UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01307833 2

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/collectiondesm46arge

31 147

383

MÉMOIRES

RELATIFS

A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

V 46

MÉMOIRES

DE LOMBARD DE LANGRES.

TOME II.

IMPRIMERIE DE FAIN, PLACE DE L'ODÉON.

MÉMOIRES

ANECDOTIQUES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE;

PAR

LOMBARD DE LANGRES,

ANCIEN AMBASSADEUR EN HOLLANDE,

ET MEMBRE DE LA COUR DE CASSATION SOUS LE DIRECTOIRE.

TOME SECOND.

40499
21/8/08

PARIS,

LADVOCAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

DES OEUVRES COMPLÈTES DE SHAKSPEARE, SCHILLER, BYRON, MILLEVOYE, ET DES THÉATRES ÉTRANGERS.

1823.

CHAPITRE PREMIER.

Le crucifix.

Peu de temps après mon arrivée de La Haye, le 18 brumaire eut lieu. Cette journée, étant en France le passage du régime républicain à l'état monarchique, est mémorable dans nos annales. On la connaît, on en sait les résultats ; mais une scène qui précipita cette révolution est encore ignorée de beaucoup de monde, et fera le sujet de cet article.

Si, à cette époque, la république conservait des sectateurs, la royauté avait aussi pour elle non-seulement ses anciens partisans, mais encore tous ceux qui, ayant embrassé d'abord le républicanisme, en avaient été dégoûtés à jamais par le simulacre hideux que leur en avait offert le règne de la terreur. Des idées de constitution, de libéralisme, avaient germé dans toutes les têtes ; on ne voulait plus du despotisme absolu des rois, mais on ne voulait pas davantage des lois délirantes, des fureurs d'une nouvelle convention, ni de la faiblesse d'un gouvernement directorial qui portait avec lui le germe de sa destruction, et dé-

considéré dès sa naissance par les mutilations qu'il avait exercées sur lui-même. Tout périssait quand *Bonaparte* arriva d'Égypte ; et telle était notre misère, que cet homme qui, dans des temps plus heureux, eût été fusillé peut-être pour avoir violé, lui et les siens, les lois sanitaires de son pays, fut reçu comme un dieu tutélaire, comme le sauveur de la patrie. Un membre du conseil des anciens mourut de joie en apprenant son débarquement, comme autrefois un habitant de Paris était mort de douleur à la nouvelle de l'assassinat de *Henri*.

Les gens sages des deux conseils, redoutant les fureurs du jacobinisme plus audacieux que jamais, sentaient la nécessité de le comprimer à l'instant par un nouvel ordre de choses. L'homme qui, par la gloire militaire dont il était environné, pouvait le mieux coopérer à ce changement était *Bonaparte* sans contredit, et *Bonaparte* se présentait. Des conciliabules furent aussitôt organisés dans sa maison, rue Chantereine. Tant qu'on y discuta une autre forme de gouvernement, les militaires ne furent point admis à ces comités ; mais, au moment d'agir, on crut prudent d'en appeler.

Le 17 brumaire au soir, *Bonaparte*, réunissait beaucoup de conjurés, parmi lesquels on comptait *Sieyes*, *Roger-Ducos*, *Talleyrand*, le général *Moreau*, *Fouché*, *Réal*, le général *Lefèvre*, *Monge*,

Lucien, *Joseph*, et plusieurs représentans des deux conseils. Le général *Bernadotte*, qui, pour la première fois, avait été invité à cette réunion, n'arrivait pas. *Bonaparte*, impatient d'ouvrir la séance, sort un moment, rentre avec un crucifix qu'il pose sur la table, et demande qu'il soit juré que rien de ce qui va se passer ne transpirera. Comme on étendait les mains, *Bernadotte* se présente. A son aspect, *Bonaparte* retire le crucifix et le cache sous son habit. *Bernadotte*, étonné de ce mouvement et du silence dont il est suivi, demande ce que cela signifie. On lui fait part des projets; il s'écrie : *je ne conspire pas dans l'ombre et ne trahis point la liberté*. Ces paroles excitent de la rumeur : il traite *Bonaparte* de conspirateur, et va pour sortir. *Bonaparte* s'y oppose. Les portes sont fermées, la rixe devient sérieuse, et *Bernadotte* met la main sur son épée : on se jette entre eux, et ce n'est qu'après de longs débats qu'on parvient à calmer *Bernadotte*, qui promet enfin de ne rien révéler. On se sépara, mais après avoir arrêté que le coup aurait lieu dès le lendemain à la pointe du jour; car on redoutait l'indécision de *Bernadotte*, qui pouvait déconcerter ces projets, en prévenant les trois membres du Directoire qui n'étaient pas du secret, et les nombreux ennemis que *Bonaparte* comptait dans les deux conseils, surtout dans celui des cinq-cents qui n'avait pas vu son retour de bon œil.

CHAPITRE II.

Un archevêque. Ce n'est qu'après la chute de Bonaparte que la plume de mon homme s'est évertuée ; voyez si c'est bien lui.

Sa taille est de cinq pieds deux à cinq pieds trois pouces. Son âge ? Il était de la constituante, il doit avoir près de soixante-quatre ans : sa figure est pâle, elle a peu d'expression, et son œil ne dit pas grand'chose. Il a des connaissances, de l'érudition ; de l'esprit à revendre. Avisez-vous de toucher sur cet esprit-là, c'est comme si vous frappiez sur un tison ardent ; vous êtes assailli d'un million d'étincelles ; mais comme elles se succèdent sans interruption, bientôt, fatigué du petillement, vous vous éloignez du foyer. Du moins, c'est ce qui m'arrive. Il a un tel flux de paroles, que rarement trouvez-vous à placer une réflexion : cependant, homme de bon ton, homme de société, il souffre la contradiction; et dans le fort de la discussion, il se possède et conserve une égalité d'humeur qui me semble rare. Ce qu'il ne conserve pas toujours, c'est une égalité d'expressions.

Quand son débit se précipite, il n'a plus le choix des mots, il ne voit plus personne, il s'oublie lui-même; et l'énergie de son langage décèle plutôt un chef d'escadron qu'un père de l'Église.

Cette prolixité, il la porte dans ses écrits; et sur quoi n'écrit-il pas? diplomatie, cérémonial, colonies, affaires d'état, affaires d'église, tout est de son ressort; et, chose malheureuse, tout en possédant sa matière, il se laisse emporter par elle. Rien n'est émondé, rien n'est mûri; il n'en a ni le temps ni la volonté; je crois même qu'il n'en a pas le pouvoir. Un volume n'est pas achevé qu'il est poussé par un autre volume. Il se sauve de Paris, s'en va dans ses montagnes, revient en poste chargé d'un in-folio qu'on imprime à la hâte, qu'on vend encore plus vite, et qui rapporte à Monseigneur plus qu'un bénéfice à simple tonsure.

En dépit de cette précipitation, de ce manque de méthode, de ce style incorrect, de ces phrases décousues, longues, ténébreuses, vous trouvez dans ses écrits des passages d'une vérité, d'une profondeur, d'une hardiesse inconcevables. Il met le doigt sur la chose, vous rend lucide ce qui n'était que confus dans votre idée, et dit ce qu'on n'avait pas dit avant lui. D'une ancienne noblesse rehaussée par de grandes alliances, il était fait, dans la robe, dans l'épée, dans l'église, pour arriver à tout sous l'ancien régime. Il a fait une chose

louable : en combattant un clergé récalcitrant, il n'a point abusé de sa force; et, dans une discussion, pour lui si délicate, il a mis toute la décence que comportait le sujet. Il a signalé quelques ligueurs imprudens; il eût mieux fait peut-être de s'en abstenir, mais c'est la part du naufrage; c'est *Ganganelli* jetant les jésuites à la mer pour sauver l'équipage. Il n'a point dit à l'Espagnol d'outre-mer : *Brise ton joug*. Cette provocation, dans la bouche d'un prêtre, eût été mal sonnante; mais il lui a démontré que ce joug, une fois brisé, on ne le lui imposerait plus, et l'Espagnol lui a élevé une statue à *Buenos-Ayres*. En France, des journalistes lui ont jeté de la boue : chaque chose est à sa place.

Il eût pu se dispenser d'appeler son bienfaiteur *Jupiter Scapin* : ce mot qui n'eût été qu'une plaisanterie dans la bouche d'un autre est un sarcasme dans la sienne.

CHAPITRE III.

Bonaparte aux arrêts.

Ce qui étonnait beaucoup *Treilhard* c'était la mémoire prodigieuse de l'empereur, il en parlait souvent.

Les articles du Code civil, après avoir été préparés, médités dans des conférences particulières, étaient ensuite soumis à la discussion du conseil d'état, souvent présidé par *Napoléon*. *Treilhard* ne revenait point de ce que *Bonaparte* éclairait quelquefois la matière en citant à l'improviste des passages entiers du droit romain, objet qui, par sa nature, semblait lui devoir être totalement étranger. Un jour que l'empereur l'avait mandé pour lui faire part d'une idée sur la législation criminelle, et qu'après s'en être entretenus ils se trouvaient en petit comité, le conseiller d'état se permit de lui demander comment il se faisait que la connaissance des lois lui fût si familière, lui qui n'avait guère vécu que dans les camps. *Bonaparte* lui dit :

« N'étant encore que simple lieutenant, je fus » mis aux arrêts, injustement il est vrai, mais il » n'importe. Dans la chambre qui m'était donnée » pour prison, il n'y avait pour tout mobilier » qu'une vieille chaise, un vieux lit, une vieille » armoire et sur cette armoire un in-folio plus pou- » dreux, plus vermoulu, plus vieux à lui seul que » tout le reste ensemble; c'était *le Digeste*. N'ayant » ni plume, ni papier, ni livre, ni crayons, je vous » laisse à penser si, dans ce dénûment absolu, ce » bouquin me fut une bonne fortune. Il était si » volumineux, les pages en étaient si jaunes, si » surchargées de notes marginales écrites à la main, » qu'eussé-je resté un siècle aux arrêts, j'avais de » la pâture pour une éternité. Je ne fus que dix » jours privé de ma liberté; mais, quand je la re- » couvrai, j'étais saturé de Justinien et de toutes » les décisions de vos légistes romains. Voilà d'où » me vient cette superfétation de jurisprudence » dont je vous inonde. »

CHAPITRE IV.

L'empereur de Maroc.

Lucien Bonaparte était ministre de l'intérieur ; il donnait un thé : la foule était nombreuse, la chaleur excessive dans les salons ; et, comme la nuit n'était pas très-froide, plusieurs personnes circulaient dans le jardin. Un groupe était réuni autour d'un conteur ; je m'approchai et prêtai l'oreille. Ce conteur, dont je demandai le nom, s'appelait *de Morville* ou *de Murville*, je ne sais plus ; mais M. *de Morville* avait l'art de se faire écouter ; car, bien que le roman fût un peu long, et que plusieurs soufflassent dans leurs doigts pour les dégourdir, nul ne quitta l'historien avant qu'il eût fini de narrer. Je n'entendis pas le commencement de ses aventures, la fin me parut digne de remarque.

M. *de Morville* avait quitté la France dès l'origine de nos troubles civils. *Napoléon*, devenu consul depuis peu de temps, semblait vouloir main-

tenir dans toute leur rigueur les lois portées contre les émigrés, et ce n'était que par la protection de *Lucien* que M. *de Morville* venait d'obtenir la permission de rentrer en France. Aussi M. *de Morville* trouvait-il la journée du 18 brumaire admirable, *Napoléon* une divinité, *Lucien* un ministre accompli; il n'est pas jusqu'à la législation contre les fugitifs qu'il n'admirât comme un chef-d'œuvre de politique, encore que les biens qu'il avait laissés en France eussent été vendus. Mais il est à croire que M. *de Morville* avait, par suite de son émigration, moins perdu que gagné, et voici comment.

Plus Français que beaucoup d'autres, M. *de Morville*, en quittant la France, ne songea point à porter les armes contre elle. Ayant vendu à la hâte quelques arpens de terre, réalisé une somme de vingt mille francs, et n'étant guère âgé que de trente ans, il s'associa avec un ami pour tenter fortune au delà des mers.

Les flots étaient calmes, les cieux parsemés d'étoiles, et M. *de Morville*, devisant à bord avec son ami, contemplait la lune dans son plein, quand une bordée à mitraille lui enlève un mollet et tue son camarade. *A beau mentir qui vient de loin*, n'importe. C'étaient des forbans, grimpant à l'abordage plus vite qu'on ne les aperçoit; qui, le sabre au poing, poussent à fond de cale tout ce qu'ils n'égorgent pas, mettent leurs prisonniers

nus comme des petits Saint-Jean, et, dans cet équipage, vous les mènent droit à Maroc.

Après l'orage le beau temps. M. *de Morville*, sans argent, sans bas, sans mollet, rencontre, comme on le traînait au bagne, un officier napolitain avec lequel il avait fait autrefois ses caravanes dans Paris, et qui, renégat depuis cinq ans, jouissait d'une grande considération à la cour de l'empereur de Maroc, et occupait un emploi distingué dans les douanes. M. *de Morville* fut reconnu, délivré, soigné par son ancien ami qui, à tant de bons traitemens, ajouta celui de lui prêter une somme de mille écus pour l'aider à faire un petit commerce et réparer ses pertes.

Secondé de la bourse, et surtout du savoir-faire de son ami le douanier, M. *de Morville* eut bientôt décuplé son argent. Il avait par-devers lui une trentaine de mille francs qu'il croyait bien décupler encore, à ce qu'il dit, quand le Napolitain, si bien en cour, fut étranglé pour une peccadille, ce qui fit grand'peur à M. *de Morville*, et le réduisit à voler de ses propres ailes.

Son commerce n'était plus aussi lucratif, mais il allait passablement encore, lorsqu'il lui vint de la part du Juif *Mathias* une commande considérable : cette commande consistait en habits, en vêtemens. M. *de Morville* mit à faire ces acquisitions beaucoup de temps et tous les fonds qu'il possédait. La pacotille faite et en bon état, il se trans-

porte chez *Mathias* pour la lui livrer et en toucher le prix; mais celui-ci refuse de recevoir les marchandises, et par conséquent de les payer.

M. *de Morville* fait citer *Mathias* devant le juge. Jour est indiqué aux parties pour s'expliquer. Ce jour, l'empereur, comme cela lui arrivait quelquefois, présida l'audience.

Pourquoi, dit-il à *Mathias*, refuses-tu la livraison qu'on veut te faire? Les objets sont-ils en mauvais état, mal conditionnés, ou t'en demande-t-on un prix autre que celui convenu?

J'ignore, répond *Mathias*, si ces objets sont en bon ou mauvais état; cet homme ne me les surfait pas non plus, puisque je n'ai point fait de prix avec lui, que je ne le connais pas, et que, ne l'ayant point chargé de commission, je ne puis être tenu de lui payer ce que je ne lui ai pas demandé.

C'est juste, dit l'empereur. Et toi, chrétien, de quelle nature sont les effets que tu prétends avoir le droit de livrer à ce Juif?

Ces effets, répond M. *de Morville*, consistent en une grande quantité de chapeaux de castor noir, de schalls verts et de bas de soie rouge.

Et tu persistes à soutenir, ajouta l'empereur, que ce Juif t'a fait cette commande? — Oui. — As-tu des témoins? — Non. — Tant pis pour toi, tu as eu tort de n'en pas prendre. Retirez-vous.

M. *de Morville* se vit ruiné une seconde fois,

ou à peu de chose près. Il était chez lui à se désoler, lorsqu'un grand bruit se fit entendre à sa porte; il court. Une populace nombreuse accompagnait un officier de l'empereur, qui faisait crier à son de trompe dans les carrefours : « Tout Juif » qui, vingt-quatre heures après la présente pro- » clamation, sera trouvé dans les rues sans avoir » sur la tête un chapeau de castor noir, autour du » cou un schall vert, aux jambes des bas de soie » rouge, sera saisi à l'instant, et conduit dans la » première cour de notre palais pour y être as- » sommé à coups de bâtons. »

Tout Israël, se croyant menacé d'une plaie d'Égypte, accourut chez le Français pour se pourvoir de vêtemens nécessaires à sa conservation. La peur et l'affluence furent telles, qu'avant la fin du jour toute la pacotille était déblayée; et M. *de Morville*, en mémoire de la probité judaïque, profita si bien de la circonstance, qu'il tira plus de deux cent mille francs d'un assortiment qui ne lui en avait pas coûté quarante (*).

(*) M. *de Morville* est-il le héros de cette histoire? Je ne sais; mais je lis, dans un *Voyage* traduit de l'anglais par *Mac-Carthy*, une aventure à peu près semblable arrivée à un More à la même époque.

CHAPITRE V.

Vincennes.

La mort du duc *d'Enghien* est un crime politique. *Bonaparte*, premier consul, voulait s'emparer de la couronne. Pour réussir, il avait besoin de s'étayer d'une partie des chefs de la révolution qui l'entouraient. Il leur fit part de son projet. Les lâches, qui avaient juré cent fois de mourir pour l'indépendance de leur pays, sacrifièrent sans balancer ses intérêts à leur élévation. Sans balancer, je me trompe; dans ce grand changement, ils étaient travaillés d'une grande inquiétude, leur sécurité personnelle. Plusieurs avaient voté *la mort*, tous avaient mis la main au grand-œuvre. Voici les paroles de l'un d'eux à *Bonaparte : Ab uno disce omnes.*

« Nul doute que la liberté ne soit en France » une chimère, que la constitution présente ne » soit une aberration. Pour réparer nos désastres » et en prévenir de nouveaux, il faut un chef su- » prême; et qui plus que vous a mérité de l'être?

» Mais qui nous dévoilera votre pensée toute en-
» tière? Qui nous dira qu'après avoir applani les de-
» grés du trône, jaloux d'imiter *Monk*, vous ne
» remettrez pas le sceptre aux mains d'un *Bourbon?*
» Le rôle est beau, l'épée de connétable vous at-
» tend; mais nous, la proscription nous menace,
» l'échafaud nous réclame. Prouvez-nous qu'en
» aspirant à la royauté vous n'avez de vouloir
» que celui de la conserver, et, vos premiers su-
» jets, nous tombons à vos pieds. »

Quelle preuve plus convaincante du désir qu'il avait de s'emparer de la couronne pour lui-même, pouvait leur donner *Bonaparte*, que l'assassinat d'un prince du sang? Celui du duc *d'Enghien* ou de tout autre fut résolu, et, parce qu'il était le plus près de la France, il fut choisi pour victime.

On sait qui fut le prendre, où il fut pris, le général qui présida la commission militaire, le *favori* qui commanda le feu et l'arme qui l'exécuta.

Le prince, fatigué d'un voyage aussi long que rapide, s'était jeté sur un lit en arrivant à *Vincennes*. Il dormait quand on vint lui dire qu'il fallait descendre. On le conduisit dans un des fossés du château; il était nuit. En descendant, à la lueur des flambeaux, un souterrain et des escaliers humides, il crut qu'on le conduisait dans un cachot : Pourquoi, dit-il, ne pas me mettre dans le donjon où fut renfermé mon aïeul (le

grand *Condé*)? On ne lui répondit pas. Arrivé à la dernière porte, il voit une fosse, la terre nouvellement remuée, et des soldats prêts à le coucher en joue. — Je veux parler à *Bonaparte*. — Cela ne se peut pas. — Ne puis-je avoir un confesseur? — A l'heure qu'il est, c'est impossible. *On lui présente un mouchoir*. Non, un *Bourbon* voit la mort en face.... Il crie : *Vive le roi!* et tombe. Un soldat se précipite sur son corps pour lui arracher sa montre; le favori le repousse et lui casse son sabre sur le dos; en même temps il fait jeter sur la tête du prince une pierre énorme pour l'achever s'il n'est pas mort. Depuis l'exhumation, cette pierre, qui lui emporta le haut du crâne, est déposée près du cénotaphe.

CHAPITRE VI.

Il n'est pas tué, c'est pour demain.

On sait que *Bonaparte*, redoutant la fermeté de *Pichegru*, n'osa jamais le laisser paraître devant le tribunal criminel où furent traduits *Moreau* et ses co-accusés. On sait également que *Pichegru* fut étranglé au Temple; peut-être ignore-t-on un fait relatif à cet assassinat.

On voulait, en lui donnant la mort, faire croire au public que c'était *Pichegru* lui-même qui avait attenté à ses jours. Mais comment l'eût-il pu? En l'arrêtant, on lui avait pris ses armes, et, soigneusement gardé dans sa prison, il n'était guère présumable qu'il fût parvenu à se procurer un poignard ou une arme à feu. Il fut donc décidé qu'on l'étranglerait, et qu'on ferait courir le bruit qu'il s'était étranglé volontairement avec sa cravate, au moyen d'un morceau de bois qui lui aurait servi de tourniquet pour la serrer. Cette résolution prise, on fit choix de quelques compères pour répandre ce mensonge.

Un homme connu, qui était alors en place, et qui, depuis, s'est fait une singulière célébrité, était du nombre de ces compères, et il lui avait été confié que l'exécution aurait lieu cette nuit même. En conséquence, le lendemain, dès neuf heures du matin, il était à son poste, c'est-à-dire, dans une pièce du Palais de Justice, où il expliquait aux passans qui s'amassaient autour de lui, comment *Pichegru* s'était suicidé, comment il y avait possibilité qu'avec une cravate et un bâton tourné avec effort on vînt à bout de se couper la respiration, comment le geôlier l'avait trouvé étendu sur son lit; lorsqu'au fort de ses explications, un de ses amis, autre affidé, arrivant trop tard, sans doute, se hâta de le tirer à quartier, lui disant : *Taisez-vous donc, il n'est pas tué, ce n'est que pour demain.*

CHAPITRE VII.

L'abbé Maury. — Son cocher. — Madame de Maintenon.

Lorsque l'abbé *Maury*, revêtu de la pourpre romaine, revint en France sous le règne de *Napoléon*, j'eus l'honneur d'être invité à dîner avec lui chez madame la comtesse de *B******, qui avait, je ne sais trop pourquoi, une grande démangeaison de l'attirer chez elle; démangeaison, au surplus, qui lui passa aussi vite qu'elle était venue. Madame de *B****** avait de l'esprit, était assez aimable, faisait parfaitement les honneurs de sa maison; mais sa fortune, plus que médiocre, ne répondait ni à ses goûts ni aux besoins de son cœur. L'invitation était pour cinq heures précises : il en était six bien sonnées que Monseigneur n'etait pas encore arrivé. Le rôt brûlait, les sauces tournaient; madame de *B******, qui voulait que son dîner fût bon, était dans ses petits souliers. Enfin, le seul domestique mâle qu'il y eût dans la maison, et qui était aux écoutes depuis trois quarts d'heure, vient annoncer Son Éminence. Grande

fut la joie dans le salon. Mais quel est tout à coup le désappointement de madame de *B****** lorsqu'elle voit Monseigneur, qu'elle attendait seul, flanqué de deux grands flandrins de vicaires, qui l'accompagnaient en façon d'aides-de-camp, et venaient participer aux agapes! Pour sentir toute la déconvenue de madame de *B******, il faut savoir que si sa cuisine était petite, petite aussi était la salle à manger, et qu'il y avait juste d'invité ce que la table et la pièce pouvaient contenir d'amis. Cependant il fallut bien se tirer de là, sauf à la cuisinière à se dépiter outrecuidance, en voyant ses plats se détériorer encore tandis qu'on se mettrait en quête pour chercher une table plus grande et qu'on mettrait un autre couvert. Tant fut opéré, cependant, qu'à sept heures moins quelques minutes, les deux battans s'ouvrirent pour annoncer à Madame qu'elle était servie. La maîtresse s'assied, tout le monde prend place : mais voilà-t-il pas que, resté debout comme un cierge pascal, Monseigneur, les yeux baissés, commence par se signer du bas en haut, de gauche à droite, et, d'un air paterne, vous entonne un *Benedicite*. Les jeunes femmes qui étaient là ouvraient de grands yeux, les hommes portaient leur serviette à leur bouche, il y avait de quoi pouffer. Ce n'est pas le tout : à l'instar du prince de l'Église, mes deux pendards d'acolytes étaient immobiles sur leurs jambes et droits comme un

épieu. Les cheveux noirs, plats et luisans, les mains en croix sur l'estomac, les yeux fichés au plafond, ensemble et du même temps ils se signèrent au commencement du *Benedicite*, ensemble ils répondirent *amen* à la fin du *Benedicite*, ensemble ils se signèrent de nouveau, ensemble et toujours d'un même temps ils se plaquèrent sur leur chaise. On n'y tenait plus, le rire éclata. Le pauvre M. *de Canol*, travaillé d'un asthme, faillit en périr; il se tenait les côtes, se tordait sur sa chaise, il étouffait; il fallut ouvrir les fenêtres, lui donner du secours. Les prêtres ne disaient mot, mangeaient peu, et se regardaient sous cape. Madame *B******, contrariée à l'excès, essaya vainement de nouer une conversation; cela fut impossible. Tout ce qu'on entendit pendant le repas, c'est : Voulez-vous de ceci? voulez-vous de cela? Oui, non, je vous rends grâce. Le dîner fut du dernier maussade. Le café pris, Monseigneur prétexta un devoir, tira sa révérence, fit avancer ses mules, et disparut suivi de ses deux escogriffes.

Que l'on fasse de ces choses-là dans son intérieur, entouré de ses familiers, rien de mieux; mais en société, mais dans le monde..... Je crus que l'abbé *Maury* était fou, ou, ce qui revient au même, qu'il était bonnement débarqué d'Italie, confit en dévotion. Vous allez voir que je me trompais.

Vous m'étonnez beaucoup, me dit *Plan****(*), à qui je contais ce fait quelques années après qu'il s'était passé ; ce n'est pas ainsi qu'en usait l'abbé *Maury* dans une maison de campagne, près du bois de Boulogne, où, durant l'été, il allait assez fréquemment et moi aussi. Il était bien reçu du maître et de la maîtresse de la maison, ainsi que des habitués, avec lesquels il s'était mis fort à l'aise. D'abord il s'y rendait toujours sans être assisté de lévites. Pendant les repas, les dames ne se souciaient point non plus de lui servir d'acolytes, attendu que, quand Monseigneur avait les mains sous la table, ce n'était pas pour y chercher l'office du jour, et que pour lui les genoux de ces dames n'étaient rien moins que l'Arche sainte. A mon tour j'ouvris de grands yeux, et *Plan**** continua de la sorte : « Un jour que nous avions dîné » dans cette campagne, que le temps menaçait » ruine, et que je ne savais trop comment revenir » à Paris sans courir les risques d'être mouillé, » le cardinal m'offrit dans sa voiture une place que » j'acceptai sans façon. Il aimait à parler de la » veuve *Scaron*. Comme nous approchions de la

(*) M. Plan***, qui occupe une place marquante dans un ministère, est aussi connu dans la société par son obligeance que par son amabilité, et dans le public par des ouvrages gracieux qui ont été joués sur les premiers théâtres de la capitale.

» barrière des Champs-Élysées, il en était à la visite étrange que le czar lui rendit.

» *Sous la minorité*, me disait-il, Pierre-le-Grand *ayant fait un voyage en France et voulant voir par ses yeux madame de* Maintenon *qui, après la mort de* Louis XIV, *s'était retirée à Saint-Cyr*... Ici Monseigneur suspend sa narration, tire doucement le cordon qui va répondre au bras de son cocher, se lève, baisse une glace de devant, met la tête à la lucarne, et, parlant au phaéton, lui dit avec douceur : Vous savez bien, *François*, que je n'aime point à aller si vite. Cela dit, il se remet à sa place, et reprend ainsi : Pierre-le-Grand, *voulant voir madame* de Maintenon, *entra dans sa chambre, ouvrit les rideaux du lit où elle était couchée, et*.... Il s'interrompt de nouveau, tire le cordon plus fort, remet le nez à la chatière, et, d'un ton plus haut : Monsieur *François*, vous tuez mes chevaux; si vous continuez, je vous chasse, tenez-le pour dit; et, se replaçant dans le fond : *Le czar entre dans sa chambre, ouvre les rideaux de son lit, examine la figure de la vieille et s'en va sans*.... Grinçant les dents, secouant le cordon à rompre le bras de *François*, s'accrochant au pan de son habit, et le tirant à le jeter à bas du siége : Sacrebleu ! tu ne veux donc pas finir ? — Mais, Monseigneur, vos chevaux n'ont pas travaillé de la journée; ils ont bien mangé, le chemin va en pente, j'ai beau vouloir les retenir...

» — Coquin ! drôle ! je t'apprendrai à tuer mes
» chevaux, tu me le paieras, et pas plus tard qu'en
» rentrant, misérable !

» Je crois, continua *Plan****, que les jurons de
» Son éminence servaient de picotin à l'attelage,
» car *François* n'en allait que plus vite. Aussi,
» laissant de côté le czar, *Louis XIV* et sa *Main-*
» *tenon*, Monseigneur, en hurlant contre son co-
» cher, avait tellement l'allure d'un possédé, que,
» si j'eusse reçu le moindre des ordres cléricaux,
» j'aurais cru de mon devoir de l'exorciser. »

CHAPITRE VIII.

Un trait de sa police.

Peu d'années avant la restauration, et le prétendant étant en Angleterre, il fut lié, sous la surveillance de M. le comte *de la C******, une correspondance dans l'intérêt des Bourbons, avec un sieur *Perlet*, résidant à Paris.

Perlet devait inspirer de la confiance aux agens de *Louis XVIII :* il avait, par suite de la journée de fructidor, été déporté à Sinamari, pour avoir rédigé une feuille périodique dont le Directoire avait eu à se plaindre, et ses opinions ne semblaient pas favorables à *Napoléon*, qui gouvernait alors. On se livra entièrement à lui.

Perlet, voulant avoir l'air de servir le roi, supposa l'existence, à Paris, d'un comité secret, d'un comité royal composé de gens marquans, entièrement dévoués aux Bourbons et qui n'attendaient, pour agir, qu'un moment favorable à une explosion.

Dans toutes ses lettres, *Perlet*, après avoir

donné les espérances les plus flatteuses, ne manquait pas de solliciter des sommes considérables pour les dépenses qu'il disait indispensables : on le gorgeait d'or.

Cependant, quelque degré de confiance qu'on lui accordât, le vague inséparable d'une correspondance aussi mystérieuse que la sienne, son silence sur les noms des grands personnages qui composaient le comité royal, firent prendre au gouvernement anglais la résolution d'envoyer à Paris un individu qui pût voir les choses par lui-même, juger de l'importance du comité, connaître ceux qui le composaient, leurs projets, leurs moyens, et apprécier enfin quels fonds leur devenaient nécessaires pour conduire à bien l'entreprise.

Un neveu du sieur *Fauche Borel*, Charles-Samuel *Vitel*, âgé de vingt-six ans, officier au service de Sa Majesté Britannique, se présenta et fut agréé. *Vitel*, lui dit le ministre après lui avoir donné ses instructions, votre mission est aussi périlleuse que délicate. *Milord*, répondit *Vitel*, *pour une si belle cause on meurt avec plaisir*. Paroles prophétiques! Déjà, quoique étranger, son père était mort victime de la révolution française; le fils devait avoir le même sort.

En effet, le comité royal n'était qu'une chimère. *Perlet* était vendu à la police de *Bonaparte*. Ses lettres ne parvenaient à Londres qu'après avoir

été soumises au ministre *Fouché*, souvent même à *Napoléon*, qui indiquait ce que devait mander *Perlet*, et lisait les réponses adressées à ce dernier. Par ce moyen, que ne savait pas *Bonaparte*, et dans quel piége ne pouvait-il pas attirer les princes français? On sait quelles embûches furent tendues au duc *de Berry*, et de combien peu il s'en fallut qu'il n'effectuât, sur les côtes de Normandie, un débarquement où il est probable qu'il eût perdu la vie.

Le projet d'envoyer quelqu'un à Paris, pour s'enquérir des personnes et des choses, déconcerta *Perlet* et ses *co-machinateurs*. Instruit de l'arrivée de *Vitel* et du motif qui l'amenait, *Perlet*, pris au dépourvu, ne trouva d'autre moyen, pour sortir d'embarras, que de se faire mettre en prison; et, d'accord avec la police, il fut renfermé à Sainte-Pélagie.

Vitel n'avait que des instructions verbales: cependant, comme *Perlet*, sans l'affirmer positivement, avait insinué dans sa correspondance que le ministre *Fouché* inclinait pour les *Bourbons*, le ministre anglais avait chargé *Vitel* de s'assurer des sentimens de *Fouché*. S'il le trouvait disposé à seconder le comité royal, *Vitel* devait lui présenter, de la part du ministre anglais, un mot d'écrit par lequel celui-ci invitait *Fouché* à lui faire parvenir deux passe-ports en blanc, qui seraient incessamment remplis des noms de deux négociateurs

qui se rendraient de Londres à Paris pour y traiter, directement avec lui, de cette importante affaire.

Ce mot d'écrit de la main du ministre était renfermé dans un bambou creusé à cet effet de la profondeur d'un pouce seulement et rejoint artistement, de façon qu'il pouvait arriver que la canne fût rompue en plusieurs morceaux sans que le papier fût mis au jour.

Vitel, en arrivant à Paris, fut étonné d'apprendre que *Perlet* était arrêté : il craignit que quelque chose touchant le comité royal n'eût transpiré, et il fallut toutes les instances des alentours de *Perlet*, qui étaient aussi ses complices, pour déterminer ce jeune homme à l'aller voir en prison. Cependant, *Vitel*, voyant qu'il sortait de Sainte-Pélagie aussi librement qu'il y entrait, se rassura bientôt et n'eut rien de caché pour *Perlet*, qui lui fit croire qu'il n'était détenu que pour dettes, qu'il serait libre au premier jour, et qu'aussitôt il le conduirait chez les membres influens du comité. Chaque jour *Perlet* rendait compte, par écrit, à la police, des confidences que lui faisait *Vitel*. Quand il eut tiré de lui tout ce qu'il pouvait en attendre, *Perlet* donna l'adresse de *Vitel* qui fut arrêté, mis au Temple et traduit devant une commission militaire.

On ne voulait pas compromettre *Perlet*, le confronter avec sa victime. Il était essentiel de laisser ignorer que c'était lui qui l'assassinait; autre-

ment, et sa trahison connue, ses rapports avec l'Angleterre cessaient, et, de ce côté-là, l'on ne saurait plus rien, on ne pourrait plus machiner. Comment donc faire pour condamner *Vitel?* — Comment? et le bambou!

Vitel, mis au Temple, y était entré avec sa canne qu'il ne quittait point et que l'on avait eu soin de lui laisser. Au premier interrogatoire qu'on lui fit subir, on s'empara de sa canne, et l'on se mit aussitôt en devoir de la scier par petits morceaux. *Dieu!* s'écria *Vitel*, *Perlet était le seul qui sût mon secret; je suis trahi!* et, voyant que la dissimulation était inutile, il avoua tout, et indiqua lui-même le nœud du bambou sous lequel était renfermé l'écrit de lord *Howich*.

Sur ses aveux, sur cet écrit, il fut condamné à être fusillé. Après la lecture de son jugement, qu'il entendit sans faiblesse, il fut transféré dans la prison de l'Abbaye, où il demanda à manger; et, profitant de quelques minutes, il écrivit à sa sœur et à son frère : *Votre Charles vous fait ses adieux; consolez ma mère éplorée. Trompé par un vil scélérat, je tombe sous les coups de la fourberie. J'entends sous mes fenêtres une troupe de peuple qui attend la victime qu'on apprête : l'épreuve est terrible, mais je sais mourir, et, plus heureux que vous, je vais rejoindre notre père.*

Charles-Samuel VITEL.

De l'Abbaye, 4 avril 1807.

Comme il finissait cette lettre, on se présenta pour le mener à la mort. Apercevant une corde dont on allait se servir, il recula avec effroi et demanda si on voulait l'étrangler. On lui dit que non ; que cette corde était, selon l'usage, destinée à lui attacher les mains pour le conduire au supplice ; il témoigna le désir d'y aller librement. Cette faveur lui ayant été accordée, il remplit son verre, but à la santé de Louis XVIII, et marcha vers le champ de l'exécution.

CHAPITRE IX.

Singulière conversation.

TREILHARD, si étonné qu'il était de la mémoire de *Bonaparte*, le fut davantage quand je lui en citai un trait qui m'était personnel.

J'avais eu plusieurs occasions de parler à *Bonaparte* avant son expédition d'Égypte. Après le traité de *Campo-Formio*, sur l'invitation assez impolitique du Directoire, qui cherchait à donner à cet homme une prépondérance qu'il n'avait déjà que trop acquise, le tribunal de cassation lui envoya quelques-uns de ses membres pour le complimenter, et j'étais de la députation. *Bonaparte* nous avait ensuite rendu notre visite au Palais de justice, et là encore j'avais, comme plusieurs de mes collègues, trouvé le moyen de lui glisser quelques petits mots.

Quand, à son retour d'Égypte, il eut fait le 18 brumaire, et que, nommé premier consul par la nouvelle constitution, il se fut installé aux Tuileries, toutes les autorités en corps s'empressèrent

d'aller lui faire la cour. J'avais été des *complimenteurs*, je fus du nombre des courtisans.

Il m'avise et me demande comment je m'appelle, je lui dis mon nom.

Ce nom ne lui était pas totalement inconnu; voici pourquoi.

Nommé de nouveau au ministère des relations, immédiatement après la journée de brumaire, M. *de Talleyrand*, à qui *Bonaparte* avait demandé une liste des divers agens diplomatiques dont alors il pensait avoir besoin, m'avait noté très-favorablement sur cette liste, que, sans doute, *Bonaparte* se rappelait en ce moment.

Vous avez été à La Haye? me dit le consul. — Oui, général. — Il y a eu bonheur et bien joué. — Je m'inclinai. — Ces gens-là sont encore riches? — Ils disent que non. — Allez me faire une note.

Une note? sur quoi? était-ce sur la Hollande ou sur les affaires politiques en général? A tout hasard je me mets à un bureau qui était proche, et j'écrivis ce qui suit : *L'existence politique de l'Europe est aujourd'hui un problème dont la fortune de* Bonaparte *donnera la solution.*

Je tiens mon papier ouvert, j'épie le moment et le lui présente. Il ne contenait qu'une ligne, il le lit, le met dans sa poche et me tourne le dos.

La première fois que je me représentai, il vint à moi avec ces mots. — Qu'est-ce qu'on m'a dit de vous? — Un peu de bien, sans doute, mais du

mal aussi ; car en révolution il faut avoir été nul pour être sans ennemis. — Optez entre la magistrature et la diplomatie. — Mon choix est fait : puisque vous voulez bien m'en laisser le maître, je préfère la diplomatie. — Quittez donc votre tribunal. Et le voilà parti.

Quitter mon tribunal, c'était bientôt dit : on n'y rentre pas comme on en sort; je l'ai bien éprouvé depuis, et à mon dam.

Je quittai donc mon tribunal ; quand je dis que je le quittai, cela veut dire que je ne fis, pour être réélu, aucune démarche près du sénat, dont la première fonction, après avoir été nommé et installé, fut de recomposer la cour de cassation et d'en nommer les nouveaux membres. Comme il composait et renommait, j'eus occasion de voir M. *de Talleyrand*, qui me demanda si j'étais renommé. Je lui dis que non et la raison pour laquelle je n'avais pas cru devoir me mettre sur les rangs. Vous avez tort, il faut suivre cette affaire-là, me dit-il ; si *Bonaparte* veut vous employer, il saura bien où vous prendre.

Plus de soixante nominations à faire pour un corps qui, comme on le sait de reste, n'agissait jamais qu'en connaissance de cause, ce n'était pas petite besogne; aussi, quoiqu'il composât et renommât depuis plus d'une décade, il lui restait encore, pour compléter le tribunal de cassation, trois individus à élire.

J'étais pris de court, n'importe : à peine ai-je quitté M. *de Talleyrand*, qu'à celle fin d'obtenir une de ces places me voilà brochant une requête, requête concluante s'il en fut, et dans laquelle j'étalais tous mes droits, tous mes titres à cette nomination. Titres administratifs, titres judiciaires, titres littéraires, titres diplomatiques, c'était à mourir, et, comme on dit : *Longuette était la litanie.*

La voilà imprimée, et moi dans un fiacre, allant, à tour de bras autant qu'à tour de roues, la déposer au sénat en masse, et en détail chez chacun de nos seigneurs : j'échouai. Ma déconvenue me donna de l'humeur; on a si bonne opinion de soi, qu'une place accordée à un concurrent est un vol qu'on vous fait.

Vol ou non, pour me consoler, je me mis dans la tête que, puisque *Bonaparte* m'avait fait quitter mon tribunal, il avait, en quelque sorte, contracté avec moi l'obligation de me placer ailleurs. Cette idée me sourit, je m'y appuyai, c'était une planche pourie.

Que cette planche m'ait manqué, et que je sois redevenu *gros Jean comme devant*, ce n'est pas ce dont il s'agit, mais bien de la mémoire de *Bonaparte*, et il est temps que j'en finisse.

Or donc, comme je me voyais sur le pavé, je fus montrer de plus belle mon nez aux Tuïleries.

Tantôt on me voyait, tantôt on ne me voyait pas. Aujourd'hui c'était une promesse, demain ce n'était plus cela. Plus d'un an s'était passé dans ce lantiponnage, quand, un peu dégrisé, je pris la résolution d'aller passer six mois à une petite campagne que j'avais à quatre-vingts lieues de Paris. Cependant ces maudites Tuileries me tenaient si fort au cœur, que, la veille de mon départ, je m'y glissai encore pour y recommencer mes salamalecs. Par bonheur ou par malheur, je fus aperçu du maître. Voici ses paroles : *Voyez de ma part le ministre de l'intérieur, et rapportez-moi ce qu'il vous aura dit.*

Mes dispositions et celles de ma famille étaient faites, nos places retenues à la diligence; j'avais d'ailleurs reçu tant d'eau bénite, que je ne tins compte de l'ordre, et que je partis sans voir le ministre indiqué. Revenu, *au bout de six mois*, ennuyé de ne rien faire, et cherchant à me remettre à flot, me voilà derechef dans le salon du consul. Quand j'entrai, il était au milieu d'un groupe, à l'autre extrémité de la pièce ; je me case dans l'embrasure d'une croisée, et j'y causais avec *Bourdon*, préfet maritime, et *Pons de Verdun*, ex-conventionnel, quand *Bonaparte* quitte son groupe, arrive droit à moi, et me demande : *Que vous a dit le ministre de l'intérieur?*

Étourdi du coup, ne sachant que répondre, je

balbutiai je ne sais quoi. Il me quita aussi vite qu'il était venu; et moi, désormais honteux et pantois, plus ne me souciai d'affronter le grand homme.

CHAPITRE X.

L'homme de paille et les trois empereurs.

Quand *Napoléon*, parvenu à l'empire, fut désireux d'affermir le trône dans sa famille, sachant combien peu ses frères étaient propres à lui succéder, il crut prudent de se donner des héritiers directs; et, comme l'âge de *Joséphine* ne lui permettait pas d'en espérer d'elle, il prit le parti de la répudier, et chercha une puissance avec laquelle il pût s'allier. Peut-être que le sang autrichien ayant, dans la personne de *Marie-Antoinette*, rougi la place de la Révolution, *Napoléon* n'osa s'adresser à l'empereur d'Allemagne pour lui demander une de ses filles, car ce fut vers la Russie qu'il tourna d'abord ses vœux. Il paraît constant qu'*Alexandre* était déterminé à lui accorder une de ses sœurs, lorsque cette négociation fut rompue par une intrigue de la cour de Vienne, dont l'ambassadeur d'Autriche en France fut l'acteur principal et le premier moteur.

Ce diplomate, informé de la rapidité avec laquelle se traitaient, entre la France et la Russie, les

négociations relatives à cette alliance que l'on avait cherché à tenir secrètes, et se doutant bien que le peu de difficultés qui subsistaient encore de la part d'*Alexandre* seraient bientôt aplanies par *Napoléon*, en écrivit en toute hâte à sa cour. Il dépêcha plusieurs courriers à Vienne, à peu de distance les uns des autres, mais tous porteurs d'une note semblable, pour que, si l'un venait à tomber malade, à être intercepté ou à périr en route, un autre pût arriver à sa destination.

Dans sa dépêche, l'ambassadeur annonçait le mariage de *Napoléon* avec une princesse russe, comme une chose qui devait être arrêtée très-prochainement, et qui peut-être l'était déjà. Il regardait cette alliance comme très-préjudiciable à l'Autriche, qui désormais allait se trouver entre deux feux, et comprimée par le froissement des deux puissances continentales les plus formidables de l'Europe. Après avoir invité sa cour à peser ces réflexions, il mandait, si on les prenait en considération, et si l'empereur d'Autriche ne répugnait point à donner une de ses filles à l'empereur *Napoléon*, il mandait qu'il se croyait encore en mesure de rompre le mariage russe et de faire épouser la fille de son maître à *Bonaparte;* mais dans ce cas il n'y avait pas un instant à perdre, il fallait qu'on lui fît aussitôt passer des pleins pouvoirs en blanc, et avec ces pleins pouvoirs un *homme de paille*, qu'il pût avouer si l'entreprise réussis-

sait, et méconnaître si l'on échouait L'homme et la lettre arrivèrent avec la promptitude désirée.

Mais comment l'homme de paille, M. le baron de***, remplira-t-il sa mission préliminaire ? Il ne pouvait parler à l'empereur, l'entretenir, qu'après avoir été présenté; c'est, d'une part, ce qu'on ne voulait pas, et, de l'autre, ce qui eût demandé du temps, et l'on n'en avait pas à perdre. A cette époque, les sœurs de *Bonaparte* donnaient des fêtes où ce dernier se montrait. On arrangea les choses de manière que le baron allemand pût se trouver à une de ces réunions; et, choisissant le moment où *Bonparte* passait près de lui, il aventura ces mots *l'Empereur* Napoléon *peut épouser la fille de l'empereur d'Autriche. Bonaparte* se retourne regarde et passe son chemin. L'homme de paille va se poster dans un autre endroit du salon, et, épiant le moment où *Bonaparte* passe de nouveau près de lui, il répète : *l'Empereur* Napoléon *peut épouser la fille de l'empereur d'Autriche.*

A cette seconde interpellation, *Bonaparte* le fixe, et, sans lui répondre, fait appeler l'ambassadeur qui, comme on le pense bien, était aux écoutes. *Bonaparte* lui désigne l'individu qui vient de lui adresser la parole, et demande à l'ambassadeur si cet homme est avoué de l'Autriche. Oui, répond le ministre, si ses paroles sont agréées de Votre Majesté; non, si elle n'y prête aucune attention.

Le lendemain il y eut un conseil privé chez l'empereur, où fut appelé *Murat*, roi de Naples; *Cambacérès*, archi-chancelier; *Talleyrand*, ministre des affaires étrangères; le ministre de la police *Fouché*; le secrétaire d'état, *Maret*, duc de Bassano, et M. *de F**. Là il leur fut dit par *Napoléon* qu'il avait fait demander en mariage la sœur de l'empereur de Russie, et qu'il pouvait leur déclarer que sa proposition avait été accueillie favorablement; mais que, d'un autre côté, l'empereur d'Autriche lui faisait offrir sa fille; que, dans cette circonstance, il les avait appelés pour lui dire franchement laquelle de ces deux alliances ils croyaient la plus avantageuse à la France.

Cambacérès et le duc de Bassano furent attérés. *Fouché*, qui savait où en étaient les négociations avec la Russie, crut que l'empereur voulait se divertir. *Talleyrand* ne disait mot, et *Murat* ne savait que penser. Après qu'on se fut regardé, il fallut bien ouvrir la bouche. Le roi de Naples, l'archi-chancelier, le duc d'Otrante, le duc de Bassano, inclinèrent pour la Russie, et chacun soutint son opinion le mieux qu'il put. Mais *Talleyrand* fut d'un avis opposé; et M *de F**. l'appuyant, dit ces paroles: *Votre alliance avec une fille de la maison d'Autriche sera un acte expiatoire de la part de la France, et la plus belle page de votre histoire.* Oui, Monsieur, lui répondit l'empereur, si c'est vous

qui l'écrivez. Compliment étrange dans la bouche de celui qui n'en savait pas faire.

Les avis donnés, le conseil se sépara. *Bonaparte* se rangea de l'avis de *Talleyrand*, mais ne fit pas connaître à l'instant sa résolution. Toutefois il fit mander l'ambassadeur. Il chassait dans la forêt de Saint-Germain; on lui dépêcha un exprès; il accourut en toute hâte, fit alors connaître ses pouvoirs, et l'affaire fut arrêtée.

Deux courriers partirent aussitôt; l'un, allant annoncer en Allemagne, que la chose était faite; l'autre, en Russie, que si la chose ne se faisait pas, c'est que la sœur d'Alexandre n'était pas encore nubile.

CHAPITRE XI.

La reine de Naples.

Fouché avait quitté le conseil privé dont nous venons de parler sans en connaître le résultat. Il était même si éloigné de le prévoir, qu'il paraît qu'il ne chercha pas à s'en informer le reste de la soirée. Son ignorance était complète lorsque le sénateur *S**, son ami particulier, fut le voir le lendemain comme il était encore au lit. *Fouché*, de lui conter aussitôt tout ce qui s'était passé la veille, et d'ajouter en riant : Croiriez-vous que le pauvre M* a pris la chose au sérieux, qu'il a cru bonnement que l'empereur allait épouser l'Autrichienne, et qu'il en est devenu blême? — Blême ou jaune, répondit le sénateur, le fait est qu'il a deviné juste. — Qu'est-ce que vous dites? répliqua *Fouché*. — Je dis la vérité. Il épouse l'Autrichienne ; et, dès hier, des courriers sont partis pour Vienne et Pétersbourg. — Vous vous moquez ? — Nullement.

Fouché se jette hors du lit, fixe *S**, et, après un

moment de silence, ne dit que ces mots : *Il ne me reste qu'à faire mon paquet.*

En quittant *Fouché*, *S** vint à l'hôtel des affaires étrangères, où il raconta ce qui venait de se passer. *Alquié*, ancien ambassadeur de France à la cour de Naples, était présent. Il dit qu'il n'était point surpris que l'empereur d'Autriche eût fait offrir sa fille à *Napoléon;* et, à ce sujet, il conta l'anecdote suivante :

« J'étais à Naples quand la reine, qui abhorrait » les Français (elle était sœur de *Marie-Antoi-* » *nette*), fit un voyage en Allemagne pour aller » voir l'empereur, son gendre. Au premier cercle » qui eut lieu à son retour, elle dit publiquement » qu'elle avait quitté Vienne assez brusquement, » et fort peu édifiée des opinions de M. son gendre » qui avait pour *Napoléon* une prédilection si » tendre, qu'il avait été jusqu'à dire, parlant à » elle, que si *Bonaparte* n'était pas marié, et qu'il » lui demandât sa fille, il n'hésiterait pas à la lui » donner. »

J'ai consigné ce fait, ajouta *Alquié*, dans une note que je transmis alors au ministre des relations; nous pouvons vérifier la chose. On était à l'hôtel du ministère, la chose fut vérifiée et se trouva exacte.

CHAPITRE XII.

La porte Saint-Denis.

Mon père et mon grand-père se sont bien contentés de telle chose, disait un jour *Louis XIV*, pourquoi ne m'en contenterais-je pas? Ah! sire, répondit un homme de cour, c'étaient, auprès de Votre Majesté, de plaisans rois qu'*Henri IV* et *Louis XIII*. Et, loin d'en être blessé, l'orgueil du monarque sourit à l'impudence du courtisan.

Le mot de *grand*, attaché au nom de *Louis XIV*, offusquait *Bonaparte*. S'il l'eût osé, tout ce qui rappelait sa mémoire eût disparu. Il eût désiré être le seul qu'on eût appelé grand parmi les hommes. Peu de jours se sont écoulés; et ce que *Napoléon* tentait contre le souvenir de *Louis XIV*, par la mutilation des monumens publics, on le tente aujourd'hui de la même manière contre le souvenir de *Napoléon;* comme si l'histoire n'était pas là.

Après une longue campagne, *Bonaparte*, de retour à Paris, fut voir, dès le lendemain et dès le

point du jour, quels progrès avaient faits en son absence les travaux publics qu'il avait ordonnés. Du nombre de ces derniers était la restauration de la porte Saint-Denis.

L'inscription, *Ludovico magno, à Louis-le-Grand*, qui venait d'être avivée en or, lui sauta aux yeux et le mit en fureur. Apparemment qu'à cette inscription, il eût voulu qu'on en substituât une autre et qu'on le devinât; car il n'avait point donné d'ordre à cet égard, comme on va le voir.

Sa colère tomba donc sur M. *de M**, alors ministre de l'intérieur, qui l'accompagnait dans cette tournée. Rentré chez lui, M. *de M** s'enquiert du nom de l'architecte chargé des travaux de la porte Saint-Denis. C'était *Cellerier*. *Cellerier* est mandé; il accourt, et le ministre lui rend, avec usure et en des termes peu mesurés, tout ce qu'il avait essuyé de la part de son maître. C'est vainement que le pauvre *Cellerier* veut apaiser Monseigneur en lui disant que ce qu'il a fait, il l'a fait par ordre du ministre *Crétet*, son prédécesseur; qu'avant d'aviver l'inscription il avait demandé s'il devait le faire, et que mission de le faire lui avait été donnée par une lettre signée *Crétet*, dont l'original était aux mains de lui *Cellerier*, et la minute au ministère de l'intérieur. Rien ne put apaiser la bourrasque; plus *Cellerier* avait raison, plus la tempête allait grossissant.

J'étais alors en relation d'affaires avec *Cellerier*, par suite de la construction du théâtre des Variétés; il venait fréquemment dans mon cabinet, et, ce jour-là, au sortir de chez M. *de M**, ne sachant où déposer le poids qui l'oppressait, il entra chez moi. C'était un homme de talent, un homme de mérite, mais on ne peut porter la faiblesse plus loin. Il pensa qu'on allait lui ôter les travaux dont il était chargé, notamment ceux de l'église de Saint-Denis, qui lui avaient été confiés à la mort de l'architecte *Legrand;* il ne voyait que malheur, il se crut perdu, il pleura.

Je lui conseillai d'aller voir sur-le-champ *Fouché* et de lui tout conter : il y courut. *Fouché* l'accueillit et lui dit de se rassurer; que *M**, n'étant ministre que depuis deux jours, n'était pas encore fait aux manières de *Bonaparte;* qu'il arrangerait tout cela, et qu'il n'avait qu'à revenir sous huitaine.

Sous huitaine, *Cellerier* retourne chez le ministre de la police, non-seulement pour apprendre comment il avait *arrangé tout cela*, mais aussi pour savoir s'il devait faire disparaître ou laisser subsister l'inscription : Ma foi! lui dit *Fouché* en le voyant, je n'ai rien de consolant ni de positif à vous dire, si ce n'est que, voulant mettre la chose sur le tapis, j'ai été aussi complétement habillé que *M**, et que voilà tout ce qui est résulté de ma démarche. — Mais, Monseigneur, il faut pour-

tant bien une solution : les travaux sont achevés, l'échafaudage qui enveloppe la porte Saint-Denis est désormais inutile et obstrue la voie publique : dois-je le faire enlever et laisser subsister l'inscription avivée, ou dois-je laisser debout cet échafaud, jusqu'à ce qu'on ait substitué une autre inscription à celle qui existe? — D'honneur si j'en sais rien. Mais est-ce que *M** ne vous a rien dit? — Monseigneur, il ne m'a dit que des sottises. — Je sens votre embarras, eh bien ! attendez encore, je verrai.

Quinze jours se passent, alors *Cellerier* reçoit l'ordre, non de substituer une autre inscription à celle qui existait, non de l'enlever, mais de bronzer si bien les lettres de cette inscription et de les mettre d'un ton tellement uniforme avec le reste du monument, qu'on pût à peine les apercevoir et les distinguer.

CHAPITRE XIII.

Bonaparte. — Sa fortune militaire. — Danger qu'il court à Paris à son retour d'Égypte. — Son coup d'œil.

Je répéterai ici ce que je disais, il y a vingt-cinq ans, dans un ouvrage qui a pour titre : *Histoire de la révolution de France par deux amis de la liberté ;* ouvrage fréquemment cité par M. Dulaure dans ses *Essais sur les révolutions de Paris.* Voulant écrire cette histoire avec toute la bonne foi possible, je me donnais des peines infinies pour éclaircir des contradictions sans nombre, pour remonter à la source des choses, et connaître la vérité. L'impossibilité d'y parvenir complétement, quoique je fusse contemporain des événemens et sur les lieux où ils s'étaient passés, me fit dire avec amertume à mes lecteurs que, en général, l'histoire n'était guère qu'un roman ; que si elle était croyable quand elle traite des grandes catastrophes, mais en masse, des grands mouvemens, des grands résultats, elle n'était que mensonges quand elle voulait remonter aux causes secrètes, et que l'homme sage devait douter.

On regarde aujourd'hui comme certain que *Bonaparte* doit sa fortune militaire à *Barras;* cela peut être : cependant, si l'on en croit *Carnot*, les obligations que *Bonaparte* eut à *Barras* ne sont pas aussi grandes qu'on le pense.

Je vais transcrire, à ce sujet, un passage d'un ouvrage de *Carnot,* qui doit être devenu rare et qui parut en l'an VI. Il est intitulé : Réponse *de L.-N.-M. Carnot, citoyen français, l'un des fondateurs de la république et membre constitutionnel du Directoire exécutif, au rapport fait sur la conjuration du* 18 *fructidor, au conseil des Cinq-Cents, par J.-Ch. Bailleul, au nom d'une commission spéciale;* sans nom d'imprimeur, et ne portant que cette date, 8 *floréal an VI de la république.*

Aux expressions, aux sarcasmes dont se sert *Carnot* en parlant de ses trois collègues *Rewbell, Barras* et *Réveillère*, on reconnaîtra facilement qu'il écrivait immédiatement après sa proscription arrivée à la journée de fructidor, et l'on sentira qu'on doit être en garde contre un homme qui parle *ab irato.*

Page 27 de l'imprimé.

« Il faut ici dévoiler l'atroce perfidie de ces trois » brigands. *Bonaparte* leur fut toujours odieux, » et ils ne perdirent jamais de vue le projet de le » faire périr. Je n'en excepte point *Barras;* ses » grincemens de dents, lorsque le général *Bona-* » *parte* envoya *Sahuquet* à Marseille; ses sorties

» contre les préliminaires de Léoben ; ses grossiers
» et calomnieux sarcasmes contre une personne
» qui doit être chère à *Bonaparte* (madame *de*
» *Beauharnais*, depuis l'impératrice *Joséphine*),
» décèlent la noirceur de son arrière-pensée. Cet
» homme, sous l'écorce d'une feinte étourderie,
» cache la férocité d'un Caligula. *Il n'est point vrai*
» *que ce soit lui qui ait proposé* Bonaparte *pour le*
» *commandement de l'armée d'Italie, c'est moi-*
» *même.* Mais sur cela on a laissé filer le temps,
» afin de savoir s'il réussirait; et ce n'est que parmi
» ses intimes, que *Barras* se vanta d'avoir été l'au-
» teur de la proposition que j'avais faite au Direc-
» toire. Si *Bonaparte* eût échoué, c'était moi qui
» étais le coupable; j'avais proposé un jeune homme
» sans expérience, un intrigant; j'avais évidem-
» ment perdu la patrie. Les autres ne se mêlant
» point de la guerre, c'était sur moi qu'aurait re-
» tombé toute la responsabilité. *Bonaparte* est
» triomphant; alors c'est *Barras* qui l'a fait nom-
» mer, c'est à lui seul qu'on en a l'obligation; il
» est son protecteur, son défenseur contre mes
» attaques. Moi, je suis jaloux de *Bonaparte*,
» je le traverse dans tous ses desseins, je le per-
» sécute, je le dénigre, je lui refuse tout se-
» cours, je veux évidemment le perdre; telles
» sont les ordures dont on remplit les journaux
» vendus à *Barras*.

» Quelqu'un voulait perdre en effet *Bonaparte;*

» c'était le fameux *Trio*, toujours tremblant pour » son autorité. L'ascendant que prenait le géné- » ral, par ses victoires multipliées, commençait » à l'importuner. En perdant *Bonaparte*, le contre- » coup portait sur moi; le trio faisait tomber ses » deux ennemis à la fois. Il était clair, en effet, » que c'était moi qui, rival secret du héros d'Ita- » lie, avais préparé sa défaite; mon procès eût » été bientôt terminé : et, du reste, on aurait fait » à *Bonaparte* des obsèques tout aussi magnifiques » que celles qu'on a faites à *Hoche* (*).

» Mais, me dira-t-on, prouvez à votre tour. » Cela me serait facile, si, comme *Bailleul*, j'a- » vais à ma disposition les *pièces officielles dépo- » sées chez les ministres*. Mais cela ne me sera pas » impossible, quoique retiré dans un village d'Al- » lemagne.

» *Bonaparte*, et il s'en souviendra bien, nous » avait fait sentir qu'il était à propos de diminuer » par des traités de paix, le nombre de ses enne- » mis. Il désirait qu'on traitât avec le roi de Sar- » daigne, et plus encore, ensuite, avec le roi de » Naples. *Rewbell* était chargé de la partie diplo- » matique, comme je l'étais de la partie de la

---

(*) Paroles bien remarquables dans la bouche d'un directeur, puisqu'elles semblent confirmer le soupçon de poison, dont on dit que mourut le général *Hoche*, qui n'approuvait pas les mesures du Directoire.

» guerre : que fait-il pour répondre à l'empresse-
» ment de *Bonaparte?* Rien. Que dis-je, rien? Il
» élève mille difficultés pitoyables sur le traité du
» Piémont, et refuse tout net de traiter avec
» Naples.

» Ce fut moi qui, impatienté de ces lenteurs
» affectées dont j'entrevoyais le but, fis seul,
» sauf quelques observations de *Charles Lacroix*,
» le traité de Sardaigne, qui, je crois, n'est pas le
» plus mauvais. Ce fut moi ensuite qui provo-
» quai celui de Naples, et qui, ne pouvant ame-
» ner sur cet objet une délibération sérieuse au
» Directoire, demandai une réunion de quelques
» membres pour préparer le travail. Cette réunion
» eut lieu, le soir même, entre *Le Tourneur*, moi
» et *Réveillère*, chez ce dernier.

» Si *Barras* eût été attaché à *Bonaparte*, lui
» qui savait parfaitement le désir qu'avait ce gé-
» néral que l'on traitât promptement, il aurait
» voulu être de la réunion pour accélérer ce tra-
» vail. Point du tout, il ne parut pas. *Rewbel*
» resta chez lui à méditer quelles chicanes il pour-
» ra faire le lendemain. Cependant le traité est fait
» en une seule nuit, et le lendemain, malgré
» l'apathie de *Barras*, son air de dédain que la
» vergogne l'empêchait de manifester par un re-
» fus formel, malgré l'opposition de *Rewbel*,
» ses grands mots de *conditions honorables*, et
» enfin sa déclaration positive qu'il ne voulait

» point souscrire au traité, ce traité fut comme
» emporté de haute-lutte et conclu sur-le-champ.
» Je crois que c'était le plus grand service qu'il me
» fût possible de rendre à la patrie.

» Mais cette espèce d'incursion sur le domaine
» diplomatique de *Rewbel*, que l'état des affaires
» avait rendu indispensable, n'était pas de nature
» à être jamais oubliée par ce personnage dissimulé
» et vindicatif.

» Quoique la masse des ennemis opposés à *Bona-*
» *parte* fût considérablement diminuée, qu'il eût
» alors ses flancs et ses derrières libres, il n'avait
» pas encore des forces suffisantes pour se promet-
» tre des succès décisifs contre l'Empereur. Il de-
» mandait quinze mille hommes, je formai le pro-
» jet de lui en envoyer trente. Aussitôt des ordres
» sont donnés à l'armée du Rhin et Moselle, et à
» celle de Sambre et Meuse de faire partir sans
» délai, et le plus secrètement possible, quinze
» mille hommes chacune pour l'armée d'Italie, en
» les faisant filer le long de la Suisse, sous diffé-
» rens prétextes.

» Jamais ordre ne fut exécuté plus ponctuelle-
» ment, plus fidèlement, plus loyalement. *Mo-*
» *reau*, qui prévoyait la possibilité d'un pareil
» mouvement, tenait depuis long-temps un corps
» en réserve pour cet objet; et quoique son ar-
» mée fût la plus malheureuse, parce qu'elle ne
» pouvait, comme les autres, vivre aux dépens

» de l'ennemi, et que la pénurie des finances
» empêchait de subvenir à ses besoins, il avait
» cependant encore fait des sacrifices pour que
» ce corps de réserve fût passablement équipé
» et prêt à partir au premier signal. Le signal
» est donné, les troupes sont en marche, elles
» sont sur les frontières du Mont-Blanc avant que
» l'ennemi puisse se douter qu'elles sont destinées
» pour l'armée d'Italie.

» O *Moreau!* ô mon cher Fabius! que tu fus
» grand dans cette circonstance! que tu fus supé-
» rieur à ces petites rivalités de généraux, qui font
» quelquefois échouer les meilleurs projets! mon
» cœur te proclame un héros!

» *Il n'y avait pas,* dit *Bailleul, jusqu'à l'existence*
» *politique du pape qui ne me fût chère.* Probable-
» ment, puisque *Bailleul* ne dit rien qui ne soit
» appuyé *sur des pièces officielles déposées chez*
» *les ministres*, probablement il se sera trouvé
» parmi ces pièces une correspondance entre
» *Pie VI* et moi, qui aura été interceptée. Mais
» pourquoi *Bailleul* n'amuse-t-il pas le public par
» quelques échantillons de cette correspondance?
» Le pape m'aura aussi envoyé des *agnus*, des
» *indulgences plénières*, pour me mettre dans ses
» intérêts : ils auront été saisis quand on a mis les
» scellés sur mes papiers.

» Le petit *Réveillère* avait en effet tellement
» peur du pape, qu'il le voyait sans cesse à sa

poursuite, étendant ses doigts pour lui donner sa bénédiction. Le vicaire de Jésus était un rival dangereux pour lui, qui voulait aussi être chef de secte. Une nuit, *Réveillère* forma le projet de devenir grand homme. Il ne faut point résister aux inspirations d'en haut; mais comment parvenir à un but si louable? *Réveillère* imagina de se jeter parmi les théophilanthropes. On pouvait regarder cette route pour arriver au temple de mémoire comme nouvelle, quoique déjà un peu frayée. *Réveillère* donc, qui ne croit point en Dieu, et qui passe sa vie à tourmenter les hommes, s'enrôla parmi ceux qui se disaient les adorateurs de l'Être suprême et les bienfaiteurs de l'humanité; et rêvant déjà qu'il est le fondateur d'une nouvelle religion, un autre *Mahomet*, il se met à faire aussi son Alcoran.

» Cet ouvrage, pour lequel il mit son génie à la torture pendant plusieurs mois, parce qu'il n'avait pas, comme son précurseur, un pigeon qui vînt lui becqueter l'oreille, donne précisément la mesure de sa capacité. Il lut son chef-d'œuvre à l'Institut national, qui s'abstint de rire à cause de la dignité du personnage, et chacun se pinça pour s'empêcher de dormir. Mais on ne s'extasia point, comme on aurait dû le faire, sur cet écrit; on ne lui en fit point de complimens, et les journaux oublièrent d'en

» parler. *Réveillère* fut piqué au vif ; et c'est par
» ticulièrement depuis cette époque qu'il devin
» pointilleux, acariâtre, entrepreneur de nouvel
» les révolutions, et que, ne pouvant être *Ma*
» *homet*, il voulut être *Séide*.

» Croyant que tout ce qui n'est pas théophilan
» thrope est nécessairement catholique et dign
» d'être crucifié, il voyait en moi un grand am
» de la cour de Rome. J'avais beaucoup loué *Bo*
» *naparte* d'avoir dédaigné la vaine gloire de mar
» cher sur cette ville, pour combattre un ennem
» plus dangereux, dont la défaite entraînait l
» chute de Rome et de toute l'Italie. Le théophi
» lanthrope voulait, au contraire, qu'on fût d'abor
» au Capitole chanter hymne sur la cendre de
» Gracques ; et l'enlèvement de la bonne vierg
» de bois vermoulu qui était à Lorette, lui pa
» raissait une victoire bien plus importante qu
» l'enlèvement des drapeaux du bataillon d
» Vienne.

» J'aurais renié cent fois par jour Jésus et l
» Pape, que je n'aurais jamais pu ôter du cervea
» de *Réveillère* que j'étais catholique, apostoliqu
» et surtout romain. Les grands hommes ont quel
» quefois des maladies morales dont il est bien
» difficile de les guérir. *Pascal* se croyait toujour
» plongé dans une rivière jusqu'au nombril ; *Ré*
» *veillère* se croit toujours dans une cruche d'ea
» bénite. Excusons cette faiblesse, en considératio

des mémorables services qu'il a rendus à son pays. C'est un de nos sauveurs, et chacun, en voyant cet agneau sans tache, doit s'écrier avec le prédicateur italien : *Ecco il vero polichinello.*

. . . . . .

» Jamais il ne fut question au Directoire exécutif de savoir comment on arracherait la Hollande aux déchiremens dont les stathoudériens et les anarchistes la menaçaient également ; jamais on n'y a parlé de mesures à prendre pour y assurer la liberté. Je défie qu'on trouve un mot de cela dans les registres. Nos directeurs républicains s'occupaient de choses plus importantes; il s'agissait de savoir comment on parviendrait à dépouiller la Hollande, et par quel leurre on l'engagerait à nous seconder elle-même dans ce généreux projet.

» Le système du Directoire n'est pas équivoque pour quiconque a observé sa marche avec quelque attention. C'est de fonder la puissance nationale, moins sur la grandeur réelle de la république, que sur l'affaiblissement et la destruction de ses voisins ; de les combattre les uns par les autres ; de les traiter comme amis aussi long-temps qu'on a besoin de les paralyser ou d'en extraire des secours ; et lorsque le temps est venu de les écraser, des génies si féconds ont bientôt inventé des prétextes pour réaliser, à leur égard, la fable du loup et de l'agneau.

» On peut voir sa conduite envers les petits can-
» tons de la Suisse. Ce n'était plus l'oligarchi
» bernoise, ce n'étaient plus ceux contre lesquel
» il s'élevait un si grand nombre de griefs, c'est-à
» dire, ceux qui avaient trente millions en réserv
» et un magnifique arsenal; c'étaient les pauvre
» enfans de Guillaume-Tell, démocrates, pauvres
» sans rapports presque avec leurs voisins. N'im-
» porte, on veut révolutionner. En conséquence
» la liberté qui les rend heureux depuis cinq cent
» ans n'est pas celle qu'il leur faut; c'est la consti
» tution qu'on leur présente ou la mort. Cett
» poignée d'hommes simples, qui depuis trois cent
» ans ignore les combats, ose résister. O guerr
» impie! dans laquelle il semble que le Directoir
» ait eu pour objet d'égorger la liberté dans so
» propre berceau. La mort de Gessler a été ven
» gée; les chefs des familles démocratiques lui on
» été offerts en expiation; ils sont morts en défen
» dant l'entrée de leur petit territoire, et la viola
» tion de leurs foyers; leurs troupeaux effraye
» ont fui dans le désert; les glaciers ont reten
» du cri des orphelins; et les sources du Rhin
» du Rhône et de l'Adda, ont porté à toutes le
» mers les larmes des veuves désolées. »

Entraîné par l'intérêt que respire l'écrit que j
viens de citer, j'ai dépassé le but que je m'étai
proposé : je reviens sur mes pas.

Est-il vrai, comme le dit *Carnot*, que *Rewbel*

Réveillère, et notamment *Barras*, eurent envie d'attenter aux jours de *Bonaparte?* J'ignore. Mais, postérieurement à l'époque dont parle *Carnot*, il ne tint qu'à *Barras* de faire périr *Bonaparte;* la proposition lui en fut faite, il la rejeta. Voici comment se passa la chose, je crois pouvoir en certifier la vérité.

Le 17, veille de la journée mémorable du 18 brumaire, *Bonaparte*, dont le plan était arrêté, envoya, à quatre heures du soir, Mme. *de Talleyrand* à *Barras*, pour lui présenter un modèle de démission de sa place de directeur, et lui proposer celle de second consul qui ferait partie de la nouvelle constitution provisoire qu'on décréterait le lendemain à Saint-Cloud. Le ministre de la guerre, *Dubois Crancé*, ayant été informé de cette démarche, dépêcha aussitôt M. *Sibuet*, son ami, à *Barras*, pour l'engager à ne rien signer, et lui dire qu'il se chargeait d'arrêter le lendemain le général *Bonaparte* sur le pont de Saint-Cloud, ou de le tuer en cas de résistance, ce qui serait même l'expédient le plus sûr dans la circonstance; que, pour faire ce coup, il ne lui demandait point de pouvoirs écrits, mais un simple consentement verbal qui lui serait transmis par M. *Sibuet*, leur ami commun. M. *Sibuet*, mon collègue au tribunal de cassation, et encore existant, m'a raconté ce fait, le lendemain même du jour où il avait eu lieu, et lorsque nous étions, lui et moi, dans la

salle de l'Orangerie de Saint-Cloud, où se passa l'orageuse séance du 18; il a ajouté que *Barra* qu'il avait pressé, ou de laisser agir *Dubois Cranc* ou d'accepter la place de second consul, lui ava répondu : *Le Directoire est déconsidéré : dans* *crise où nous sommes, il ne peut rien pour la cho publique; le plus sage est de se confier, pour* *moment, à l'étoile de Bonaparte; on verra pl tard ce qu'il y aura à faire. Quant à la place* *deuxième consul, je n'en veux point: lorsqu'on* *occupé le premier rang, il vaut mieux n'être ri que de tomber au second.*

Bonaparte est-il brave? demandais-je un jour l'un de ses lieutenans les plus distingués. « Ou » l'empereur est brave, me dit-il, je l'ai même v » téméraire. Dans le fort d'une action, les bo » lets le dépassaient, la mitraille frappait à s » côtés : un de ses aides-de-camp s'obstinait à vo » loir le couvrir de son corps ; il l'écarta douc » ment une première, une seconde fois ; à la tro » sième, il lui dit avec humeur : *Finissons c* » *enfantillage, il faut que j'y voie clair.*

» J'ai ouï répéter fréquemment, et moi-mêm » je suis tenté de croire qu'il était incapable de bie » faire manœuvrer un bataillon ; mais, pour l » direction des masses, d'un grand ensemble, d'u » grand mouvement, je ne pense pas qu'il ait e » son pareil.

» Il avait un tact, un art merveilleux de de

viner les mouvemens de l'ennemi. Au moment où une affaire s'engageait, placé sur un monticule avec sa longue vue, si son intention était de se laisser prévenir, il disait aux généraux qui l'entouraient : Par où et comment croyez-vous que nous allons être attaqués? On mettait l'œil à la lunette, on examinait; c'est par-là, disait l'un; c'est par-ici, disait l'autre : Non, répondait *Bonaparte*, c'est de ce côté, et jamais il n'arrivait qu'il se trompât.

» D'ordinaire il descendait tranquillement de cette élévation où il s'était placé et en causant avec gaieté; mais quand vous le voyiez s'en aller en regardant en l'air et en sifflant, vous pouviez dire que les boulets ennemis allaient pleuvoir sur le monticule qu'il venait de quitter, et cela ne manquait pas. »

FIN DU LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE CINQUIÈME.

OBJETS DIVERS.

CHAPITRE I.

De la statue de Louis XIV, place des Victoires, et de celle de Bonaparte.

« Je suis père de famille; je suis déshonoré, » ruiné, perdu. Monsieur, si vous refusez de pren- » dre ma défense contre l'autorité qui m'écrase, » je monte sur la colonne de la place Vendôme, » je me précipite; et sur un écriteau attaché à ma » poitrine, on lira : *Je suis Launai, fondeur de la » colonne à la grande armée.* »

Ainsi s'exprima (1810), en entrant dans mon cabinet, un homme que je n'avais jamais vu, M. *Launai,* artiste plein de génie, possédé du démon des arts, qui eût fait ce qu'il annonçait, si, avec non moins d'énergie que de persévérance, je n'étais venu à bout de le tirer de l'abîme où la calomnie l'avait plongé.

Un décret ordonne qu'il sera érigé à la grande armée une colonne fondue avec les canons pris sur l'ennemi. Le ministre *Cretet* charge de cette fonte M. *Launai*, d'après les dessins et sous l'in-

spection de MM. *Denon*, directeur du Musée, *Père* et *Gondoin*, architectes.

Ce monument était presque achevé, déjà la statue colossale de l'empereur, dont il devait être surmonté, avait été fondue d'un seul jet (admirable morceau si bien *venu* à la fonte, et d'un alliage si parfait que M. *d'Arcet* en leva un échantillon et demanda au ministre, *dans l'intérêt de l'art*, qu'il lui fût permis d'en faire l'analyse); il ne restait plus à jeter en moule que les derniers bas-reliefs qui terminent le haut de la colonne, lorsque M. *Launai*, dans le fort d'une opération, au milieu de ses fourneaux enflammés, de la matière en fusion qu'il franchissait d'un saut, au risque de perdre mille fois la vie, obsédé par les observations minutieuses d'un architecte, son supérieur, se permit un mot piquant contre ce dernier qui, plus qu'octogénaire, venait d'épouser une fille de quinze ans : *Launai* fut perdu.

Malheureusement son protecteur naturel, l'homme qui aimait à raisonner avec lui et surveillait ses opérations, le ministre *Cretet*, était absent pour raison de santé, et le portefeuille de l'intérieur se trouva, par intérim, entre les mains du ministre de la police *Fouché*, à qui les travaux de la colonne étaient totalement étrangers, et qui ne put que s'en rapporter à ce qu'un chef lui disait.

Il lui fut dit que *Launai* était un voleur; qu'il avait détourné des bronzes, mêlé du mauvais al-

liage à ses fontes ; que de pareilles infidélités le rendaient reliquataire envers le gouvernement de sommes considérables ; qu'il était urgent de le déposséder, et de confier à un autre ce qui restait à faire du monument.

Fouché ayant pris un arrêté en conséquence, *Launai* est à l'instant chassé de ses *propres* ateliers, en butte à une contrainte de l'agent du trésor, saisi dans ses meubles, et, malgré les prières, les larmes de sa femme et de ses filles, frustré impitoyablement d'outils étrangers à la confection de la colonne, qu'il réclame pour gagner sa vie, pour faire des travaux qui lui sont demandés par des particuliers.

Telle était la position de M. *Launai*, quand il vint me trouver. Justice lui fut rendue par le nouveau ministre de l'intérieur, non moins circonvenu d'abord que *Fouché;* aussi fallut-il l'arracher cette justice, et menacer d'aller jusqu'à l'empereur, *à qui*, disais-je, *mon nom n'était pas inconnu.* Une commission fut nommée, l'innocence reconnue, les contraintes levées ; *Launai* déclaré créancier d'une somme très-forte et payé.

Quand les alliés, aux obligations que leur doivent les beaux-arts en France, voulurent ajouter celle de faire disparaître la colonne de la place Vendôme ; ne pouvant l'abattre avec des cables, ils firent chercher *Launai* pour qu'il leur indiquât le moyen d'en venir à leurs fins : *Launai* se tint

caché. Mais dès que les alliés eurent renoncé à leur projet, et qu'il ne fut plus question que de faire enlever la statue de Napoléon, qui couronnait le monument, M. *Launai*, pour que son chef-d'œuvre ne fût pas mutilé, se chargea de sa descente, et long-temps le conserva enfoui dans ses ateliers. Il n'y est plus. La statue colossale de *Bonaparte*, mise au creuset, a servi à fondre la statue équestre de Louis XIV, place des Victoires.

CHAPITRE II.

Mort de Louis XVI.

J'ai relu souvent, et jamais je n'ai pu lire sans une espèce de tremblement, sans éprouver un sentiment que je ne puis définir, ce passage des *Mémoires* de M. *Edgeworth,* dernier confesseur de Louis XVI (*).

» La voiture (**) parvint dans le plus grand si-
» lence à la place Louis XV, et s'arrêta au mi-
» lieu d'un grand espace vide qu'on avait laissé
» autour de l'échafaud. Cet espace était bordé de
» canons, et au delà, tant que la vue pouvait s'é-
» tendre, on voyait une multitude en armes. Dès
» que le roi sentit que la voiture n'allait plus, il
» se retourna vers moi, et me dit à l'oreille *nous*
» *voilà arrivés, si je ne me trompe.* Mon silence lui
» dit que oui.

» Un des bourreaux vint aussitôt ouvrir la por-

(*) Paris, Gide fils, octobre 1815, page 88 et suivantes.

(**) Voiture de place dans laquelle étaient Louis XVI, l'abbé Edgeworth et deux gendarmes.

» tière, et les gendarmes voulurent descendre;
» mais le roi les arrêta, et appuyant sa main sur
» mon genou : *Messieurs*, leur dit-il d'un ton de
» maître, *je vous recommande monsieur que voilà* :
» *ayez soin qu'après ma mort il ne lui soit fait au-*
» *cune insulte. Je vous charge d'y veiller.*

» Ces deux hommes ne répondant rien, le roi
» voulut reprendre d'un ton plus haut; mais l'un
» d'eux lui coupa la parole : « Oui, oui, lui répon-
» dit-il, nous en aurons soin ; laissez-nous faire. »
» Et je dois ajouter que ces mots furent dits d'un
» ton de voix qui aurait dû me glacer, si dans
» un moment tel que celui-là il m'eût été possible
» de me replier sur moi-même.

» Dès que le roi fut descendu de voiture, trois
» bourreaux l'entourèrent, et voulurent lui ôter
» ses habits, mais il les repoussa avec fierté, et se
» déshabilla lui-même. Il défit également son col,
» ouvrit sa chemise, et l'arrangea de ses propres
» mains ! Les bourreaux, que la contenance fière
» du roi avait déconcertés un moment, semblèrent
» alors reprendre de l'audace. Ils l'entourèrent
» de nouveau, et voulurent lui prendre les mains.
» *Que prétendez-vous ?* leur dit le prince en reti-
» rant ses mains avec vivacité. — Vous lier, re-
» pondit un des bourreaux. *Me lier!* repartit le roi
» d'un air d'indignation, *je n'y consentirai jamais ;*
» *faites ce qui vous est commandé, mais vous ne me*
» *lierez pas : renoncez à ce projet.*

» Les bourreaux insistèrent; ils élevèrent la voix,
» et semblaient déjà vouloir appeler du secours
» pour le faire de vive force.

» C'est ici peut-être le moment le plus affreux
» de cette désolante matinée : une minute de plus,
» et le meilleur des rois recevait, sous les yeux de
» ses sujets rebelles, un outrage mille fois plus in-
» supportable que la mort, par la violence qu'on
» semblait vouloir y mettre. Il parut la craindre;
» et se retournant vers moi, il me regarda fixement
» comme pour me demander conseil. Hélas! il
» m'était impossible de lui en donner un, et je ne
» lui répondis d'abord que par mon silence. Mais
» comme il continuait de me regarder : « Sire, lui
» dis-je, avec larmes, dans ce dernier outrage
» je ne vois qu'un dernier trait de ressemblance
» entre votre majesté et le dieu qui va être sa
» récompense » A ces mots, il leva les yeux au
» ciel avec une expression de douleur que je ne
» saurais jamais rendre. *Assurément*, me dit-il,
» *il ne me faudra rien moins que son exemple pour*
» *que je me soumette à un pareil affront;* et se re-
» tournant vers les bourreaux : *Faites ce que vous*
» *voudrez*, leur dit-il, *je boirai le calice jusqu'à la*
» *lie.*

» Les marches qui conduisaient à l'échafaud
» étaient extrêmement raides à monter. Le roi fut
» obligé de s'appuyer sur mon bras; et, à la peine
» qu'il semblait prendre, je craignis un moment

» que son courage ne commençât à fléchir. Mais
» quel fut mon étonnement lorsque, parvenu à
» la dernière marche, je le vis s'échapper pour
» ainsi dire de mes mains, traverser d'un pied
» ferme toute la largeur de l'échafaud, imposer
» silence par son seul regard à quinze ou vingt
» tambours qui étaient placés vis-à-vis de lui, et
» d'une voix si forte, qu'elle dut être entendue
» du pont-tournant, prononcer distinctement ces
» paroles à jamais mémorables : *Je meurs innocent*
» *de tous les crimes qu'on m'impute. Je pardonne*
» *aux auteurs de ma mort, et je prie Dieu que le*
» *sang que vous allez répandre ne tombe jamais*
» *sur la France.*

» Il allait continuer; mais un homme à cheval,
» et en uniforme national, fondant tout à coup
» l'épée à la main, et avec des cris féroces, sur les
» tambours, les obligea de rouler.

» Plusieurs voix se firent entendre en même
» temps, pour ENCOURAGER les bourreaux. Ils pa-
» rurent S'ANIMER eux-mêmes, et saisissant AVEC
» EFFORT le plus vertueux des rois, ils le TRAÎNÈRENT
» sous la hache, qui, d'un seul coup, fit tomber
» sa tête. . . . . .
» . . . . . .

» 21 janvier 1793, dix heures dix minutes du matin. »

Ces pages sont sacrées; on ne peut rien en retrancher, rien y ajouter : et c'est avec une crainte

religieuse que je vais me permettre quelques réflexions.

J'ai connu un nommé *Bouvard*, ou *Boulevard*. Il vit peut-être encore. Il était parent de madame *Rouyer*, aujourd'hui existante, et chez laquelle pendant la terreur nous nous réfugiâmes, ma femme et moi, à Villeneuve-sur-Yonne. Ce M. *Bouvard* était, en 1792, 93 et 94, acteur du théâtre de la république. C'était un brave et digne homme, qui avait bien soin de sa mère, aimait fort la révolution, mais était loin d'en approuver les excès. L'ayant revu à Paris, après la journée de thermidor, il me dit que, le bataillon de sa section ayant été commandé pour l'exécution, il s'était trouvé (lui *Bouvard*), placé en première ligne auprès de l'échafaud, et de manière à ne perdre aucune des paroles ni des mouvemens du roi : que le roi avait parlé avec une voix de stentor, et avec autant d'assurance que de dignité; mais qu'il fallait qu'il eût espéré d'émouvoir le peuple, parce que, au moment où le roulement des tambours lui avait coupé la parole, il était devenu jaune comme un coin (c'est son expression). Il ajouta, et c'est ici l'objet de mes réflexions, que le roi, resté sur le bord de l'échafaud, avait l'air de vouloir attendre que le roulement cessât pour parler encore; et que, quand les bourreaux, excités par des clameurs à se saisir de sa personne, se jetèrent tous sur lui à la fois, le roi avait paru leur RÉSISTER.

Ce mot déchirant semblerait vrai, d'après les expressions du saint confesseur, qui dit : Plusieurs voix se firent entendre pour *encourager* les bourreaux. Ils parurent *s'animer,* et saisissant *avec effort* le plus vertueux des rois, ils le *traînèrent*.....

Si la conséquence que naturellement on doit tirer de ces efforts et de ce mot traîner est vraie, c'est une douleur à ajouter à tant d'autres douleurs, et la postérité existe pour les juges de Louis XVI. L'un d'eux, et je prends Dieu à témoin de la vérité de mes paroles, l'un d'eux, malade à Lyon, disait, il n'y a pas long-temps, à son parent : *La voyez-vous la main de fer ? la voilà qui s'avance ; ôtez-la, ôtez-la donc.*

CHAPITRE III.

La langue française. — Bonaparte. — Le sénat conservateur.

Nos pères pour désigner un personnage bien savant, bien disant, bien expert en toute chose, disaient c'est un *clerc* : quand ils disaient, c'est un maître clerc, ils avaient tout dit. Cette locution dura cinq ou six siècles, après quoi on inventa le mot *avocat;* voilà la même dénomination allongée de deux syllabes : c'est bien quelque chose. Mais trois cents ans après on fabriqua le mot *jurisconsulte* : deux syllabes de plus, comme vous voyez on aurait pu en rester là, c'était fort honnête; mais non ; à mesure que la civilisation approchait de sa perfection, que les institutions se compliquaient, qu'il s'établissait des distinctions, les expressions devenaient ambitieuses, incommensurables. En 1613, on inventa le mot *extraordinairement.* c'était à jurer qu'on n'irait pas au delà. Mais voilà qu'en 1793, au beau milieu de la terreur, on en fabrique un qu'on ne peut achever sans

reprendre haleine, c'est *inconstitutionnalité*. Si vous doutez, voyez le dictionnaire de l'académie, supplément, édition de 1814; et, vérification faite, convenez qu'il ne fallait rien moins qu'une révolution pour accoucher de celui-là. Ma consolation est que quand on a poussé les choses à ce degré de perfection, on ne peut plus répondre avec madame de la Galissonnière, à qui l'on disait en 1792, en parlant des affaires du temps : — Eh bien ! comment ça va-t-il? — Mais ça va toujours en *envilainissant*.

Amyot, Montaigne, ont un attrait si puissant ! on goûte à leur vieux langage un charme qu'on ne sait définir. Ce langage n'est pas la patrie, mais c'est notre berceau.

Bonaparte fut atteint de l'épidémie du jour. Il ne se contentait pas de faire de grandes choses, il faisait aussi de grands mots. C'était un *archi-trésorier*, un *archi-chancelier*, un *grand-juge* un *grand-chambellan*, un *grand-électeur*; tout était grand autour de lui. Cependant il faut lui rendre la justice qu'il mérite ; il y eut une dénomination qu'il eut grand soin de rapetisser, celle de *sénat-conservateur* qu'il coupa par la moitié, ne se servant plus que du mot *sénat* tout court, et pour cause.

Ce sénat, par la constitution de brumaire, reçut la dénomination de conservateur, parce que son institution avait pour objet de veiller au maintien

de cette constitution. Aussi dans son sein avait-il, en faveur des citoyens français, minuté les statuts d'une *commission de la liberté de la presse*, d'une *commission de la liberté individuelle* : le bon billet !

Mon sénat-conservateur est à peine installé, qu'il ne conserve rien du tout, *n'était* son traitement annuel de quarante bons mille francs à l'endroit de chacun des pères conscrits. En effet, outre le *corps législatif*, qu'on appela le *conseil des muets*, nous avions un *tribunat* à qui la parole était constitutionnellement permise. Il a l'insolence d'ouvrir la bouche ; pour la lui fermer, *Bonaparte* lui coupe le cou : premier soufflet à la constitution. *Bonaparte* n'était nommé consul que pour dix ans, il se fait élire consul à vie : second soufflet. De consul à vie, il se fait proclamer empereur : troisième soufflet. Or, comme chacune de ces mains-mises, et tant d'autres, étaient dûment annotées dans le chartrier du sénat par nos conservateurs, ils ne savaient trop comment accorder tant de camouflets avec une constitution à qui ils répugnaient fort. *Bonaparte* se chargea de les tirer d'embarras en leur apprenant que la France n'en était pas réduite à n'avoir qu'*une seule* constitution, mais qu'elle avait *des constitutions ;* et nos seigneurs de répéter avec le maître : Nous avons *des constitutions, les constitutions de l'empire.*

Encore s'ils n'eussent fait que répéter les ex-

pressions et les phrases de Sa Majesté ; mais non : ils jetaient tout à ses pieds. Leur demandait-il un sentier ils lui élargissaient une grande route. Voulait-il de la *chair à canon*, des milliers de soldats avant l'âge requis et trop jeunes encore sous le faix des armes ils ne disaient pas,

Vous leur faites, seigneur,
En les croquant, beaucoup d'honneur ;

mais ils disaient : Sire, cela leur déliera les jambes ; l'expédition que vous méditez dans votre sagesse *ne sera pour eux qu'une promenade d'agrément.* Et l'on allait se promener en Russie !

Leur prompte servitude a fatigué Tibère.

Que résulta-t-il de tant de bassesse ? ce qui arrive toujours chez nous, un quolibet. Ils avaient fait mettre sur leur porte du Luxembourg donnant rue d'Enfer, un marbre avec cette inscription :

Jardin du sénat conservateur.

On la retourna ainsi :

Sénat, conservateur du jardin.

Il faut convenir qu'ils ont eu bien de la peine à quitter ce jardin-là. Plusieurs sont venus à bout de s'y glisser de nouveau après avoir abreuvé Bonaparte, dans son malheur, d'autant d'outrages qu'ils l'avaient écrasé d'adulations dans sa prospérité. Dieu leur fasse miséricorde !

CHAPITRE IV.

Tableau surprenant.

A L'AURORE de la révolution, je fis la connaissance, à Paris, de M. *Leroux Desneval*, président à mortier au parlement de Normandie. Notre confraternité en *franc-maçonnerie* augmenta notre intimité. Je ne connaissais point encore le spectacle de la mer. A la veille de partir, M. *Desneval* m'invita à l'aller trouver à Rouen; de là nous irions à sa belle terre de Pavilly, et nous pousserions ensuite jusqu'au Havre : j'acceptai.

Quand j'arrivai à Rouen, au mois d'août 1789, je trouvai la ville fort agitée. On allait pendre le sieur *Bordier*, acteur plein de talent, attaché au théâtre des Variétés de la rue de Richelieu, aujourd'hui le Théâtre-Français. On le disait voué aux intérêts du duc d'Orléans. Étant allé de Paris à Rouen, sous le prétexte d'y acheter des subsistances, il y fomenta une insurrection. Le parlement de Rouen le fit arrêter, juger et exécuter dans vingt-quatre heures.

Comme je descendais à l'hôtel de M. *Desneval*, il allait monter en voiture pour sortir de la ville, ne voulant pas être témoin du spectacle dont je viens de parler, ni de la rumeur qu'il occasionait. Je pris place à côté de lui, et nous fûmes dîner au faubourg St.-Sever, chez une dame *Malherbe*, actrice du théâtre de Rouen. Nous y trouvâmes une de nos connaissances, M. *Roitier de Montaleau*, le vénérable de notre loge, et qui avait quitté Paris en même temps que moi.

A table on causa révolution. Quoiqu'elle ne fît encore que de naître, on poussa sur ce chapitre les conjectures à perte de vue, et *Montaleau*, qui ne voyait pas couleur de rose, étaya ses frayeurs d'un tableau allégorique qu'il disait avoir vu et tenu, il y avait de cela vingt ans au moins, chez un particulier dont il cita le nom, et qui avait été attaché au parlement de Rouen en qualité de greffier, ou d'audiencier.

La description qu'il nous fit de ce tableau nous parut si extraordinaire, que M. *Desneval* envoya aussitôt un de ses gens à la ville, afin de s'informer si l'individu nommé par *Montaleau* vivait encore, et, dans ce cas, où il demeurait. Il n'était pas mort, et on rapporta son adresse. Nous y fûmes le lendemain matin, M. *Desneval*, *Montaleau* et moi.

Le bonhomme, qui avait plus de quatre-vingts ans, fut enchanté de l'objet de notre visite; et

avant qu'il nous conduisît dans le cabinet où gisait la merveille, il nous fallut écouter une narration sans fin, touchant la manière dont ce tableau lui était advenu de succession en succession, et aussi touchant l'authenticité de ce même tableau qui, *indubitablement*, avait été commandé à un astrologue, par *Catherine de Médicis*, et avait appartenu à cette reine superstitieuse. Voici le tableau.

Il était sur toile, il pouvait avoir deux pieds de haut sur trois pieds de large. Les couleurs ayant poussé, le fond paraissait entièrement noir. En haut, dans l'angle droit, un génie soulevait de la main gauche une draperie, et de l'autre main indiquait du doigt ce que la draperie venait de découvrir. En même temps ce génie fixait avec courroux une femme qui était dans l'angle opposé, et semblait lui dire *regarde*. Cette femme, effrayée de ce qu'elle avait aperçu, se voilait la figure avec un pan de sa robe. Suivant notre homme, ce génie était celui de l'astrologie, et la femme, Catherine de Médicis.

Il serait trop long de détailler ce tableau : je me bornerai à dire que sur deux lignes droites reposaient sept médaillons détachés et numérotés successivement depuis 1 jusqu'à 7. Deux médaillons reposaient sur la ligne d'en haut, ils étaient relatifs aux deux derniers Valois. Sur la ligne inférieure étaient les cinq autres médaillons ayant

rapport aux Bourbons. Chaque médaillon représentait un roi, peint sans vêtement, et seulement reconnaissable par une couronne qu'il avait sur la tête. C'étaient, disait encore notre homme, les effigies de Charles IX et de Henri III, et celles de Henri IV, de Louis XIII, de Louis XIV et de Louis XV; quant à celle du successeur de Louis XV, on va voir qu'elle n'existait pas dans le médaillon qui lui était consacré. Aucun de ces princes n'était nommé, comme on s'en doute bien, mais il est constant que les attributs qui les entouraient les désignaient parfaitement. Par exemple, Charles IX était peint, un pied sur des cadavres, les cheveux hérissés, et un serpent lui rongeait le cœur. Henri III, Henri IV étaient étendus par terre un couteau dans le sein. Louis XIV, environné de trophées, posait sa main sur un globe. Louis XV était enchaîné par des satyres et des bacchantes, avec des guirlandes de fleurs. Dans le médaillon n°. 7, point de roi, mais un trône renversé, une couronne, un sceptre, une main de justice foudroyés par des carreaux. Voilà, pour me servir des expressions de *Montaleau*, ce que j'ai vu, de mes yeux vu : et comme je ne crois ni aux devins, ni aux astrologues, cet objet, dans une vie pleine d'événemens, est un de ceux qui m'a le plus frappé.

CHAPITRE V.

Du Mémorial de Sainte-Hélène en ce qui a rapport à divers chapitres de ces mémoires.

Le Mémorial de Sainte-Hélène sera toujours recherché malgré la manière avec laquelle il est écrit. Cependant qui ne sera en garde contre un auteur dont le dévouement à la personne de *Bonaparte* est admirable assurément, mais qui ne parle jamais de son héros qu'avec exaltation; qui ne peut croire à aucune faiblesse de sa part, et qui, sans cesse prosterné devant sa divinité, se croirait lui-même un sacrilége s'il lui soupçonnait quelque chose d'humain. Cependant, s'il fut toujours *deux hommes en un*, c'est bien à *Bonaparte* que cette vérité est applicable; et l'on pourrait faire de lui, selon le sentiment dont on serait affecté, deux portraits entièrement dissemblables qui ne laisseraient pas d'être vrais l'un et l'autre.

Sans doute il est des choses qu'un auteur n'invente pas, qui portent avec elles un cachet de vé-

rité irrécusable, et il en est beaucoup de ce genre dans les paroles que M. *de Las-Cases* place dans la bouche de *Bonaparte*.

Toutefois le monarque le plus puissant de l'univers, jeté par un coup de foudre sur un rocher désert, retranché pour jamais d'un monde qu'il tenait sous sa loi, et à qui, de toutes les ambitions, il ne reste plus que celle de transmettre son nom à la postérité avec le plus d'éclat possible, ira-t-il avouer ses fautes, ses erreurs, à l'écrivain qui trace son histoire *sous sa dictée?* lui déroulera-t-il les pages de sa vie qu'il voudrait dérober à l'avenir? N'est-il pas présumable, au contraire, qu'il cherchera à donner de louables motifs aux choses même les moins excusables. Écoutez-le dans sa chute, tout ce qu'il a fait durant son élévation était pour arriver à un grand résultat *que lui seul connaissait*, et qui tendait au bonheur de l'Europe. Sans doute c'était par suite de cette combinaison philanthropique qu'il lui imposait, à coups de canon, des rois tirés de sa famille.

Quoique long et entortillé, le chapitre où il est question, dans le Mémorial, de la mort du duc d'*Enghien*, est empreint d'une vérité terrible : au moment même où *Bonaparte* y dit que la mort de ce prince ne lui a jamais fait éprouver de remords, on lit le remords sur sa figure. Non, *Bonaparte* n'est pas toujours vrai dans le Mémorial.

Qui le croira quand il dit qu'*il ne savait pas*

même précisément qui était le duc d'Enghien (*) quand il le fit fusiller? Il ne pouvait ignorer ni ce qu'il était, ni ce qu'il valait.

Qui le croira quand il dit, au sujet de cette condamnation, *On ne saurait m'accuser d'aucune violation de justice, parce que toutes les formes ont été régulièrement et strictement observées* (**)?

Les formes de la justice observées!..... Une commission militaire, organisée d'avance, attend la victime sur le lieu du supplice; la victime, arrachée à son domicile par une violation du droit des gens, est amenée en poste; on la condamne, on la tue à huis-clos; et elle a été *régulièrement jugée!* oui, si le tribunal révolutionnaire jugeait *régulièrement*.

M'a-t-on jamais vu verser du sang par caprice (***)? Sans doute et par torrens sur les champs de bataille; parce que l'ambition a aussi ses caprices. Mais par la voix des commissions, des tribunaux; non, Bonaparte n'a pas répandu beaucoup de sang, si on le considère comme fondateur d'une dynastie nouvelle, et longuement entouré de séides soudoyés.

Mais en parlant du prétendu procès du duc d'Enghien et de celui de Moreau, il ne faut pas

---

(*) Mémorial, tome VII, page 333.

(**) *Idem*, page 320.

(***) *Idem*, page 319.

que *Bonaparte* donne à entendre qu'il a laissé les juges maîtres de prononcer. Il a assassiné le duc d'Enghien, et, l'assassinat ayant été commis la nuit, dès sept heures du matin les assassins étaient à table, à Malmaison, dans la salle à manger du premier consul, où l'excès des liqueurs leur faisait divulguer, sur l'acte qu'ils venaient de commettre, des particularités aussi indiscrètes que révoltantes. Ce fait, je le tiens d'un témoin oculaire, aujourd'hui pair de France, que j'avais bien accueilli à La Haye quand il était proscrit par le Directoire, et qui, le jour de la mort du duc d'Enghien, était allé à Malmaison pour recevoir des instructions de *Bonaparte* sur le commandement qu'il venait de lui donner de la flotte de Brest ou de Toulon, je ne sais plus laquelle.

Quand on n'a pas influencé, ou qu'on ne veut pas influencer des juges, on ne les convie pas à un festin avant ou après leur décision. On ne fait pas à l'accusateur public *Gérard*, qui a conclu à la mort dans l'affaire de *Moreau*, quinze mille francs de pension, récompense inouïe pour un magistrat du second ordre, et l'on ne dit pas publiquement, dans la galerie de Saint-Cloud, au juge courageux qui a parlé dans l'intérêt de *Moreau : Que faites-vous ici? sortez!*

Ses seuls rapports avec Pichegru, dit *Bonaparte, suffirent pour perdre Moreau dans l'opinion; une foule de ses partisans l'abandonnèrent : tant, dans*

a lutte des partis, la masse s'occupait bien plus de a patrie que des individus (*).

Je ne sais pas quels furent les partisans de *Moeau* qui l'abandonnèrent lors de son procès; des ourtisans, des créatures du premier consul appaemment; mais assurément, c'est, quoi qu'en dise *Bonaparte*, encore plus à l'opinion générale qui se ouleva avec violence en faveur de *Moreau*, qu'à la ermeté de quelques juges du tribunal criminel, ue ce général dut son salut. Si *Bonaparte* ne le fit as traduire devant une commission militaire, c'est u'il ne l'osa pas. Mais il osa envoyer au tribunal on conseiller d'état, *Ré***, qui se tint secrètement ans la chambre du conseil, où il supplia, conıra les juges de condamner *Moreau* à la mort, eur donnant sa parole sacrée que le consul lui erait grâce. *Et qui nous la fera à nous*? lui répondit un juge, (M. *Clavier*).

Quand *Moreau*, transféré du Temple à la Conciergerie, était tiré de prison pour paraître devant le tribunal, tous les soldats et officiers qui taient là pour maintenir l'ordre, et la gendarmeie elle-même, commandée alors par le général *Moncey*, lui portaient les armes. Le peuple était si ndigné de le voir sur les bancs des criminels, u'il s'attroupait jour et nuit et murmurait hautenent autour du palais de justice, en dépit des

(*) Mémorial, tome VII, page 320.

agens de police qui affluaient. Une des sœurs de *Bonaparte*, *Éliza Bacciocchi*, très-liée avec madame *Hain********, accourut, déguisée en jockei, chez cette dernière, et toute effrayée des menaces qu'elle venait d'entendre proférer contre son frère dans les groupes où elle s'était mêlée. Elle envoya promptement à *Bonaparte* un billet que son trouble ne lui permit pas de composer, mais qu'elle transcrivit d'après la rédaction de madame *Hain*****, et qui contenait tout ce qu'elle avait vu et entendu au milieu d'un public exaspéré; tout ce qu'elle redoutait des suites du jugement de *Moreau*, s'il n'était pas favorable à ce dernier.

Il n'était jadis bruit que de la grande brutalité et de l'extrême violence de l'empereur envers son entourage : or, il est reconnu à présent que tout ce qui le servait dans son plus petit intérieur l'adorait précisément à cause de sa bonté et de l'excellence de sa douceur (*).

Bonaparte n'était encore que premier consul, lorsque le bruit courut que, dans les jardins de Malmaison, se promenant avec le sénateur V*****, la conversation s'était animée au point que, par un geste trop prononcé, il avait jeté à terre le chapeau du sénateur. On parlait de ce fait chez *Treilhard*; les uns soutenaient que cela n'était pas possible; d'autres, citant plusieurs actes de violence de

(*) Mémorial, tome VII, page 290.

Bonaparte, prétendaient que cela était vrai. Alors *Treilhard* nous dit : « A Rastadt, après le dîner, » je causais tête à tête dans mon salon avec *Bo-* » *naparte*. Un militaire qui avait quelque chose à » lui dire entra sans frapper, sans se faire annon- » cer. *Bonaparte*, choqué de cette inconvenance, » se leva furieux du canapé où nous étions assis » lui et moi et s'élança sur l'officier, le maltrai- » tant de paroles *et d'effets*, jusqu'à ce qu'il l'eût » poussé hors de la porte avec violence. »

Bonaparte, après avoir dit, *Que les Allemands me haïssent cela est assez simple : on me força dix ans de me battre sur leurs cadavres ; ils n'ont pu connaître mes vraies dispositions, me tenir compte de mes arrière-pensées, et elles étaient grandes pour eux. J'avais une estime toute particulière pour la nation allemande; j'ai pu lui imposer bien des millions, c'était nécessaire ;* Bonaparte ajoute, *mais je me serais bien donné de garde de l'insulter par du mépris* (*).

Comment *Bonaparte* a-t-il pu oublier si promptement qu'avant son mariage avec *Marie-Louise* il fit dans les journaux, où rien de politique ne passait sans l'autorisation préalable de sa rigoureuse censure, insulter à trois reprises différentes la maison d'*Habsbourg* et la maison de *Lorraine* de la manière la plus outrageuse ?

(*) Mémorial, tome VII, page 305.

Avait-il donc oublié aussi que des écrits récens étaient là pour démentir ce qu'il avançait ? avait-il oublié que la meilleure des femmes, la plus aimée, la plus belle des reines, la reine de Prusse, était morte à la fleur de l'âge, victime, peut-être, des paroles plus qu'inconsidérées qu'il s'était permises contre elle.

Il n'y a pas non plus de sincérité dans ce que dit *Bonaparte* sur la manière dont se fit son mariage avec madame *de Beauharnais ;* des lettres *de remercîmens* au sujet de ce mariage, qui sont entre les mains d'un *personnage*, attestent le contraire de ce que renferme le Mémorial ; et des lettres de *Bonaparte* qui ont rapport à ses premières campagnes d'Italie, lettres qui sont en très-grand nombre dans les mains du personnage dont il s'agit, sont en contradiction manifeste avec ce qui est dit dans le Mémorial, sur plusieurs affaires et négociations importantes.

« L'empereur, parlant du *danger* qu'il avait » couru aux cinq-cents, lors de brumaire, l'at- » tribuait militairement au local de l'orangerie » où il avait été obligé d'entrer par une des extré- » mités pour en parcourir la longueur. *Le mal-* » *heur fut*, disait-il, *que je ne pus me présenter* » *de front, je fus contraint de prêter le flanc* (*). »

Pour qui connaît la journée de brumaire, ce

(*) Mémorial, tome VII, page 306.

passage n'est pas clair. De quel *danger* par lui couru à Saint-Cloud veut ici parler *Bonaparte ?* Est-ce de la *mise hors la loi* qui eût été prononcée contre lui, ainsi que le demandaient avec fureur les deux tiers des députés, si la fermeté audacieuse et le courage indomptable de *Lucien* qui présidait le Conseil des cinq-cents n'eussent constamment, et au péril de sa vie, écarté la mise aux voix de ce décret ? Oui, sous ce rapport, *Bonaparte* a couru un très-grand danger ; car si tout autre que son frère eût présidé, le décret eût été rendu par acclamations ; et, le décret rendu, je ne fais pas de doute que *Bonaparte* eût été fusillé ou mis à mort dans la salle même des cinq-cents ou hors de la salle, malgré quelques soldats qui lui étaient dévoués. Je ne pense pas, je le répète, qu'à cette époque, arrivant d'Égypte d'où l'on disait qu'il avait fui abandonnant son armée dans la détresse (*), les militaires qui étaient dans Paris eussent égorgé la représentation nationale pour soutenir ce général qui, dans le château même de Saint-Cloud, était entouré de généraux marquans épiant toutes ses démarches, n'attendant qu'un signal, un manque de réussite pour se tourner contre lui.

(*) La vérité est qu'il était rappelé par plusieurs membres du Directoire, et aussi par Brune, qui lui écrivait de Hollande l'état de détresse où se trouvait la France.

Bonaparte veut-il au contraire parler du danger que lui fit courir un député en lui portant un coup de poignard? Alors, dans cette hypothèse, il est bon de dire que cet assassinat n'est qu'une fable débitée à plaisir dans le moment, pour appeler plus d'intérêt sur *Bonaparte*, et accréditée par sa femme qui récompensa magnifiquement le prétendu sauveur de son mari. Au surplus, je vais dire ce que j'ai vu, et si je ne dis pas la vérité c'est que mes yeux m'ont trompé, car je suis de bonne foi.

Bonaparte arriva d'Égypte en France le 9 octobre 1799, et un mois après, jour pour jour, il fit la révolution de brumaire. Les anarchistes triomphaient, les *chouans* s'emparaient de Nantes, on mettait à exécution contre les Français la loi atroce des otages, la patrie était de nouveau déclarée *en danger*, enfin la terreur renaissait plus hideuse que jamais. Comme depuis ma sortie de La Haye on demandait ma tête dans les clubs et dans les conseils, sans cesser d'aller au tribunal de cassation, je m'y montrais moins souvent; et pour être plus à portée de fuir au besoin, je fus me cacher à Passy dans un logement près de la Muette.

J'étais là le 18 brumaire bien près de Saint-Cloud où je me rendis de très-grand matin, afin de savoir ce qui se passerait aux conseils qui y étaient transférés par un décret des anciens rendu la veille.

Avec ma médaille je pénétrai sans difficulté

dans l'orangerie disposée à la hâte pour recevoir les cinq-cents. Je m'y établis près de la porte, à gauche, sur la banquette de la première croisée où déjà se trouvaient assis M. *Sibuet*, mon collègue, et un monsieur *Dumoulin*, ou *Desmoulins* que j'avais connu à La Haye aide-de-camp du général *Brune*. Ce jour-là il était attaché à Bonaparte, je ne sais en quelle qualité, mais il sortait et rentrait à chaque minute; et pendant que les députés les plus fougueux prêtaient le serment *individuel* de fidélité à la république par lequel ils avaient demandé à ouvrir la séance afin de la traîner en longueur, lui, *Desmoulins*, chantait à tue-tête le premier vers d'une ariette commençant par ces mots *ces sermens-là ça ne tient pas ferme.*

Mon intention n'étant pas de rendre compte de tout ce qui se passa de tragique et de *risible* à cette journée mémorable, j'arrive au fait qui est l'objet de cette discussion.

La séance ne finissait point; les jours étaient très-courts et la nuit approchait; je crus qu'on ne terminerait rien dans cette première séance et je quittai la salle pour m'en retourner à Passy.

Je descendais l'escalier qui, de cette salle, conduit au périystle, lorsque je vis, à ma gauche, un militaire sortir d'une pièce qui donnait de plein pied sous ce péristyle encombré de faisceaux d'armes et de soldats épars : ce militaire c'était Bonaparte tenant son chapeau à la main. A la manière

dont il le place sur sa tête, à son regard que je ne puis exprimer, à son geste, à sa voix criant, *Soldats, suivez votre général*, il avait cent pieds. Non, jamais cette image n'est sortie de ma pensée : c'était le dieu des batailles tel qu'*Homère* le dépeint, tel que j'ai mille fois désiré de le voir au fort d'une action pour contempler ce qu'il y a de plus sublime sur la terre. Je conçois qu'un tel homme puisse fanatiser ce qui l'approche, je conçois monsieur de *Las-Cases*.

Il se précipite donc sur l'escalier : je descendais, nous faillîmes à nous heurter. Je remonte sur ses pas ; les soldats qui l'ont suivi restent à l'entrée de la salle. Comme elle était excessivement longue, très-peu large, et qu'il n'y avait pour aller à la tribune placée à gauche vers le centre qu'un passage très-étroit, entre deux haies de députés et de spectateurs, ce que dit *Bonaparte qu'au lieu de pouvoir se présenter de front le malheur fut d'être contraint à prêter le flanc*, est très-véritable.

Mais quand ce passage eût été plus large, moins obstrué, et que *Bonaparte* eût pu gagner facilement la tribune où son dessein était de parler, fût-il arrivé autre chose que ce qui arriva ? eût-il amené, par des paroles, à son dessein, c'est-à-dire à l'acceptation d'un nouveau mode de gouvernement, une majorité dont l'exaspération était au comble ? je ne le pense pas.

Quoi qu'il en soit, *Bonaparte* est à peine aper-

çu, que mille cris : *A bas le scélérat! le Monck! le tyran!* retentissent de partout. Il s'efforce de gagner la tribune en dépit des clameurs, mais des députés s'élancent de leurs places, l'entourent, le pressent, le menacent. C'est alors que ses soldats franchissent le seuil de la porte, écartent avec violence tout ce qui entoure leur général, le placent au milieu d'eux et l'emportent dans leurs bras jusqu'à ce qu'il soit hors de la salle.

Dans cette bagarre un poignard a-t-il été dirigé contre lui ? Cela est possible ; mais je dis non, et je dis non parce que mes yeux ne l'ont pas quitté ; parce qu'après cette journée, ayant demandé, non à ses ennemis, mais à plusieurs députés du conseil des cinq-cents qui étaient entièrement de son bord, s'il était vrai qu'on eût tenté de le frapper, tous m'ont répondu qu'il n'en était rien, ou qu'ils n'en croyaient rien (*).

Je crois, je suis même certain, qu'un moment *Bonaparte* se crut frappé; et voici pourquoi. Ses soldats le tenaient dans leurs bras et l'emportaient : étant arrivé près de la porte, le groupe, pour sor-

---

(*) Et pourquoi m'enquerais-je alors de l'exactitude de ce fait? C'est que je m'occupais d'un ouvrage qui parut immédiatement après la journée dont il s'agit, et qui a pour titre : *Le Dix-huit brumaire* (volume in-octavo, Paris, Garnery, 1799). N'ayant pas mis mon nom à ce livre, les biographies modernes l'ont attribué à M. *Rœderer*. C'est une erreur.

tir, se pressa davantage autour de lui. Comme j'étais placé dans l'embrasure de la croisée la plus voisine de cette porte, je vis distinctement *Bonaparte*, pâle comme la mort, porter avec précipitation sa main sous son menton et la regarder ensuite, sans doute pour voir si elle n'était pas tachée de sang. Il est vraisemblable que, d'après le mouvement qui se fit vers la porte, *Bonaparte* fut fraulé par une baïonnette de ses soldats, et que la pression ou le froid que l'arme lui fit éprouver lui donna à penser qu'il avait été touché par une main ennemie.

Le bruit d'un assassinat se répandit; *Bonaparte* était trop grand pour le faire courir de lui-même; mais ce mensonge une fois en circulation, il jugea apparemment qu'il n'était pas à propos de désabuser le public (*).

« Dans un autre moment (**), l'empereur riait » de l'importance qu'on avait mise à effacer ses » emblèmes ou son chiffre sur les monumens qu'il » avait créés. *On a pu*, disait-il, *avoir eu la peti-*

(*) Après avoir rédigé ce paragraphe sur la journée de Saint-Cloud, ne voulant point avoir d'inexactitude à me reprocher, je l'ai lu à M. Sibuet, déjà cité plusieurs fois dans cet ouvrage, et près duquel j'étais placé dans l'orangerie. Je l'ai prié de me dire si ce paragraphe était entièrement conforme à la vérité. Il m'a répondu que rien n'était plus exact, et qu'il m'autorisait à publier son témoignage.

(**) Mémorial, tome VII, page 283.

» *tesse de les enlever aux regards du vulgaire; mais*
» *on ne saurait les effacer des pages de l'histoire,*
» *ni du sentiment des connaisseurs et des artistes.*
» J'AI AGI DIFFÉREMMENT; J'AI RESPECTÉ TOUS LES VES-
» TIGES ROYAUX QUE J'AI TROUVÉS ENCORE; *j'ai même*
» *fait rétablir des fleurs de lis ou autres emblèmes,*
» *quand l'ordre chronologique le réclamait.* »

Voilà des paroles qui contredisent formellement ce que j'ai avancé dans le chapitre de *la porte Saint-Denis*, où j'ai dit tenir de *Cellerier*, architecte, la colère dans laquelle entra *Bonaparte* en voyant qu'au lieu de faire disparaître l'inscription *Ludovico Magno*, on l'avait au contraire avivée en restaurant ce beau monument; où j'ai ajouté que le ministre de l'intérieur ayant mandé cet architecte, l'avait violemment réprimandé pour cette faute. Je vois encore les craintes de *Cellerier* sortant de chez le ministre, sa faiblesse, ses pleurs; je me vois encore le conduisant chez le ministre *Fouché* à qui je lui avais conseillé de parler. Mais, me dira-t-on, *Fouché* et *Cellerier* sont morts : oui; mais le ministre à qui l'empereur témoigna son mécontentement, le ministre qui rendit à *Cellerier* tout ou partie de la bourrasque, et que je n'avais désigné jusqu'ici que par la lettre initiale de son nom, par une M, ce ministre n'est pas mort (*);

(*) Ce chapitre était écrit avant la mort de M. de *Montalivet*.

c'est M. *de Montalivet*, pair de France : je m'en rapporte à sa probité pour confirmer ce que j'avance. D'après cela, je puis me dispenser d'observer que tout Paris a vu ou pu voir les lettres avivées, les lettres d'or disparaître sous une couche terne qui ne faisait qu'une seule et même couleur avec la couleur grisâtre du monument.

« Dans une certaine circonstance, l'empereur » disait (*) qu'il ne doutait nullement que sa mé- » moire ne gagnât beaucoup à mesure qu'elle » avancerait dans la postérité : les historiens se » croiraient obligés de le venger de tant d'injus- » tices contemporaines. Les excès entraînent tou- » jours leurs réactions : d'ailleurs, à une grande » distance, on le verrait sous un jour plus favo- » rable, il paraîtrait *débarrassé* de mille *encom- » bremens* ; on le jugerait dans les grandes vues » et non dans les petits détails ; on planerait sur » les grandes harmonies, les irrégularités locales » demeureraient inaperçues ; surtout on ne l'op- » poserait plus à lui-même, mais à ce qu'on aurait » alors sous la main ; et il concluait que dès au- » jourd'hui, comme dans ce temps-là, il pourrait » se présenter avec fierté devant le tribunal le plus » sévère, et lui soumettre tous ses actes privés ; il » s'y montrerait *vierge de tout crime.* »

Je ne pense pas que le mot *conscience* soit un mot

(*) Mémorial, tome VII, pages 302 et 303.

vide de sens. Non, *la conscience* n'est pas un être de raison inventé par le législateur pour mettre un frein aux passions : la conscience se sent.

Dans le doute abstiens-toi : voilà le régulateur de mes actions; mais qui me donnera la faculté interne d'apprécier si je dois ou ne dois pas *m'abstenir?* La conscience.

Et, toutefois, la conscience n'est point uniforme pour tous. Le Romain fait entr'égorger des milliers d'hommes pour son plaisir, et quitte les arènes sans remords. Le sauvage, pour lui épargner les outrages de la vieillesse, tue son père et ne se sent point parricide. Le fanatique, assassinant son roi, se croit inspiré par le ciel; et le guerrier, debout sur des cadavres, se proclame un héros.

Oui, la conscience se modifie selon le pays où l'on est né, l'éducation qu'on a reçue, le rang qu'on occupe. Le vol, le meurtre, sont pour un simple particulier des actions infamantes dont le souvenir le poursuit : l'envahissement d'un royaume, cent mille hommes massacrés pour le conquérir, jeux de princes : la gloire et ses lauriers sont là s'il est vainqueur. *Je n'ai qu'une barque, tu m'appelles pirate; tu as une flotte, on te nomme conquérant.*

Si la conscience d'un ministre parlait aussi haut que celle de l'homme privé, quel ministre, à moins qu'il ne fût un scélérat consommé, se permettrait ce qu'on appelle *un coup d'état?* La poli-

tique, ce mot pris dans sa véritable acception, la politique a ses priviléges. Pour prévenir un grand mal, un moindre lui est permis; et le prince honnête homme se croit le droit de sacrifier vingt individus à la conservation de mille autres.

Il est donc des consciences de plusieurs sortes; et ce n'est qu'en admettant une distinction de cette nature, que Bonaparte peut affirmer que, soumettant ses actes privés au tribunal le plus sévère, il s'y montrerait vierge de tous crimes.

En effet, ne faut-il pas, pour parler avec cette assurance, que Bonaparte ait regardé comme une chose indifférente d'avoir, le lendemain de l'explosion de la machine infernale, fait ou fusiller ou déporter nombre de jacobins qu'il soupçonnait de ce crime, encore que ce ne fussent pas eux qui l'eussent commis, ainsi que le lui protestaient un de ses ministres et plusieurs conseillers d'état, qui le priaient de suspendre l'effet de sa colère jusqu'à ce qu'ils lui eussent fait connaître les vrais coupables.

Ne faut-il pas qu'il ait regardé comme choses insignifiantes, comme pures bagatelles, et la mort de *Pichegru?* et la mort du libraire allemand, enlevé, fusillé par ses ordres? et la mort d'*Aréna* son compatriote, envoyé au supplice avec *Topino-Lebrun* et *Céracchi*, quand il n'était que trop prouvé qu'*Aréna* n'avait point trempé ni pu tremper dans le complot machiné à l'Opéra, le jour de

la première représentation des Horaces (20 octobre 1800).

Passons sur plusieurs autres faits de cette nature, ainsi que sur le coup de fusil adressé à la chasse à *Masséna*, et mis sur le compte de *Berthier* qui garda le silence. Si, recueillant les paroles de *Masséna*, que la douleur et le ressentiment pouvaient égarer, nous nous livrions à des conjectures peu favorables à *Bonaparte*, nous nous constituerions, à son préjudice, juge d'un fait dont l'intention n'a été connue que de lui.

Quand *Bonaparte* dit et répète que sa mémoire gagnera beaucoup en avançant dans la *postérité*, et sera débarrassée de mille encombremens, *Bonaparte* semble avoir raison, et cependant son espoir pourrait bien ne pas se réaliser. La postérité n'est jamais qu'un public qui succède à un autre public, et ce public se compose d'hommes plus ou moins instruits.

Telle classe d'individus n'a jamais entendu parler d'*Alexandre*, d'*Auguste* : telle autre ne connaît d'*Auguste* que sa clémence, d'*Alexandre* que ses conquêtes : mais telle autre classe, c'est la moins nombreuse il est vrai, connaît *Octave* pour le plus lâche et le plus sanguinaire des hommes, et le fils de *Philippe* pour un brigand, dont les dernières années ternirent l'aurore de sa vie. Cette différence, bien naturelle, dans l'instruction, vient de ce que tout le monde ne peut pas lire

beaucoup, et de ce que les historiens, en général, négligent les nuances pour n'offrir que de grands traits. Mais il y a toujours des écrivains du second ordre, qui, plus ou moins véridiques, plus ou moins intéressans, se chargent de recueillir sur les hommes célèbres de leur temps, des détails importans ou minutieux, qui donnent la physionomie, la couleur qui lui est propre, au portrait que l'historien n'a qu'ébauché : et ces détails précieux sont recueillis par les hommes studieux.

Qui ne connaîtrait *Louis le Grand* que par ses historiens, par Voltaire lui-même, qui a tracé son siècle, le Siècle de Louis XIV (*), n'aurait aucune idée de ce monarque, dont il faut chercher la misère et les petitesses dans *Saint-Simon*, *Duclos* et *Richelieu*, dont l'authenticité des mémoires est reconnue.

Si *Bonaparte* rencontre un historien à la façon de *Plutarque*, rien de moins certain pour lui qu'une auréole sans tache. Un charme qui est propre à cet auteur, encore que les doctes ne veuillent pas convenir de cet attrait, c'est qu'au milieu d'un récit du plus haut intérêt, il amène à sa manière des particularités secrètes qui, en faisant ressortir les bonnes ou mauvaises qualités de son héros, intéressent autant le lecteur qu'elles l'amusent.

(*) Ce n'est pas ainsi qu'est écrit son *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations.*

« C'est en vain que la philosophie semble dé-
» daigner les détails anecdotiques, ou du moins
» réclame contre le plaisir qu'elle éprouve à s'y
» arrêter. Un intérêt involontaire nous attache
» malgré nous à ces contrastes de la grandeur des
» choses et de la petitesse des personnes; du bon-
» heur apparent et du malheur réel. Tant de
» moyens de gloire véritable réduits en vanité de
» cour, tant de sources de vrais plaisirs ne pro-
» duisant que des amusemens futiles, et quelque-
» fois des amertumes douloureuses : voilà les idées
» qui, plus puissantes, quoi qu'on en dise, que
» cette malignité humaine si souvent rebattue, ra-
» mènent les regards sur les faiblesses des cours. »

Bonaparte a pesé sur le monde : il a été pour la France un *brûlant* météore; et pour descendre du gigantesque au familier, c'est avec justesse, peut-être, qu'un Français a dit de lui :

C'est un héros, sans doute,
Qui vaut son pesant d'or;
Mais qu'il vaudrait bien plus encor,
S'il valait tout ce qu'il nous coûte!

Le moment d'écrire l'histoire de *Bonaparte* n'est pas encore venu. Effet ordinaire des révolutions, il n'a guère aujourd'hui que des partisans outrés ou d'impitoyables détracteurs. Et puis, malgré les immenses matériaux qui existent déjà et sur sa personne et sur ses actions, nul doute que dans

quelques années il en paraîtra de non moins précieux et de plus fidèles, peut-être, qui ne voient point encore le jour, parce que leurs auteurs, qui ont approché *Napoléon*, craindraient ou de compromettre leur tranquillité, ou de nuire à leurs intérêts, placés qu'ils sont par le gouvernement actuel, après avoir été dévoués au précédent.

Mais, dans l'intérêt de l'histoire, on pourrait, ce semble, entreprendre dès aujourd'hui un travail préparatoire sur *Bonaparte*, qui serait en opposition avec le Mémorial de Sainte-Hélène : non que pour cet ouvrage il faille, dans un sens opposé, une plume aussi partiale que celle de M. *de Las-Cases* l'est dans le sien : l'écrit de M. *de Las-Cases* est un panégyrique, l'autre serait un libelle.

Le travail serait pénible en ce qu'il exigerait d'innombrables recherches. Mais tant de contemporains existent qui se feraient un devoir de procurer des matériaux à un écrivain d'un mérite et d'une probité reconnus, qu'on ne peut voir sans regret la saison d'une récolte si précieuse se passer sans qu'on en ait profité.

On pourrait diviser ces matériaux en plusieurs parties.

La partie militaire, si brillante, si désastreuse.

La partie politique, si gigantesque, si peu en harmonie avec *les intérêts anciens*; et que Bonaparte ne traita jamais avec l'Europe sans jeter dans la balance *le sabre de Brennus*.

La partie administrative : attirant tout à lui, multipliant les rouages, les hiérarchies, mais imprimant à l'ensemble de sa machine un mouvement si prompt que de ses ministres, qui n'étaient que ses commis, ce mouvement se communiquait avec la rapidité de l'éclair jusqu'au maire de la dernière bourgade de ses vastes états, sans avoir rien perdu de sa force. Qui eût osé interpréter sa volonté ? elle donnait à tout le mouvement et la vie.

Reste une dernière partie : sa personne, ses mœurs, ses habitudes, son entourage ; ses actions privées opposées au faste de ses discours ; l'intérieur enfin, mis en regard de la représentation. Tâche difficile, qui exige autant de tact que d'impartialité, et qui n'est pas l'ouvrage de l'inexpérience et de la jeunesse.

J'ouvre une idée ; qu'un plus capable s'en empare, il aura bien mérité de la postérité. Il pourra prendre pour épigraphe de son livre cet arrêt prononcé par Machiavel : *tous les hommes qui changent les états et donnent les royaumes sont punis par l'exil ou par le trépas.*

CHAPITRE VI.

ÉPILOGUE.

Au père Barbe.

Mon père,

Voilà trente ans que vous êtes avec Dieu. Lorsqu'à la fin de mes humanités, et prêt à vous quitter, je fus vous remercier de vos soins, vous me dites : « L'avenir nous est inconnu ; vous ne savez » pas ce que vous deviendrez dans le monde ; mais, » quelque chose qui vous y attende, dans la pro- » spérité la crainte de Dieu ajoutera à votre féli- » cité ; et dans le malheur, si grand qu'il soit, » l'amour que vous aurez pour Dieu vous sera une » source inépuisable de consolations. Embrassez » votre vieil ami, et souvenez-vous de ses der- » nières paroles. »

Mon père, depuis près d'un demi-siècle que vous me parlâtes ainsi, les hommes et les choses

ont été déplacés. Inaperçu au milieu de ces mouvemens convulsifs, je n'avais pas assez d'énergie, assez d'amour pour la vertu, et j'avais trop d'horreur du crime pour me faire un nom parmi les noms fameux de la révolution. Dans l'âge du courage, de l'audace, je n'ai point affronté la tempête, j'ai plié la voile et dirigé ma barque au travers des écueils.

Jamais l'ambition, la haine, l'envie, l'amour de la célébrité, n'ont pu trouver place dans mon cœur. Libre de ces passions, qui ne croirait que ma vie a été exempte d'amertumes; et cependant elle en a été remplie.

Une susceptibilité portée à l'extrême, une irritabilité aussi à charge aux autres qu'à moi, une imagination toujours ardente, défauts que vous me reprochiez dans ma jeunesse et que je conserve encore, ont nui à mon repos, à mon bonheur. Je voulais que tout ce qui m'entourait, que tout ce que j'approchais lût dans mon âme, m'aimât comme j'aimais, et qu'en parlant au cœur on me répondît dans mon langage. Insensé!..... Exigeant trop, je n'obtins rien, et je souffris de tout ce qui m'était le plus cher.

Je suis auteur de quelques écrits dont chaque jour je sens davantage la faiblesse : ils ne tireront pas mon nom de l'oubli; je mourrai tout entier, mais je puis dire avec le poëte :

Éloigné des partis et sourd à leurs clameurs,

D'un tardif repentir m'épargnant l'amertume,
Je ne vendis jamais ni mon cœur ni ma plume.

Quelles qu'aient été mes erreurs, et je n'en ai que trop à me reprocher, je n'ai point, comme *l'iniquité*, désiré que Dieu n'existât pas; et si je n'ai pas, mon père, cette *foi vive* que vous demandiez à votre disciple, ce disciple n'est pas tout-à-fait indigne de vous, car il vit dans la confiance qu'il vous reverra.

L. D. L.

FIN DU CINQUIÈME LIVRE.

LIVRE SIXIEME.

MÉMOIRE

POUR

LOUIS FAUCHE BOREL.

AVERTISSEMENT

DE L'ÉDITEUR

SUR

LE MÉMOIRE POUR FAUCHE BOREL.

Ce n'est point parce que le public s'est arraché ce mémoire quand il parut, et parce que les éditions qu'il a eues sont épuisées, qu'on le réimprime aujourd'hui; c'est parce qu'il est du plus haut intérêt comme ouvrage historique, politique, semé en même temps d'anecdotes précieuses, et que, sous ces divers rapports, il forme une suite naturelle, nécessaire aux mémoires que M. Lombard fait paraître dans ce moment, et qu'il en est en quelque sorte le complément. En effet, l'auteur ayant divisé ces mémoires en plusieurs parties, telles que *la Terreur*, *le Directoire*, *le Consulat*, il aurait pu intituler son mémoire pour Fauche Borel *la Restau-*

ration, sans que ce titre fût démenti par le sujet du livre, puisqu'il y est, du commencement à la fin, question de toutes les puissances de l'Europe, de leurs congrès, de leurs ministres, et de leur dernière lutte contre le dernier effort de Napoléon. Nous pensons donc que ce mémoire ne sera pas lu aujourd'hui avec moins d'empressement qu'il y a huit ans.

MÉMOIRE

POUR

LOUIS FAUCHE BOREL.

Nos troubles civils apaisés, un homme élève la voix, et va criant :

Onc je n'ai forfait à l'honneur.

Toujours je suis resté fidèle à mon roi.

Jamais une obole sortie de l'épargne de l'usurpateur n'a sali mes mains.

Ma misère est le fruit de mon dévouement aux Bourbons.

Accusé d'avoir jeté sous la serre du tyran une victime qu'il s'est immolée, je prends à témoin de mon innocence le Dieu qui lit au fond des cœurs; si je suis coupable, qu'il me punisse.

L'homme qui dit cela, c'est *Perlet;* et moi je lui réponds : *mentiris, impudentissimè!* tu mens, malheureux; tu mens!

Tu mens à la justice des hommes, à ta propre conscience, à Dieu même : *mentiris.*

L'honneur! Il t'est étranger.

Ta fidélité à ton roi! Elle n'a été qu'un tissu de noires combinaisons pour l'amener dans un piége creusé, tendu par toi.

Par toi *l'épargne* de l'usurpateur et les doubles caisses de sa double police ont été mises à contribution.

Ta misère! Elle est le fruit du vice.

Et quand j'ai ramassé le stylet dont tu as frappé mon neveu; quand je tiens dans ma main la preuve, écrite de la tienne, que tu as touché le prix de son sang, qu'il t'a substanté; les mains encore fumantes, tu cries au Dieu de vérité : *Punis-moi, mon Dieu, si je suis coupable!*

Sois exaucé, *Perlet;* c'est aujourd'hui que ton supplice commence : tes écrits sont ton arrêt, leur publicité fera ton infamie.

Te démasquer ne sera pas le moindre de mes services à *Louis XVIII;* c'est arracher le dard à la vipère qui, plus d'une fois, s'est dressée dans l'ombre pour le piquer.

Pardon, Messieurs, pardon; plus on est fort de sa cause, moins on doit être emporté dans son langage; je le sais. Mais si, comme moi, vous aviez à combattre ou un escroc, ou un traître, ou un voleur, ou un assassin, ou un blasphémateur enfin, croyez-vous que vous fussiez maîtres de

vous renfermer dans les bornes de la modération? et si, au lieu de n'avoir à lutter que contre un de ces misérables, vous les trouviez tous cinq réunis en un seul, comme je les trouve en *Perlet*, pensez-vous alors qu'il vous fût possible de ne pas éclater?

Savez-vous que les vingt-cinq années les plus précieuses de ma vie ont été consacrées au roi de France? que pour lui j'ai sacrifié mon existence et ma fortune? abandonné ma patrie, ma femme et mes enfans? que le sang des miens a coulé pour lui? que pour lui j'ai porté des fers, vieilli dans les prisons, parcouru l'Europe? que, chargé de missions périlleuses, vingt fois j'ai été envoyé à la mort, et que vingt fois j'ai affronté l'échafaud? Touché de tant de persévérance, Louis XVIII m'aimait : il ne m'appelait que son *cher Fauche*, son *cher Louis*. Et voilà que les calomnies d'un *Perlet*, d'abord sourdement répandues, mais accueillies avec avidité par mes ennemis, et portées par eux aux oreilles du roi, m'ont fermé le cœur de ce prince, et momentanément privé de son estime. Je dis momentanément, parce qu'il me la doit cette estime, qu'il est juste, et qu'il me la rendra.

Vingt-cinq ans les souverains de l'Europe, les princes, les ministres, les ambassadeurs, les généraux m'ont accueilli, protégé, honoré; et il me faudra déchoir aujourd'hui de ce degré de considération pour me colleter avec un agent subal-

terne de la police secondaire de *Bonaparte*; et, à l'aspect de cet homme caverneux, il me sera interdit de pâlir de colère, de me livrer à mon indignation!

Qu'avait-il affaire de m'attaquer? Pourquoi répandre contre moi un imprimé qu'il savait bien ne pouvoir tourner qu'à sa confusion? Serait-ce qu'il est de la nature du crime de provoquer son châtiment s'il tarde trop à descendre?

Eh bien, je saurai me contenir; et, pour mettre plus d'ordre dans cet écrit, je mettrai moins de chaleur dans mes paroles.

Déjà même je suis délivré d'une partie du fardeau qui m'accablait; je croyais avoir deux adversaires à combattre, il ne m'en reste qu'un. Si le premier, par sa perversité, ne m'inspirait que du dégoût et de l'horreur, le second, par son rang, son crédit, m'imposait des ménagemens. Long-temps je me suis demandé d'où pouvait provenir contre moi la haine de M. le comte de Blacas, ministre de la maison du roi; long-temps je me suis demandé à quoi je devais attribuer les humiliations et le traitement qu'il me fit éprouver à Gand : vainement j'en cherchais la cause. Aujourd'hui je suis informé du motif de sa conduite à mon égard : le hasard le plus heureux, le plus extraordinaire, que dis-je, le hasard! la Providence a fait tomber entre mes mains des pièces d'autant plus précieuses, qu'en dévoilant toute l'étendue

de la scélératesse de *Perlet* envers mon neveu, elles prouvent en même temps que c'est par lui que M. de Blacas a été induit en erreur sur mon compte. Comme il ne pouvait venir en l'idée de ce ministre qu'on pût pousser l'audace et l'hypocrisie au point où les porte cet homme, son oreille n'a point été sourde à la calomnie : il a cru, sur la parole d'un *Perlet*, sur celle de ses prôneurs intéressés, que *j'avais été vendu à la police de Bonaparte;* et, suspectant dès lors ma fidélité pour le roi, il m'interdit tout accès près de Sa Majesté, et me frappa de persécutions en Belgique, au moment où j'y accourais, de la part du roi de Prusse, pour rendre à Louis XVIII un nouveau et signalé service.

Si j'ai tant souffert par M. de Blacas, ce n'est plus à M. de Blacas que je dois en demander compte. La prévention n'est que trop ordinaire aux personnes élevées en dignités, et l'excès de la sienne contre moi vient sans doute de l'excès de son attachement pour son maître. Si telle en fut la source, la générosité ne peut être étrangère à M. de Blacas; il excusera donc, dans cet écrit, ce qu'il m'est impossible d'en retrancher pour ma justification; et quand il l'aura lu, convaincu trop tard de ma fidélité pour son prince, peut-être aura-t-il quelques regrets du sort rigoureux qu'il m'a fait subir. Je commence.

Arraché par les sollicitations pressantes du roi

de Prusse, mon souverain, des prisons du Temple où je gémissais depuis trois ans par suite de mon attachement pour les Bourbons, et où j'avais eu le bonheur de pouvoir me concerter avec le général Moreau sur les mesures à prendre pour servir leur cause, je me rendis aussitôt auprès du roi de Prusse et de son auguste épouse. *Bonaparte*, en me lâchant à regret, avait fait signifier à la cour de Berlin, par M. le prince de Hardenberg, qu'il me trouvait trop près de lui, à Neufchâtel, ma patrie.

Je travaillais donc, suivant les instructions du général *Moreau*, à la restauration de la monarchie française, et j'y travaillais ardemment avec M. le comte de *Novosiltzof*, ambassadeur de Russie à Berlin, lorsque la meilleure, comme la plus belle des reines, me fit avertir que trois commissaires français venaient d'arriver pour faire de nouvelles réclamations contre ma personne, et que je courais les risques d'être enlevé à Berlin même.

Cette nouvelle inquisition de *Bonaparte* venait de ce qu'aussitôt après ma sortie du Temple, j'avais fait imprimer et répandre à profusion la touchante déclaration de *Louis XVIII* aux Français, datée de Calmar en Suède, le 2 décembre 1804; et cette nouvelle persécution me valut, de la part de ce prince, les lettres les plus flatteuses sur l'intérêt qu'il prenait à ma situation.

Je n'eus que le temps de m'échapper de la ca-

pitale de la Prusse. Je dirigeai ma course vers l'Angleterre; mais je passai, à dessein, par Lunebourg, où était le quartier-général du roi de Suède, Gustave IV, avec lequel j'eus l'honneur d'avoir plusieurs conférences. Ce valeureux monarque, animé du désir de sauver l'Europe, désira que les ducs de *Berry* et d'*Orléans* vinssent commander dans ses armées. Je quittai Lunebourg pour remplir cette mission auprès de S. A. R. *Monsieur* et les deux princes, qui se mirent immédiatement en route; mais l'évacuation du Hanovre rendit inutile cette nouvelle disposition.

Arrivé à Londres dans le courant de janvier 1806, j'y restais comme stupéfié par les nouvelles désastreuses qui arrivaient du continent, lorsque je reçus de S. M. Louis XVIII l'ordre de suivre, sous la surveillance et l'inspection de M. le comte de la *Châtre*, une correspondance entamée dans l'intérêt des *Bourbons*, entre un sieur *Perlet*, résidant à Paris, et mon frère François *Fauche*, établi à Berlin.

Dans cette correspondance, à laquelle le ministère anglais et Louis XVIII attachaient beaucoup d'importance, Perlet supposait l'existence, à Paris, d'un comité secret, d'un comité royal, composé de grands personnages entièrement dévoués à la maison de Bourbon, et qui n'attendaient pour agir qu'un moment favorable à l'explosion qu'ils méditaient. Dans toutes ses lettres, *Perlet* donnait des

espérances flatteuses, et ne manquait pas de solliciter des sommes considérables pour des dépenses secrètes qu'il disait indispensables.

Perlet inspirait de la confiance, et devait en inspirer. Par suite de la journée de fructidor, il avait été déporté à Sinamari, pour avoir rédigé une feuille périodique dont le Directoire avait eu à se plaindre. Ses opinions paraissant devoir être en opposition avec celles de l'usurpateur qui gouvernait alors, on se livra entièrement à lui.

Cependant, quelque degré de confiance qu'on lui accordât, le vague inséparable d'une correspondance mystérieuse telle que celle qu'il entretenait; son silence sur les noms des grands personnages qui composaient le comité royal, firent prendre au ministère anglais, avant que de faire passer à *Perlet* tout l'argent qu'il demandait, la résolution d'envoyer à Paris une personne qui pût voir les choses par elle-même, juger de l'importance du comité, connaître ceux qui le composaient, leurs projets, leurs ressources, leurs moyens, et apprécier quels fonds leur devenaient nécessaires.

Charles-Samuel Vitel, mon neveu, officier au service de sa majesté britannique, se présenta et fut agréé. « *Vitel*, lui dit le ministre, après lui » avoir donné ses instructions, votre mission est » aussi périlleuse que délicate. — Milord, reprit

» *Vitel, pour une aussi belle cause on meurt avec* » *plaisir.* »

L'infortuné a tenu parole; il arrive à Paris, s'adresse à *Perlet*, se confie entièrement à lui; trois jours après il est arrêté, mis au Temple, puis fusillé.

Le jour même où mon neveu fut arrêté par la police de *Bonaparte*, *Perlet* s'empressa de m'écrire pour me faire part de ce malheur, et me manda de lui adresser, en toute hâte, beaucoup d'argent, afin d'arracher *Vitel* à la prison et au péril qui le menaçait. Je fis en toute hâte passer de l'argent, et beaucoup d'argent à *Perlet*, qui le toucha et le garda.

Tel était mon engouement pour cet homme, qu'à qui m'eût dit de m'en méfier, j'aurais répondu comme cet autre, qu'il était plus difficile de détourner *Perlet* du chemin de la probité que le soleil de son cours. Cela est si vrai, que j'eus, à Londres, avec MM. de *Puisaye et d'Antraigues*, une querelle très-sérieuse dont le ministère anglais fut obligé de se mêler; et pourquoi cette querelle, s'il vous plaît? parce que ces deux messieurs soutenaient que le comité royal n'était qu'une chimère et *Perlet* qu'un intrigant; et que je soutenais, moi, envers et contre tous, que le comité royal existait réellement, et que *Perlet* était un honnête homme dans toute la force du terme.

Mon neveu assassiné, *Perlet* eut l'audace de venir en Angleterre, envoyé par la police de *Bonaparte*, et de se présenter au roi comme un de ses plus zélés serviteurs. Son projet était de corroborer la foi qu'on avait en son comité royal, d'attirer *Louis XVIII* dans un piége, et d'arracher de l'argent, en raison de la confiance qu'inspiraient ses mensonges. *Perlet* fut accueilli; moi, surtout, je le pressai sur mon cœur; mais comme les ministres du roi n'avaient pas de fonds pour le moment, le comte d'*Avaray* ne remit à *Perlet*, pour ses frais de voyage, qu'un rouleau de cinquante louis. Il s'en plaignit à moi si amèrement, qu'apitoyé sur sa déconvenue je lui donnai, en présence de son ami, le général *Danican*, cent cinquante louis qu'il mit dans sa poche. Hélas! j'ignorais alors que le *croquant* tendait les deux mains et prenait des deux bords. *Perlet* retourna en France et la correspondance se soutint jusqu'à l'époque où *Louis XVIII* fit sa première entrée dans la capitale, le 3 mai 1814.

Je précédai le roi, à Paris, de cinq jours. Mon premier soin fut de chercher *Perlet*. J'eus d'autant moins de peine à le rencontrer, qu'il se produisait au grand jour comme un des arcs-boutans sur qui reposait en France le grand édifice de la restauration. Il m'aborda avec les démonstrations les plus cordiales, et me pressa de prendre mon domicile chez lui. J'acceptai avec plaisir, convaincu

que mon hôte me donnerait avec empressement tous les renseignemens possibles sur trois points que j'avais à cœur d'éclaircir : l'un, concernant l'assassinat de mon neveu ; l'autre, l'argent adressé par moi, de Londres, à lui *Perlet ;* et le troisième, ce fameux comité royal avec les membres duquel je désirais être mis en rapport, pour en rendre compte au roi par l'organe de M. le duc d'Havré, qui avait dirigé depuis long-temps notre correspondance à ce sujet, et à qui je me hâtai de présenter le sieur *Perlet* qui m'en avait prié.

Quant à ce comité, quelles qu'aient été alors mes instances près de *Perlet* pour qu'il me découvrît les ressorts de cette machine secrète, je ne pus venir àbout de lui faire soulever un coin du voile mystérieux qui la dérobait à ma vue. En vain lui représentai-je que ceux qui, sous le gouvernement de *Bonaparte,* avaient conspiré en faveur de leur souverain légitime, n'avaient plus rien à redouter de l'usurpateur ; que leur cause triomphait, que c'était pour eux le moment de se faire connaître, de recueillir le fruit de leurs travaux, de recevoir la récompense de leur fidélité ; la discrétion de *Perlet* fut inexpugnable : ce n'est pas mon secret, me répondait-il toujours ; je ne puis les nommer.

Peu satisfait sur ce chapitre, je crus qu'il me donnerait plus de lumières sur les deux autres.

Questionné par moi sur le dénonciateur, sur l'assassin de mon neveu, *Perlet* me répondit que ce dénonciateur, cet assassin, c'était *Veyrat*, l'ancien inspecteur général de la police sous *Bonaparte*.

Questionné sur ce qu'étaient devenus les six cents louis que j'avais adressés de Londres à lui *Perlet*, pour arracher mon neveu à la mort. *Perlet* me répondit que c'était ce scélérat de *Veyrat* qui les avait touchés et gardés.

Si je pouvais faire un reproche à *Perlet* de ne s'expliquer que par énigmes sur l'existence du comité royal, je n'avais ici que des actions de grâces à lui rendre pour la manière claire et précise dont il me signalait et l'assassin et le voleur.

Croyant *Perlet* sur parole, je le conjurai de me donner une preuve d'attachement en m'aidant à découvrir au plus tôt l'asile de ce *Veyrat*, qui se tenait caché, disait-on, et que j'étais déterminé à poursuivre jusqu'au centre de la terre, s'y fût-il réfugié. *Perlet* me le promit; mais, au lieu de me tenir sa promesse, *Perlet*, intéressé à ce que je ne visse pas *Veyrat*, qu'il chargeait d'un crime qui n'apparteait qu'à lui, fit si bien par ses dénonciations réitérées, que le sieur *Veyrat* eut ordre de s'éloigner de la capitale, et qu'il partit pour Genève.

J'avais d'autant plus de propension à croire aux inculpations dirigées par *Perlet* contre *Vey-*

rat, que *Perlet*, qui sentait venir l'orage de loin, de loin aussi avait pris ses mesures pour le conjurer.

En effet, j'ai dit que j'avais précédé de cinq jours l'arrivée de *Louis XVIII* à Paris, et que j'étais allé loger chez *Perlet*. Malgré qu'il lui fût loisible de m'entretenir à volonté, puisque le même toit nous couvrait, il lui prit une fantaisie épistolaire à laquelle je dus une lettre énorme en date du 2 mai 1814, veille de l'entrée du Roi.

Dans cette lettre, où il me prodigue le titre de son *loyal ami*, de son *digne ami*, de son *ami le plus dévoué*, *Perlet*, après avoir fait l'énumération de tous les services par lui rendus à la famille des *Bourbons*, protesté de sa haine implacable contre le tyran, s'exprime en ces termes : « Cet » excellent roi (*Louis XVIII*) va paraître de- » main dans sa capitale; c'est le plus beau mo- » ment de ma vie. J'ai déjà eu le plaisir de serrer » dans mes bras mon loyal ami (c'est moi), avec » lequel j'ai pendant neuf ans coopéré à ce grand » œuvre, et ces beaux momens sont empoisonnés » par les plus noires calomnies. J'ai été jacobin, » j'ai servi le tyran, *j'ai coopéré à la perte de* » *votre neveu*, et voilà le prix réservé à mon » *grand* courage et à ma constante fidélité pour » mon roi ; et je ne succombe pas à de pareilles » horreurs ! »

Mais, M. Perlet, le roi n'était point encore entré dans Paris; il n'y arrivait que le lendemain; le mystère d'iniquité n'était point encore percé; les secrets de la police de Bonaparte n'étaient point encore mis au jour : dans cette profonde ignorance, qui donc pouvait déjà vous accuser *d'avoir coopéré à la perte de mon neveu?* Personne assurément, et vous voyez bien que cette disculpation anticipée décèle la précaution maladroite du criminel qui court au-devant de l'accusation. Poursuivons.

» Nous avons eu trop de confiance dans l'infâme » Veyrat; c'est ce monstre que *j'ai gorgé d'or*, » c'est cet être exécrable qui *a perdu votre neveu.* » Je vous dirai plus tard tout ce que j'ai souffert » des persécutions de cet homme infâme; aujour- » d'hui je suis anéanti, le courage me manque. Je » n'ai cessé, pendant cinq ans, de le signaler à » M. Pasquier, comme un homme dangereux » qu'il fallait renvoyer; mais il le craignait, et n'a » pas voulu le faire. »

J'ai déjà dit que quant à l'assassinat de mon neveu et au vol de mon argent, il ne m'était pas venu en l'idée d'en accuser Perlet; mais quand sa trop grande précaution, sa précipitation à se justifier d'une accusation que personne ne lui faisait encore, auraient éveillé en moi quelques soupçons sur son compte, comment ces soupçons n'eussent-ils pas été dissipés à l'instant par cette invocation contenue dans cette lettre?

» *Seigneur Dieu qui lisez au fond des cœurs,*
» *vous connaissez le mien ; j'atteste devant vous que*
» *je suis toujours resté fidèle à mon roi légitime, et*
» *que je suis bien éloigné d'être coupable des crimes*
» *qu'on ose m'imputer ! Punissez-moi, grand Dieu,*
» *si je ne dis pas la vérité !* »

Mes instances près de Perlet, pour m'aider à découvrir l'assassin de mon neveu, étaient d'autant plus vives, que j'allais m'éloigner de Paris pour accompagner, d'après l'invitation honorable de M. le prince de Hardenberg, les souverains alliés qui se rendaient à Londres. Je fus de retour dans le courant de septembre 1814.

Peu de jours après mon arrivée, ayant été voir M. le comte de *Moustier* qui, chargé des affaires de Louis XVIII, à Berlin, avait surveillé la correspondance de mon frère avec *Perlet*, relativement au comité royal, M. de *Moustier* m'apprit que *Perlet* se plaignait de moi amèrement, qu'il m'accusait de ne rien faire pour lui, tandis que c'était à sa correspondance avec moi qu'il devait la perte de sa fortune.

Je ne soupçonnais point comment ma correspondance avec lui avait pu le ruiner; mais, saisissant la balle au bond, je lui fis demander une explication en présence de témoins, espérant bien, puisqu'il attribuait sa ruine au comité royal, que je parviendrais cette fois à palper ce corps invisible, et à savoir comment, pour le substanter,

Perlet s'était amaigri. Conférence donc chez le juge de paix *Véron*, où *Perlet* se rendit assisté de M. *Danican*, et moi, du général *Desnoyers*, mon ancien camarade d'infortune au temple.

Parlez, lui dis-je, M. *Perlet*, parlez enfin : dites-nous quelles dépenses exorbitantes ma correspondance vous a occasionées, quels personnages composaient votre comité royal. Vainement vous voulez les enterrer dans votre mémoire ; il est de la bonté, je dirai de la justice du roi de les en exhumer au plus tôt. A cette interpellation la langue de *Perlet* s'épaissit, il n'articule que quelques mots insignifians; mais tout à coup ramassant ses forces comme pour gagner un port de salut qu'il avise dans le naufrage : « Je ne veux pas vous dire » ces noms-là, à vous ; la prudence me le défend ; » mais je les nommerai à M. le duc d'*Havré*. » Et voilà mon homme qui se sauve ; moi aussi je me sauvai, mais ce fut chez M. le duc d'*Havré*, pour le prier d'indiquer un jour afin de recevoir les révélations de *Perlet*. Le jour est fixé par M. le duc ; *Perlet* accepte, arrive au rendez-vous, et ce jour-là, pas plus que les précédens, il ne peut indiquer les noms des membres du comité royal, ni l'emploi qu'il voulait faire des sommes exorbitantes par lui demandées à l'Angleterre.

A partir de cette conférence, *Perlet* vit bien que, démasqué sur un point, il ne tarderait pas à l'être sur les autres. Il dressa ses batteries en

conséquence. La calomnie fut celle de ses armes qui parut, dans les circonstances, devoir lui offrir le plus d'avantage.

Veyrat, qu'il couvrait du sang versé par lui, était, grâce à ses soins, hors de France; mais *Veyrat* pouvait reparaître, je rejoindrais *Veyrat*: *Veyrat* ne pouvait manquer de repousser le crime sur le criminel, *Perlet* était dévoilé : je courais me jeter aux pieds du roi, j'en obtenais justice : le monstre était atteint.

Que fait-il, l'assassin de mon neveu, pour se parer contre le coup dont il est menacé? Il se dit : Fermons à *Fauche* les accès du trône; il a de puissans ennemis à la cour; disons, affirmons qu'il a été un correspondant de *Fouché*, un espion vendu à la police de *Bonaparte* pour trahir la cause des souverains. Répétons, écrivons, signons cela. Si les ennemis de *Fauche* ne le croient pas, ils chercheront du moins à le faire croire au roi; le roi prévenu, indigné peut-être, *Fauche* ne peut plus rien sur ce prince; *Fauche* m'accuserait en vain du meurtre de son neveu, plus le crime serait inouï, moins l'accusateur serait cru; tout ce qui émane d'un traître est suspect.

Voilà d'où partent ces nombreux écrits de *Perlet*, qui m'ont été remis récemment; voilà dans quelles intentions ils ont été composés; voilà où l'on a puisé contre moi les motifs de l'affront cruel que l'on va me faire subir à Gand.

Tel était cependant mon aveuglement sur cet homme, qu'encore bien qu'au sortir de la conférence chez M. le duc d'*Havré* je visse clairement que le comité royal n'était qu'une fourberie de *Perlet*, il ne put me venir en l'idée que ce fourbe était mon voleur, et moins encore l'assassin de mon neveu.

En attendant que je pusse déterrer et rejoindre *Veyrat*, que *Perlet* me disait bien être hors de la capitale, mais dont il me taisait et dont j'ignorais encore la résidence à Genève, je ne voulus pas perdre mon temps à Paris; et, puisque *Veyrat* avait touché les six cents louis que j'avais fait passer de Londres à *Perlet*, je crus devoir me mettre en quête pour tâcher d'obtenir, des bureaux de la police, une somme dont la restitution était d'autant plus juste, que l'infortuné que cet argent devait arracher à la mort l'avait subie pour la cause des *Bourbons*.

Il est à observer qu'outre cette première somme de six cents louis, j'en avais à réclamer une autre de 4174 francs, dont mon neveu était crédité pour ses besoins, sur la maison *Hottinguer* et compagnie, lors de son malheureux voyage à Paris. Dix jours après son arrestation, la police l'avait touchée. J'avais aussi demandé à *Perlet* s'il savait l'emploi que la police avait fait de cet argent; il m'avait répondu qu'il l'ignorait, et cependant le misérable savait bien qu'il l'avait

palpé comme il avait fait les six cents louis.

Ce fut au directeur général de la police, au comte *Beugnot* lui-même, que je m'adressai, dans la matinée du 12 novembre 1814, pour réclamer ces deux sommes. Il me donna audience sur-le-champ, m'accueillit favorablement et me combla d'éloges sur mes constans efforts pour le triomphe de la bonne cause.

A peine lui eus-je témoigné le désir de connaître l'emploi qui avait été fait de l'argent que j'avais adressé à *Perlet*; à peine lui eus-je exhibé la quittance de M. *Armand*, caissier de la préfecture de police, qui avait touché la somme chez M. *Hottinguer*, que M. *Beugnot* s'écria avec chaleur qu'il fallait que cet argent me fût rendu à la minute. Il fit appeler à cet effet MM. *Morin* et *Lagarde*. Ce dernier lui fit observer qu'il serait nécessaire que la demande en revendication fût faite et signée par M. *Hottinguer* lui-même. Sur quoi, m'étant chargé de communiquer la proposition à ce banquier, M. *Beugnot* m'ajourna au samedi suivant.

Je fus exact au rendez-vous, comme on pense bien. Arrivé chez ce ministre, je trouvai, dans une première pièce, le comte *Jules de Polignac* : dès qu'il m'aperçut, il vint à moi, et m'embrassant avec la plus cordiale effusion : « *Mon cher* » *Fauche*, me dit-il, *que je suis aise de vous re-* » *voir! Depuis notre séjour au Temple, je ne vous*

» *ai plus revu. Nous avons été bien malheureux* » *d'avoir affaire à ce monstre de Perlet.* »

A ces mots je sentis mon visage, qui s'était épanoui aux doux embrassemens de M. de *Polignac*, se contracter d'une manière affreuse. Il poursuivit ainsi :

« C'est lui, nous en sommes assurés, c'est lui » qui a fait fusiller *votre brave neveu*, que nous » avons tant regretté. »

Je n'eus pas la force de répondre à M. de *Polignac* : je m'élance dans le cabinet du ministre. M. *Beugnot* a oublié comme moi que notre conférence avait pour unique objet une restitution d'argent et s'écrie, dès qu'il me voit : *Je suis fâché, mon cher M. Fauche, de vous apprendre aujourd'hui que vous avez eu affaire au plus scélérat des hommes, au sieur Perlet, qui a vendu votre malheureux neveu, et* QUI VOUS A FAIT PAYER SON CRIME.

En même temps, tirant d'un dossier plusieurs lettres, que je reconnus aussitôt pour être de la main de *Perlet*, M. *Beugnot* m'en lut trois, adressées par *Perlet* au préfet de police *Dubois*, qui dévoilaient toute la trame ourdie pour enlacer mon neveu et le conduire à la boucherie.

M. *Beugnot* promit de ne point m'abandonner, de poursuivre cette affaire chaudement ; mais il eut l'extrême complaisance de me dire que, dans une pareille découverte, il ne pouvait rien faire sans prendre les ordres du roi, d'autant plus,

ajouta-t-il, *que ce Perlet est tous les jours aux Tuileries, où il a su se faire des prôneurs et des amis.*

M. *Beugnot* me tint parole; car, comme on le verra tout à l'heure, il ordonna, sur mon affaire, un prompt rapport, qui eut lieu, mais dont je ne fus informé que long-temps après.

Cependant M. *Beugnot*, qui n'occupait que momentanément la direction générale de la police, pour passer ensuite au ministère de la marine, fut remplacé dans ce premier poste par M. *Dandré*, qui, croyant sans doute que l'autorité n'avait rien à redouter de la présence de l'inspecteur *Veyrat*, mit un terme à son exil, et le fit revenir à Paris.

Informé de son arrivée, et les préventions que *Perlet* m'avait suggérées contre cet homme étant de beaucoup diminuées, je fus le trouver, rue des Bons-Enfans, à l'hôtel de Hollande, où il venait de débarquer. Ayant décliné mon nom, ma visite le surprit. Je lui fis observer que je ne venais point pour récriminer, mais pour avoir des renseignemens positifs sur la perte de mon neveu, dont *Perlet* l'accusait d'être l'auteur, et pour avoir aussi des renseignemens sur l'argent que j'avais fait passer de Londres à *Perlet*, et dont ce dernier l'accusait de s'être emparé. En même temps, je fis voir au sieur *Veyrat* la lettre, en date du 2 mai, que *Perlet* m'avait écrite, dans

laquelle ces inculpations étaient précisées, et où il le traitait de monstre et de scélérat.

En voyant cette lettre, *Veyrat* ne se répandit point en invectives contre *Perlet*; il me dit froidement que, d'après son contenu, il était évident pour lui que c'était *Perlet* qui l'avait fait sortir de France. Il me pria de lui laisser le temps de déficeler ses malles, de revenir dans une demi-heure, et qu'il me mettrait sous les yeux des lettres, des écrits, des reçus, tous de la main de *Perlet*, signés de *Perlet*, qui me prouveraient que *Perlet* avait seul livré mon neveu et touché mon argent.

Au bout d'une demi-heure, je me présentai de nouveau chez le sieur *Veyrat*, qui, comme il me l'avait promis, me mit sous les yeux les preuves de l'infamie de *Perlet*.

J'entendis *Veyrat* s'applaudir de la précaution qu'il avait eue de soustraire et de conserver par devers lui les écrits qu'il venait de me montrer, attendu que, connaissant toute la noirceur de *Perlet*, il s'était méfié de quelque perfidie de sa part, lorsque le baron *Pasquier*, préfet de police, avait exigé de lui (*Veyrat*) qu'il lui remît toutes les pièces qui concernaient les *missions*, *correspondances et affaires secrètes dont Perlet avait été chargé*, *et* SUR SON VOYAGE EN ANGLETERRE.

Quelques détails que je vinsse à bout de me procurer sur un événement dont mon cœur saignait encore, je n'étais pas moins désireux d'en acquérir

de nouveaux. Qui pouvait mieux me les fournir que le chef de la police secrète de *Bonaparte?* Je fus donc trouver M. *Desmarets* dans une campagne qu'il habitait près de Senlis. Dans cette visite, j'étais accompagné de M. *Gilles*, mon ami.

M. *Desmarets* m'aborda en me priant d'oublier tout ce qu'il avait pu faire contre moi par suite de la place qu'il avait occupée. Je lui répondis que, loin d'avoir des reproches à lui faire, je croyais lui avoir des obligations, et que peut-être lui avais-je dû la vie, à l'époque où *Bonaparte* me tenait renfermé au Temple. Si j'ai fait quelque chose pour vous, me dit M. *Desmarets* en me montrant son épouse, ce n'est pas à moi qu'en appartient le mérite, c'est à cette femme que vous voyez. Comme vous, elle est de Neufchâtel; et, lors de votre détention, vingt fois elle s'est jetée à mes genoux pour me conjurer, si cela était en mon pouvoir, d'épargner le sang d'un de ses compatriotes.

Nous entrâmes en conversation sur le sujet qui m'amenait. Rien de plus intéressant pour moi que les choses qui me furent révélées par M. *Desmarets*. Il me confirma tout ce qui m'avait été dit par *Veyrat* sur *Perlet;* puis il ajouta : *Ma place m'a mis à même de voir bien des scélérats, mais jamais je n'ai connu un monstre de la trempe de ce Perlet.*

« Il est inouï, continua M. *Desmarets*, il est » inouï l'argent qu'il a tiré des deux polices, celle » du préfet et celle du ministre : quand on ne lui

» en fournissait pas à son gré, il menaçait de s'a-
» dresser directement à *Bonaparte* pour s'en pro-
» curer.

» Toutes les lettres qu'il recevait des divers
» agens de *Louis XVIII* étaient scrupuleusement
» communiquées à *Bonaparte*, qui les faisait re-
» passer ensuite à sa police, pour insinuer à *Per-*
» *let* les réponses qu'il avait à faire.

» Lorsqu'il fut décidé que *Vitel*, votre neveu,
» serait mis à mort, on agita, dans un comité se-
» cret, si, avant de le fusiller, on ne se servirait
» pas de sa main pour vous écrire à vous-même,
» et vous faire mander par lui que votre présence
» était indispensable à Paris, pour la réussite d'une
» conspiration contre *Bonaparte.* Votre mort, si
» vous eussiez donné dans le piége, était certaine.
» Mais le duc d'*Otrante* (Fouché), alors ministre
» de la police, ayant fait observer *que c'était bien*
» *assez d'une victime dans une famille*, le projet
» resta sans exécution. »

M. *Desmarets*, quand je le quittai, me donna le conseil d'aller voir l'ancien préfet de police, M. le comte *Dubois*, qui pouvait me procurer de grandes lumières sur les œuvres de *Perlet*, *qui, comme pourvoyeur de la police, lui avait fourni plus d'une victime, avant et après l'assassinat de mon neveu.*

Avant de parler de mon entrevue avec M. *Dubois*, si toutefois la chose devient nécessaire, je

dirai que M. le comte *Beugnot*, qui m'avait promis assistance, n'avait pas perdu de temps à me servir.

Je ne sais si c'est lui qui, dès le 16 du même mois de novembre, fit un rapport au roi; mais, quoique ce rapport ne soit pas signé, il est indubitable qu'il existe, puisque l'original est dans mes mains, puisque c'est de cet original qu'il est écrit : *Renvoyé à une commission composée des sieurs d'Outremont, de Malcors et Corvetto, et présidée par M. le chancelier. Ce* 16 *novembre* 1814. *Signé* Louis.

Or, que porte ce rapport, sur lequel se trouvent la nomination de la commission et la signature du roi? Le voici :

« Sire,

» Au mois de février, lord *Howich*, ministre » des affaires étrangères en Angleterre, envoya » en France un jeune officier au service de la » compagnie des Indes anglaises, nommé *Vitel*, » neveu des frères *Fauche*, dans le dessein d'y » reconnaître l'état des esprits, et de s'entendre » *avec le comité royaliste* de Paris, sur le genre de » secours dont il avait besoin, et que l'Angleterre » offrait de fournir.

» Ce jeune officier, arrivant à Paris, avait été » adressé à un sieur *Perlet*, imprimeur, ancien » rédacteur d'un journal, qui, déporté en fruc- » tidor de l'an 5, et rentré depuis en France,

» semblait resté sous les étendards secrets de la
» royauté, et avait même une correspondance
» avec les ministres de Votre Majesté.

» Le sieur *Perlet* s'empare de la confiance ex-
» clusive, et pour ainsi dire, *de toute la personne*
» *de Vitel;* et, dès leur première entrevue, *Perlet*
» *vend* le malheureux jeune homme, et sa mis-
» sion, et ses propositions, au préfet de police
» *Dubois*.

» La correspondance de *Perlet* et de *Vitel* offre
» ce que la confiance a de plus touchant d'un côté,
» *ce que la perfidie a de plus scélérat de l'autre;*
» surtout lorsqu'on voit que le malheureux jeune
» homme ne faisait pas une démarche, ne disait
» pas un mot qui ne fût rapporté au préfet *Dubois*.
» Enfin, lorsqu'on eut tiré de *Vitel* tout ce dont
» il était chargé, le préfet *Dubois demanda sa*
» *personne à Perlet, qui la livra*.

» En même temps *Perlet* prévenait les frères
» *Fauche* du malheur arrivé à leur neveu, pro-
» mettait son intervention, et demandait six cents
» louis, prix auquel on pouvait acheter sa liberté.
» Les frères *Fauche* envoyèrent cette somme, et
» dès que *Perlet* en fut nanti, l'infortuné *Vitel*
» fut fusillé.

» Lors de son arrestation, on avait saisi sur lui
» un effet de 4174 francs sur MM. *Hottinguer* et
» compagnie. Cet effet fut touché par le préfet
» de police, qui en gratifia le sieur *Perlet*, etc. »

(*Voir* le rapport entier, pièces justificati-
es, N°. I.)

Pour faire ordonner par le roi un nouveau rap-
ort sur *Perlet*, est-ce que celui-ci n'était pas assez
air, assez concluant?

Hélas! il ne l'était que trop.

Sans doute on insinua à Sa Majesté que, par ce
apport, *Perlet* avait été jugé sans être entendu;
u'il pouvait être coupable, qu'il l'était sans
oute, mais qu'il était de l'équité du roi de ne
oint prononcer sans que les deux parties eussent
té ouïes; que *Perlet* avait souffert pour la cause
e la royauté; que, si criminel qu'il fût, il ne lais-
it pas que d'avoir à révéler sur *Fauche* des
hoses de la plus haute importance; et que, pour
ger de la fidélité de ce dernier, on ne devait
as négliger d'entendre *Perlet*. Alors une com-
ission fut proposée pour examiner de nouveau
ette affaire à fond, et Sa Majesté en désigna les
embres en marge du rapport qui venait de lui
re fait par la direction générale de la police.

Le roi avait à peine nommé des commissaires,
ue M. le comte *Beugnot* eut l'obligeance de m'in-
rmer par écrit que cette affaire était sortie de
s mains; qu'il venait d'être nommé, pour en
ire l'examen, une commission présidée par M. le
hancelier.

Après avoir laissé passer un laps de temps con-

venable, je me présentai à diverses reprises ch
M. le rapporteur pour le supplier de faire son tra
vail, et de vouloir bien le mettre le plus tôt pos
sible sous les yeux de Sa Majesté. Mais ce magistra
m'ayant répondu chaque fois qu'il ne pouva
s'occuper de ce rapport si on ne lui adressait l
pièces nécessaires, je pris la détermination, puis
que mes ennemis venaient à bout de m'empêche
d'obtenir une audience particulière du roi, d'alle
me placer sur son passage et de l'aborder.

Je rédige un mémoire à Sa Majesté, où je l
supplie de donner des ordres à la commission d
hâter son rapport. Muni de cette pièce, je m
rends à la chapelle des Tuileries le 22 décembr
1814, jour auquel le roi tenait sur les fonts d
baptême, avec madame la duchesse d'*Angoulême*
l'enfant du marquis de *La Rochejacquelein*. A
moment de la cérémonie, Sa Majesté m'avise dan
la chapelle, et me fait des signes de bienveillance
Afin de pouvoir lui parler, je précède son retou
dans la salle des Maréchaux, où je suis placé su
son passage par les soins de M. le chevalier d
Rivière. Le roi vient; le roi, quoique éloigné, m'a-
perçoit de nouveau; sa figure semble respirer en
core plus de bonté qu'à l'ordinaire : *Voilà Fauche*
dit-il à M. de *Blacas*, qui était à ses côtés, et san
détourner les yeux de dessus moi : *Voilà Fauche*
voilà Fauche! le roi approche, je m'incline, je l
remercie de ce qu'il a nommé une commission

mais je le conjure d'en hâter le travail, et lui présente mon mémoire, que je le supplie de vouloir bien lire *lui-même*. Le roi prend mon mémoire, le garde, et m'adresse ces paroles : *Oui, Louis, oui, mon cher Louis, je le lirai moi-même.*

Les paroles que Sa Majesté venait de m'adresser ne furent pas totalement perdues pour ma cause. Des pièces parvinrent à mon rapporteur, et notamment nombre de mémoires émanés du sieur *Perlet*, et clandestinement distribués par lui, furent réunis et joints aux pièces sur lesquelles on avait à prononcer.

Ce à quoi ne s'attendaient pas les personnes qui cherchaient à me perdre, c'est à l'intervention subite du sieur *Veyrat*, qui, sachant par moi que *Perlet* se déchargeait sur lui de ses vols et de son assassinat, présenta aussitôt à M. le chancelier, président de la commission, un Mémoire justificatif, appuyé des écrits de *Perlet*, qui constataient le crime de ce dernier.

Ces pièces et ce Mémoire, adressés à M. le chancelier, le 2 janvier 1815, étaient si concluans, que rien n'empêchait que le rapport n'eût lieu : cependant deux mois et demi s'écoulèrent sans qu'il fût fait, et la fatale journée du 20 mars 1815 arriva.

A cette époque de désastreuse mémoire, les ministres et les conseillers du roi eurent autre chose à faire que de s'occuper de moi.

La descente de *Bonaparte* à Cannes agitait diversement les esprits. Informé de particularités secrètes dont le roi pouvait tirer avantage, je me fis ouvrir les grilles du château dans la nuit du 15 au 16 mars. Je parlai à M. le comte de Blacas; mes avis ne lui parurent d'aucune importance. Prévoyant qu'on allait avoir les marches du trône à défendre, je lui offris de venir à cet effet avec bon nombre de Suisses, mes compatriotes, qui ne demandaient qu'à combattre pour la cause du roi. Ce dévouement ne paraissant pas non plus nécessaire, cette offre fut encore rejetée.

Tous les ministres ne partageaient pas cette sécurité : celui de Prusse, M. le comte de *Goltz* surtout, prévoyait des malheurs. Le lendemain 16 mars, il m'engagea à partir pour Vienne, me chargeant de ses dépêches et de celles des autres ministres étrangers pour le congrès. Outre ces dépêches, je fus chargé d'instructions verbales et confidentielles.

Je fis diligence, et le 23 du même mois j'arrivai à Vienne, où il n'était bruit que de la tentative que l'on avait faite, peu de jours avant, d'enlever l'archiduchesse *Marie-Louise* et son fils, pour les conduire à *Napoléon*. Pressé de remplir ma mission, j'allai aussitôt chez M. le prince de *Hardenberg*, à qui je remis mes dépêches, et racontai tout ce que j'avais vu et su à Paris. Il m'envoya sur-le-champ chez le duc de *Welling-*

ton et chez M. le prince de *Talleyrand*. L'un et l'autre m'accueillirent, mais surtout le dernier : j'étais pour lui un *Dieu donné*, ce fut son expression ; car, dans des circonstances aussi critiques, il y avait onze jours qu'on était à Vienne sans nouvelles officielles de Paris.

Dans le peu de temps que je restai à Vienne, je mis tous mes soins à connaître les intentions que manifestaient les membres du congrès à la nouvelle de la rentrée de *Bonaparte* dans la capitale. Je ne fus pas long-temps sans m'apercevoir qu'un parti inclinait pour la régence en faveur du *roi de Rome*.

Mon chagrin fut extrême en voyant quelle tournure prenait l'opinion, et quelles en seraient les suites pour peu qu'elle s'accréditât : je me mis donc à combattre cette erreur de tous mes moyens et partout où je me trouvai. Je fis plus, j'écrivis au prince de *Hardenberg* pour lui donner l'assurance que la saine partie de la nation française était entièrement dévouée au roi et à sa dynastie, et que cette partie de la nation était plus considérable qu'on ne l'imaginait ; que les citoyens étaient comprimés par la crainte qu'inspirait le militaire ; que l'armée seule était pour *Bonaparte*, parce que les officiers devaient regretter un régime qui leur était si avantageux, qu'il n'y avait de dignités, d'honneurs, de prérogatives, de gloire et d'argent que pour eux. Je lui marquai que tout ce qui se-

rait mis à la place du roi légitime ne serait autre que le triomphe éphémère d'un parti qui entraînerait des guerres interminables. Enfin j'ajoutai que l'établissement d'une régence en faveur du *roi de Rome* deviendrait, par la suite, dangereuse pour les souverains de l'Europe, et particulièrement pour la Prusse, qui, dès lors, ne pourrait plus espérer de tranquillité. C'est aussi dans ce sens que je parlai à son altesse impériale l'archiduc *Charles*, dans les deux conférences qu'il me fit l'honneur de m'accorder, et où il eut la bonté de m'engager à m'expliquer avec toute la franchise possible.

Enfin, le dirai-je? j'eus bientôt la satisfaction inexprimable de voir que l'esprit du congrès prenait une tout autre direction. Certes, la présomption serait grande de croire que dans une discussion de cette importance, moi chétif, j'eusse pu influer sur la détermination des puissances; mais qui ne sait que dans les affaires politiques d'où dépend le sort des nations, comme dans les plus petites choses, un grain suffit pour faire pencher la balance (1)?

(*) Voici, à ce sujet, une lettre que me fit l'honneur de m'écrire M. Alexis de *Noailles*, à cette époque ambassadeur de France à Vienne :

« Monsieur, je n'oublierai jamais l'impression que vous » avez faite à Vienne, par ce que vous y avez rapporté du

Quel qu'ait été au surplus, dans cette circonstance, le succès ou la nullité de mes efforts, je ne tardai pas à être chargé d'une mission analogue à mes vœux.

Sa Majesté le roi de Prusse avait connu par son ministre les diverses conférences que j'avais eues dans l'intérêt de la monarchie française, et avait été frappé de mes réflexions. Tout en réglant sa conduite d'après une politique sage et conforme aux vrais intérêts de toutes les puissances, Sa Majesté prit la résolution d'écrire au roi de France pour lui donner les assurances les plus positives de sa coopération à détruire l'hydre qui menaçait de nouveau l'Europe, et je reçus l'ordre de porter sa lettre à ce monarque, en quelque lieu qu'il se fût réfugié.

Je partis de Vienne le 13 avril, me dirigeant sur la Belgique où l'on supposait que Louis XVIII s'était rendu, sans que l'on sût encore le lieu où il avait établi sa résidence. Indépendamment de cette lettre autographe dont j'étais porteur, j'avais

---

» roi, de la France et des Français, aux mois de mars et d'a-
» vril de cette année. Je ne crois pas que vous ayez méconnu
» les sentimens de la légation française à votre égard à cette
» époque. Tout ce que j'ai appris depuis lors n'a fait que me
» confirmer dans l'attachement que vous m'avez inspiré.

» *Signé* ALEXIS DE NOAILLES.

» 3 décembre 1815. »

reçu quelques instructions confidentielles, qui ne pouvaient être transmises au roi que dans un entretien particulier avec Sa Majesté.

Le 22 du même mois, j'atteins à Gand la cour de Louis XVIII. Je me présente chez M. le duc d'*Havré*, je l'informe du sujet de mon voyage, et le prie de m'obtenir une audience particulière de Sa Majesté. M. le duc me conseille de m'adresser au ministre de la maison du roi, M. le comte de *Blacas*.

Le fiel qui, au souvenir de l'injustice de M. de *Blacas*, a long-temps aigri mon cœur, ne passera point dans ma plume. M. de *Blacas* ayant été induit en erreur, comme j'en ai acquis la preuve, et comme je l'ai dit plus haut, j'ai oublié ce que j'ai souffert. Mais si M. de *Blacas* conserve quelque prévention contre moi, je me réfugierai dans l'équité du roi, et je lui demanderai qu'il me protége contre son ministre, comme déjà il l'a fait à Calais. Je ne sais si Sa Majesté s'en souvient, mais moi je ne m'en rappelle qu'avec attendrissement. Voici à quelle occasion.

La providence ramenait Louis XVIII sur le trône de ses pères : déjà il quittait le séjour d'Hartwel, et, pour s'acheminer vers la France, arrivait à Londres à l'hôtel de Crillon, où il descendit. La foule était immense; il me distingua et me tendit les mains : je les baisai avec transport et vénération. Ce jour fut le plus beau de ma vie : *Mon cher*

Louis, me dit Sa Majesté, *je suis bien aise de vous voir; nous nous reverrons.* Je suivis le roi. Comme à Douvres Sa Majesté désira que le ministre lord *Sydmouth*, qui avait un yacht particulier; fît la traversée sur son propre vaisseau, M. *Becket*, secrétaire d'état qui accompagnait le ministre, me proposa de prendre place dans le yacht de sa seigneurie. J'y trouvai une nouvelle jouissance qui enivra mon cœur, celle de voir le spectacle imposant de cet heureux vaisseau qui portait à la France son roi légitime. Débarqué à Calais, le premier soin du roi fut d'aller rendre grâce à Dieu dans la principale église de cette ville : il en sortait; on le conduisait à l'hôtel préparé pour le recevoir, lorsque, descendant de carrosse, son épée s'engagea dans sa décoration de l'ordre de la Jarretière; plus Sa Majesté faisait d'efforts pour la dégager, plus elle s'embarrassait. N'écoutant que mon zèle, je me précipite aux pieds du roi pour le délivrer de cette importunité. *Que faites-vous*, Fauche? me dit M. de *Blacas*, avec vivacité. *Soyez tranquille*, lui dit le roi qui s'aperçut de mon embarras, *c'est* Fauche *qui me rend un nouveau service.* Je reprend ma narration.

M. le duc d'*Havré* m'ayant fait observer que, pour obtenir une audience du roi, il fallait que je m'adressasse à M. de *Blacas*, je me présentai chez ce ministre. Il était incommodé et gardait le lit. Après lui avoir dit quelques mots de civilités sur

son indisposition, j'ajoutai que je le regardais comme guéri par les bonnes nouvelles que j'apportais de Vienne. Jusqu'alors on était encore, à Gand, dans l'incertitude sur les suites de la déclaration faite au congrès, le 13 du même mois. Voilà, monsieur le comte, m'écriai-je avec transport, voilà une lettre du roi de Prusse au roi de France, portant l'assurance incontestable que les souverains, réunis à Vienne, ont pris la résolution de ne poser les armes qu'après avoir replacé *Louis XVIII* sur son trône.

Laissez là vos dépêches; je me charge de les remettre au roi, me répondit sèchement M. de *Blacas;* j'insistai en disant qu'il existait des particularités dont je devais et pouvais seul informer Sa Majesté. *Je vous ai dit que je remettrai votre dépêche à Sa Majesté*, répliqua M. le comte. Il n'y avait plus moyen de rester, je m'éloignai.

Rentré à l'hôtel garni où j'avais pris un logement, je m'y occupais de la rédaction d'un rapport à monseigneur le comte d'*Artois*, lorsque je vis entrer le directeur de la police de Gand, qui m'intima l'ordre de sortir de cette ville et de retourner à Bruxelles.

Le lendemain, 23 avril, à la pointe du jour, je courus chez M. le duc de *Duras*, le comte de *Jaucourt*, ministre des affaires étrangères, et le vicomte de *Châteaubriand*, membre du conseil de Sa Majesté, pour les informer de ce qui m'ar-

rivait. Tous avaient peine à me croire ; et ces messieurs cependant cherchaient à adoucir mes chagrins autant qu'il était en leur pouvoir. La dépêche que vous avez apportée, me dit M. de *Duras*, a été remise à Sa Majesté. Pendant le dîner on s'est entretenu avec satisfaction des espérances qu'on en concevait. L'un des convives fit remarquer que cette lettre si consolante avait été apportée par *Fauche Borel ;* sur quoi plusieurs firent observer, avec un contentement mêlé de quelque reconnaissance, que M. *Fauche* n'apportait jamais que de bonnes nouvelles. M. de *Duras* ajouta qu'il ne doutait point que le roi ne me fît appeler dans la journée pour avoir de plus amples détails sur ce que j'avais vu et entendu à Vienne.

M. de *Jaucourt* fit plus : ne pouvant se persuader que le coup partait de M. de *Blacas*, il me dit, en parlant de M. le baron d'*Eksteins*, directeur de la police de Gand : « Cet homme est un » fou, qui nous a déjà fait des scènes fâcheuses. » Et en même temps il me remit, pour le susdit baron, un mot d'écrit ainsi conçu : *M. Fauche Borel nous a apporté des lettres du roi de Prusse, adressées à S. M. Louis XVIII, et m'a remis, à moi-même, des dépêches du prince* Talleyrand. *M.* Fauche *nous est parfaitement connu, et il n'y a pas d'empêchement à ce qu'il reste à Gand le temps nécessaire pour y finir ses affaires.*

Gand, le 25 *avril* 1815.

Signé, le comte de Jaucourt, *ministre des affaires étrangères.*

Muni d'un pareil écrit, je crus qu'il me serait loisible de rester; mais M. *d'Eksteins* me signifia que, si je ne lui montrais une autorisation expresse, *de la main de M.* de Blacas, il fallait que je partisse à l'instant. Comme la chose était impossible, il m'ordonne en furieux de quitter Gand à la minute; je résiste, il va chercher la gendarmerie, je suis gardé à vue, une voiture de poste est amenée à ma porte, on m'y place de force, sans vouloir me laisser le temps de régler mes comptes avec le maître de l'hôtel; et, flanqué de quatre hommes armés que l'on met à ma solde, me voilà dépêché pour Bruxelles, où nous arrivâmes le 28, à dix heures du matin.

Conduit devant M. de *Malheise*, directeur général de la police de cette ville, ce magistrat, déjà bien informé du rôle qu'il devait jouer, me dit d'un air d'aménité, dont il m'est impossible de rendre toute la perfidie, que, n'ayant pas le temps d'examiner à l'instant mes papiers, il allait me confier à la garde d'une personne qu'il chargeait de m'accompagner. Cette honnête personne, chargée de m'accompagner, me conduisit dans une prison infecte, où je restai huit jours, confondu avec des malfaiteurs et d'autres prévenus.

J'avoue qu'en entrant dans ce cachot, il m'échappa un cri de douleur. Va donc, malheureux *Fauche!*

va donc encore porter une lettre si rassurante du roi de Prusse à Louis XVIII, et surtout remets-la à son ministre!

Le prétexte de mon arrestation à Bruxelles était la visite de mes papiers. M. de *Malheise* eut l'extrême bonté de me dire, avec tout le patelinage dont il est susceptible, qu'il n'y avait trouvé que des choses qui m'honoraient infiniment par la persévérance de mon dévouement à la cause du roi de France; mais M. de *Malheise* ajouta qu'il fallait qu'il fît un rapport sur ses papiers.

Ce rapport serait encore à faire; et moi dans le cloaque où l'on m'avait jeté, si M. de *Brockhause*, ministre de Sa Majesté prussienne près le roi des Pays-Bas, et auquel j'avais trouvé le secret de faire passer un mot d'écrit, ne m'eût réclamé d'autorité au nom de son Souverain, et ne m'eût fait mettre en liberté.

Le dirai-je? j'étais dévoré de chagrins; mais, ô inconcevable versalité du cœur humain! toutes mes peines disparurent à l'accueil que je reçus de monseigneur le prince de Condé, qu'à ma sortie de prison je trouvai logé à Bruxelles, à l'hôtel de Belle-Vue. Ce vénérable prince, qui était instruit de ce qui venait de se passer, m'ouvrant les bras, eut la bonté de me dire, en m'embrassant: « Je suis » fâché, mon cher *Fauche*, de tout ce qui vous est » arrivé; nous y avons pris, *Conti* et moi, beau- » coup de part. Je venais d'ordonner qu'on fît des

» démarches pour votre élargissement. Si mon es-
» time pour vous pouvait augmenter, ce serait le
» cas. Vous êtes victime d'intrigues, mais nous le
» sommes tous. *Gardez bien les papiers que vous*
» *avez de moi, ils vous serviront un jour.* »

Oui, cher et respectable prince, moi et mes enfans conserverons précieusement à jamais les écrits émanés de Votre Altesse, et l'un de nos titres d'honneur sera cette déclaration précieuse que je tiens de votre main.

Déclaration de S. A. S. Monseigneur le prince de Condé.

Nous *Louis-Joseph de Bourbon*, prince de *Condé*, prince du sang, pair et grand-maître de France, gouverneur et lieutenant général pour le roi, en ses provinces de Bourgogne et de Bresse, colonel de l'infanterie française ;

Déclarons que M. *Louis Fauche Borel*, de Neufchâtel, en Suisse, où il faisait valoir une imprimerie considérable, n'a point hésité à quitter sa patrie, sa famille et son état, pour servir le Roi dans des missions difficiles ; et que, dans la négociation avec le général *Pichegru*, où nous l'avons particulièrement employé, sa vie s'est trouvée souvent dans le danger le plus imminent; que pénétré des sacrifices qu'il faisait, et du dévouement sans bornes auquel il se livrait pour le service de Sa Majesté, j'ai cru devoir lui promettre,

au nom du Roi, pour récompense de ses efforts et de son zèle, la direction de l'imprimerie royale, et la décoration de St.-Michel, lorsque la France, éclairée sur ses véritables intérêts, serait rentrée sous l'obéissance de son légitime Souverain. C'est avec plaisir que nous lui donnons aujourd'hui le témoignage de la satisfaction que nous avons éprouvée de ses services, et nous le recommandons en conséquence de nouveau aux bontés du Roi, qui a eu occasion de connaître aussi le zèle et le dévouement courageux de M. *Fauche Borel*, pour la cause à laquelle il s'était dévoué.

Donné au palais Bourbon, à Paris, le 3 juin 1814.

Signé, LOUIS-JOSEPH DE BOURBON.

Je ne fus pas plus tôt sorti des mains de la police de Bruxelles, qui jugea à propos de garder une partie de mes papiers, et particulièrement le chiffre qui me servait à correspondre avec M. le prince de *Hardenberg*, que je me mis en route, muni d'un passe-port de l'ambassadeur de Prusse, la police ne m'ayant donné que quarante-huit heures pour sortir du royaume des Pays-Bas.

Je fus de retour à Vienne, le 7 mai 1815, c'est-à-dire, vingt-quatre jours après ma sortie de cette ville, pour aller remplir cette cruelle mission.

J'y trouvai M. le prince de Hardenberg em-

pressé de savoir de moi-même tout ce que j'avais éprouvé de funeste en Belgique; je lui en fis le récit, et aussitôt il en informa Sa Majesté le roi de Prusse.

Sur ces entrefaites, ce monarque reçut la réponse de S. M. Louis XVIII, à la lettre que j'avais été chargé de lui porter à Gand.

Il y était question de moi, mais en quels termes, grand Dieu!

Après le corps de la lettre, dans laquelle le roi de France remerciait le roi de Prusse de l'assurance heureuse qu'il venait de lui faire parvenir, il se trouvait un *post-scriptum* uniquement composé contre moi, et par lequel on fait dire au roi que j'ai trahi ses intérêts, ceux de la Prusse, de l'Angleterre, et que j'ai été aux gages la police de *Bonaparte*.

Ce coup, au lieu de m'écraser, ne fit qu'ajouter à mon courage; voici comme je raisonnai.

Les rois ne s'écrivent point par *post-scriptum;* l'étiquette ne le comporte pas.

En supposant que cette fois Louis XVIII eût dérogé aux convenances, il est de fait que le *post-scriptum* n'est pas de sa main.

Qui donc a pu l'apposer? ceux qui t'ont repoussé à Gand, appréhendé au corps, embastillé.

Ceux-là, craignant que le roi de Prusse ne demandât raison du traitement exercé envers son sujet, son envoyé, ont pris les devans, et t'ont

accusé de trahison pour légitimer leur conduite.

Aussitôt j'écris au roi de Prusse.

« Sire,

» Je suis couvert de vos bontés, et je vous dois » la vie. Si j'ai trahi vos intérêts, ceux du roi de » France, de l'Angleterre; si j'ai été aux gages de » *Napoléon*, je suis le plus lâche des scélérats: » faites justice d'un misérable; vous le devez, il » le faut. Mais si je suis atrocement calomnié, » sire, justice aussi. »

Ma lettre était du 20 mai; le 29 du même mois, M. le prince de *Hardenberg* m'adressa la réponse suivante:

Monsieur,

Je n'ai pas cessé de rendre justice au zèle que, depuis nombre d'années, vous avez montré pour le service du roi, et pour la bonne cause à laquelle vous avez sacrifié, plus d'une fois, vos intérêts les plus chers. Je ne puis donc regarder que comme une erreur, ou *comme la suite d'une intrigue*, le traitement que vous avez éprouvé dans les Pays-Bas, et j'ai donné des ordres aux ministres de Sa Majesté, près des cours de Gand et de Bruxelles, *pour demander une réparation publique du tort qu'on vous a fait.*

Je vous renouvelle l'assurance de ma considération distinguée. Signé, le prince DE HARDENBERG.

Vienne, le 29 mai 1815.

Si l'on rapproche la date de cette lettre, qui est du 29 mai, de celle du 8 juillet de la même année, époque où Louis XVIII remonta sur le trône, à l'aide des armées de toutes les puissances de l'Europe, on verra que les événemens aussi terribles que gigantesques qui se passèrent dans ce court espace de cinq semaines, purent seuls affranchir mes ennemis de Gand et de Bruxelles de la pénible situation où ils étaient de justifier aux yeux du roi de Prusse leur conduite à mon égard.

Dès que le roi de France fut rentré dans Paris, je me hâtai d'y revenir. Là étaient les bureaux de la police de *Bonaparte ;* là se trouvaient tous les documens; là on était à la source de tous les renseignemens qu'il était possible de se procurer sur mon compte. Je fus trouver sur-le-champ le ministre du roi de Prusse, et le priai de donner suite aux démarches que Sa Majesté avait ordonné que l'on fît pour connaître et juger ma conduite.

Me sera-t-il permis de faire ici une réflexion ? C'est quand tous les rois ligués, suivis de leurs ministres, escortés des grands de leurs royaumes, sont dans Paris, prononçant sur le sort de la France, sur celui des puissances secondaires, et sur le leur peut-être; c'est de la hauteur de ces discussions qu'un monarque veut bien descendre jusqu'à s'occuper des intérêts personnels d'un

simple sujet. Oui, telle est l'inaltérable et précieuse sollicitude du gouvernement prussien, que toujours, et dans quelque circonstance que ce soit, il a l'œil sur ses enfans, et fait éclairer leur conduite pour les arracher à l'oppression, s'ils sont innocens; les punir, s'ils sont coupables.

Sur ma simple invitation, M. le prince de *Hardenberg*, au lieu d'écrire lui-même, s'empressa, pour se conformer aux usages diplomatiques, de faire écrire par S. Exc. M. le comte de Goltz, ministre de Prusse, à M. le prince de *Talleyrand*, ministre des affaires étrangères de France, pour avoir, sur mon compte, les renseignemens antérieurement demandés au nom de S. M. le roi de Prusse.

Le prince de *Talleyrand* s'étant à cet effet adressé au duc d'*Otrante*, ministre de la police, en reçut la note suivante :

Note transmise par le ministre de la police, à M. de Talleyrand.

« Après une détention prolongée à Paris, » M. *Fauche Borel*, devenu libre, n'en montra » que plus d'activité à parcourir successivement » les diverses cours de l'Europe, et à faire valoir » les projets qui l'ont constamment occupé. *Bo-* » *naparte n'a pas eu d'ennemi plus opiniâtre.* Il » n'y a pas encore trois mois que sa main a été » distinctement reconnue dans la transcription

» de chansons et de pamphlets adressés à domi-
» cile par la poste.

» *Invariable dans ses opinions*, il ne pouvait
» l'être dans ses moyens. Tous n'ont pas été éga-
» lement bien concertés. Dans ces entreprises
» aventureuses, le succès seul justifie, et il n'est
» pas étonnant que M. *Fauche Borel* se soit tour à
» tour trompé ou ait été trompé. C'est ainsi qu'en
» mars 1814, il a pris sur lui, avec beaucoup
» trop d'assurance, de s'opposer au dessein qu'a-
» vait S. A. R. Monseigneur le duc de *Berry*, de
» passer de Jersey en Normandie; c'est ainsi en-
» core qu'il a encouru le reproche de s'être adressé
» à la police de *Bonaparte. Il est vrai qu'il lui a*
» *fait des offres; mais ces offres* ÉTAIENT VISIBLE-
» MENT CAPTIEUSES. En juin 1813, il lui fit passer
» des papiers assez insignifians, qui avaient ap-
» partenu au général *Pichegru;* mais on croit
» que, par-là, il voulait se ménager des ressour-
» ces pour agir avec moins de risques confor-
» mément à ses vues. *La police d'alors aurait eu*
» *seule à se plaindre de sa bonne foi.* »

Je le répète, on était à la source; c'est le ministre de la police qui écrit lui-même. Ai-je trahi le roi de Prusse, le roi de France, l'Angleterre? Suis-je un espion aux gages de l'usurpateur? Lisez, vous qui m'accusez, lisez : BONAPARTE N'A PAS EU D'ENNEMI PLUS OPINIATRE QUE FAUCHE BOREL. Cela est-il clair? Lisez encore : *Si M. Fauche a encouru le reproche*

de s'être adressé à la police de Bonaparte, s'il lui a fait des offres, CES OFFRES ÉTAIENT VISIBLEMENT CAPTIEUSES. LA POLICE D'ALORS AURAIT EU SEULE A SE PLAINDRE DE SA BONNE FOI..... FAUCHE A ÉTÉ INVARIABLE DANS SES OPINIONS.

Est-ce là ce que vous appelez trahir les intérêts de Louis XVIII? Quant à ceux de la Prusse, demandez à Frédéric-Guillaume. Sa constante protection, son extrême bonté pour moi, la lettre touchante dont il vient de m'honorer au moment où je tiens la plume, me sont de sûrs garans qu'il connaît ma fidélité, comme il connaît vos injustices à mon égard.

Interrogez aussi l'Angleterre sur ma félonie envers elle? Je pourrais vous confondre par cent attestations; je me contenterai d'en citer deux qui me furent remises lorsqu'en 1814 M. le prince de *Hardenberg* m'engagea à l'accompagner à Londres, pendant le séjour qu'y feraient les souverains alliés.

Déclaration de lord Grenville, ministre des affaires étrangères, en date de Camelfort-House, le 30 *juin* 1814.

« Ce n'est qu'à mon retour du parlement qu'on » vient de me remettre, monsieur, la lettre et les » papiers dont vous m'avez parlé ce matin, et que » je m'empresse de vous envoyer pour que vous » puissiez les recevoir avant votre départ.

» Tout ce que j'ai eu occasion de connaître de » votre conduite et de votre caractère, dans les » temps difficiles et épineux que nous avons par- » courus, m'a toujours paru porter l'empreinte de » la plus grande probité et d'un parfait et loyal » dévouement pour la belle cause que vous avez » servie avec une persévérance si distinguée, et » pour laquelle vous avez tant souffert.

» Il me serait fort agréable de croire que ce té- » moignage d'une très-sincère estime pourrait vous » être de quelque utilité.

» J'ai l'honneur d'être, dans ces sentimens,

» Monsieur,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» *Signé* GRENVILLE. »

Déclaration de sir Charles Williams Flint, principal secrétaire aux affaires d'Irlande, en date de Londres, le 25 juin 1814.

« Je soussigné certifie que dans les relations of- » ficielles, ainsi que particulières, que j'ai été dans » le cas d'avoir avec M. *Fauche Borel,* depuis 1795 » jusqu'à ce jour, j'ai constamment eu occasion de » remarquer dans sa conduite un zèle et un dé- » vouement pour la bonne cause, qui n'ont ja- » mais varié; que dans les différentes missions im- » portantes et difficiles qui lui ont été confiées par » les différens ministres de S. M. B., et notam-

» ment dans celles avec les généraux *Pichegru* et
» *Moreau*, il s'en est acquitté d'une manière à mé-
» riter leur estime particulière et leur confiance;
» et qu'il a fait des sacrifices pécuniaires qui le
» rendent digne de la protection des personnages
» qui pourront être dans le cas de prendre con-
» naissance de ses services signalés, n'ayant point
» hésité à quitter sa famille et ses affaires, qu'il a
» été forcé, par circonstances, d'abandonner depuis
» longues années, pour se livrer entièrement à la
» cause sacrée des rois dont il a été un des appuis
» les plus utiles et les plus constans.

» Signé Ch. Williams Flint. »

Mais quittons un moment mes persécuteurs pour nous occuper d'une espèce d'inculpation qui semble dirigée contre moi par la note du ministre de la police; non que cette inculpation, comme on l'a vu, ait trait à une infidélité de ma part, mais à un excès de zèle mal entendu pour la cause des Bourbons. Il y est dit *qu'en mars* 1814, *j'ai pris sur moi, avec beaucoup trop d'assurance, de m'opposer au dessein qu'avait alors son altesse royale monseigneur le duc de Berry, de passer de Jersey en Normandie.*

Dès la fin de l'année 1813, quelques intrigans de Paris avaient amené les plus zélés partisans du roi à regarder comme possible, et dans l'intérêt des princes, le débarquement de M. le duc de *Berry*,

sur les côtes de France, où, disait-on, il serait accueilli par 40,000 hommes bien armés, mais qui ne voulaient éclater que quand ils auraient un prince français à leur tête.

En 1814, ces bruits semblèrent acquérir plus de consistance.

Autorisé par le roi, par M. le duc d'*Havré* et par le ministre anglais, je me rendis à Jersey et à Guernesey, pour y établir des communications avec les côtes de France.

A peine arrivé d'Angleterre à Guernesey, je fis prendre les renseignemens nécessaires pour m'assurer de la réalité des quarante milles hommes qu'on disait attendre le prince en Normandie. Le résultat de mes informations fut que non-seulement ils n'y étaient pas, mais que le bruit de cet armement supposé ne pouvait être qu'un piége tendu au prince. M. le duc de *Bouillon*, qui était commandant à Jersey, n'avait pas de renseignemens plus rassurans, et nous conclûmes ensemble que l'entreprise de S. A. R. monseigneur le duc de *Berry* ne pouvait être qu'infiniment hasardeuse pour lui. J'en informai, d'une part, Sa Majesté par une lettre à M. le duc d'*Havré*, et de l'autre, le ministre anglais, par l'entremise de M. *Cook*, sous-secrétaire d'état aux affaires étrangères. La réponse que celui-ci me fit mérite d'être pesée :

« Nous partageons bien, me dit-il, vos craintes

sur le départ de M. le duc de *Berry;* nous nous y sommes refusés long-temps; mais les princes croient que nous ne voulons pas les aider, et ils nous accusent de les empêcher de profiter des moyens qu'on leur présente de se rendre en France. S'ils y sont victimes, comme cela a eu lieu à Quiberon, on nous fera le reproche de les avoir sacrifiés. »

M. le duc de *Bouillon* avait aussi fait connaître au gouvernement anglais qu'il était assuré qu'il n'existait pas un coin de la côte qui ne fût observé par la police de France, et que M. le duc de *Berry* courait les plus grands risques s'il tentait de débarquer.

M. le duc d'*Havré*, dans ses réponses des 17 février et 2 mars 1814, me dit que mes notes relatives aux craintes qu'il avait déjà conçues sur le départ de M. le duc de *Berry*, avaient été mises sous les yeux du roi, et que Sa Majesté y avait vu une nouvelle preuve de mon zèle et de mon dévouement aux intérêts de sa maison; qu'en effet il serait imprudent de confier une tête aussi chère à un faible noyau de royalistes.

Telle fut la manière flatteuse dont Sa Majesté *Louis XVIII* se prononça sur mon compte à cette occasion. J'ai quelquefois réfléchi à cette pusillanimité de ma part, que me reproche la police de *Bonaparte*, à cet excès de zèle mal placé, qui me fit tout mettre en œuvre pour empêcher un

prince français de débarquer à cette époque sur les côtes de Normandie ; et j'ai eu la présomption de croire que ce pouvait bien être à cette pusillanimité que M. le duc de *Berry* devait de ne pas avoir subi le même sort que M. le duc d'Enghien. Je me trompe peut-être, mais voici du moins ce que me dit à ce sujet le sieur Desmarets, lors de mon entrevue avec lui :

« Vous avez, M. Fauche, rendu un service si-
» gnalé à la famille des Bourbons, et particuliè-
» rement à M. le duc de *Berry*. C'était une folie
» de penser qu'il y eût, à cette époque, sur les
» côtes de Normandie, un rassemblement de roya-
» listes assez fort pour protéger et soutenir la des-
» cente du prince. La police était instruite, à
» point nommé, de tous vos mouvemens : elle
» savait jusqu'au nom du capitaine qui était char-
» gé de prendre Mgr. le duc de *Berry* à son bord ;
» et nul doute que, si la tentative eût eu lieu, il
» n'eût été offert en holocauste à *Bonaparte*. »

La note du ministre de la police que j'ai transcrite plus haut fut envoyée à M. le comte de *Goltz*, ministre de Prusse, par M. le prince de *Talleyrand*, qui ne pouvait se dispenser de l'accompagner d'une lettre ministérielle, en réponse aux éclaircissemens demandés avec tant de persévérance par Sa Majesté le roi de *Prusse*.

La position de M. de *Talleyrand* était difficile. Il avait à concilier ce qu'il devait de justice à un

sujet du roi de *Prusse*, sur le compte duquel il était interpellé, avec ce qu'il devait à la dignité de son propre souverain, qu'il eût été inconvenant de compromettre en ne palliant point les torts de son ministre à Gand. Ce ne peut donc être que dans la vue d'atteindre ce double but, qu'il fit la réponse toute diplomatique que l'on va lire :

Lettre du prince de Talleyrand à M. le comte de Goltz.

Paris, 5 août 1815.

Monsieur le comte,

J'ai reçu la nouvelle lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, relativement à M. *Fauche Borel*, et je me suis fait donner les renseignemens que le département de la police générale avait pu recueillir sur lui.

Il résulte de ces renseignemens que M. *Fauche Borel s'est habituellement montré dévoué à la cause du roi*, qu'il a même souffert pour cette cause, puisqu'il a été détenu plusieurs années au Temple, par suite des démarches qu'il avait faites pour la défendre. Toutefois (et vous pourrez, monsieur le comte, en juger par l'extrait ci-joint des notes qui m'ont été transmises), *sa conduite a pu paraître équivoque* en plusieurs circonstances. Quoique la police n'en ait pas tiré contre lui une in-

duction complétement défavorable, comme les points sur lesquels ont dû porter les soupçons intéressaient vivement les affections, aussi-bien que le service du roi, il était naturel qu'il restât dans l'esprit de Sa Majesté des doutes à son égard. Ce sont probablement ces doutes qui ont donné lieu aux mesures prises envers M. *Fauche Borel.*

Il est certainement à regretter que le ministère de Sa Majesté ait omis, monsieur le comte, de vous prévenir de ces mesures et du motif qui les déterminait; mais le gouvernement de Sa Majesté Prussienne comprendra facilement, sans doute, que, dans les circonstances, et au milieu des agitations qui ont accompagné le séjour du roi à Gand, la marche des affaires ait pu perdre quelque chose de sa régularité; et que le ministère n'ait point mis, dans ses communications avec la légation prussienne, le soin que, dans une situation plus tranquille, il est et sera toujours empressé d'y apporter.

J'ai l'honneur d'être, monsieur le comte, etc., etc.

Signé le Prince de TALLEYRAND.

Fauche s'est montré habituellement dévoué au roi; voilà la part que me devait le diplomate : mais *sa conduite a pu paraître équivoque*; voilà la part qu'il devait au ministre de son souverain, à son souverain lui-même, qui ne doit point errer même dans la personne de son ministre.

Je n'ai pas le mot à répliquer : cette conduite est dans l'ordre ; il n'est pas d'usage qu'un roi ait tort vis-à-vis d'un roi son égal, et moins encore qu'un sujet puisse lutter contre un monarque.

Si, en pareil cas, il est dans les convenances que le faible soit immolé à la justification du puissant, j'ai ici des grâces à rendre à M. *de Talleyrand*, et je le dis avec sincérité. Oui, si M. *de Talleyrand*, pour excuser entièrement la conduite du ministre du roi à Gand, avait voulu laisser planer des soupçons sur mon compte, rien ne lui était plus facile; il n'avait qu'à se contenter d'adresser au ministre de Prusse sa lettre officielle que je viens de transcrire : au lieu de cela, il joint à cette lettre la note du ministre de la police; et cette note où M. *de Talleyrand* a uniquement puisé ses renseignemens sur moi, comme il le déclare, porte que je n'ai pu pécher contre la cause des rois *que par excès de zèle*, et que *Bonaparte n'a pas eu d'ennemi plus opiniâtre; que j'ai été invariable dans mes opinions.*

C'est dire en propres termes au ministre de Prusse : Je ne puis, par la réponse officielle que je vous transmets, donner tort au ministre de mon souverain; mais à cette réponse je joins une note irrécusable de la police qui, en proclamant l'innocence de *Fauche*, dépose contre l'injustice du traitement qu'on lui a fait éprouver.

Trop délicat sur les nuances pour en exiger

davantage du ministre du roi de France, et sentant tout ce que comportait de pénible la conduite de M. *de Talleyrand* en pareil cas, M. le prince *de Hardenberg*, en me faisant passer et la lettre de M. *de Talleyrand* et *la note de la police*, m'adressa le billet suivant :

Lettre de son Altesse le prince de Hardenberg à M. Fauche Borel.

Paris, 26 août 1815.

Monsieur,

Je vous transmets la copie d'une lettre que M. de *Talleyrand* vient d'adresser à M. le comte de *Goltz*, en réponse à celle que ce ministre lui avait écrite, relativement à votre arrestation. Vous verrez, monsieur, *que la cour de France rend parfaite justice à la loyauté de vos sentimens*, et que ce n'est qu'à *un malentendu* que vous devez attribuer les désagrémens que vous avez éprouvés.

Recevez, monsieur, à cette occasion, l'assurance de ma parfaite considération.

Signé le prince de HARDENBERG.

Si, comme me le marquait M. le prince de *Hardenberg*, *la cour de France rendait parfaite justice à la loyauté de mes sentimens;* si mon souverain et son ministre devaient être, diplomatiquement parlant, satisfaits d'une explication qui attribuait

à *un malentendu les désagrémens que j'avais éprouvés*, je ne devais pas l'être beaucoup, moi, de voir qu'une avanie qui avait été aussi publique allait être assoupie dans le secret du cabinet; et, réfléchissant que M. le prince de *Hardenberg* mettait à ma disposition, non-seulement une lettre aussi positive que celle qu'il me faisait l'honneur de m'adresser, mais encore la lettre officielle du ministre *Talleyrand*, et la note si essentielle du ministre de la police générale, je pensai que son intention n'était pas de m'imposer silence sur cette affaire, dans le cas où je croirais de mon honneur de le rompre.

En conséquence, six semaines après l'envoi de ces lettres, je fis imprimer et paraître, en octo- 1815, un *Précis historique des différentes missions dans lesquelles j'avais été employé pour la cause de la monarchie*, et je l'accompagnai de toutes les pièces justificatives qui avaient rapport à ces diverses négociations.

L'impression de l'ouvrage était à peine achevée, que la police crut devoir saisir l'édition. Je me transportai chez Son Excellence le ministre *Decazes* pour connaître les motifs de cette mainmise. Il me fit l'honneur de me dire que *l'ordre émanait d'en haut.* Je le crois, mais je doute que le roi ait lu ce mémoire justificatif que j'adressai néanmoins à Sa Majesté, aux princes, aux ministres, aux grands de la cour, pour que Louis XVIII en

eût connaissance. Comme je n'ignorais pas qu'on chercherait à écarter cette brochure de sa vue, je fus jusqu'à prier M. le duc de *Richelieu* de vouloir bien la mettre sous les yeux de Sa Majesté. Ce ministre eut la bonté de me répondre : « Que, » se considérant en quelque sorte comme étran- » ger à tout ce qui s'était fait en France depuis » qu'il l'avait quittée, il était plus convenable que » ma justification fût présentée au roi, ou par » M. le duc de *Duras*, ou par M. le duc d'*Havré* » qui, n'ayant pas quitté Sa Majesté, avaient aussi » été les témoins de mon dévouement. » M. de *Richelieu* ajouta « qu'il était étrangement surpris » que j'eusse à me plaindre ; que pendant plus de » vingt années il n'avait cessé d'entendre de tou- » tes parts, et de lire dans les papiers publics l'é- » loge de ma conduite et de mon attachement bien » actif pour le roi ; que je devais, en bon servi- » teur, prendre patience ; que je partageais, avec » les meilleurs sujets de Sa Majesté, ce que la ca- » lomnie, et trop souvent la jalousie inventaient » pour les desservir, mais que le temps, d'accord » avec les honnêtes gens, me rendrait la justice » qui m'était due. »

Cpendant, je ne dois pas dissimuler qu'il me fut observé par des personnes respectables, que mon ouvrage pourrait déplaire au roi, parce qu'en publiant que les persécutions de son ministre étaient le seul fruit que j'eusse recueilli de mes

longs travaux pour la cause des *Bourbons*, je faisais planer sur le meilleur des rois le soupçon de l'ingratitude.

Ah ! si tel eût été l'effet produit par mon livre, j'en détesterais la publicité.

Mais il m'est doux de penser que si Louis XVIII m'a lu, son opinion, à la lecture de mon ouvrage, n'a point été celle qu'on me fait appréhender ; ce qui me confirme dans cette sécurité, c'est que si, dans cette brochure, j'eusse pu m'écarter en rien du profond respect que l'on doit à une tête couronnée, Sa Majesté le roi de Prusse ne m'eût point, au sujet de ce même écrit, honoré de la lettre qu'il vient de m'adresser.

« Berlin, le 15 décembre 1815.

» J'ai reçu votre mémoire justificatif, et je ne » doute pas que le public n'y trouve des preuves » évidentes de la loyauté de votre conduite. Je » n'en ai jamais douté, connaissant le dévoue- » ment que vous avez toujours montré pour la » bonne cause et pour ma personne en parti- » culier.

» Signé, Frédéric-Guillaume. »

Je pouvais réclamer, près de M. Decazes, contre la confiscation de mon ouvrage, je m'en abstins ; je pouvais facilement en faire une nouvelle édition dans mon imprimerie de Neufchâtel, la pensée ne m'en vint pas : parce que, s'il était vrai

que l'ordre de sa suppression émanât *d'en haut*, je voulais donner au roi une nouvelle preuve de mon respectueux dévouement à ses moindres volontés.

Mais réduit au silence et ne pouvant plus aborder Sa Majesté, comment lui dessiller les yeux ? Je ne voyais plus qu'un moyen, celui de solliciter que le rapport ordonné par elle, avant son départ pour Gand, fût continué. Je commençais mes démarches à cet effet, lorsqu'une circonstance étrange vint les suspendre.

Le rapporteur de la commission nommée par le roi, et qui n'avait pu faire son travail avant le départ de Sa Majesté, ne pouvait plus le continuer à sa rentrée, attendu que depuis lors il était en Angleterre par suite d'une mission particulière: mais ce magistrat respectable, qui avait entre les mains les pièces d'où dépendait mon honneur, avait eu la précaution délicate de ne pas s'en dessaisir. L'ouvrage que je venais de publier, et dont une partie des exemplaires était échappée à la police, lui tombe entre les mains à Londres; il voit que je suis réduit à repousser publiquement les calomnies ténébreuses d'un lâche assassin ; il prend la résolution généreuse de me fournir les moyens de le confondre ; c'est de ne remettre qu'à moi les preuves de la perfidie de *Perlet* envers le roi, et de son meurtre sur la personne de mon neveu. En effet, me trouvant à l'Opéra, dans le

courant de décembre dernier, j'y suis accosté par un militaire décoré, qui m'annonce qu'il a des papiers à me remettre de la part de M. son père, et m'invite à passer chez lui le lendemain pour les retirer. Je m'y présente, il me les donne; et voilà comme aujourd'hui je me trouve possesseur de pièces si intéressantes pour moi.

Peut-être qu'après en avoir fait le dépôt chez un notaire, pour qu'on ne pût ni les nier, ni me les soustraire, je me serais contenté de poursuivre en silence la décision de cette affaire devant une autre commission que j'aurais supplié le roi de m'accorder, lorsqu'une nouvelle impudence de *Perlet*, je veux parler de la brochure qu'il vient de publier contre moi, m'a fait changer de résolution. Puisque le mensonge est public, le démenti doit l'être également.

Il serait aussi long que fastidieux de rapporter ici ce que dit *Perlet* dans quatre mémoires manuscrits qui se sont trouvés dans les pièces qui m'ont été remises, et de rapporter aussi ce que renferme l'imprimé qu'il vient de faire paraître (1).

Comme cet imprimé et ces quatre mémoires renferment, à peu de choses près, la même apo-

---

(*) Cette brochure a pour titre : *Exposé de la conduite de Perlet, et Réfutation des calomnies de Fauche Borel.* Elle se vend à Paris, chez Foucaut, libraire, rue des Noyers, n°. 37.

logie en faveur de leur auteur, et les mêmes inculpations contre moi, il suffira d'en faire une seule et courte analyse.

A quoi se réduit ce que *Perlet* avance dans ces cinq pièces? à ceci.

« J'ai été, dit-il, depuis le principe de la ré-
» volution, inébranlable dans mon dévouement
» pour le roi. »

» C'est pour le roi que je me suis ruiné, en faisant d'énormes dépenses pour le comité royal, et en gorgeant sans cesse d'or et d'argent le cupide et insatiable *Veyrat.* »

« Pour connaître les membres influens, les ressources et les besoins du comité royal, le ministre d'Angleterre m'adressa, à Paris, le neveu de *Fauche Borel;* et ce dernier a la criminelle audace de dire que j'ai reçu, trahi, livré son neveu à la police de *Bonaparte.* Le ciel que j'atteste est témoin de mon innocence. »

J'ai répondu et je réponds à *Perlet* :

Vous avez trahi le roi de la manière la plus lâche.

Vous étiez un des limiers les plus actifs de la police de *Bonaparte.*

Vous éventiez dans Paris les serviteurs les plus fidèles de Louis XVIII; vous vous insinuiez près d'eux, leur arrachiez leurs secrets; et leurs secrets et eux, vous les livriez à *Bonaparte.*

Votre correspondance avec Louis XVIII et ses

agens était par vous soumise à la police de *Bonaparte*, qui vous dictait vos lettres et vos réponses.

Veyrat n'a pas été gorgé d'or par vous : c'est vous qui tous les toujours demandiez de l'argent à *Veyrat*, et qui en receviez de *Veyrat*, qui en receviez de la police de *Dubois*, et de la police de *Fouché*.

Le comité royal, pour lequel vous dites vous être ruiné, n'a jamais existé. C'est une invention de votre perfidie pour mieux servir *Bonaparte*, et tirer de l'argent de l'Angleterre.

Mon neveu, qui vous a été adressé à l'occasion de ce comité, fut circonvenu, trahi, livré, fusillé par vous, et vous avez touché le prix de son sang!

Voilà ce que je réponds à *Perlet*. J'ajoute que ce que j'avance, je le prouverai par des écrits de la propre main de *Perlet*. Voyons si je tiendrai parole.

Lettre de Perlet à Veyrat.

« Paris, 30 pluviôse an 13 (19 février 1805.)

» Trahi, abandonné par toutes les personnes » qui ont reçu de moi des bienfaits, je cherche à » renouer avec un ancien ami que je n'ai pu ou- » blier; je me hâte de lui écrire et de lui demander » UN RENDEZ-VOUS CHEZ LUI. « *Signé* PERLET. »

Peut-être que *Perlet* voulait renouer avec l'inspecteur général de la police de *Bonaparte*, pour lui tirer les vers du nez, afin de mieux servir la cause de Louis XVIII. Il n'y a point de mal à ça.

Lettre de Perlet à Veyrat.

« 12 ventôse an 13 (3) mars 1805).

« Mon ami, »

On voit par cette apostrophe, qui commence la lettre, et qui s'y trouve en vedette, que le rendez-vous demandé par la précédente a eu lieu.

« J'ai passé hier devant ton bureau, sans oser » y entrer; j'ai couru pour faire rentrer des sommes qui me sont dues : au lieu de trouver des » ressources, on m'a présenté un billet non acquitté, qu'il faut que je rembourse. O MON BON » AMI, si tu ne peux pas me trouver 1500 francs » pour après-demain, j'en perdrai la tête; voilà » trois nuits que je ne dors pas; si je ne fais pas » mon paiement, je suis perdu; le service que je » te demande est au-dessus de tout ce que tu peux » imaginer; pardonne-moi, mon ami, et crois » que je ne serai plus dans le cas de t'importuner.

» Ton dévoué et affectionné ami.

« *Signé* PERLET. »

Avez-vous vu par cette lettre comme *Perlet* se dispose à gorger Veyrat d'or et d'argent?

Lettre de Perlet à Veyrat.

« Paris, 20 thermidor an 13 (8 août 1805).

» Mon ami,

» Le jour où tu m'as rendu ton amitié, où je

» me suis rapproché de toi, est un jour de bon-
» heur pour moi, surtout parce qu'il me procure
» les occasions de servir avec zèle NOTRE GOUVER-
» NEMENT AUQUEL JE SUIS ET SERAI TOUJOURS ATTACHÉ.
» Dès cet instant je me suis occupé DE CE QUE NOUS
» ÉTIONS CONVENUS. Voici le résultat de mes démar-
» ches jusqu'à ce jour.

» J'ai écrit à F. B., à Berlin, et à son frère, à
» Neufchâtel; je suis assuré, par les moyens que
» j'ai pris, d'avoir de bons renseignemens sur les
» agens secrets qui pourraient être envoyés à
» Paris.

» Le hasard m'a fait découvrir un agent secret
» du roi de Mittau; cet agent a toujours trouvé
» le moyen d'être ignoré; et, à coup sûr, c'est le
» plus instruit : c'est M. L'ABBÉ BASSINET, rue Neuve-
» des-Mathurins, n°. 671; mes rapports littéraires
» avec lui me mettent à même de le voir aussi
» souvent qu'il sera nécessaire, sans éveiller le
» soupçon. J'ai déjà eu plusieurs conférences avec
» lui; il ne m'a pas été difficile d'avoir sa plus en-
» tière confiance. Voici ce que j'en ai appris :

» C'est lui qui a fait passer directement au roi,
» les renseignemens SUR LE COMPLOT FORMÉ POUR
» L'EMPOISONNER. Il correspond ordinairement par
» Francfort; je ne sais pas encore si c'est avec de
» l'encre sympathique; je lui ai proposé de me
» charger de lui faire passer ses paquets par la
» voie d'un correspondant que j'ai à Vilna, pour

» objets de librairie ; il a goûté beaucoup ce » moyen. Le roi doit avoir quitté Mittau pour » aller dans une autre ville ; je ne me ressou- » viens pas du nom, c'est toujours dans la Prusse » polonaise. Je compte beaucoup être chargé de » ces paquets ; ALORS JE LES REMETTRAI.

» Il regrette beaucoup M. le duc d'Enghien ; » on travaille à le faire remplacer par l'aîné des » d'Orléans. Ils ne paraissent pas encore d'accord » pour cela ; ils croient beaucoup à un méconten- » tement général contre notre gouvernement ; ils » prennent leurs mesures pour en profiter. Je t'as- » sure, mon ami, que la découverte de ce M. *Bas-* » *sinet* est une chose excessivement importante : » PAR LUI NOUS SERONS INSTRUITS DE TOUT ; MAIS IL FAUT » ÊTRE BIEN PRUDENT.

» Je te prie d'assurer M. le conseiller d'état » préfet de police que je ne négligerai rien POUR » DÉCOUVRIR ET DÉNONCER les ennemis de notre gou- » vernement, et que rien ne me coûtera pour ren- » dre tous les services qui dépendront de moi.

» Je me conformerai avec exactitude A TOUT CE » QUE TU M'AS PRESCRIT et me prescriras par la suite ; » je m'abandonne entièrement à toi.

» Ton ancien et dévoué ami,

» Signé, CHARLES (1). »

(*) Le nom de *Charles* est un des noms de guerre de *Perlet*. Cette signature est de sa main, la lettre toute de sa main, comme toutes celles que je citerai.

Au bas est écrit :

« Il ne faut pas laisser subsister cette lettre. »

Pourquoi donc *ne pas laisser subsister cette lettre*, M. *Perlet ?* Elle est d'autant plus précieuse, que, sur un petit carré de papier qui s'y trouve attaché, on lit les mots suivans écrits de la main du préfet de police *Dubois*, et signé de la lettre initiale de son nom :

« Rapport concernant l'individu qui a été suivi » hier.

» Vu; continuer.

» *Signé*, D. »

Est-ce que vous auriez peur, par hasard, que cette lettre ne fût pas un témoignage irrécusable de votre inaltérable fidélité pour la cause de *Louis XVIII ?*

Dire à l'agent de la police de *Bonaparte* que vous le servirez avec zèle, lui livrer à l'instant un serviteur du roi, que vous avez déterré, et quel serviteur ! l'abbé *Bassinet*, criminel à vos yeux *pour avoir fait passer directement au roi les renseignemens sur le complot formé pour l'empoisonner.*

Mais, homme épouvantable, vous connaissiez donc ce complot ? Vous et les vôtres, vous vouliez donc renouveler l'attentat de Dillingen ? Qu'il me soit permis d'en dire un mot.

Les Autrichiens étant battus en Italie, l'empereur d'Allemagne demandait une trève aux Fran-

çais, et, pour y parvenir plus facilement, pressait l'exécution de la sommation qu'il avait faite à *Louis XVIII* de quitter l'armée de *Condé*.

Louis, à qui cette sommation était intimée pour la troisième fois, se rendit à Blankembourg, dans le duché de Brunswick, toutefois après m'avoir dépêché au maréchal *Wurmsser* et à l'archiduc *Charles*, pour leur réitérer que, malgré qu'il s'éloignât, il croyait sa présence utile à l'armée; à quoi l'archiduc me répondit : « Les intérêts du » roi mon cousin sont les nôtres ; mais, tant que » je n'aurai pas carte blanche, il n'y a rien à espé- » rer du conseil aulique. »

Ayant transmis à Louis XVIII cette réponse du prince *Charles*, Sa Majesté me chargea d'une mission aussi délicate que périlleuse ; ce fut d'aller trouver à Arbois le général *Pichegru*, qui était à la veille d'être nommé député. Le roi, dans la circonstance critique où il se trouvait, désirait lui faire connaître sa position et avoir son avis. Je priai Sa Majesté de me donner pour *Pichegru* un mot de sa main, que Louis XVIII eut l'attention d'écrire sur de la gaze et de signer. Après avoir remis ce billet à *Pichegru*, qui le reçut avec attendrissement, il me dit : *Hé bien, puisque ces..... Autrichiens ne veulent pas souffrir le roi à l'armée de Condé, que le Roi se rende dans l'endroit qui lui est assigné : les vrais Français sauront bien l'y trouver.*

Cependant Louis XVIII continuait sa route :

tandis que Sa Majesté se reposait à Dillingen, dans une auberge, un scélérat, embusqué sous un portique en face de l'auberge, profita du moment où le roi se mettait à la croisée, pour lui tirer un coup de fusil. La balle effleura son front, fit couler le sang; une ligne plus bas le crâne sautait. Tout ce qui entourait Sa Majesté était dans la désolation. M. le duc de *Fleury*, M. le comte d'*Avaray* et autres seigneurs, versaient des larmes. Le Roi, en étanchant son sang lui-même, rassurait ses fidèles sujets. « Vous voyez, leur disait-il, jusqu'où » se porte la rage aveugle des méchans; mais je » prends l'engagement solennel, qu'à travers les » embûches et les assassins, invoquant le Dieu » tout-puissant, et rappelant le retour de ses béné- » dictions sur la France, je marcherai invariable- » ment au but de mes travaux. Ne vous attristez » pas, Messieurs; si vous perdez Louis XVIII, » *Charles X* vous reste. »

Est-ce que le roi ignorerait encore aujourd'hui le nom de ses empoisonneurs, et que *Perlet* fut du nombre ?

Lettre de Perlet à Veyrat.

« 6 fructidor an 13 (24 août 1805).

» Mon ami et brave camarade,

» Je ne néglige rien de tout ce qui peut nous con- » duire à connaître les ennemis de notre gouver-

» nement et les trames que l'on peut ourdir contre
» lui ; JE LES DÉMASQUERAI AVEC LE ZÈLE D'UN VÉRITABLE
» PATRIOTE, heureux d'être dans le cas d'être utile.
» Je crois avoir bien conduit mes affaires depuis
» deux mois. J'affecte DES SENTIMENTS QUE JE N'EUS
» JAMAIS ; j'y suis forcé pour tirer les secrets de nos
» ennemis; mon rôle est pénible, mais rien au
» monde ne me fera changer ; tu connais ma façon
» de penser. J'appartiens tout entier au gouver-
» nement sous lequel nous vivons; je le défendrai
» jusqu'à mon dernier soupir ; pour le bien servir
» tu seras mon guide; JE CONNAIS TON PATRIOTISME
» ARDENT, et je ne puis mieux faire que de me con-
» duire d'après tes instructions.

» Tu verras, par le billet ci-joint, comme je suis
» dans l'esprit de notre homme (*Bassinet*); il faut
» bien se garder de rien faire qui puisse altérer
» cette confiance; nous découvrirons tout, absolu-
» ment tout, mais l'essentiel est de bien ménager
» cet homme; il est plus précieux qu'on ne saurait
» se l'imaginer : j'en réponds sur ma tête. Lundi
» j'irai chez lui ; il me remettra son premier pa-
» quet, JE TE LE PORTERAI A L'INSTANT. »

Prenez garde, s'il vous plaît, à ce qui suit; vous allez voir *Perlet* se mettre en quatre pour gorger d'or l'insatiable *Veyrat*.

« Je suis humilié, mon ami, d'être obligé de
» mettre mes services à prix ; mais tu connais ma
» position. Depuis quelque temps je suis excessive-

» ment gêné, et je voudrais ajouter à mes ressour-
» ces un secours annuel qui pût me procurer un
» peu de tranquillité ; ceci est très-urgent, je me
» recommande à toi.

» Tout à toi.

» Signé CHARLES. »

Il paraît que la demande de *Perlet* à son ami *Veyrat* n'a pas été infructueuse : voici ce qu'il lui marque trois jours après :

Le même au même.

« Paris, 10 fructidor an 13 (28 août 1805).

» Je suis on ne peut pas plus content, mon bon
» ami, de ce que tu as bien voulu faire pour moi ;
» j'y répondrai en me sacrifiant tout entier et avec
» un dévouement sans bornes au maintien de
» notre gouvernement : compte sur moi, mon ami,
» comme sur toi-même ; charge-toi de remercier
» M. le préfet de sa confiance, et assure-le bien fer-
» mement que je la mériterai toujours, et que
» rien ne me coûtera pour donner des preuves de
» mon zèle.

» Bonjour et bonne amitié.

» Signé PERLET. »

Il paraît que c'est le 26 ou le 27 août que *Veyrat* avait compté à *Perlet* ce qui le rendait si content dans sa lettre du 28, mais j'en ignore le montant. Nous serons plus heureux cette fois-ci.

Préfecture de police.

« Paris, le 19 fructidor an 13 (6 septembre 1805).

» J'ai reçu de M. *Veyrat*, inspecteur de police, » la somme de cinq cents francs, qui m'a été ac- » cordée POUR INDEMNITÉ, par M. le conseiller d'é- » tat préfet.

» *Signé* PERLET. »

Le 9 novembre il lui écrit encore :

« J'ai grand besoin de cent francs, remets-les » à *Gallay*.

» *Signé* PERLET. »

Et au bas est écrit de la main de *Veyrat* :

» Prêté cent francs à *Perlet*. »

Cette somme est une vétille; mais voici qui sonne mieux :

« J'ai reçu des mains de M. *Veyrat*, inspecteur » général de police, la somme de cinq cents francs » POUR INDEMNITÉ, que M. le conseiller d'état pré- » fet de police a bien voulu m'accorder.

« Paris, ce 23 septembre 1806.

» *Signé* PERLET. »

Voici qui sonne encore plus haut, tant pour le montant de la somme que pour le *montant* des expressions dans lesquelles la quittance est conçue :

« J'ai reçu de M. l'inspecteur général la somme » de quinze cents francs POUR INDEMNITÉ, que M. le » conseiller d'état préfet de police veut bien » avoir la bonté de m'accorder. Je n'ai pas de ter- » mes pour exprimer toute ma reconnaissance » pour un si grand bienfait que je chercherai à » mériter, s'il est possible, par ma conduite et » mon attachement inviolable pour M. le conseil- » d'état préfet de police.

« Paris, ce 11 octobre 1806.

» *Signé* PERLET, *dit* BOURLAC. »

Observez que cet homme, qui avait quitté le nom de *Perlet* pour prendre celui de *Charles*, quitte aujourd'hui ce dernier pour se donner celui de *Bourlac*.

Quel service si puissant *Perlet* venait-il donc de rendre à la police de *Bonaparte*, pour en obtenir autant d'argent en si peu de temps? Il était à cette époque en correspondance active avec les agens de Louis XVIII; il communiquait leurs lettres à *Bonaparte* ainsi que les réponses qu'il faisait à ces agens. *Napoléon*, comme on le pense bien, était horriblement maltraité dans les lettres de *Perlet* qui, approuvées de *Napoléon*, les remettait ensuite au ministre de la police, qui les faisait tenir à *Perlet* par l'intermédiaire de *Desmarets*, chef du bureau secret du ministère.

Voici un fragment d'une de ces lettres, en date

du 24 juin 1806, adressée à mon frère par *Perlet*, et par lui communiquée à *Bonaparte* avant qu'il la fît passer.

Après avoir injurié *Bonaparte* et déblatéré contre la forme de son gouvernement, *Perlet* continue ainsi :

« Je suis en mesure ici, autant qu'il est possible » de l'être, pour augmenter le nombre de nos » partisans et pour être instruit de tout ce qu'il » est nécessaire de savoir ; j'ai des intelligences » auprès des autorités les plus essentielles ; j'en » aurais bien davantage, si mes moyens pécu- » niaires me le permettaient ; mais la perte entière » de ma fortune m'empêche de faire de grandes » dépenses, et il est des occasions où, sans ce vé- » hicule, le zèle et le dévouement ne peuvent suf- » fire. J'apprends dans ce moment qu'il n'y aura » pas de fête pour le 15 août, comme on le croyait ; » on n'est pas tranquille au château, il y a de l'hu- » meur. O mon ami, si avec tous mes moyens, » tous mes préparatifs, il se présentait une bonne » occasion et que l'on ne pût pas en profiter faute » d'un chef pour conduire les fils, *il y aurait de* » *quoi se brûler la cervelle !* J'ai beau me creuser » l'esprit pour chercher à Paris ce personnage ca- » pable de remplir ce but, je ne trouve rien ; et » d'ailleurs, ce serait trop hasarder les intérêts » les plus chers du roi ; *c'est au roi à indiquer ce* » *personnage indispensable.* »

Sentez-vous bien toute la perfidie de ce mot? *c'est au roi à indiquer ce personnage indispensable.* Si dans ce moment il se fût trouvé à Paris un chef de parti dévoué au roi, comme *Perlet*, soufflé par *Bonaparte*, cherchait à le savoir, et que le roi le lui eût indiqué, ce chef eût été un homme mort.

« C'est au roi à indiquer ce personnage indis-
» pensable, qui ne sera connu que de moi jus-
» qu'au moment décisif, et à qui je ferai part à
» mesure de toutes mes découvertes, de toutes
» mes démarches, et qui verra par ses yeux tout
» ce qu'il y aura à faire; JE POURRAI, SANS LE COM-
» PROMETTRE, LUI FAIRE CONNAÎTRE LES DIFFÉRENS PER-
» SONNAGES SUR LESQUELS ON PEUT COMPTER. J'ai mille
» idées dans ma tête, une foule de projets; je ne
» pense qu'à la réussite de celui qui remettrait
» promptement S. M. sur son trône. Cette idée
» m'électrise, elle m'enflamme, et il me semble
» que je suis tout un autre homme. SI MON EMPLOI
» SE BORNE A INFORMER EXACTEMENT SA MAJESTÉ DE TOUT
» CE QUI SE PASSE, je continuerai à le faire; mais où
» cela nous mènera-t-il? A des regrets inutiles.
» Il était de mon devoir de faire toutes ces ob-
» servations; qu'elles soient adoptées ou non,
» cela ne changera rien ni à mon zèle ni à mon
» dévouement. Je suivrai avec une exactitude
» scrupuleuse les ordres qui me seront trans-
» mis. J'appartiens tout entier à S. M. »

Cette lettre n'est pas signée, mais elle est tout entière de la main de *Perlet ;* et la police y attachait, ainsi qu'à la réponse qui en devait découler, une importance bien majeure, comme on va le voir par ce billet de *Desmarets*, chef du bureau secret du ministère de la police, adressé à l'inspecteur *Veyrat :*

« Vendredi.

» J'ai l'honneur de remercier M. *Veyrat* de la » peine qu'il a prise ce matin de venir me com- » muniquer la lettre du 3 novembre, que Son Ex- » cellence m'a remise, ainsi que du billet qu'il a » la complaisance de m'envoyer. Il faut se mettre » en mesure pour les fonds en même temps que » pour la personne. Son Excellence a acquis la » certitude particulière qu'on a la plus haute » confiance en *Perlet*, et que son correspondant » suit l'affaire avec chaleur et bonne foi. Pas » le moindre nuage.

» *Signé* DESMARETS. »

Quand *Perlet* dit qu'il fera connaître au chef qu'il invite le roi à lui désigner, à Paris, les *différens personnages sur lesquels on peut compter*, il veut parler des personnes qui composent le comité royal pour lequel il s'est ruiné. Je vais, moi, faire connaître *de sa propre main*, comme je l'ai promis, que ce comité royal n'a jamais existé.

Et d'abord, ce comité existait si peu, que *Perlet*, informé que Vitel allait arriver de Londres à Paris, se fit mettre en prison, de concert avec la police; parce que, s'il eût été libre, sa fourbe eût été démasquée à l'instant aux yeux de *Vitel* qu'il n'eût pu aboucher avec les membres du comité royal, puisqu'il n'y avait point de comité royal.

Ensuite, voici comment, de sa prison volontaire, *Perlet* s'explique au sujet de ce comité, dans une lettre datée de Sainte-Pélagie, 2 mars 1807, adressée au préfet *Dubois* :

« Je n'ai aucune espèce d'inquiétude sur mon » jeune homme; sa confiance en moi est sans » bornes, et j'en tirerai tout ce qu'il sera en état » de savoir. Dans les premiers jours, et surtout » dans ma position (il est en prison), je suis bien » obligé de ne rien précipiter. »

Observez ce qui suit :

« Ne pouvant pas lui dire que je communique » avec LE PRÉTENDU COMITÉ QU'IL CROIT EXISTANT. »

Est-il bien clair à présent que ce comité n'est que *prétendu*, et que si *Vitel le croit existant, Vitel* est une dupe comme tous ceux qui l'ont cru? Le fourbe !

Vous qui avez vu sa bassesse quand il tendait la main à *Veyrat* pour en obtenir quelque argent,

voulez-vous, aujourd'hui que *Perlet* s'est acquis, par ses trahisons, quelque crédit sur *Bonaparte*, voulez-vous connaître toute l'étendue de ses prétentions et de ses perfidies politiques, toute sa morgue, toute son insolence et ses menaces? voyez (*Pièces justificatives*, n°. II) sa lettre à *Veyrat*, en date du 30 janvier 1807.

Voulez-vous aussi une nouvelle preuve de sa scélératesse envers le roi? lisez (*Pièces justificatives*, n°. III) un projet de réponse à une lettre que je lui avais écrite de Londres. Ce projet de réponse est tout de sa main; il est en date du 24 février 1809. En marge est écrit :

« Ceci est un projet de réponse à la lettre que » M. *Perlet* vient de recevoir. Si M. le préfet ap- » prouve son contenu, elle sera envoyée. »

» Ce 25 février 1809.

» *Signé* VEYRAT. »

Et au bas de la signature de *Veyrat* on lit :

« On peut l'envoyer.

» *Signé* DUBOIS. »

Après ce qu'on vient de lire, que me reste-t-il à démontrer? que *Perlet* a garrotté mon neveu, l'a fait supplicier, et a touché le prix de son sang.

Je vais le laisser parler; j'étoufferai le cri de la douleur afin de ne point l'interrompre, afin qu'on apprenne de lui seul les détails de son crime.

Je le copie tout entier, tout est de sa main.

Maison de détention de Sainte-Pélagie, 25 février 1807.

Rapport particulier pour M. le conseiller d'état, préfet de police.

« Avant-hier lundi, 23 de ce mois, à une » heure et demie après midi, s'est présenté chez » moi, rue de Tournon, n°. 6, un jeune homme » d'environ vingt-six ans, demandant à me parler » particulièrement; il n'a trouvé que mon épouse, » à qui il a dit qu'il avait à m'entretenir sur un » ouvrage intitulé *les Oiseaux de Paradis* (c'est » un terme du Dictionnaire secret). Mon épouse » lui a répondu que j'avais cédé cet ouvrage à » M. Garnery; alors il a dit qu'il avait à me par- » ler d'autres choses pressées, et a laissé son » adresse par écrit : M. Vitel, hôtel d'Hambourg, » rue de Grenelle. Mon épouse est venue après » son dîner me rendre compte de cette visite, et » m'apporter cette adresse. Je me suis empressé » de lui remettre un petit mot pour M. *Vitel*, en » l'invitant de le lui faire parvenir de suite ou le » lendemain de bonne heure, par *Gallay*, mon » jeune homme de confiance; j'invitais par ce » billet M. *Vitel* à venir me voir de suite, sans » lui dire où j'étais, mais en le priant de suivre » mon jeune homme. Hier matin, mardi 24, *Gal-* » *lay* lui porta mon billet, et lui proposa de le » conduire près de moi; ce qu'il accepta avec

» plaisir, et se mit de suite en chemin. Arrivé à la
» rue Copeau, il demanda à *Gallay* où il le con-
» duisait; celui-ci lui dit que c'était à la prison
» de Sainte-Pélagie, où j'étais détenu pour dettes.
» *Vitel*, alors saisi de frayeur, refusa de venir,
» en disant qu'il ne me connaissait pas, et qu'il
» n'avait aucune affaire avec moi, et que vrai-
» semblablement mon billet n'était pas pour lui,
» et il laissa là mon jeune homme. »

Et dans son Mémoire du 11 décembre 1814, à M. le chancelier, *Perlet* dit qu'effrayé de l'apparition subite de mon neveu qui vint le trouver à Pélagie, il lui conseilla de se cacher, et, pour le mettre à l'abri de toutes recherches, lui offrit un asile dans une campagne qu'il avait près de Paris; que *Vitel* refusa cette offre.

Monstrueuse hypocrisie! Mais j'avais promis de le laisser parler; je me tais.

« Et il laissa là mon jeune homme qui retourna
» à l'hôtel d'Hambourg chercher celui que je de-
» mandais; n'en trouvant pas d'autre, rue de Gre-
» nelle Saint-Honoré, il vint rue de Grenelle
» Saint-Germain, où, ne trouvant point d'hôtel
» d'Hambourg, il vint me rendre compte de sa
» commission. Je l'attendais avec une extrême im-
» patience, regrettant bien fort d'être en prison.
» Après avoir appris ce qui venait d'arriver, je
» questionnai *Gallay* sur la tournure, la taille et

» l'âge de l'homme qui n'avait pas voulu le suivre,
» et je reconnus parfaitement que ce ne pouvait
» être autre que *Vitel*, neveu des frères *Fauche*,
» lequel *Vitel* était à Londres, en 1800, offi-
» cier au service de la compagnie des Indes an-
» glaises, et avec qui j'avais fait connaissance lors
» de mon passage en Angleterre, revenant de
» Cayenne. Je me hâtai de renvoyer *Gallay* hôtel
» d'Hambourg, pour rassurer mon homme et l'en-
» gager fortement à venir. Une heureuse circon-
» stance me servait, les lettres de la correspon-
» dance étaient toutes adressées à ce *Gallay;* je
» lui dis qu'il n'avait qu'à se nommer, et dire
» tout ce qu'il pourrait pour lui donner assez de
» confiance, et me l'amener. Il réussit parfaite-
» ment, je le vis arriver à trois heures. Il n'é-
» tait pas très-rassuré; nous nous reconnûmes
» tous deux, et la confiance commença à renaître.
» Je le fis monter dans ma chambre, il m'apprit
» qu'il était envoyé par le ministère anglais au-
» près de moi; qu'il n'avait pu partir de Londres
» que le 6 janvier, sur un paquebot, sans savoir
» où il pourrait débarquer; qu'il avait débarqué
» à (je crois) Usum, où il y avait encore un agent
» anglais; qu'il s'était rendu à Gottembourg,
» de là à Hambourg, et ensuite à Neufchâtel en
» Suisse, sa patrie, afin de s'y procurer un passe-
» port en règle pour venir me joindre en sûreté
» à Paris. Il a donc un passe-port parfaitement en

» règle, et il est très-important de le tenir dans
» une sécurité parfaite afin de lui ôter toute es-
» pèce de soupçon. Il a des ordres de s'en retour-
» ner très-promptement, et aussitôt qu'il aura
» communiqué avec moi, et que je lui aurai re-
» mis les papiers instructifs qu'il vient chercher.
» Il m'a dit avoir de très-bonnes choses à me dire;
» que tout allait parfaitement bien, que la plus
» grande harmonie régnait entre l'Angleterre et
» les puissances du Nord, surtout avec la Russie;
» que nous étions battus, que nous avions consi-
» dérablement de monde et des généraux; mais
» qu'il lui était impossible de s'expliquer dans le
» lieu où j'étais, qu'il avait des choses de la plus
» haute importance à me communiquer. Je lui ai
» dit que je ne pouvais être libre que vendredi,
» et qu'il pouvait être tranquille. Il m'attendra;
» il m'a demandé si je ne le croyais pas en sûreté
» à l'hôtel d'Hambourg; ainsi nous serons le
» maître de le loger où il conviendra; il a paru avoir
» en moi la confiance la plus complète. Il m'a as-
» suré que le roi de Prusse était à la tête de son
» armée, forte encore de 60,000 hommes effec-
» tifs, et que le but, bien arrêté entre toutes les
» puissances, était de remettre Louis XVIII sur le
» trône. Je me suis hâté d'écrire à M. l'inspecteur-
» général pour l'inviter de venir me voir : j'ai eu
» le plaisir de lui parler hier soir. C'est sur son
» invitation que j'ai fait ce rapport; je prie M. le

» conseiller d'état, préfet, d'être très-persuadé
» de mon entière soumission à ses ordres; je ne
» cesserai de lui en donner des preuves, comme
» du parfait attachement avec lequel j'ai l'hon-
» neur d'être avec un profond respect,

» Son très-humble et très-dévoué serviteur,

» *Signé* CHARLES. »

Copie d'une lettre écrite par Perlet à Veyrat.

« 1er. mars 1807.

» J'ai eu successivement des entrevues avec
» M. *Vitel*, le jeudi, vendredi et samedi dernier.
» Voici le résultat de ces trois entrevues.

» M. *Vitel*, officier au service de la compagnie des
» Indes anglaises, est envoyé directement auprès
» de moi par le lord *Howick*, ministre des affaires
» étrangères, pour me faire part que tous les ar-
» rangemens sont pris avec l'empereur de Russie.
» pour rétablir, par tous les moyens qui sont en
» leurs pouvoirs, *Louis XVIII* sur le trône de
» France. L'ambassadeur de Russie est parti de
» Londres à cet effet avec tous les plans, et a
» laissé à Londres, pour le remplacer, M. de *Ni-*
» *colaï*, comme chargé d'affaires.

» Le lord *Howick* a dit à M. *Vitel* qu'il n'y au-
» rait plus ni confiance, ni argent d'accordés à
» tous les émigrés et autres Français qui avaient
» jusqu'alors présenté des plans de contre-révolu-

» tion ; que les écrits de moi, qu'on lui avait
» communiqués, paraissaient les seuls admissi-
» bles et les seuls auxquels on pouvait donner
» une pleine et entière confiance, parce qu'il
» voyait bien qu'ils étaient solides. Ce qui a beau-
» coup contribué à cette confiance, c'est une pièce
» contenant la liste détaillée des prisonniers du
» Temple, avec le sujet de leur détention, et la
» pièce contenant la signature originale du géné-
» ral *Berthier;* ce sont ces deux pièces qui ont dé-
» terminé le ministre à m'envoyer M. *Vitel* pour
» se concerter avec moi et les PERSONNES QU'IL SUP-
» POSE COMPOSER MON COMITÉ!..... »
(nouvelle preuve que ce comité royal n'était qu'une supposition de M. *Perlet* : MON COMITÉ)
« sur les moyens de faire passer les millions né-
» cessaires en France pour opérer une diversion,
» et préparer le rétablissement du roi, en m'as-
» surant que de pareils projets seraient secondés
» très-fortement. Cet argent est tout prêt à être
» envoyé et entièrement à ma disposition, mais
» pour cela il faut que *Vitel* emporte le résumé
» exact de nos plans et de nos moyens d'exécution,
» et aussitôt l'arrivée de *Vitel* à Londres, on fera
» tenir les fonds au lieu où l'on conviendra, ou,
» si l'on aime mieux, on pourra envoyer quel-
» qu'un avec *Vitel* à qui ils seront remis. Jamais,
» dit celui-ci, le gouvernement anglais n'a été
» si bien disposé.

» Lord *Howick* pense qu'il faudrait s'assurer
» des membres marquans du sénat, qui nomme-
» raient une régence provisoire, qui correspon-
» drait à l'instant de sa nomination avec le ministre
» anglais, pour traiter de la paix qui serait accor-
» dée sur-le-champ. Les généraux *Berthier* et
» *Masséna* prendraient le commandement de la
» grande armée par ordre de cette régence. Ces
» généraux seraient fortement secondés par la
» Russie, qui protégerait l'arrivée de *Louis XVIII*
» qui se trouve toujours à Mittau.

» Lord *Howick* a chargé M. *Vitel* de trouver
» des moyens d'établir une correspondance di-
» recte entre lui, lord *Howick* et moi, pour lui
» faire passer, par la voie la plus courte, tous les
» plans du *comité qu'il croit existant*, et les de-
» mandes qu'il aurait à faire pour la réussite de
» ses projets, et que, de suite, tout serait accordé;
» il fera de même passer toutes les instructions
» nécessaires.

» M. *Vitel* m'a assuré très-positivement n'avoir
» été chargé de rien pour qui que ce soit, n'avoir
» personne à voir, et n'avoir été chargé de ce
» voyage que pour se concerter avec moi seul.

» Il dit le roi de Prusse à Kœnigsberg avec son
» armée, forte au moins de soixante mille hommes.

» Il m'a confirmé avoir quitté le ministre le 6
» janvier, s'être embarqué le 8, avoir débarqué
» quarante-huit heures après à Usum, de là s'être

» rendu à Hambourg avec une lettre de recom-
» mandation de M. *Coultz*, banquier de la cour
» de Londres, pour M. *Hambury*, négociant à
» Hambourg. Ce dernier lui a fait avoir un passe-
» port, avec lequel il s'est rendu à Hanovre, Cas-
» sel, Francfort et Neufchâtel en Suisse ; il lui a
» fallu dix jours, à ce dernier endroit, pour se
» procurer le passe-port dont il est actuellement
» porteur.

» Il m'a dit que la demande de 500,000 francs,
» que j'avais faite, avait d'abord paru bien mes-
» quine; mais que l'arrivée de mes nouvelles let-
» tres avait dissipé toute espèce de soupçons et
» établi aux yeux du ministre la confiance la plus
» complète. Je lui ai répondu que l'on devait avoir
» vu que cette première demande de fonds n'é-
» tait que provisoire et seulement pour les pre-
» mières dépenses urgentes.

» Si l'on pouvait assurer le ministre anglais
» que le ministre de la police *Fouché* (c'est l'ex-
» pression de M. *Vitel*) entre dans le plan, alors
» il serait convaincu de sa réussite, et ferait les
» plus grands sacrifices en argent; il me répète
» ce propos à chaque instant. *Le ministre anglais*
» *désirerait avoir deux passe-ports en blanc du mi-*
» *nistre de la police*. J'ai répondu sur ces deux
» articles que, n'ayant jusqu'à présent avancé que
» des choses dont j'étais parfaitement sûr, je ne
» pouvais pas lui répondre positivement sur ces

» deux demandes; que j'avais bien quelques espé-
» rances, et que notre comité étant composé des
» gens les plus marquans, j'en référerais à eux,
» et je lui dirais ce qu'il faut espérer. M. *Vitel*
» est dans la plus parfaite sécurité; il vient me
» voir tous les jours. Je prie M. le conseiller d'é-
» tat, préfet de police, de compter plus que ja-
» mais sur mon zèle et sur mon dévouement à
» faire tout ce qu'il lui plaira m'ordonner.

» Je prie monsieur le conseiller d'état préfet
» de police de bien vouloir recevoir ici *mes très-*
» *humbles remerciemens sur les nouveaux bienfaits*
» *dont sa générosité a bien voulu me gratifier.* J'en
» conserverai une éternelle reconnaissance. Je
» me trouverai toujours bienheureux lorsque je
» pourrai *lui en donner des preuves.*

» Signé CHARLES. »

Quel est donc ce nouveau bienfait? d'où vient, à la fin de cette lettre, cette explosion de reconnaissance de la part de *Perlet*, en faveur du préfet de police? Serait-ce qu'on lui enverrait de l'argent pour le récompenser de ce qu'il a déjà fait, et l'encourager à bien faire encore? Voyons.

Lettre de Perlet à Veyrat.

« 1er. mars 1807.

» Si tu pouvais me faire passer les 2400 francs

» qu'il a plu à M. le préfet de me gratifier, tu
» me ferais grand plaisir.

» Tout à toi, ton dévoué ami,

» Signé PERLET. »

A la marge est écrit et signé de la main de *Veyrat* :

« Remis à M. *Perlet* la somme de 2400 francs.»

Lettre de Perlet à Veyrat.

« 2 mars 1807.

» J'ignore encore si *Vitel* a des papiers ; s'il en
» a, il est impossible qu'ils nous échappent. Je
» suis bien assuré qu'il ne me cachera rien, et
» qu'on fera de lui tout ce qu'on voudra..... »

Lecteur, pesez bien ce qui suit, s'il vous plaît.

« Je veux me rendre digne de la confiance de
» M. le conseiller d'état préfet, et lui donner des
» preuves du zèle qui m'anime, *en exécutant tout*
» *ce qu'il a droit d'attendre de moi.*

» Signé CHARLES. »

O puissance de l'or sur une âme de boue !

Perlet à Veyrat.

« 3 mars 1807.

» J'ai passé une partie de la matinée, hier,
» avec mon homme. Je ne le crois pas porteur de

» papiers, c'est la crainte qui lui a empêché de
» s'en charger. Le projet bien arrêté entre le mi-
» nistère anglais et la Russie, de faire monter
» *Louis XVIII* sur le trône de France, n'a été
» communiqué ni au comte *d'Artois*, ni aux agens
» du roi, parce qu'ils ont toujours été trompés.
» C'est pour cela qu'ils ont envoyé *François Fau-*
» *che* à Gottembourg, pour être le centre de la
» correspondance réciproque du ministère an-
» glais, de la Russie et de moi..... »

Attention, je vous prie.

« Ce sera donc *Fauche*, à Gottembourg, qui
» recevra et expédiera tous les paquets de corres-
» pondance qui traiteront de cette importante af-
» faire. *Aussitôt qu'ils seront assurés des disposi-*
» *tions de la France, ils enverront une flotte*
» *prendre Louis XVIII, et le feront débarquer*
» *avec le plus grand appareil à l'endroit que le co-*
» *mité indiquera.* »

A l'endroit que le comité indiquera ! Le voyez-vous creuser de sa main le traquenard où il veut faire tomber et prendre le roi ! C'est le premier tome de l'histoire du duc de *Berry* débarquant sur les côtes de Normandie. Avançons.

« J'ai demandé à mon homme comment je pou-
» vais avoir mérité la grande confiance qu'on
» avait en moi ? Il m'a répondu que c'était le roi

» lui-même qui m'avait fait connaître; qu'il avait
» envoyé au ministre anglais l'article de mon
» journal qui avait sauvé la fille de *Louis XVI*,
» et que ma dernière note avait achevé de con-
» vaincre les ministres et les avait décidés à en-
» voyer directement à moi *pour traiter*. Je suis
» donc assuré de faire de mon homme tout ce
» qu'on voudra; moi, je suivrai aveuglément
» les ordres de M. le conseiller d'état préfet; ma
» soumission sera toujours sans restrictions.

» Signé CHARLES. »

Encore un peu de patience, nous touchons au dénoûment de cette horrible trame.

Lettre de Perlet à Veyrat (7 *mars* 1807).

« Je mérite par mon dévouement que l'on ait de
» la confiance en moi. Quel que soit le sort de mon
» homme (*Vitel*), il ne faudrait pas l'envoyer au
» Temple, si l'abbé Bassinet y est (1)..... cela fe-
» rait du tort à nos projets ultérieurs. Je me re-

(*) L'abbé de *Bassinet* est celui dont il a été question plus haut, et que *Perlet* avait fait arrêter par une trame à peu près semblable à celle dont *Vitel* était victime. Le malheureux abbé de *Bassinet* connaissait alors l'auteur du piége qui lui avait été tendu, et il n'eût pas manqué de le dévoiler à *Vitel*. De là les craintes de *Perlet* de les voir réunis dans la même prison.

» commande à ta bonne amitié, et te prie de me
» croire sans réserve, tout à toi.

» *Signé* PERLET. »

Dès que l'on a tiré de mon neveu tous les secrets qu'il pouvait avoir, tous les documens qu'il pouvait fournir, il est jeté dans la prison du Temple, sa perte est résolue. Mais, avant qu'il soit mis à mort, *Perlet* doit se souiller de deux nouvelles infamies : d'abord me voler de l'argent sous le vain prétexte d'arracher sa victime aux bourreaux, puis m'arracher les secrets de la cause royale, dans le cas où *Vitel* ne lui eût pas tout dit. Deux mots de la main de *Perlet* vont en donner la preuve.

Lettre de Perlet, à Fauche Borel, écrite en encre sympathique.

« Paris, 27 mars 1807.

» Je suis très-inquiet de savoir si ma lettre, tou-
» chant les six cents livres sterling, du 21, vous est
» parvenue. Il est de la plus haute importance, dans
» le moment actuel, que vous exécutiez très-
» promptement ce que je vous demande ; le plus
» léger retard porterait un coup irréparable à nos
» affaires. *Si vos fonds arrivent à temps, je parvien-*
» *drai à dégager Vitel, et à vous le renvoyer por-*
» *teur de toutes pièces.* En attendant, comptez sur
» tout mon zèle et mon dévouement. »

Puis, il ajoute :

« On a voulu me faire croire que M. *Vitel* était » porteur de quelque chose de très-secret, *dites-* » *le-moi franchement.* »

Observez que, dans cette lettre, il n'y a de clair que la demande des six cents louis; que, quant au danger que court *Vitel*, *Perlet* n'en dit que ce qu'il faut pour m'effrayer. Si je lui envoie de l'or, il parviendra à le dégager. Mais de quoi? où *Vitel* a-t-il été arrêté? par qui? en quelle main se trouve-t-il? comment l'en tirer? pas un mot de tout cela. Qu'importe? il suffit que mon neveu soit en péril; je cours chez *Casenove*, banquier à Londres, je lui verse le montant de la traite de six cents louis, le conjurant d'en faire les fonds à *Perlet*, par l'intermédiaire de *Pichonnat*, son correspondant à Paris. *Casenove* s'empresse d'envoyer les fonds; ils arrivent à *Pichonnat*, et mon neveu était fusillé!!! et le monstre devait me le *renvoyer porteur de toutes pièces!*

Lettres écrites par Charles Samuel Vitel à ses parens, quelques minutes avant sa mort.

« Très-chère mère, frère et sœur,

» Votre *Charles* vous fait ses adieux; consolez- » vous de sa perte; il sera dans peu d'heures plus » heureux que vous, et s'il a un regret en quittant

» cette vie, c'est, Dieu le sait, celui de vous y
» laisser sans avoir pu vous faire du bien. Je meurs
» comme mon père, c'est-à-dire, convaincu que
» toutes mes actions ont toujours été pour faire le
» bien; si je me suis abusé, l'ignorance est mon
» seul crime. Soyez heureux, s'il est encore pos-
» sible que vous le soyez; pensez à moi quelque-
» fois, et surtout ne vous laissez pas abattre à la
» douleur. Vous avoir quitté huit ans, revenir,
» s'entrevoir et se quitter pour toujours! Plus heu-
» reux que vous, je vais revoir notre père et nos pa-
» rens. Ah! ne craignez pas, je saurai mourir com-
» me il l'a fait (*); et plus à présent que jamais je
» sens combien est précieuse une bonne conscience.
» Adieu, je n'ai plus qu'un moment à vivre, et il
» faut vous quitter. L'idée d'une mère, d'une
» sœur et d'un frère éplorés m'attendrit, il faut
» cependant s'y soumettre et rassembler toutes
» vos forces pour supporter cette dernière épreuve;
» elle est terrible! Adieu encore; il est un autre
» séjour où nous nous reverrons sans que les hom-
» mes puissent y porter obstacle. Embrassez tous
» mes parens et amis qui s'intéressent à mon
» sort. N'ayant jamais eu d'ennemis, je n'ai rien
» à pardonner, et je demande le pardon de ceux
» que j'ai pu offenser. J'acquitte entièrement d'é-

(*) Son père a été fusillé à Genève, sous le règne de Robespierre.

» tre cause de ma mort les personnes qui m'ont
» chargé de venir ici, elles ignoraient le danger,
» *trompées par de vils scélérats qui se font un jeu de la*
» *fourberie : j'en suis la victime,* faute d'avoir connu
» les hommes. Je donne à ma sœur ce qui peut m'ê-
» tre dû de ma paye que M. *Michaud* réclamera et
» fera passer à ma mère et à ma sœur ; de même, je
» recommande mon frère et ma mère à la généro-
» sité des personnes qui m'ont employé, et *du*
» *prince que j'ai servi, déclarant que toute mon am-*
» *bition était de lui rendre tous les services que mon*
» *état me mettait à même de remplir ; et qu'en en-*
» *treprenant ce qui me coûte si cher, non-seulement*
» *je faisais mon devoir en le servant, mais j'étais*
» *persuadé que c'était travailler au salut de l'Eu-*
» *rope entière.*

» Adieu, chers et bien-aimés parens,

» Votre fils, frère et neveu.

» *Signé* Charles-Samuel VITEL. »

» De l'Abbaye, 4 avril 1807. »

Samuel Vitel à son cousin Auguste Borel, à Neufchâtel.

« Mon cher ami,

» Si les vingt louis que je vous avais demandés,
» appartenant à ma mère, ne sont pas livrés, je
» vous prie de ne le pas faire et de les lui rendre ;
» vous lirez l'incluse, et vous apprendrez la cause

» qui épargne cette somme à ma pauvre mère.
» Consolez-la, mon cher ami, puisque je ne puis le
» faire qu'en l'affligeant ; aidez-moi à supporter ce
» nouveau malheur, et croyez que votre cousin
» vous en conservera une reconnaissance dans
» l'autre monde comme dans le peu d'instans qu'il
» a à rester dans celui-ci. Bien des remercîmens
» à votre bonne mère pour les soins et l'amitié
» qu'elle m'a toujours témoignés depuis mon en-
» fance. Adieu ; dans une heure, dans deux au
» plus tard, votre cousin aura rejoint son père.

CH.-S. VITEL.

De l'Abbaye, 4 avril 1807.

« *P. S.* Je vais dîner, mon cher ami ; une troupe
» de peuple est à ma fenêtre, regardant la victime
» que l'on apprête pour le réjouir ; je vous assure
» que jamais je ne me trouvai à pareille fête ;
» mais l'on apprend tous les jours quelque chose ;
» demain je n'apprendrai plus rien ! Il me sou-
» vient de ce qu'un capitaine anglais me dit
» dans l'Inde, *poor Vitel you will never be happy*
» *in this world, you are too good.* Je ne sais si la
» seconde partie de sa prédiction était vraie, mais
» je sais maintenant que la première n'est pas loin
» de s'accomplir ; par rapport à moi, je ne me
» trouve point tel ; mais ma mère, mon frère,
» ma sœur, il faut vous quitter sans avoir rien
» fait pour vous ! quel retour cruel sur moi-

» même !.... Je pars, mon ami..... encore quel-
» ques instans et je ne serai plus. Cconsolez ma
» mère, c'est le seul chagrin que m'occasione ce
» moment critique. Adieu, adieu..... »

V.

Et mes 600 louis, *Perlet* les a-t-il touchés? Pour que le public ne pût pas en douter plus que moi, j'ai provoqué à cet égard, du banquier de *Perlet*, une réponse que j'ai transcrite; elle est en date du 3 janvier 1816.

« Pour satisfaire à la lettre que vous m'avez fait
» l'honneur de m'écrire, en date du 30 passé, re-
» lativement à 600 louis, pris de M. *Perlet*, sur
» vous, monsieur, dans Londres, en 1807, j'en
» ai tenu compte et payé le montant audit sieur
» *Perlet*, comme suit :

» Le 22 juin 1807	3,580	14,130
» Le 18 août *id.*	10,550	

» En quatorze mille cent trente livres net.

» Si vous aviez besoin d'autres renseignemens à
» ce sujet, donnez-vous, monsieur, la peine de ve-
» nir avec le susdit effet, je serai charmé d'avoir
» l'honneur de vous recevoir et de vous donner
» tous les renseignemens que vous pouvez désirer.

» J'ai l'honneur de vous saluer.

» *Signé* PICHONAT. »

J'ai dit et je répète qu'outre ces six cents louis

Perlet avait touché le crédit ouvert à mon neveu sur MM. *Hottinguer* et compagnie, banquiers à Paris, pour subvenir à ses besoins lors de son fatal voyage dans cette capitale. En preuve de ce que j'avance on peut lire (*Pièces justificatives, N°. IV*) copie entière du rapport fait à ce sujet par M. *Rivière*, que je ne vais citer que par extrait :

« On réclame au nom de M. *Fauche Borel* le » remboursement d'une somme de 4,174 fr., qui » reposait en crédit chez MM. *Hottinguer* pour le » compte de M. *Vitel*, et qui ont été versés » à la caisse de la préfecture de police le 10 » mars 1807.

» La caisse de la police n'a plus ces fonds à » sa disposition ; ils ont été distribués, savoir : » 574 fr. à l'inspecteur général pour être distri- » bués par lui aux agens de police QUI ONT OPÉ- » RÉ, et 3,600 fr. au sieur CHARLES (PERLET), agent » de police. »

Eh bien ! *Perlet* ou *Charles*, avez-vous *opéré?* Ils avaient opéré aussi les égorgeurs de septembre, qui, les bras encore nus et sanglans, venaient réclamer à la commune le salaire de *leur opération!* Mais vous avez sur eux cet avantage, que les victimes qu'ils massacraient, ils ne les avaient ni désignées au couteau ni parquées, et que vous, *Perlet*, vous l'avez désignée, parquée, livrée !

Qu'on me permette ici une courte digression. C'est le 4 avril 1807 que mon infortuné neveu a été fusillé : on voit par la lettre de M. *Pichonat* que c'est les 22 juin et 18 août que *Perlet* a touché les 600 louis qu'il me demandait pour délivrer *Vitel*. Or, dans cet intervalle du 4 avril au 22 juin, *Perlet* a en outre touché une autre somme de 150 louis pour subvenir aux besoins du comité royal. Il avait tiré à cet effet, sur moi, une traite de mille louis *seulement;* mais, n'étant pas en fonds, je ne pus lui faire passer que 150 louis, qu'il toucha le 2 juin 1807, c'est-à-dire vingt jours avant l'entrée en paiement des 600 louis. La preuve en résulte et des livres de M. *Pichonat*, et de l'écriture de *Perlet*, et de celle de M. le préfet *Dubois*. Je ne sais trop pourquoi *Perlet*, qui s'était passé de l'autorisation du préfet de police pour toucher les 600 louis, a cru devoir lui demander son agrément pour toucher les 150; mais le fait existe. En voici encore la preuve :

Paris, 2 juin 1807.

« J'ai l'honneur d'annoncer à M. le conseiller » d'état, préfet de police, que mon correspondant » de Paris a reçu la somme de 150 liv. ster- » ling, provenant d'une pareille somme comptée » à MM. *James Cazenove* et compagnie, à Lon- » dres, par *Louis-Fauche Borel*.

» Ces 150 liv. sterling sont prêtes à être comp-

» tées au prix du change, et déduction faite des » droits de commission.

» Cette somme est à la disposition de M. le con- » seiller d'état, préfet de police ; j'attendrai ses » ordres.

» J'ai l'honneur d'être avec respect et un par- » fait attachement,

» Son très-humble et très-dévoué » serviteur.

» *Signé* PERLET. »

Au bas de cette lettre on lit ces mots :

« M. *Perlet* doit les garder, cela lui appar- » tient.

» *Signé*, DUBOIS. »

Or, voilà, de compte fait, *Perlet* qui touche en un seul mois :

Pour le comité royal *de sa façon*. . .	3,600 fr.
Pour tirer mon neveu de prison *où il l'a fait jeter*.	14,400
Et sur le crédit ouvert à mon neveu sur la maison *Hottinguer, pour avoir opéré*.	3,600
Total.	21,600 fr.

N'oubliez pas que c'est de moi seul qu'il tire cet argent ; que dans ces 21,600 fr. il n'est pas question de ce qu'il a touché de la police de *Du-*

bois et de la police de *Fouché;* qu'il vous souvienne seulement que MM. *Dubois* et *Desmarets* m'ont affirmé que *Perlet* était insatiable.

Et voilà l'homme qui, dans ses quatre mémoires manuscrits, ainsi que dans son imprimé, dit que je suis un imposteur, parce que j'ai avancé qu'il avait reçu de l'argent de la police de *Bonaparte*, et pris la dépouille de mon neveu; et qui, pour donner plus de poids à cette assertion, prend le ciel à témoin de son innocence, et appelle sa vengeance s'il en impose.

Mais, comment, lorsqu'il existait autant de preuves écrites de son parjure, comment ce *Perlet*, que l'on n'a plus d'expressions pour qualifier, a-t-il pu se résoudre à devenir le plus impudent des blasphémateurs ?

Ah ! comment ? C'est parce que le crime a ses échelons; c'est que cet homme, qui n'a d'abord été qu'un écrivailleur intrigant, est devenu un escroc, ensuite un voleur, ensuite un traître, puis un assassin : non pas un assassin à force ouverte, mais assassin *pipant* sa proie, la poussant dans le piége, l'y assommant encore étourdie de sa chute, et la dépeçant après : arrivé là, le blasphème ne lui a plus rien coûté.

D'ailleurs, n'espérait-il pas que ces preuves que nous avons en main ne nous parviendraient jamais ? Sa correspondance, c'est de *Veyrat* qu'on la tient; et il ne la croyait plus entre les mains

de *Veyrat*, surtout ce dernier ayant reçu ordre de M. *Pasquier*, successeur de M. *Dubois*, de lui remettre le carton complet, relatif à l'espionnage de *Perlet*. *Veyrat* le remit ce carton, mais après en avoir extrait ce qui le concernait personnellement. A-t-il bien fait? c'est ce que je laisse au lecteur à décider. En attendant, voici copie d'un écrit de M. le préfet de police, *Pasquier*, qui vient à l'appui de ce que j'avance :

« M. *Veyrat* m'a remis aujourd'hui le carton » contenant toutes le pièces relatives à la corres- » pondance de M. *Perlet*, et *à son voyage en An-* » *gleterre*. »

» *Signé*, PASQUIER. »

Ce 13 décembre 1810.

Et à son voyage en Angleterre. Si ce que l'on m'a dit est vrai, ce doit être une chose curieuse que la relation faite par *Perlet* à la police de *Bonaparte*, de son voyage près de *Louis XVIII*. Le respect me ferme la bouche.

Mais rien ne m'impose silence sur une pièce qui peut-être n'est pas moins précieuse dans son genre ; je veux parler de la déclaration donnée à *Perlet* par le général *Danican*, relativement à l'arrestation de mon neveu, déclaration servant de *palladium* à *Perlet*, et derrière laquelle il se retranche; qu'il a transcrite dans ses mémoires

et fait imprimer à la suite de sa brochure. La voici; elle égayera le lecteur à qui il est temps d'offrir des tableaux moins rembrunis.

« J'ai la connaissance la plus intime des rela-
» tions qui ont eu lieu entre MM. *Perlet* et *Fauche*. »

Si vous avez été dans *l'intimité* de *Perlet* lorsqu'il avait des relations avec moi, je ne vous conseille plus de vous en vanter.

« Dieu seul connaît le secret et les intentions
» de *Fauche*, lorsqu'il a écrit de son chef à *Fouché*,
» en 1807. »

Tout à l'heure vous serez aussi instruit que Dieu sur cet article.

« Et à *Desmarets*, en 1813. »

Je n'ai jamais écrit à *Desmarets*.

« Cependant je crois pouvoir en expliquer une partie. »

Expliquer une partie, de quoi? de mon secret ou de mes intentions? voyons cela.

« C'est un tissu de bêtises, de fourberies et de
» cupidité. »

Eh bien! voilà ce qui s'appelle une explication qui ne laisse rien à désirer.

« Je l'ai démontré devant le juge de paix *Véron*
» et le général *Desnoyers*. »

M. *Danican*, on voit bien que vous hantez *Perlet*;

vous mettez à côté de la vérité. Chez le juge de paix *Véron*, je sommai *Perlet* de m'indiquer les membres du comité royal, et jamais je n'en pus rien obtenir. Je lui porte encore aujourd'hui le même défi.

« Accuser M. *Perlet* d'avoir fait fusiller le jeune » *Vitel* est, de la part de *Fauche*, le beau ima- » ginaire de la duplicité et de la fourberie réunies » à une grande maladresse. »

Le beau imaginaire de la duplicité !

Peste ! où prend mon esprit toutes ces gentillesses ?

« Pour l'honneur de l'humanité, j'espère que » M. *Perlet* triomphera de la calomnie. »

Son triomphe est complet, comme vous voyez, et puisque vous le désirez si ardemment, je vais vous y associer avec plaisir.

Vous souvient-il, mon général, quand les papiers français nous apprirent à Londres la mort de mon neveu, de la douleur où vous me vîtes plongé en accourant chez moi ; des reproches affectueux que vous me fîtes de ne pas vous avoir fait charger, par le gouvernement anglais, de la mission confiée à *Vitel*, Attendu, disiez-vous, que vous connaissiez mieux la France que ce jeune homme, et que vous étiez l'ami intime de *Perlet*? Vous souvient-il que vous vous offrîtes pour le remplacer, que vos offres furent acceptées, et

que votre mission eut le double but, 1°. de prendre près de *Perlet* des informations sur les forces et les besoins du comité royal; 2°. de découvrir comment, et par qui mon neveu avait été arrêté, et pourquoi il avait été fusillé; comment encore *Perlet*, qui avait tant de gens de poids dans son comité royal, n'avait pas pu, pour tirer mon neveu d'affaire, trouver chez ces personnages marquans une somme quelconque, en attendant que les fonds qu'il m'avait demandés lui fussent parvenus?

Vous souvient-il aussi que pour prix de cette mission j'eus l'honneur de vous compter, le 28 avril 1807; une somme de 500 louis? Vous les prenez, vous partez, vous arrivez à Rouen; là, vous avez peur d'être découvert: un courrier se présente tout à point; vous rebroussez chemin avec lui et vous écrivez d'Hambourg que vous n'avez vu ni *Perlet* ni les gens du comité royal, mais vous ne sonnez mot des cinq cents louis. C'était payer un peu cher un voyage jusqu'à Rouen, supposé qu'il ait eu lieu; mais enfin c'est à quoi vous jugeâtes à propos de borner votre mission. On ne vous parlea plus de l'argent, et je ne vous en aurais pas parlé moi-même, si votre attestation à *Perlet* ne m'eût paru la chose du monde la plus singulière.

Quoi! mon général, vous recevez cinq cents louis pour aller à la découverte du meurtrier de

mon neveu ; il y avait alors du danger pour vous à mettre le pied en France, vous l'en retirez bien vite ; le danger passé, vous y reparaissez, le hasard vous met le coupable sous la main, et, au lieu de l'appréhender au corps, c'est à lui que vous expédiez un brevet d'innocence! Ou vous êtes son complice, ou vous êtses sa dupe : choisissez.

Pour moi, à qui vous délivrez, sur même parchemin, un certificat de *maladresse* et de *cupidité*, je m'en remets au public du soin de décider lequel de nous deux a été, dans cette circonstance, le plus cupide et le plus maladroit.

Au surplus, mon général, comme vous avez totalement oublié ce qui s'est dit dans les conférences qui ont eu lieu chez M. le duc d'*Havré* et le juge de paix *Véron*, bien que ces conférences soient récentes, vous pourriez, à plus forte raison, ne pas vous rappeler un fait qui leur est antérieur de beaucoup. C'est donc pour venir au secours de votre mémoire que je vous demande *la liberté grande* de copier littéralement un petit écrit de votre main, que j'ai en portefeuille, et dont voici la teneur :

« J'ai reçu de M. *Fauche Borel* la somme de » cinq cents livres sterling pour frais du voyage » que je vais entreprendre.

Londres, ce 28 avril 1807.

» *Signé*, le général Danican. »

Adieu, général; s'il vous plaît de me rétablir cet argent, je suis homme à le recevoir.

A propos d'argent, mon officier, c'est le 11 décembre 1814 que vous avez, de votre pleine puissance, octroyé à *Perlet*, votre féal, un brevet d'honneur, et que dans ce brevet vous m'avez, moi, si largement enrichi des surnoms de *bête*, de *fourbe*, de *cupide*, de *maladroit* et d'homme *double*. Or, c'est onze jours après une pareille gentillesse, c'est-à-dire le 22 du même mois; c'est onze jours seulement après avoir mis entre les mains de mon adversaire une arme si affilée, que vous êtes venu chez moi, à Paris, me supplier, en me prodiguant le nom d'ami, de faire donner dix louis à votre femme, qui était à Londres dans le besoin. Ces dix louis, je les lui ai fait compter par l'intermédiaire de M. le chevalier *Flint*; ces dix louis, vous êtes encore à me les rendre. M. *Danican*, je veux bien être une *bête*, puisque vous le dites, et que vous devez vous y connaître; mais *Perlet* aussi m'a appris à me connaître en *homme double*, et je vous proclame tel.

Puisque nous en sommes sur les pièces intéressantes rapportées par *Perlet* à l'appui de sa candeur et des services éminens par lui rendus à la famille royale, qu'il nous soit permis de faire quelques réflexions sur l'article inséré dans la feuille de son Journal du 16 juin 1795, article qu'il soutient avoir publié au péril de sa tête,

article qu'il dit avoir sauvé la fille de *Louis XVI.*

D'abord, dans son mémoire du 27 juin 1814, *Perlet* avance que cet article est de lui; il en impose : le rédacteur en est connu, c'est M. de *Lagarde.* Ce qui prouve qu'il était incapable de le composer, c'est que cet article est purement écrit, et que *Perlet* ne sait ni le français ni l'orthographe : on peut s'en convaincre en voyant chez M. *Damaison*, notaire, rue Basse, Porte-St.-Denis, les pièces que j'aicitées dans ce mémoire, et dont j'ai cru devoir faire le dépôt pour ma sûreté et la plus grande édification du public.

Perlet, en qualité de propriétaire d'un journal, n'a donc été que l'imprimeur de cet article; mais, en l'imprimant, ne risquait-il pas sa tête, comme il le dit? Non, le règne de la terreur était passé, et il courait si peu de risques que cet article était de *commande.* En effet, à cette époque la France était tellement revenue de sa stupeur, l'esprit public avait pris une telle direction, que quand les meneurs de la Convention l'eussent voulu, il n'eût pas été sûr pour eux de tenter encore de verser le sang des *Bourbons.* Les comités de gouvernement étaient dans l'intention de faire sortir de France ce qui y restait de la famille royale. Quatre députés, un ministre et deux ambassadeurs de la république étaient détenus en Autriche. Les comités prirent la résolution d'offrir en échange la fille de *Louis XVI.* Cette mesure était d'un haut intérêt.

Il était rare qu'on en prît de cette importance sans y avoir d'abord préparé les esprits quelques jours à l'avance. Pour arriver à ce but, les journaux étaient la seule voie qui fût ouverte, et l'on fit choix de celui de *Perlet*, comme étant un des plus répandus. Dans cette affaire, *Perlet*, qui crie si haut et s'en attribue toute la gloire, n'a donc été que la mouche du coche!

Celui qui a sauvé la vie à la fille de Louis XVI reste sans pain. (Page 52 de l'imprimé.) Ce n'est pas, de ma part, faute de t'en avoir jeté du pain et beaucoup; mais s'il était vrai que tu eusses contribué pour quelque chose à la liberté de cette auguste prisonnière, menteur, ces mémoires n'eussent pas vu le jour, je te pardonnais tous tes crimes.

Ses crimes? qu'ai-je besoin de les produire au grand jour? N'a-t-il pas, dans son imprimé, la touchante ingénuité de nous les révéler lui-même? Après qu'il a protesté d'un dévouement aussi pur que constant à la cause sacrée de la monarchie, soudain un scrupule vient alarmer sa conscience; il la scrute, la fouille, et, dans un de ses replis, découvre tout à coup deux torts irrémissibles envers le roi. Voilà mon tartufe à genoux, le dos arqué, les mains jointes, et disant sa coulpe avec componction : écoutons.

« Si cet écrit parvient au roi, je lui demande » humblement pardon de deux *énormes fautes* dans

» lesquelles j'ai été entraîné par l'ascendant de l'in-
» trigant *Fauche Borel.* »

Or quelles sont ces fautes énormes ?

La première est d'avoir eu la pensée, lors de son voyage en Angleterre, de correspondre à l'avenir, dans l'intérêt de Louis XVIII, avec le brave général *Danican*, et d'avoir ensuite abandonné cette heureuse idée pour continuer de correspondre avec moi.

Quelle faute, juste ciel ! mais aussi quelle douleur est la sienne ! le pauvre homme !

Non, vous ne croiriez point jusqu'où monte son zèle;
Il s'impute à péché la moindre bagatelle;
Un rien presque suffit pour le scandaliser,
Jusque-là qu'il se vint l'autre jour accuser
D'avoir pris une puce en faisant sa prière,
Et de l'avoir tuée avec trop de colère.
— Parbleu ! vous êtes fou, mon frère, que je croi;
Avec de tels discours vous moquez-vous de moi ?

Eh ! oui, Messieurs, c'est là le mot : *Perlet* se moque de nous; mais qu'y faire ? la presse est libre, comme vous voyez, et il faut qu'à notre dam nous écoutions jusqu'au bout la révélation de ses énormissimes fautes. Et d'une ; passons à la seconde.

« La seconde faute, bien plus grave encore,
» ajoute *Perlet*, et que le roi ne me pardonnera
» sans doute pas, est d'avoir rendu à M. le comte

» d'*Avaray* cinquante guinées qu'il m'avait fait
» remettre pour les frais de mon voyage à Londres,
» et d'en avoir accepté cent cinquante que m'offrit
» *Fauche Borel.* »

L'entendez-vous, le scélérat,
S'accuser d'une peccadille,
Pour mieux voiler un attentat ?

Cette confession, toute bénigne, une fois parachevée, le doucereux *Perlet* ajoute, mais en passant, mais sans avoir l'air d'y attacher la moindre importance, que si, dans l'affaire de *Vitel*, *on lui fait écrire* quelques lettres, ces lettres sont *controuvées*. Cela dit, *Perlet* en reste là.

En rester là, M. *Perlet*, sur un fait de cette gravité ! ah ! c'est à mon égard pousser trop loin la charité chrétienne. Gardez votre absolution, je n'en veux point. De deux choses l'une : ou toutes les lettres que j'ai citées, comme venant de vous, sont de votre écriture, ou elles sont fabriquées. Si elles sont de votre main, comme je l'affirme, vous êtes un insigne brigand ; si elles sont fabriquées à mon instigation, je suis un insigne faussaire : dans ce cas, l'un de nous deux doit monter sur l'échafaud ; en attendant que vous m'y placiez, je vous y laisse.

Les trames de *Perlet* étant connues, sa victime n'existant plus, je ne sens que trop que ce qui me reste à dire sera dénué d'intérêt. Je demande

cependant qu'il me soit permis de parler encore de moi. J'écris pour ma justification, j'écris pour reconquérir l'estime du roi; dès lors il ne me suffit pas d'avoir démasqué un monstre ; son infamie n'est pas une preuve de mon innocence; un scélérat, si scélérat qu'il soit, peut, sans pouvoir se laver du crime dont on le charge, accuser un tiers avec fondement, et c'est alors à ce tiers à se défendre. Prenons garde surtout que les inculpations écrites et répandues avec profusion par *Perlet*, ont suggéré à M. de *Blacas* ses préventions contre moi, et sont cause de l'affront et des mauvais traitemens que j'ai reçus de ce ministre; que dès-lors je dois effacer jusqu'à la trace de ces perfides insinuations (*).

De quoi *Perlet* m'accuse-t-il? Voici le résumé de tous ses mémoires; je me servirai de ses propres expressions :

« *Fauche Borel*, intrigant bien connu, servant » tous les partis, vendu au ministère anglais, en » envoyant son neveu à Paris, l'a chargé d'une » lettre mystérieuse pour *Fouché;* donc il corres- » pondait avec le ministre de la police de France;

(*) Que de choses il me reste à dire! combien j'en passe sous silence! mais ne voulant fixer l'attention que sur un point capital, j'ai cru devoir, pour le moment, élaguer des accessoires dont je m'empresserai de tirer parti si mes ennemis me forcent à reprendre la plume.

» voilà qui est prouvé jusqu'à l'évidence. (*Mé-*
» *moire de Perlet à M. d'Outremont*, en date du 1c
» janvier 1815.)

» l'époque la plus malheureuse de ma vie est ma
» liaison avec l'intrigant *Fauche Borel*, qui ser-
» vait *Bonaparte* en faisant passer régulièremen
» des notes à *Fouché*, à *Desmarets*, à *Savary*.

» M'étant convaincu de ce fait, après le retou
» du roi en France, je me hâtai de rompre avec
» lui; voyant que j'étais informé de sa duplicité
» et que j'en avais parlé, il lui importe de m'écar-
» ter à quelque prix que ce soit, et voilà pourquo
» il me poursuit; car je pense bien qu'on est re
» venu, et lui tout le premier, de l'absurde accu-
» sation de croire que j'ai coopéré en rien a
» meurtre de son neveu. (*Mémoire de Perlet*
» *M. le grand chancelier de France*, en dat
» du 18 janvier 1815.)

» Je ne connais rien à l'intrigue, j'ai servi l
» roi d'affection; mon zèle a toujours été aussi pu
» que désintéressé; je n'ai pas passé un seul jou
» sans donner au roi des preuves de mon dévoue
» ment, je ne me suis jamais plaint, je ne pos
» sède pas un écu, j'attends tout de la justice d
» roi; il est impossibble qu'il laisse dans la mi
» sère un sujet fidèle, qui a tout sacrifié pour l
» servir.

» *Fauche* est un infâme qui sert tous les parti
» pour augmenter sa fortune. »

Et, partant de là pour donner mon bilan, *Perlet* fait une longue énumération de mon établissement à Neuchâtel, de ma superbe maison de Berlin, de mon hôtel meublé à Londres, de la pension de trois cents livres sterling que me fait le gouvernement anglais, des sommes exorbitantes que j'ai placées dans la banque de Londres, et d'une obligation de plus de trois cent mille francs qui a été souscrite à mon profit par Louis XVIII.

Et sur-le-champ il rapporte pour preuve de ma rapacité : « Qu'en juillet 1813, je lui adressai » M. *Gilles*, mon ami, négociant à Paris qui, re- » venant de Londres, fut le trouver, et lui dit » qu'il était intime avec moi ; qu'il était chargé de » lui parler confidentiellement de ma part ; que c'é- » tait une folie que de se sacrifier pour la cause des » *Bourbons*, qu'ils ne régneraient jamais en France ; » qu'il fallait que lui, *Perlet* et moi, nous nous en- » tendissions pour tromper Louis XVIII et le gou- » vernement anglais, afin d'en tirer de fortes som- » mes, que nous partagerions ensuite. » (*Mé- » moire de Perlet*, en date du 11 décembre 1814.)

A la page antécédente, dans votre mémoire au chancelier, vous avez signé que vous ne vous étiez aperçu de ma duplicité envers le roi qu'après la première entrée de S. M. à Paris. Cette entrée n'eut lieu qu'en 1814, et voilà que vous dites ici que, dès le mois de juillet 1813, je vous ai envoyé M. *Gilles* pour fourber *Louis XVIII* et le gouver-

nement anglais : donc vous étiez informé de ma fourbe avant l'entrée du roi, donc vous êtes un menteur.

Vous êtes encore un menteur, lorsque vous dites, pages 11e. et suivantes de votre imprimé, que mon frère et moi ayant lié connaissance avec vous pour la cause du roi, dans le courant de l'année 1806, c'est nous qui, malgré votre extrême répugnance, vous déterminâmes, par vos instances réitérées, à renouer avec ce monstre de *Veyrat*, que vous aviez chassé de chez vous avec éclat avant la célèbre journée du 18 fructidor, et que vous n'aviez pas voulu revoir depuis. Vous mentez, dis-je, et c'est vous qui prenez soin de dévoiler votre mensonge : car, comme vous le dites très-bien dans votre brochure, ce n'est que dans le courant de 1806 que je fis votre connaissance ; et, dès le 19 février 1805, vous aviez, comme on l'a vu plus haut, écrit de la sorte à *Veyrat :* « Trahi, abandonné par toutes les personnes qui » ont reçu de moi des bienfaits, je cherche à re- » nouer avec un ancien ami que je n'ai pu ou- » blier ; je me hâte de lui demander un rendez- » vous chez lui. »

Dès le 8 août 1805, vous aviez écrit à *Veyrat :* « Mon ami, le jour où tu m'as rendu ton amitié, » où je me suis rapproché de toi, a été un jour de » bonheur pour moi, etc..... » Ce n'est donc pas moi qui vous ai déterminé à renouer avec *Veyrat,*

puisque la chose était faite depuis dix-huit mois. C'est donc un mensonge à joindre à tous les autres : mensonge d'autant plus grand, que jamais je n'avais connu *Veyrat* avant le jour où je fus le trouver, hôtel de Hollande, rue des Bons-Enfans.

En preuve irréfragable que je trahissais *Louis XVIII*, pour servir la cause de *Bonaparte*, et que j'entretenais une correspondance criminelle avec son ministre, vous citez la lettre dont mon neveu était chargé pour *Fouché*. Mais, avant que de me pousser cet argument, comment n'avez-vous pas réfléchi que si mon neveu fût venu en France pour trahir le roi et servir *Bonaparte*, mon neveu n'eût pas été fusillé ? Voyez, *Perlet*, que le crime est bête !

Mais qu'est-ce donc, me dira-t-on, que cette lettre mystérieuse à *Fouché?* qu'est-ce donc aussi que ce M. *Gilles* que vous faites tomber des nues sur la scène, pour n'y figurer qu'au dénoûment?

Quoique M. *Gilles* soit mort, Messieurs, j'ose affirmer qu'il n'a pas tenu le discours que *Perlet* lui met à la bouche ; vous connaissez la véracité de ce dernier, et moi, je connaissais l'honnêteté de M. *Gilles*, dont je ne puis mieux vous faire l'éloge qu'en attestant qu'il avait juste autant de probité qu'il en manque à M. *Perlet*.

Or, M. *Gilles*, ainsi que le dit M. *Perlet*, qui va jusqu'à indiquer son adresse quand on ne peut

plus s'en servir, était un négociant de Paris, demeurant rue du Faubourg-Poissonnière, n°. 22. Ses opérations de commerce l'attiraient fréquemment en Angleterre. C'était un royaliste de vieille date; nous nous voyions à Londres; il y fréquentait les personnages marquans attachés à la cause des *Bourbons*. Arrivé en Angleterre, sur la fin de 1813, il fut invité à donner au roi *un tableau de l'esprit public et de la situation intérieure de la France à cette époque;* il s'en acquitta si bien, que M. le duc d'*Havré*, dans la lettre qu'il m'écrivit le 2 février 1814, m'en parle de la sorte : « Sa Majesté a été très-satisfaite du compte rendu, » par votre ami, de la situation de la France et de » Paris; il s'est trouvé conforme à divers tableaux » qui lui avaient été présentés. Elle a été fâchée » du silence de *Bourlac* (nom de guerre de *Perlet*, dans sa correspondance avec l'Angleterre), » qui lui paraît d'autant plus singulier, qu'il *avait* » *annoncé des choses qu'il est extraordinaire qu'il* » *ne justifie pas*. D'après les rapports de M. *Gilles*, » il est aisé de conclure que l'on a bien dans l'in- » térieur les élémens d'un parti dans les gens bien » pensans, et dans les mécontens, *mais* rien d'or- » ganisé; point de cadres prêts à remplir comme » l'avait promis *Bourlac*, etc. »

On voit, de reste, que M. *Gilles* n'était pas homme à trahir le roi. Et je dois rendre cet hommage à sa mémoire, que ce fut lui particuliè-

rement qui me fit tenir à Guernesey les renseignemens les plus positifs sur les dangers que courait M. le duc de *Berri*, s'il tentait une descente en Normandie.

Quant à la fameuse lettre écrite par moi à *Fouché*, en voici l'historique.

Perlet, par sa correspondance, nous avait certifié que la police du préfet était dévouée à la cause du roi; il n'avait pas affirmé qu'on pouvait compter aussi sur celle de *Fouché*, mais il donnait fréquemment à entendre que ce ministre inclinait pour les *Bourbons*. Dans cette supposition, quand *Vitel* partit de Londres, le ministre anglais et moi arrêtâmes que j'écrirais à *Fouché*, que mon neveu serait porteur de la lettre, et que pour la tenir mieux cachée elle serait introduite dans une canne creusée à cet effet. Les instructions verbales données à mon neveu portaient qu'au moyen de ce qu'on n'était pas certain de la bonne volonté de *Fouché*, il reviendrait à Londres sans avoir vu ce ministre, s'il terminait sans encombre ses affaires avec *Perlet* et la police du préfet sur laquelle nous croyions pouvoir compter. Mais, si malheureusement les agens de la police de *Fouché* lui mettaient la main sur le collet, il devait tout tenter; il devait demander à paraître devant *Fouché*, à être entendu de lui seul, lui confier que le roi et l'Angleterre comptaient sur lui, et lui présenter ma lettre.

Cette lettre, écrite sur une demi-feuille de papier, ne contenait autre chose que la demande de deux passe-ports en blanc : l'intention du ministre anglais, si *Fouché* nous secondait, étant, au moyen de ces passe-ports, de lui adresser de Londres des personnes de confiance qui viendraient traiter directement avec lui. La canne fut saisie, la lettre aussi : qu'est-elle devenue ? Je n'en sais rien, mais elle doit se trouver dans les cartons de la police, ou dans le dossier de la commission militaire présidée par le général d'*Armagnac*, commandant de Paris à cette époque, et qui condamna *Vitel* à mort.

Telle est la vérité dévoilée par *Perlet* lui-même, dans sa lettre à *Veyrat*, en date du 1er. mars 1807, que nous avons transcrite plus haut ; on y lit ce passage que l'on a pu remarquer : « Si l'on pouvait » assurer le ministre anglais que le ministre de la » police *Fouché* (c'est l'expression de *Vitel*) *entre* » *dans l'affaire*, alors il serait convaincu de sa » réussite, et ferait les plus grands sacrifices en » argent. Il me répète ce propos à chaque instant. » *Le ministre anglais désirerait avoir deux passe-* » *ports en blanc du ministre de la police.* J'ai ré- » pondu à *Vitel* sur ces deux articles, *que j'avais* » *bien quelques espérances*, que notre comité étant » composé des gens les plus marquans, j'en réfé- » rerais à eux, et que je lui dirais ce qu'il faut es- » pérer. » *Perlet* était donc instruit par mon ne-

eu de ce que renfermait cette lettre mystérieuse lont il ne feint d'ignorer aujourd'hui le contenu que pour m'en faire un crime imaginaire.

— Voilà qui est à merveille, M. *Fauche;* mais permettez-nous encore deux observations.

— *Trente si vous souhaitez, Messieurs.*

— La première vient de nous; la seconde nous est suggérée par *Perlet.*

— *Je vous écoute.*

— N'étiez-vous pas imprimeur en Suisse, M. Fauche ?

— Oui, Messieurs; je le suis encore et à votre service.

— Eh bien, M. *Fauche,* quand on est imprimeur en Suisse, on reste en Suisse dans son imprimerie; on y reste à surveiller ses presses, sa femme et ses enfans, et l'on ne s'en va pas, comme un chevalier errant, jouter de compagnie avec tous les princes de l'Europe. Vous avez dit que Perlet avait été, dans certaine circonstance, la mouche du coche; il pourrait bien se faire que, quant à la restauration, on vous adressât le même reproche. Nous en sommes fâchés pour vous, M *Fauche;* mais vos exploits diplomatiques eussent-ils à eux seuls rétabli la dynastie des *Bourbons* sur le trône de France, il est des gens pour qui vous sentiriez toujours votre intrigant d'une lieue.

— Et cela, Messieurs, parce que je suis libraire. Mais si, comme moi, vous aviez été,

quoique libraires, attiré dans le parti de Louis XVIII par les invitations et les caresses d'un grand prince (le prince de Condé*); si, comme moi, ayant l'honneur d'approcher Louis XVIII, vous en eussiez reçu cent preuves de confiance et de bonté; si, pour prix de votre dévouement, on eût à vos yeux fait briller, comme aux miens, un avenir prospère; votre cœur, votre amour-propre et votre ambition n'eussent-ils pas été séduits, et pouvez-vous

---

(*) La confiance dont ce prince m'honorait venait de ce que, dès l'origine de la révolution, mes presses de Neufchâtel avaient été consacrées à la défense des Bourbons et de la royauté, et aussi de l'accueil que j'avais fait aux émigrés, et des services pécuniaires que je m'étais empressé de leur rendre. Si, parmi ces derniers, il s'en trouve plus d'un dont je n'aie pas à me louer, je dois dire que je n'ai eu qu'à m'applaudir des procédés du plus grand nombre. Comment oublierai-je, par exemple, que, lors de mon emprisonnement au Temple, chaque jour au moment d'être fusillé, M. le comte Duboutet, aujourd'hui officier dans les gardes-du-corps, craignant que je ne manquasse du nécessaire, trouva le moyen de s'introduire lui-même jusqu'à moi, pour me rendre deux cents louis que j'avais été assez heureux de lui prêter dans son émigration en 1793; que M. Bossu, actuellement curé de Saint-Eustache, m'y fit remettre une somme de 1350 livres, qu'il restait me devoir, et qu'il fut vivement inquiété à ce sujet par le conseiller d'état Réal, attaché à la police, qui le taxa de conspirateur, comme faisant passer des fonds aux ennemis de l'état.

répondre que vous n'eussiez pas déserté la Suisse et l'imprimerie pour embrasser une chimère aussi douce qu'elle devait être glorieuse ?

D'ailleurs, Messieurs, sans renier la Suisse où je suis né, sans vouloir me soustraire à la domination de *Frédéric-Guillaume*, mon souverain légitime, qui m'a sauvé la vie et deux fois tiré de l'esclavage, je ne suis pas tellement étranger à la France que son sort me doive être indifférent. Oui, Messieurs, je suis Français et noble d'origine, puisque noblesse il y a; mes ancêtres n'ont quitté la France que par suite de la révocation de l'édit de Nantes. Forcés de s'expatrier, sans pouvoir rien emporter de leur fortune, ils ont travaillé pour vivre. Un de leurs enfans s'est fait imprimeur, et cet enfant n'en rougit pas. Si je me suis fait en outre *chevalier* pour servir la cause du Roi, c'est qu'il vaut encore mieux être chevalier errant que chevalier d'industrie, comme j'en ai tant vu dans l'émigration.

Qui ne regrette son pays? Quoique citoyen de l'Helvétie, mes yeux se reportaient toujours vers la mère-patrie; dans mon exil sur une terre étrangère, je me berçais de l'espoir de redevenir Français : Louis XVIII m'en avait flatté du moins, et voici en quels termes Sa Majesté en écrivait en 1799 au marquis de la Maisonfort : « Si je n'écris » pas à M. *Fauche Borel* dans cette occasion, c'est » parce que j'ignore s'il est à Hambourg ; mais les

» sentimens que je vous exprime à son égard ne
» sont point nouveaux pour lui. Vous ne trouverez
» pas non plus étrange que ma sensibilité à son
» zèle soit encore plus vive qu'au vôtre; *il n'est*
» *Français que de cœur, vous l'êtes de naissance;*
» *mais que Dieu nous aide ! il ne tiendra qu'à* Louis
» *de le devenir aussi.* »

Voilà, messieurs, les causes, les motifs de mes intrigues; je vous livre l'intrigant.

— A la bonheur, M. *Fauche;* bonne ou mauvaise, vous avez toujours une réponse en poche : mais qu'allez-vous cette fois répondre à *Perlet* qui vous dit qu'il est dans la misère la plus profonde, malgré toutes les escroqueries que vous lui reprochez, et que vous, avec votre beau désintéressement, vous avez des hôtels en Angleterre, en Suisse et en Prusse, des pensions considérables, des fonds énormes à la banque de Londres, et un titre de cent mille écus sur le roi de France?

—Ah ! messieurs, que vous me jouez là d'un vilain tour, et que vous me prenez bien par mon endroit sensible ! Je ne sais pas si vous êtes comme moi, mais j'ai toujours eu la sotte vanité de croire qu'il valait mieux faire envie que pitié; l'amour-propre y trouve son compte; et puis, si comme votre serviteur, vous étiez dans le commerce, vous sauriez qu'il ne faut pas se faire pauvre aux yeux du monde; tant de gens roulent sur un crédit

imaginaire! Comment donc faire pour me tirer d'embarras? Voyons, messieurs, composons : je ne vous dirai pas ce que je possède ou ce que je ne possède pas; Dieu veuille seulement qu'en parlant de mes richesses, *Perlet* ait dit une fois la vérité! Mais si je ne vous donne pas le menu de ma fortune, je vais, en récompense, vous transmettre la note de ce que j'ai reçu depuis que je sers la cause du roi : décemment vous ne pouvez en exiger davantage.

« Je jure donc ici, à la face du ciel, serment » que je n'oserais pas faire en vain ;

» En face du roi de Prusse, mon légitime sou- » verain, que je révère autant qu'il me protége, » et que je ne voudrais pas affliger par un men- » songe ;

» En face de Louis XVIII, pour qui j'écris ce » mémoire qu'il ne lira jamais, si les amis que » M. *Perlet* se vante d'avoir à la cour sont chargés » de le lui procurer ;

» En face du ministère britannique que je som- » me ici de me retirer son appui et ses bienfaits, » si je pèche contre la vérité ;

» Je proteste, dis-je, et déclare que depuis plus » de vingt-cinq ans que je me suis dévoué à la » cause des *Bourbons*, je n'ai reçu du roi et de son » auguste famille autre chose que la promesse de » me donner, quand il serait sur le trône de

» France, la direction de l'imprimerie royale et » la décoration de Saint-Michel (*).

» Je proteste qu'au lieu de recevoir une obole » de la part des *Bourbons*, j'ai dépensé pour eux au » delà de cent mille francs; que pour eux je dois » encore trois mille six cents livres sterling dans » Londres. Un seul doute sur cette assertion, et je » prends ici l'engagement formel de désigner à qui » et pourquoi je les dois.

» Mon contact avec *Perlet*, pour le prétendu co- » mité royal, m'a seul coûté au delà de trente- » deux mille francs. Je puis le justifier par les » propres écrits de *Perlet*.

» Ce n'est pas moi, c'est le gouvernement an- » glais qui a fourni aux frais du voyage que mon » infortuné neveu fit en France.

» Ce n'est pas moi non plus, c'est le gouverne- » ment anglais qui a fourni aux frais de la pro- » menade du général *Danican*.

» Chassé de mon pays pour la cause des *Bour- » bons*, et proscrit avec plusieurs individus de ma » famille, j'ai reçu, pour me substanter moi et les » miens, de la munificence du gouvernement an- » glais, une pension annuelle de trois cents livres » sterling qui a commencé à courir à mon profit » depuis l'année 1807 jusqu'à cette époque.

(*) Depuis lors, M. Fauche a été comblé des bienfaits de Sa Majesté Louis XVIII.

» J'ai reçu également de la générosité du mi-
» nistère britannique, au sortir de ma captivité
» au Temple, une somme de quinze cents livres
» sterling, pour l'employer à l'acquit des dépen-
» ses que j'avais faites et des dettes que j'avais
» contractées dans cette prison où l'amitié de
» M. *Fornachon*, banquier de Neufchâtel, n'avait
» cessé de me procurer des secours.

» Voilà tout ce que j'ai reçu de quelques puis-
» sances, prince, gouvernement ou administra-
» tion que ce puisse être. Si par suite de ses bon-
» tés envers moi et envers mon neveu, *Bonaparte*
» ou sa police a glissé à mon insu quelques rou-
» leaux d'or dans ma poche, il faut que *Perlet* ait
» été à côté de moi dans ce moment, car je ne les
» y ai jamais trouvés. »

Telle est ma déclaration constante, invariable.

Caïn, qu'as-tu fait de ton frère? demanda le Très-Haut. *Vous ne me l'aviez pas donné à garder,* répondit le meurtrier. Et toi, *Perlet*, pourrais-tu dire que tu ne fus pas commis à la garde d'*Abel?* L'œil hagard, les cheveux hérissés, les membres en convulsion, *Caïn*, à l'aspect de son crime, s'enfuit épouvanté; et toi, *Perlet*, tu t'es complu sur le champ de meurtre, et, revêtu des dépouilles encore sanglantes de ta victime, tu as menti à Dieu, tu lui as dit : *Seigneur, ce n'est pas moi qui ai tué mon frère.*

Fuis, meurtrier ! sois, comme *Caïn*, errant parmi les hommes ; comme lui, ton front est à jamais marqué du sceau de la réprobation.

FAUCHE BOREL.

LOMBARD DE LANGRES, *avocat.*

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N°. Ier.

RAPPORT AU ROI. *

SIRE,

C'EST une triste extrémité de ne pouvoir entretenir Votre Majesté de répétitions exercées sur la police, sans apporter un crime à l'appui de ces répétitions.

Mais tel a été le malheur de ces derniers temps, et tel est, en général, le sort de tout pouvoir usurpé, qu'il ne se maintient que par des moyens affreux, dont ce qu'on appelle alors la police est l'épouvantable régulateur.

Au mois de février 1807, après la sanglante affaire d'Eylau, on crut en Europe que le moment de la délivrance de la France était arrivé.

(*) Renvoyé à une commission composée des sieurs Doutremont, de Malcors et Corvetto, et présidée par M. le chancelier. Le 16 novembre 1814. * *Signé* LOUIS.

* Ce renvoi était écrit en marge de ce rapport. (NOT. DE L'ÉDIT.)

Lord *Howich*, alors ministre des affaires étrangère en Angleterre, envoya en France un jeune officier, au service de la compagnie des Indes anglaises, nommé *Vitel*, neveu des frères *Fauche*, dans le dessein d'y reconnaître l'état des esprits, et de s'entendre avec le *comité royaliste de Paris sur le genre de secours dont il avait besoin, et que l'Angleterre offrait de fournir.*

Ce jeune officier, arrivé à Paris, avait été adressé à un sieur *Perlet*, imprimeur, ancien rédacteur d'un journal, qui, déporté en fructidor de l'an V, et rentré depuis en France, *semblait resté* sous les étendards secrets de la royauté, et avait même une correspondance directe avec les ministres de Votre Majesté.

Le sieur *Perlet* s'empare de la confiance exclusive, et pour ainsi dire, de toute la personne de *Vitel;* et cela lui était d'autant plus facile que ce jeune homme avait reçu la recommandation de ne se confier qu'à une ou deux personnes, et d'agir en tout avec la circonspection nécessaire.

Dès leur première entrevue, le sieur Perlet vend le malheureux jeune homme, et sa mission, et ses propositions, et ses discours, au préfet de police Dubois.

La correspondance de *Perlet* et de *Vitel* offre ce que la confiance a de plus touchant d'un côté, ce que la perfidie *a de plus scélérat de l'autre*, surtout lorsqu'on voit que le malheureux jeune homme ne faisait pas une démarche, ne disait pas un mot qui ne fût rapporté au préfet *Dubois;* enfin, lorsqu'on eut tiré de *Vitel* tout ce dont il était chargé, le préfet *Dubois* demanda sa personne à *Perlet* qui la livra.

En même temps, *Perlet* prévenait les frères *Fauche*

du malheur arrivé à leur neveu, promettait son intervention, et leur demandait 600 louis, prix auquel on pouvait acheter sa liberté du préfet *Dubois*. Les frères *Fauche* envoyèrent cette somme ; et deux jours après que *Perlet* et *Dubois* en furent nantis, l'infortuné *Vitel* fut fusillé.

Lors de son arrestation, on avait saisi sur lui un effet de 4,174 francs, sur MM. *Hottinguer* et compagnie. Cet effet fut touché par le préfet de police, qui en gratifia, savoir, le sieur *Perlet* de 3,600 francs, et un nommé *Veyrat*, inspecteur de police, de 574 francs (*).

Les sieurs *Fauche Borel* répètent les deux sommes.

Nulle preuve officielle n'existe du paiement de 600 louis fait à *Perlet*, à *Dubois*, ou à tous deux à la fois. Cette somme n'a point été déposée à la caisse de la police ; et quoique tout ce qui est honteux soit croyable de la part de ces deux hommes, les règles d'ordre et de comptabilité ne permettent point d'admettre ce chef de répétition. D'ailleurs, il pourrait personnellement atteindre *Perlet* et *Dubois*, mais jamais le gouvernement, qui aurait trop à faire, s'il lui fallait réparer les turpitudes personnelles des agens de ces temps-là.

Quant au deuxième chef de répétition, le crédit dont le jeune *Vitel* a été trouvé saisi, sur MM. *Hottinguer* et compagnie, a été épuisé, le 10 mars 1807. Le montant en a été déposé à la caisse de la police. Je ne vois rien qui ait autorisé le préfet *Dubois* à en disposer ; mais dût-on ajouter l'abus qu'il se serait permis ici, à tant

(*) Cette somme fut distribuée, par ordre du préfet, aux agens de police qui avaient concouru à l'arrestation de *Vitel*.

d'autres du même genre, la conduite de ce préfet ne peut pas nuire aux droits de M. *Fauche*, et on ne peut se dispenser de lui remettre la somme qu'il répète aujourd'hui, et qui lui appartient, soit qu'on le considère comme propriétaire de cette somme qu'il avait confiée à son neveu, soit qu'on le considère comme héritier de ce dernier.

Par ces considérations, j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté d'ordonner la restitution à M. *Fauche Borel*, d'une somme de 4,174 francs, versée par MM. *Hottinguer* et compagnie à la caisse de la préfecture de police, le 10 mars 1807, conformément à l'ordonnance du préfet de police, du 9 dudit mois, laquelle somme reposait chez ledit sieur *Hottinguer* et compagnie, au crédit de M. *Charles-Samuel Vitel*, fusillé à Paris, au mois de mars 1807, pour ses efforts pour la cause du roi.

Je suis avec le plus profond respect,

SIRE,

De Votre Majesté,

Le très-humble, très-obéissant serviteur,
et très-fidèle sujet.

N°. II.

Lettre de Perlet à Veyrat.

30 janvier 1807.

Mon ami,

Me voici placé dans une circonstance telle que je la désirais depuis long-temps, et qui me permet de m'ex-

pliquer, avec ma franchise ordinaire, sur ma position actuelle avec le gouvernement, relativement aux renseignemens que je me suis procurés et que j'ai transmis avec la plus scrupuleuse exactitude. Je connais assez la politique, que j'ai étudiée pendant toute la révolution, pour savoir de quelle importance ont été les renseignemens que j'ai donnés, et ceux que je puis procurer. Dans le temps que j'étais riche, le gouvernement m'a fait offrir des sommes considérables et des honneurs, pour des choses bien moindres : j'ai toujours refusé, parce que je n'avais rien à désirer, et que ce gouvernement n'avait pas ma confiance.

J'ai été puni de mes refus réitérés par la destruction entière de ma fortune, s'élevant à plus de 500,000 fr. effectifs; par la perte de mon état, qui me rapportait 150,000 francs par année, et par la déportation.

Actuellement que le gouvernement est changé, que je puis dire y avoir contribué, et que j'y suis attaché avec zèle, que je le sers de tout mon pouvoir, que j'ai droit à des indemnités, vu les pertes énormes que j'ai essuyées, et à cause des services que je puis rendre, je ne puis obtenir qu'un modique traitement, à peine égal à celui des derniers subalternes de la police.

Lorsque M. *Desmarets* s'est donné la peine de venir chez moi, lorsque j'ai été chez lui, sur ses invitations, il a eu la bonté de me demander ce que je pouvais avoir besoin, et de me dire qu'il était chargé de se concerter avec moi, pour me faire accorder ce que je demanderais; il a ajouté les choses les plus agréables, et m'a félicité sur la manière et sur l'intelligence que je mettais à cette correspondance, et qu'il était chargé de m'en faire

des complimens. Je lui ai demandé, provisoirement, une misérable somme de 10,000 francs. Il me l'a promise, et m'a écrit ensuite que je pouvais compter dessus. Cette bagatelle m'aurait épargné bien des chagrins; et, malgré cette promesse, on n'a pas jugé à propos de la remplir!

Lorsque j'entreprends quelque chose, je n'épargne rien pour y réussir; je puis prouver que j'ai bien plus dépensé que je n'ai reçu. Ce n'est pas sans des sacrifices que je suis parvenu à acquérir la confiance dont j'avais besoin, pour le but que je m'étais proposé : j'ai réussi. Je ne me suis point endormi; j'ai de nouveau trouvé les moyens de renouer ma correspondance, de faire parvenir mes lettres à Londres, et d'en recevoir des réponses; j'ai reçu, ce matin, de Londres, une lettre, à la vérité de la date du 21 novembre, mais elle remplit mon objet, en ce que je suis plus que jamais en crédit non-seulement auprès du gouvernement anglais, mais encore auprès de celui de Russie. M. le comte *Strogonoff*, ami particulier de l'empereur *Alexandre*, et l'un de ses ministres, a en moi toute la confiance dont j'ai besoin; mais il est juste que, me livrant tout entier à une affaire de cette importance, pouvant la conduire à bien, il est juste, dis-je, que je vive, et que je ne sois pas constamment en peine pour me procurer mes besoins les plus urgens. Si on n'a pas besoin de mes services, alors je cesserai et trouverai un autre moyen pour exister. Si je n'avais pas des besoins je ne parlerais pas ainsi; j'ai donné des preuves de mon désintéressement et de mon zèle à servir le gouvernement, mais je ne puis pas actuellement le faire *gratis*.

Que faut-il faire de la lettre que j'ai reçue, et de celles que je recevrai ? Je sais que je puis m'adresser directement au gouvernement, et que j'en ai les moyens ; mais jamais je ne le ferai. J'ai des obligations particulières à M. le préfet : je sais que ce n'est pas sa faute si je n'ai pas été mieux récompensé, et je ne serai jamais ingrat.

Je suis aussi, mon ami, pénétré de tout ce que je te dois, et je veux me conduire d'après tes avis ; c'est dans ces sentimens que je t'écris cette lettre, en te priant d'y faire la plus sérieuse attention. Gallay me rapportera ta réponse ; car tu sais que je ne puis sortir du jour.

Ton dévoué et affectionné ami,

Signé PERLET.

N°. III.

Projet de réponse à la lettre de Fauche Borel, de Londres, le 31 décembre 1808.

En marge de laquelle *Veyrat* a écrit, *que si M. le préfet approuvait son contenu, on l'enverrait de suite à Londres.*

Et en marge de laquelle, et plus bas, M. le préfet a écrit : *On peut l'envoyer.*

24 février 1809.

Je reçois dans ce moment, mon excellent ami, votre lettre du 21 décembre, par laquelle vous vous plaignez de n'avoir aucune de nos nouvelles, depuis le 29 août : cependant, je vous ai écrit les 26 octobre, 6 et 12 no-

vembre de l'année dernière ; et je suis certain que mes lettres ont passé, ayant eu soin de les envoyer par duplicata. J'aime à croire qu'elles vous sont parvenues, depuis votre dite lettre ; que vous aurez senti la justesse des observations renfermées dans celle du 6 novembre, relativement aux preuves matérielles que l'on demandait, et combien était absurde une pareille demande.

C'est à cette occasion que je puis dire que M. d'*Avaray* n'entend rien aux grandes affaires : aussi c'est par ses conseils pusillanimes que *Fiettra* (Louis XVIII) n'a pas fait les démarches pour faire mettre à notre disposition les fonds nécessaires pour l'avancement de nos affaires. Je suis bien fâché qu'il soit malade ; je désire de tout mon cœur son rétablissement, mais ce n'est pas l'homme qu'il faut.

Quant à *Puisaye*, il est impossible que les ministres ne soient pas convaincus de sa profonde nullité ; je n'en dirai pas davantage.

Vous me donnez une nouvelle qui me comble de joie : c'est tout ce que vous me dites relativement à votre puissant protecteur lord *Moira*. Je ne suis point surpris de la continuation de l'amitié de ce seigneur pour vous, parce que vous en êtes digne. Je suis bien sensible à l'intérêt qu'il daigne prendre à moi ; je sens combien sa haute protection est précieuse dans nos affaires : aussi je vois avec bien de la joie l'espérance que vous avez qu'il rentre promptement au ministère. Nul doute alors que vous ne repreniez votre ancien crédit pour les affaires de *Fiettra* (Louis XVIII). Un pareil événement me redonnerait bien du courage, et avancerait sûrement les affaires de notre bon *Fiettra* (Louis XVIII).

Un événement non moins important, c'est que mon puissant ami *Cerioux* (*Veyrat*), dont les sentimens sont toujours les mêmes, vient de profiter d'une bonne occasion pour m'identifier, pour ainsi dire, avec lui. Une des places les plus importantes de ses bureaux s'est trouvée vacante; il me l'a fait avoir, de sorte que nous travaillons ensemble, et que cette réunion ne peut que faire un bien incalculable pour nos affaires. Il est entièrement dévoué, et nous ne faisons qu'un. Mais il s'est bien expliqué; il ne se mêlera de rien, avant que d'avoir vu, bien clairement, que l'on a fourni les moyens nécessaires d'agir, et que ces moyens sont à la disposition du comité. Faites sentir, mon ami, cette nécessité, et répondez-moi bien clairement sur cela.

Cerioux (*Veyrat*) est profond lui-même; il est au fait de tout ce qu'il y a à faire pour la réussite des plans du comité, dont il a la plus entière confiance, parce qu'on est convaincu de son zèle, de sa capacité, de son dévouement; mais plus il est décidé à agir, plus il veut être en mesure, pour ne rien mettre au hasard. Aussi il est nécessaire, et le comité est de son avis, qu'il connaisse tous les plans et tout ce que les partissans de *Fiettra* (Louis XVIII), soit à Londres, soit ailleurs, ont envie de faire, afin de centraliser toutes les mesures et ne pas se contrarier. Vous connaissez *Cerioux* (*Veyrat*); il est ardent, et n'entreprend rien qu'il ne voie la possibilité de réussir. Personne n'est plus dévoué que lui, et personne ne peut frapper le *grand coup* avec plus de certitude de réussir. Profitons, mon ami, de toutes ces heureuses circonstances; ne tergiversons plus; le moment est venu : faites-nous mettre à même d'agir, et par vos

instructions complètes et vos moyens, nous pouvons vous répondre du succès.

Faites part à notre ami *Flint* de ma réunion avec notre ami *Cerioux* (*Veyrat*). Lorsque je lui ai parlé, à Londres, de ma liaison avec cet ami, il en a senti toute l'importance et me l'a témoigné; il n'apprendra pas sans intérêt les nouveaux liens qui m'unissent avec un ami si précieux, et combien il importe d'en profiter.

Allez aussi vous-même porter cette nouvelle à *Fiettra* (Louis XVIII), avec lequel je m'en suis entretenu, et qui m'a témoigné, à ce sujet, la plus grande satisfaction. Dites-lui que nous sommes, plus que jamais, disposés à lui prouver notre zèle.

Dites à *Danican* que je suis sensible à son bon souvenir; que je l'aime de tout mon cœur, et que je ne l'ai pas oublié.

N°. IV.

Copie d'un rapport fait par M. Rivière, maître des requêtes, délégué pour la police de sûreté de Paris.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE DU ROYAUME.

Département de la Seine. — 1re. *Division.* — 1er. *Bureau.*

Paris, le 10 novembre 1814.

Par une pétition, en date du 3 de ce mois, MM. de *France*, frères, réclament, au nom de M. *Fauche Borel*

et comme autorisés par lui, le remboursement d'une somme de 4,174 francs, versés par MM. *Hottinguer* et compagnie, à la caisse de la préfecture de police, le 10 mars 1807, conformément à une ordonnance du préfet de police, laquelle somme reposait *au crédit de M. Charles-Samuel Vitel, chez lesdits sieurs Hottinguer et compagnie.*

Son Excellence m'ayant fait renvoyer cette réclamation, je me suis fait représenter les pièces relatives au sieur *Vitel*, condamné comme espion par une commission militaire, dans le mois de mars 1807.

Une somme de 4,174 francs a effectivement été versée à la caisse de la préfecture de police, le 10 mars 1807, comme il est dit ci-dessus; mais elle n'y est pas restée déposée.

D'après une décision du ministre de la police générale, en date du 11 du même mois de mars 1807, elle a été remise, savoir :

3,600 fr. au sieur Charles (*Perlet*), agent de police;
574 à l'inspecteur-général, pour être distribués par lui aux agens de police qui ont OPÉRÉ.

4,174 fr.

Les quittances de ces deux sommes, signées *Charles* et *Veyrat*, existent à la caisse de la police de Paris, qui, en conséquence du paiement qu'elle en a fait, n'a plus à sa disposition les fonds nécessaires.

Le maître des requêtes délégué pour la police de sûreté de Paris.

Signé RIVIÈRE.

ADDITION AU MÉMOIRE DE FAUCHE,

ET QUI SE TROUVE DANS LA SECONDE ÉDITION.

J'ENTRE, il y a deux jours au Palais-Royal, chez un libraire de ma connaissance; ce brave homme avait eu quelques rapports d'intérêt avec *Perlet*, lorsque celui-ci était encore imprimeur-libraire. Je le trouve les bras croisés, les yeux baissés, marchant à pas comptés dans sa boutique et ne prononçant que ces mots par intervalles: *Cela n'est pas possible!... cela n'est pas croyable!*

Comme il ne faisait aucune attention à moi, que son exclamation et sa promenade allaient toujours leur train, je me hasardai, pour en finir, à lui demander qu'est-ce qui n'était pas possible, qu'est-ce qui n'était pas croyable. Ces lettres, me dit-il, en frappant du revers de sa main mon mémoire ouvert sur son comptoir, à l'endroit où j'y transcris la correspondance de *Perlet*.

Vraiment non, lui dis-je, cela n'est pas croyable, mais cela est. Et pour vous donner un échan-

tillon des bonnes dispositions de *Perlet* envers ses anciens confrères en librairie, je ferai transcrire incessamment, dans une nouvelle édition de ce mémoire, un autre écrit de sa façon. Cette épître que je vous promets, est sans contredit le chef-d'œuvre de sa correspondance avec *Veyrat*. Une sainte amitié le transporte, son imagination s'exalte, sa tête fume, son style s'épure, sa plume brûle le papier : c'est *Pylade* à son cher *Oreste*.

« Mon ami,

» Tu ne connais pas assez mon caractère pour » me juger. J'aurais besoin de passer avec toi une » heure tête à tête. — Je voudrais te convaincre » que tu n'auras jamais personne qui te soit plus » sincèrement dévoué que moi. — Tout ce que tu » me diras de faire, je le ferai. — Je ne regarde- » rai point en arrière. — Compte sur moi. — » Éprouve-moi, et, si tu me trouves faible, sacri- » fie-moi. — Mais je n'en ai pas de crainte. — » Ta route est d'arriver où tu voudras. — J'en » suis persuadé, parce que tu en as les moyens. » — Mon inclination, ma détermination irrévo- » cable est de suivre ta fortune. — HEUREUX, » JE VEUX PARTAGER TON BONHEUR. — MALHEUREUX, JE » TE SERAI DÉVOUÉ. — JE T'APPARTIENS ; RIEN AU MONDE » NE ME FERA CHANGER. — Indique-moi une heure » pour déjeuner ; entendons-nous bien : tu seras » content de moi. — Je ne reculerai jamais. »

N'était-ce pas ce vilain déjeuner qui s'en vint gâter toute l'affaire, jusque-là il n'y avait rien que de beau, de noble, de généreux; mais on a moins de regret à cette disparate quand, de la sublime élévation où l'avait lancé son dévoûment, on voit tout à coup notre héros retomber à plat dans la *moucharderie*.

Chassez le naturel, il revient au galop.

« L'esprit public est mauvais. On murmure » contre la banque. Les besoins des ateliers sont » grands pour samedi ; il faut y faire attention ; » les articles insérés dans le *Journal de l'Empire*, » le 23 et aujourd'hui, sont mauvais. — Ce n'est » pas le moyen de rétablir le crédit. — IL SE DIT » BEAUCOUP DE CHOSES CHEZ LE LIBRAIRE DE SENNE, AU » PALAIS-ROYAL. — J'EN RENDRAI UN COMPTE EXACT. »

Voici deux lettres relatives à M. Soupé. M. Soupé était le médecin de la prison du Temple.

« Je les ai reçues toutes deux décachetées; je » suivrai dans cette affaire tes instructions.

» Il est essentiel que je n'aille à ton bureau que » dans les momens indispensables. Si tu me fais » demander chez moi, envoie-moi un billet de » spectacle : je saurais ce que cela veut dire.

« TOUT A TOI, A LA VIE ET A LA MORT. »

Pour apprécier toute la sincérité de ce dévoue-

ment *à la vie à la mort*, il faut se rappeler que, tant que *Veyrat* a été *heureux*, *Perlet* n'a été pour lui qu'une chenille qui allait le harcelant sans cesse pour des billets de spectacle, de l'argent et des dîners ; mais que *Veyrat malheureux*, notre *Pilade* de nouvelle fabrique est alors devenu pour *Oreste*, la plus acharnée de ses furies.

Mais cette lettre n'est pas datée ? mais elle n'est pas signée ? non, elle n'est pas datée; mais par son contenu même, cette date est facile à trouver : mais si elle n'est pas signée, elle est toute entière de sa main, et je viens d'en faire le dépôt chez le notaire où se trouvaient déjà toutes les pièces que j'ai citées et d'autres non moins importantes.

Nous avons cru devoir insérer, dans cette nouvelle édition, copie du mémoire adressé à M. le chancelier de France, par le sieur *Veyrat*, et remis par lui à M. d'*Outremont*, rapporteur, avec les pièces à l'appui, les quelles pièces nous sont parvenues ainsi qu'il a été dit dans le mémoire.

Envoi de M. Veyrat, inspecteur-général de la police, à M. d'Outremont, conseiller-d'état, et rapporteur nommé par le roi pour l'examen de l'affaire de Charles-Samuel Vitel.

A Son Excellence Monseigneur le Chancelier de France.

MONSEIGNEUR

« Monsieur *Louis Fauche Borel* m'a écrit, en date » du 31 décembre dernier, que Sa Majesté a ren-

» voyé devant une commission que Votre Excellen-
» ce préside, la connaissance de tous les moyens qui
» ont amené (en 1807) l'arrestation de M. *Charles-*
» *Samuel Vitel*, son neveu, qui fut livré ensuite
» à une commission militaire; et il m'engage à re-
» mettre, dans les bureaux particuliers de Votre
» Excellence, toutes les lettres, tous les renseigne-
» mens que je puis avoir à cet égard.

» Sans cette invitation, monseigneur, j'aurais
» encore retenu le cri d'indignation qu'elle m'ar-
» rache contre un transfuge à la cause royale; un
» malheureux qui, après l'avoir indignement tra-
» hie, a eu l'impudeur de se présenter depuis la
» restauration, non-seulement comme un con-
» stant et serviteur très-dévoué de Sa Majesté,
» mais encore comme ayant efficacement contri-
» bué au retour de l'autorité légitime.

» Pour accréditer une pareille fable, il fallait
» éloigner deux hommes qui pouvaient faire con-
» naître toute sa perfidie, et prouver qu'au lieu
» d'avoir servi la cause du roi, il avait *vendu* et
» *livré* nombre de ses agens sur le continent.

» Aussi, depuis huit mois, malgré les preuves
» les plus évidentes de notre dévouement, les ser-
» vices les plus importans rendus sous l'adminis-
» tration du gouvernement provisoire, et depuis,
» nous avons été (mon fils et moi) constamment
» en butte aux délations les plus violentes, les
» plus horribles de la part de cet homme. Enfin,

» nous ne respirons, nous ne sommes tranquilles » que depuis la nomination de M. d'*André* à la di- » rection générale de la police, parce qu'il est le » digne dépositaire de l'autorité et de la confiance » du roi.

» C'est du sieur *Perlet*, ancien journaliste, de- » puis agent de police, dont il est question, et sur » lequel M. *Fauche Borel* a désiré que je trans- » misse des renseignemens à Votre Excellence.

» Si je me bornais à transmettre seulement des » renseignemens, ils pourraient être regardés » comme une récrimination sur les calomnies du » sieur *Perlet*. Des pièces écrites et signées de sa » main seront évidentes et sans réplique de sa » part.

» Je dois, monseigneur, les faire précéder d'une » courte explication.

» *Perlet* est mon compatriote, et dans notre » jeunesse il a existé une certaine intimité entre » nous.

» A son retour de la déportation, il offrit ses » services à la police et ils furent acceptés; ce qui » rétablit de nouvelles relations entre nous.

» J'ai donc l'honneur de mettre sous les yeux de » Votre Excellence et d'annexer à cette lettre les » pièces ci-après cotées et paraphées comme en » marge. »

1°. Une lettre écrite et signée *Perlet*, le 30 pluviôse an 13.

Cette lettre établit ses premières démarches pour un rapprochement avec moi.

2°. Une lettre écrite et signée par *Perlet*, le 12 ventôse an 13.

Elle concerne un emprunt de 1500 fr. qu'il me fit à cette époque.

3°. Lettre écrite par *Perlet* et signée du nom de *Charles*, le 20 thermidor an 13.

C'est un compte rendu relativement à ses démarches comme agent de police; une dénonciation contre M. l'abbé *Bassinet*, qui, selon ses propres expressions, correspondait avec le roi de Mittau. C'est ainsi que *Perlet* qualifiait alors Sa Majesté Louis XVIII.

Cette lettre contient, en outre, les expressions les plus fortes sur son dévouement au préfet de police. Dans la même lettre il est aussi question de M. le général *Danican*.

Note jointe avec une annotation de la main du préfet de police.

4°. Lettre écrite par *Perlet* et signée du nom de *Charles*, le 6 fructidor an 13.

Nouvelle dénonciation contre M. l'abbé *Bassinet;* nouvelles protestations de dévouement pour le préfet de police, et nouvelle demande d'argent.

Nota. Les demandes d'argent sont très-souvent répétées par lui. Le calcul des sommes qu'il a touchées à la fois et du gouvernement français et des agens du roi aurait un résultat énorme.

5°. Lettre signée *Perlet*, le 10 fructidor an 13.

Remercîmens au préfet de police, pour une indemnité qu'il en a reçue; assurances de son dévouement, et quelques lignes sur sa correspondance avec les agens du roi.

6°. Du 19 fructidor an 13, reçu, signé *Perlet*, de 500 francs d'indemnité allouée audit par le préfet de police.

7°. Lettre ou rapport écrit de la main de *Perlet*, le 19 janvier 1806.

Concernant sa corrrespondance, et une dénonciation sur un agent du roi.

Il est question de MM. *Fauche*, ses correspondans.

8°. Lettre écrite par *Perlet* et signée du nom de *Charles*, le 25 mars 1806.

Elle établit tout son zèle *pour ne rien laisser échapper.*

9°. Minute, de la main de *Perlet*, de l'une des lettres, que, de concert avec la police, il a écrites dans le temps aux agens du roi.

Nota. Les minutes de toutes ses lettres étaient soumises par lui à la police avant leur expédition, et il y déposait, à l'instant même, les réponses qu'il recevait, souvent sans les décacheter pour mieux montrer son dévouement.

10°. Lettre signée *Perlet*, du 9 septembre 1806.

Concernant encore un emprunt d'argent qu'il m'a fait.

11°. Reçu de *Perlet*, du 23 septembre 1806, d'une indemnité de 500 francs, qui lui a été accordée par le préfet de police.

12°. Lettre dudit, et de même date.

Il me témoigne sa gratitude.

13°. Reçu de *Perlet*, du 10 octobre 1806, de 1500 fr., pour indemnité du préfet de police.

Il profite de l'occasion pour protester de son dévouement.

14°. Lettre signée *Perlet*, du 30 janvier 1807.

Il rappelle tous les services qu'il a rendus à la police. Il demande de l'argent (il était insatiable quoiqu'il reçût des deux mains), et il menace de transmettre directement sa correspondance à *Bonaparte*, dont il espère tirer plus d'argent.

15°. Lettre signée *Perlet*, du 1er. mars 1807.

Elle est relative à l'infortuné *Vitel*, neveu de M. *Fauche*. C'est une suite à la dénonciation qu'il adressa au préfet de police sur ce malheureux jeune homme.

Perlet, par cette même lettre, demande cent louis dont il a été gratifié par le préfet de police. Ils lui ont été comptés.

16°. Lettre signée *Perlet*, le 7 mars 1807.

Elle est relative à l'arrestation du jeune *Vitel*. Il recommande qu'on ne l'envoie point au Temple, parce que l'abbé *Bassinet* y est, et que cela ferait tort à ses projets ultérieurs.

Nota. C'est-à-dire que l'abbé *Bassinet*, n'igno-

rant pas que *Perlet* ne fût son dénonciateur, il aurait éclairé *Vitel* s'il eût communiqué avec lui.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que *Perlet*, dans une lettre qu'il écrivit dans le même temps à M. *Fauche*, lui annonça que son neveu n'avait point été arrêté à Paris, mais en route.

Je viens d'apprendre de M. *Fauche* lui-même, cette particularité, qui avait pour but de détourner les soupçons, que l'arrestation subite de M. *Vitel*, à Paris, aurait indubitablement fait naître dans l'esprit de M. *Fauche*.

M. *Fauche* m'a dit également que depuis peu M. le comte *Beugnot* lui avait mis sous les yeux le rapport de *Perlet*, adressé au préfet de police, et par lequel il dénonça le jeune *Vitel*. M. *Fauche* a ajouté que le même rapport de *Perlet* établissait qu'il touchait 4,000 francs de la police pour cette délation.

17°. Lettre du 20 mars 1808, datée de Bruxelles, écrite de la main de *Perlet*, et signée *Gignoux*.

Concernant son départ pour Londres, où il était envoyé par le ministre de la police générale.

18°. Lettre de Rotterdam, écrite par *Perlet*.

Sur le même voyage.

19°. Une autre lettre de Rotterdam, 3 avril 1808, écrite par *Perlet*, et signée *Charles*.

Toujours relative à son voyage en Angleterre.

20°. Lettre de *Perlet*, adressée au préfet de police, le 2 juin 1807.

Il est question d'une somme de 150 livres sterl. qu'il a reçue de M. *Fauche*, et sur la même lettre il y a une annotation de la main du préfet, qui lui laisse cette somme.

Nota. Il en a été de même pour toutes celles qu'il a reçues antérieurement et postérieurement à ladite lettre.

21°. Copie d'une lettre de *Perlet*, en date du 2 mai 1808.

22°. La lettre originale de *Perlet*, écrite en encre sympathique lavée ; elle est encore relative à son voyage en Angleterre.

23°. Lettre du 7 septembre 1808, de la main de *Perlet*, signée du nom de *Charles*.

Par cette lettre, « il se plaint amèrement de ce » qu'on paralyse son zèle à déjouer les agens de la » maison de *Bourbon*. »

24°. Projet (de la main de *Perlet*) d'une réponse à la lettre de M. *Fauche Borel* de Londres, le 24 février 1814.

Ce projet est curieux dans la circonstance en ce qu'il porte deux annotations écrites par le préfet et l'inspecteur général de la police.

Perlet écrivit cette lettre après son retour de Londres. On y verra comment il chercha à expliquer ses fréquentes allées et venues à la police, qui commençaient à être connues, et avaient fait naître les plus justes soupçons.

Il prétendit (entr'autres) avoir gagné l'inspecteur général.

25°. 26°. 27°. 28°. 29°. Cinq lettres de M. *Desmarest,* ancien chef de division à la police générale, lesdites lettres adressées à l'inspecteur général.

Elles établissent que la correspondance de *Perlet* avec les agens du roi était dirigée par le ministère de la police générale.

Elles sont très-positives là-dessus.

30°. Lettre de *Perlet.*

Encore une demande d'argent qu'il m'adresse.

31°. Lettre de *Perlet.*

Demande d'argent.

32°. Lettre de *Perlet.*

Protestation de dévouement et quelques renseignemens de police.

33°. Note de la main de *Perlet.*

Elle est parvenue peu après la nomination de M. *Pasquier* à la préfecture de police.

La correspondance de *Perlet* était interrompue; et, comme elle lui était lucrative, on voit qu'il voulait la renouer avec le général Savary, ministre de la police.

34°. Minute d'une lettre de *Perlet* à M. le baron *Pasquier,* préfet de police.

Elle constate des irrégularités de sa part. Il rejette ses torts sur un employé absolument étranger à l'objet que traite cette lettre.

35°. Reçu de M. le baron *Pasquier,* préfet de

police, ainsi conçu : « M. *Veyrat* m'a remis aujour-
» d'hui le carton contenant les pièces relatives à la
» correspondance de M. *Perlet*, et à son voyage
» en Angleterre. »

» Ce 13 décembre 1810.

» *Signé* PASQUIER. »

Ces trente-cinq pièces, que le hasard m'a fait conserver, prouvent sans doute assez l'odieuse conduite du sieur *Perlet*; mais Votre Excellence pourrait encore, si elle le désirait, se procurer d'immenses renseignemens sur cet ancien agent de police, auprès de S. E. M. le duc d'*Otrante*, de M. le comte *Dubois* et de M. *Desmarest*. Enfin elle pourrait se faire déposer le carton des pièces, que j'ai remis à M. le baron *Pasquier*, sur son reçu annexé.

Le sieur *Perlet* dit, entre autres calomnies, qu'il m'a gorgé d'or ! C'est ainsi qu'il s'exprime.

Toutes ses lettres prouvent son dénûment et les secours que je lui ai donnés.

Je n'entreprendrai point, Monseigneur, de me justifier d'autres inculpations non moins absurdes qu'il ne cesse de répandre, parce que ma constante bonne conduite dans les fonctions difficiles que j'ai remplies dix-huit ans y répond d'elle-même.

La sûreté publique et particulière, maintenue pendant tout ce temps dans Paris, par mes soins et ceux de mon fils, qui me secondait en qualité

d'inspecteur général adjoint, ne sera jamais oubliée des gens de bien, et notre dévouement pour la restauration sera aussi apprécié des fidèles sujets du roi.

Nous sommes bien glorieux, Monseigneur, de pouvoir encore aujourd'hui invoquer le témoignage d'un grand nombre de personnes honorées des bontés de Sa Majesté, et pour lesquelles nous avons allégé, autant qu'il était en nous, les mesures rigoureuses de l'ancien gouvernement. Mais comme il m'importe particulièrement de répondre aux délations du sieur *Perlet*, j'ai l'honneur de prier Votre Excellence d'ordonner que les pièces annexées à la présente me seront rendues après l'examen de la commission qui doit en connaître.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

de Votre Excellence,

le très-humble, très-obéissant,
et très-dévoué serviteur.

Signé, VEYRAT, père.

Rue Neuve des Bons-Enfans, hôtel de Hollande.

Paris, le 2 janvier 1815.

FIN DU LIVRE SIXIÈME ET DERNIER.

NOTES

ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

AVERTISSEMENT

DE L'AUTEUR

SUR

LES NOTES SUIVANTES.

Beaucoup de lecteurs sont dans l'usage de ne pas lire les notes qui terminent un ouvrage, parce que trop souvent elles ne sont qu'une espèce de remplissage assez insignifiant. Sans vouloir promettre à ceux qui me liront beaucoup d'intérêt dans les notes suivantes, je crois pouvoir assurer qu'elles n'en sont pas totalement dénuées, que plusieurs d'elles eussent pu figurer parmi les chapitres de ce livre, et qu'elles sont pour son intelligence un commentaire indispensable sur les personnes et sur les choses.

A M. THÉ***** C****,

EMPLOYÉ

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Un jour que je vous parlais d'un ouvrage que j'étais, et que je suis encore dans l'intention de faire paraître: « Des notes, *me dites-vous*, mettez des notes. » *Assurément vous n'êtes pas du goût de tout le monde; mais puisque vous aimez les notes, c'est particulièrement à vous que j'adresse les suivantes.*

Votre vieil ami,

L. D. L.

NOTES

ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE I.

Page 56. — *M. Chaumette, grand dénicheur de suspects.*

Chaumette (Pierre-Gaspard), dont il est parlé dans cet écrit, plus fréquemment que des autres chefs révolutionnaires, était fils d'un cordonnier de Nevers, où il naquit en 1763. Il fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique et élevé par des moines. Les couvens ayant été abolis, et la prêtrise n'offrant plus de ressources, *Chaumette*, comme tant d'autres, s'en vint à Paris. Le besoin d'avoir une place en fit alors un républicain, comme aujourd'hui l'amour de l'argent fait des royalistes.

Il entra chez *Prudhomme*, fameux à cette époque par des feuilles flagrantes, connues sous le nom de *Révolutions de Paris*. Son occupation chez ce journaliste était de courir les sociétés populaires, les lieux publics, pour s'enquérir, et rendre compte ensuite à son patron, des nouvelles et des opinions du jour.

Chaumette était petit, avait l'œil vif, une figure pas-

sable et autant de hardiesse que de parlage. Il parvint à obtenir de *Roland* une mission, dans les départemens, dont il s'acquitta à la satisfaction de ce ministre. Cette mission, qui le fit connaître, étant terminée, il revint à Paris bientôt après, et, en décembre 1792, il fut nommé procureur de la commune.

Avant de remplir cet emploi, il crut devoir se distinguer dans les clubs par une dénonciation contre le duc de *Nivernais* qu'il accusa d'avoir violé une jeune fille. Il est bon d'observer que le duc de *Nivernais*, que j'ai connu, était haut de quatre pieds neuf ou dix pouces, d'un physique très-grêle et âgé de plus de soixante et dix ans. C'était, comme on voit, faire beaucoup d'honneur à monsieur le duc. Mais l'absurdité d'une dénonciation ne la rendait que plus aimable.

Il fut le grand ordonnateur de la fête de la Raison qu'il fit célébrer dans l'église de Notre-Dame, et d'une autre fête, non moins somptueuse, en commémoration de la liberté des noirs, dont plusieurs eurent la satisfaction de danser une sarabande, à la mode leur pays, en face du maître autel de la cathédrale, dans laquelle on avait élevé un théâtre à cet effet.

Les paroles inconsidérées de *Chaumette* hâtèrent sa fin autant et plus que ses fureurs et ses extravagances. Dirigeant tous les comités révolutionnaires de Paris; se permettant d'envoyer des instructions dans les départemens; enchérissant sur les horreurs de la convention; ajoutant, par ses commentaires, à la loi des suspects, il se crut une puissance et se permit de dire hautement que la Convention étant inhabile à gouverner, il fallait *municipaliser* la France entière, et que la municipalité de

Paris fût le point central où le gouvernement viendrait aboutir.

La fin de son ami *Hébert*, *le père Duchesne*, qui venait d'être envoyé à l'échafaud, l'épouvanta. Il s'entoura aussitôt de tous les membres de tous les comités révolutionnaires de Paris, pour leur faire entendre qu'il était urgent de mettre à exécution son projet municipal. Mais le jour même de ce conciliabule, il fut arrêté et renfermé au Luxembourg. Quand il entra dans cette prison, tous les détenus, dont aucun n'ignorait qu'il avait tracé de sa main les traits sans nombre auxquels un suspect devait être reconnu, s'avancèrent à sa rencontre, et se montrant du doigt les uns les autres, ils lui dirent : *je suis suspect*, *tu es suspect*, *il est suspect*, *nous sommes suspects*.

Traduit au tribunal révolutionnaire, le 13 avril 1794, il fut condamné et exécuté le même jour, comme coupable de conspiration contre la Convention.

Page 89. — *On n'avait de courage que pour mourir.*

Un jeune homme, que les exécuteurs saisissaient pour l'attacher sur la planche fatale, recula en disant : Ah! mon Dieu ! j'ai oublié quelque chose. — Quoi donc? — Mon passe-port : passerai-je bien sans cela?

Une femme, madame *Demonaco* je pense, éloigna l'exécution de son jugement par une feinte déclaration de grossesse : mais, fatiguée de la vie, elle écrivit le lendemain à l'accusateur public qu'il était faux qu'elle fût enceinte, qu'on pouvait l'envoyer à la mort. On l'y envoya.

Une jeune fille (et combien n'eut-elle pas d'imitatrices), entendant prononcer la mort de celui qu'elle aime, s'écrie aussitôt en plein tribunal : *Vive le Roi!* On la prend, on la juge; elle meurt avec son amant.

Vrillotte avait une rose à la bouche (c'était en hiver); l'exécuteur s'approchant pour le garrotter veut la lui ôter: *Cela n'est pas dans l'arrêt*, dit-il. Et la rose tomba dans la cuve avec sa tête.

Un homme infirme à qui l'on vient de prononcer son jugement se lève, et, parlant à demi-voix : « Monsieur le » président, je suis dans l'usage de me faire remplacer » pour ma garde, n'y aurait-il pas moyen de me procurer » aussi un remplaçant pour la guillotine? »

Faisant partie d'une nombreuse *fournée*, et réservé pour passer un des derniers, un condamné aperçoit sur l'échafaud une haute pile d'habits qu'on venait d'ôter à ceux qui l'avaient précédé : « Au train dont vous y allez, » monsieur l'exécuteur des hautes œuvres, dit-il, vous » êtes sans contredit l'homme de France qui devez avoir » la plus belle garde-robe. »

Je ne cite que des faits qui sont à ma connaissance, que je tiens de témoins ou de personnes dignes de foi, et ne vais point chercher ces particularités dans des recueils : le nombre en serait infini.

Le duc d'*Orléans* mourut avec beaucoup de fermeté. Dans ses derniers momens, il montra d'autant plus de

courage qu'il est à croire qu'il ne s'attendait pas au coup dont il fut frappé. Quand de Marseille, où il avait été acquitté par le tribunal de cette ville, on le fit venir à Paris pour le juger une seconde fois, un des agens du tribunal révolutionnaire passa avec lui la nuit à la Conciergerie, où il lui donna à entendre qu'il ne paraîtrait devant les juges que pour la forme, et qu'il serait mis en liberté. Le lendemain, le duc d'*Orléans*, auquel le président et l'accusateur public avaient à peine adressé une question, entendant les jurés déclarer à l'unanimité qu'il avait mérité la mort pour avoir conspiré contre la république, acheva de prendre une prise de tabac qu'il tenait dans ses doigts, et dit, en fermant sa boîte : *Allons, je vois bien que c'est un parti pris*. En le conduisant au supplice, on arrêta la voiture devant son palais; et comme les huées redoublaient, il leva les épaules et dit froidement : *Ils m'applaudirent*. Je ne vois pas qu'à son sujet on ait consigné nulle part un fait assez remarquable. Lors du procès de *Louis XVI*, le duc d'*Orléans*, sur le point d'entrer dans la salle de la Convention, fut accosté par des gens mal mis, ayant l'accent du Midi, qui lui dirent d'un air menaçant, et lui frappant sur l'épaule : *Ou sa tête, ou la tienne*. Ils eurent l'une et l'autre.

Page 99. — *Les Vincent, Maillard*, etc.

Il ne faut point confondre le *Vincent* dont je parle, avec le général *Vincent* qui était l'ami, le confident intime de *Pichegru*, et qui a servi honorablement. Le *Vincent* dont il est ici question, et qui devait, en sa qualité de secrétaire général du ministère de la guerre à l'époque dont

il s'agit, avoir un grand crédit sur mon dénonciateur, simple commis dans ses bureaux, était fils d'un geôlier des prisons de Paris. Son exaltation le fit connaître au club des cordeliers, où il fit la motion d'égorger le même jour, à la même heure, et dans toute l'étendue de la France, ce qu'il y avait encore de nobles et de prêtres, afin d'assurer le bonheur et la tranquillité du peuple. Condamné comme conspirateur par le tribunal révolutionnaire, il porta sa tête sur l'échafaud, le 24 mars 1794.

Page 102. — *Minuit n'est pas sonné.*

Craignant au bout de trente ans de me tromper sur quelques circonstances de l'aventure singulière de M. le baron *de Marivet*, j'écrivis, il y a quelques années à Langres, à une personne de ma connaissance intime, qui était non-seulement l'amie de madame de Marivet, mais qui avait eu le malheur de se trouver chez elle la nuit même de l'arrestation de son mari, pour qu'elle voulût bien me faire savoir si j'étais fidèle dans mon récit. On ne lira pas sans intérêt la réponse qu'elle me fit, et que je transcris ici.

Réponse de mademoiselle de Valdonne à M. L. D. L.

Saint-Michel près Langres, 5 mars 1819.

Je recois à l'instant, ancien ami, votre lettre du 20 février, sur le chapitre douloureux de M. le baron *de Marivet*. Il n'y a rien ou peu de chose à changer à votre

narration, si ce n'est que vous avez oublié deux circonstances.

La première, c'est l'origine de sa terreur, de ce funeste pressentiment qui ne l'abandonna pas.

Le 22 novembre 1793, il vit ou crut voir sa mère en songe, qui lui dit : *Depuis long-temps je ne vous ai pas vu; préparez-vous, mon fils, je vais venir vous chercher.*

La seconde, c'est que la lettre de M. *de Marivet* à M. *de la Coste* ne s'est pas trouvée fortuitement dans un sceau de faïence, comme vous le dites, mais dans le secrétaire de M. *de Piépape*, où elle fut mise à dessein par un membre du district qui, honteux de prendre sur lui le rôle de dénonciateur, se servit de ce moyen pour atteindre son but.

S'il vous manque quelque renseignement, marquez-le-moi, car j'étais là ; *j'ai tout vu*, *tout entendu*, et malheureusement je ne puis pas dire, *j'ai tout oublié.*

Recevez l'assurance de mon sincère attachement.

GAULCHER DE VALDONNE.

Page 140. — *Les Comédiens.*

JE n'examinerai point si le préjugé qui pèse depuis si long-temps sur les comédiens est bien ou mal fondé, et si, sous ce rapport, Londres est plus raisonnable que Rome ancienne. Depuis long-temps on a beaucoup écrit sur ce sujet, et cependant il reste encore beaucoup à dire : ce sont de ces questions qui, pour avoir été trop éclairées, finissent par rester indécises.

Mais si j'ai dû faire connaître avec quelle activité des

comédiens ont travaillé à nos désastres révolutionnaires, je dois également, moi qui en ai connu beaucoup, et dans l'intimité, je dois dire à leur louange qu'il en est un grand nombre qui n'ont point partagé les sentimens de leurs camarades, et que la publique injustice, touchant leur profession, n'a pu faire dévier du chemin de l'honneur et de la probité. Je dois dire qu'il existe chez tous les comédiens de l'un et l'autre sexe, une vertu que l'on ne rencontre pas très-fréquemment dans la haute bourgeoisie et moins encore dans ce qu'on appelle les gens de qualité : je veux parler de cet amour filial que tous les comédiens, sans exception, ont pour leurs père et mère, ou pour leurs proches. Comme presque tous sont nés sans fortune et souvent dans l'indigence, ils commencent à peine à toucher quelque faible rétribution de leurs talens, qu'ils s'empressent de venir au secours de leurs parens, et de leur rendre avec usure tous les soins qu'ils en ont reçus. Il n'y a dans cette piété ni ostentation, ni gêne de leur part; c'est une vertu qui leur est naturelle, et dont l'exemple n'est pas assez suivi par ceux qui se regardent comme au-dessus d'eux. On voit aussi parmi les actrices des femmes de mérite, des mères estimables qui, au sortir du théâtre, renfermées dans leur intérieur, consacrent leur existence et le fruit de leurs travaux à l'éducation de leur famille. Leur société est désirable et le préjugé ne peut rien contre celles-là.

Page 158. — *L'atrabilaire Saint-Just.*

Après la perte des lignes de Weissembourg, les comités de gouvernement, voulant remédier au danger im-

minent dont la république était menacée, envoyèrent *Saint-Just* à l'armée de Rhin et Moselle, en qualité de commissaire et revêtu de pouvoirs illimités. Le premier acte de *Saint-Just*, en arrivant, fut de destituer tous les généraux; le second de faire une proclamation dans laquelle il somma, au nom du salut public, tous les soldats qui se sentaient assez de capacité pour commander, de sortir des rangs pour prendre le commandement en chef et sauver la patrie; menaçant de toute la colère du peuple le présomptueux qui aurait osé se charger d'un fardeau au-dessus de ses forces. Onze officiers seulement se présentèrent, tous ont montré du génie et vaincu les puissances de l'Europe.

NOTES

ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE II.

Page 224. — *Dont le dépècement* (de la Pologne) *par trois puissances coalisées était la honte des autres souverains de l'Europe, et surtout la honte de Louis XV.*

Ce prince dont il était si dangereux d'être l'ami, quand on ne l'était pas de son ministre, était le plus faible des hommes; avec un jugement droit, un sens exquis, jamais il n'eut le courage de faire sa volonté. Si le premier partage de la Pologne, qui eut lieu en 1772, s'opéra sans résistance, cette lâcheté de la part du cabinet de Versailles fut l'ouvrage d'une prostituée, *de la du Barry*, dont le ministre *d'Aiguillon* était la créature et le valet. Honteux du rôle passif qu'on lui faisait jouer dans une circonstance pareille, *Louis XV* ne put s'empêcher de dire : Si *Choiseul* eût encore été en place, les choses ne se fussent point passées de la sorte.

« Un évêque de Saint-Brieux, dans une oraison fu-
» nèbre de *Marie-Thérèse*, se tira d'affaire fort sim-
» plement sur le partage de la Pologne qu'elle avait dé-
» membrée à son profit avec tant d'iniquité : la France,
» dit-il, n'ayant rien dit sur ce partage, je prendrai le
» parti de faire comme la France, et de n'en rien dire
» non plus. »

Chamfort, Caractères; tome II. Paris, Maradan, 1812.

Page 226. — *Bonaparte tourna le dos à Kosciusko.*

Dans la suite, *Kosciusko* présenta à *Bonaparte* un plan pour l'indépendance de la Pologne; *Bonaparte* le rejeta. De son côté, l'empereur offrit du service au général polonais qui ne voulut point en prendre.

Page 230. — *Ce n'est pas d'Assas qui a crié :* A moi, Auvergne !

La première fois que je fis imprimer ce que je tenais de mon père sur l'affaire du capitaine d'*Assas*, j'avoue qu'il devait paraître bien audacieux de démentir un fait que toute la France proclame. Mais quelle n'a pas été ma surprise, oserai-je dire ma satisfaction, lorsqu'il y a peu de jours, parcourant les mémoires de *Dumourier*, qu'on vient de publier, après avoir lu, tome 1er. page 29, ces mots, « Ce fut au combat de Clostercamp que le brave
» d'*Assas*, capitaine au régiment d'Auvergne, donna, *dit-*
» *on*, un admirable exemple de dévouement, etc., » je lus les suivans : « *On regrette que les mémoires du général Ro-*

chambeau, rédigés par M. Luce de Lancival, jettent, avec quelque apparence de fondement, des doutes sur la réalité d'une si belle action. »

Je n'ai pu me procurer encore les mémoires du général *Rochambeau :* je ne sais de quelle manière il rend compte de l'action héroïque attribuée à d'*Assas ;* mais ce que je sais, c'est que personne mieux que ce général ne devait connaître la chose, puisqu'à l'affaire de Clostercamp il était colonel du régiment d'Auvergne, qui s'y fit hacher.

NOTES

ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE III.

Page 279. — *Voilà comme on apprit à La Haye la naissance improvisée de la république cisalpine.*

En Italie, l'expulsion des Autrichiens de la Lombardie donna naissance à une nouvelle république, sous le nom de république *Cisalpine*. Elle était composée des duchés de Milan, de Mantoue, et de Modène; d'une partie des états de Venise; des légations de Ferrare, de Bologne et de La Romagne cédées par le pape; et de la Valteline avec Bormio et Chiavenna, que perdit la république des Grisons.

Page 279. — *Et bientôt après celle de la république Parthénopée.*

Le roi de Naples, instruit qu'il se formait une nouvelle coalition contre les Français, les fit attaquer sur le

territoire romain, le 24 novembre 1798. Le Directoire exécutif de France envoya contre lui le général *Championnet*. Bientôt la désunion se mit dans les troupes du roi; il se sauva lui-même à Palerme, et *Mack*, général autrichien, qui commandait son armée, fut obligé, pour se soustraire à la fureur de ses soldats, de se jeter entre les bras des Français. Après quelques combats sanglans, *Championnet* entra à Naples, le 23 janvier 1799; et la république *Parthénopée* (d'après l'ancien nom de Naples) fut proclamée. Elle dura jusqu'au 13 juin de la même année. La rentrée du roi fut marquée par un grand nombre d'exécutions.

Page 291. — *Loin de marcher les égaux des anciens.*

J'ai cru devoir retrancher du texte, et rejeter, dans une note, des observations que fit M. *Wandergoës* pendant cette conversation, observations qui pourraient ne pas être dénuées d'intérêt pour plus d'un lecteur.

En soutenant que le système de perfectibilité du genre humain était une chimère, parce que depuis la naissance du monde les notions du juste et de l'injuste n'avaient pas changé; parce qu'au fond de la conscience il y avait une voix invariable, attendu que Dieu n'avait pas pu laisser sa créature errer sur ce qui constitue la vertu; M. *Wandergoës* ajoutait que les modernes, qui sans doute avaient beaucoup gagné du côté des inventions de l'esprit, se targuaient cependant d'une infinité de découvertes qui appartenaient réellement aux anciens; découvertes que les anciens, ainsi que les modernes, devaient plutôt

au hasard, à des événemens fortuits, qu'à la raison perfectionnée.

On prétend, disait-il, que la boussole est due au Vénitien Marco Paolo, et cependant il y a plus de deux mille ans qu'Aristote a décrit la propriété de l'aiguille aimantée et parlé des secours dont elle était dans la navigation. Et vous voyez dans Kircher que les sujets de Salomon s'en servaient pour aller à la terre d'Ophir.

On attribue à Franklin la direction du fluide électrique, et vous lisez dans Varron et dans Arnobe que Numa, formé à l'école des Pythagoriciens, pour mieux tromper un peuple ignorant, fit descendre à ses yeux la foudre du ciel en se servant d'une barre de fer.

Un médecin anglais, Harvey, est regardé comme ayant découvert le premier la circulation du sang, tandis qu'Hippocrate ordonne la saignée dans certaines maladies.

On fait honneur à l'un de mes compatriotes, Jacob Metius, de l'invention des lunettes d'approche; du télescope à un noble napolitain; lorsque Strabon en donne la définition la plus exacte, et que Démocrite s'en servait pour montrer à ses disciples des montagnes et des fleuves dans la lune; encore que vous soutenez aujourd'hui que la pluralité des mondes est une découverte moderne.

Vos aréostats étaient connus en Chine de toute ancienneté; des artificiers les avaient découverts. Long-temps on s'y servit de ballons pour faire des courses; mais n'ayant pu trouver le moyen de les diriger sans le secours d'une corde tenue par des piétons, les Chinois renoncèrent à cette voiture de nouvelle invention.

C'est à un cordelier de Fribourg que vous attribuez

l'invention de la poudre à canon, et vous le faites mourir victime de sa découverte. Le premier inventeur est *Salmonée*, qui périt également par la violence d'une détonation dont il n'avait pas calculé l'effet; accident assez naturel à l'auteur d'une telle opération. Les anciens, dont l'imagination embellit tout, attribuent sa mort à un coup de foudre de *Jupiter* indigné qu'un mortel lui eût ravi son tonnerre. L'invention de *Salmonée* produisit dans l'Inde l'usage du canon. *Thémétius*, *Agatias* et *Philostrate*, nous apprennent que les Brachmanes se battaient, retranchés derrière leurs murailles, avec des tubes qui vomissaient la foudre et les éclairs. On lit même dans *Marcus Græcus*, le nom, la qualité, la quantité des matières qui doivent entrer dans la composition de la poudre; ainsi que la configuration et les proportions que doit avoir le tube et sa mèche soufrée pour lancer les cailloux à telle ou telle distance.

Quant aux productions qui émanent de l'âme, l'éloquence et la poésie, nous n'avons point encore surpassé ce qui nous reste des anciens. Nous ignorons quel pouvait être le charme particulier des langues primitives, mais jamais langue moderne n'approcha de la plénitude et de l'harmonie de la langue grecque. A chaque page *Cicéron* a recours à elle, dans son impuissance de rendre sa pensée en latin, et cependant, malgré les progrès de l'esprit humain, cette langue a péri avec toute son énergie.

Page 291. — *Ne dirait-on pas, au contraire, que cette épidémie de vouloir perfectionner le globe, est pour lui le pronostic de quelque grande catastrophe; et sans recourir, pour appuyer cette*

assertion, au système de Mairan et de Buffon, n'est-il pas démontré, dans une des plus belles pages de Montesquieu, que sur la terre il y a à peine la dixième partie des hommes qui y étaient il y a deux mille ans.

LETTRES PERSANES.

Rhédi a Usbeck.

Pendant le séjour que je fais en Europe, je lis les historiens anciens et modernes; je compare tous les temps, j'ai du plaisir à les voir passer, pour ainsi dire, devant moi, et j'arrête surtout mon esprit à ces grands changemens qui ont rendu les âges si différens des âges, et la terre si peu semblable à elle-même.

Tu n'as peut-être pas fait attention à une chose qui cause tous les jours ma surprise. Comment le monde est-il si peu peuplé en raison de ce qu'il était autrefois? Comment la nature a-t-elle pu perdre cette prodigieuse fécondité des premiers temps? Serait-elle déjà dans sa vieillesse? et tomberait-elle de langueur?

J'ai resté plus d'un an en Italie, où je n'ai vu que les débris de cette ancienne Italie, si fameuse autrefois. Quoique tout le monde habite ses villes, elles sont entièrement désertes et dépeuplées : il semble qu'elles ne subsistent encore que pour marquer le lieu où étaient ces cités puissantes dont l'histoire a tant parlé.

Il y a des gens qui prétendent que la seule ville de Rome contenait autrefois plus de peuple qu'un grand royaume de l'Europe n'en a aujourd'hui. Il y a eu tel citoyen romain qui avait dix et même vingt mille escla-

ves, sans compter ceux qui travaillaient dans les campagnes : et comme on y comptait quatre ou cinq cent mille citoyens, on ne peut fixer le nombre de ses habitans sans que l'imagination ne se révolte.

Il y avait autrefois dans la Sicile de puissans royaumes et des peuples nombreux qui en ont disparu depuis : cette île n'a plus rien de considérable que ses volcans.

La Grèce est si déserte qu'elle ne contient pas la centième partie de ses anciens habitans.

L'Espagne, autrefois si remplie, ne fait voir aujourd'hui que des campagnes inhabitées ; et la France n'est rien en comparaison de cette ancienne Gaule dont parle César.

Les pays du Nord sont fort dégarnis ; et il s'en faut bien que les peuples y soient, comme autrefois, obligés de se partager, et d'envoyer dehors, comme des essaims, des colonies et des nations entières chercher de nouvelles demeures.

La Pologne, et la Turquie en Europe, n'ont presque plus de peuples.

On ne saurait trouver dans l'Amérique la cinquantième partie des hommes qui y formaient de si grands empires.

L'Asie n'est guère en meilleur état. Cette Asie mineure, qui contenait tant de puissantes monarchies et un nombre si prodigieux de grandes villes, n'en a plus que deux ou trois.

Quant à la grande Asie, celle qui est soumise aux Turcs n'est pas plus peuplée ; pour celle qui est sous la domination de nos rois, si on la compare à l'état florissant où elle était autrefois, on verra qu'elle n'a qu'un

très-petite partie des habitans qui y étaient sans nombre du temps des Xercès et des Darius.

Quant aux petits états qui sont autour de ces grands empires, ils sont réellement déserts : tels sont les royaumes d'Irimette, de Circassie et de Guriel. Ces princes, avec de vastes états, comptent à peine cinquante mille sujets.

L'Égypte n'a pas moins manqué que les autres pays.

Enfin je parcours la terre, et je n'y trouve que des délabremens : je crois la voir sortir des ravages de la peste et de la famine.

L'Afrique a toujours été si inconnue, qu'on ne peut en parler si précisément que des autres parties du monde; mais, à ne faire attention qu'aux côtes de la Méditerranée, connues de tout temps, on voit qu'elle a extrêmement déchu de ce qu'elle était sous les Carthaginois et les Romains. Aujourd'hui ses princes sont si faibles, que ce sont les plus petites puissances du monde.

Après un calcul aussi exact qu'il peut l'être dans ces sortes de choses, j'ai trouvé qu'il y a à peine sur la terre *la dixième partie* des hommes qui y étaient dans les anciens temps. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'elle se dépeuple tous les jours; et, si cela continue, dans quelques siècles elle ne sera qu'un désert.

Voilà, mon cher Usbeck, la plus terrible catastrophe qui soit jamais arrivée dans le monde. Mais à peine s'en est-on aperçu, parce qu'elle est arrivée insensiblement et dans le cours d'un grand nombre de siècles : ce qui marque un vice intérieur, un venin secret et caché, une maladie de langueur qui afflige la nature humaine.

De Venise, le 10 de la lune de Rhégeb 1718.

Ce *vice intérieur*, ce *venin secret* senti par Montesquieu, n'aurait-il point été expliqué par le génie des Mairan et des Buffon, qui ont prétendu que les animaux et les végétaux tenaient moins la vie de la chaleur du soleil que de la chaleur concentrée dans les entrailles de la terre, et que cette chaleur intérieure décroissant, les animaux et les plantes devaient disparaître insensiblement de la surface du globe, qui finirait pas n'être qu'une masse inerte.

Page 339. — *Les enfans des muses sont dispersés, proscrits, incarcérés, placés sous la hache.*

Buffon, *le fils*. Il n'avait hérité d'aucun des talens de son père : il n'en a été fait mention que pour rappeler la réponse de son juge.

Condorcet. Un écrivain célèbre a dit de *Condorcet :* « Il y a eu des géomètres plus grands que lui, mais peu » ont annoncé de meilleure heure des talens plus dis- » tingués ; il y a eu des philosophes qui ont mieux » éclairé la métaphysique, l'économie politique et la » législation ; mais aucun n'a étendu ses travaux sur » plus d'objets importans : son érudition était aussi » vaste que profonde. » Sous l'assemblée constituante, *Condorcet* fut désigné pour gouverneur du dauphin. Il fut appelé successivement à l'assemblée législative et à la convention. Redoutable à *Robespierre* par ses connaissances, il fut mis hors de la loi, le 28 juillet 1793. Il se cacha chez une amie qui exposa sa vie pour garantir la sienne, et c'est chez elle qu'il composa son ouvrage

sur les *Progrès de l'esprit humain*. Instruit par les journaux qu'une loi nouvelle punissait de mort ceux qui donnaient asile aux proscrits, il dit à celle qui le cachait : Il faut que je vous quitte, je suis hors de la loi. — Si vous êtes hors de la loi, lui répondit cette femme généreuse, vous n'êtes pas hors de l'humanité. Malgré ses instances pour le retenir, il sortit de chez elle, et, coiffé d'un bonnet rouge, vêtu d'une simple veste, il parvint à sortir des barrières sans passe-port. Il se rendit aux environs de Sceaux, chez un ami qu'il ne trouva pas, et passa la nuit dans des carrières. Pressé par la faim, il entra dans un cabaret de Clamart. L'avidité avec laquelle il mangeait, sa longue barbe, son linge fin, le rendirent suspect à un membre du comité révolutionnaire qui le fit arrêter. Conduit au comité, il s'y donna pour domestique ; mais il fut fouillé, et un Horace qu'on trouva dans sa poche, l'ayant fait regarder comme trop savant pour n'être que ce qu'il annonçait, il fut envoyé dans la prison du Bourg-la-Reine, où il prit, et mourut sur-le-champ d'un poison que depuis quelque temps il portait toujours sur lui.

Durosoy. Il écrivit pour le roi, pour la royauté avec plus d'exaltation que de sagesse. Il est auteur d'un opéra comique, *La bataille d'Ivry*, du poëme des *Cinq sens*, auquel on a dit qu'il en manquait un sixième, *le sens commun*.

André Chénier. Les poésies qu'il a laissées sont incorrectes, mais il était plein des anciens, et il a laissé un nom.

Chamfort. Auteur de trois pièces restées au théâtre : *Mustapha et Zéangir*, tragédie ; *le Marchand de Smyrne*, *la jeune Indienne*, comédies. Ses autres écrits sont piquans et pleins de finesse : nul n'a mieux apprécié le prodigieux mérite de *La Fontaine*. Comme tout ce que la France possédait, en 1789, d'hommes sages et éclairés, *Chamfort* embrassa avec enthousiasme le parti qui voulait la répression des abus ; mais quand il vit des factieux s'emparer des rênes de l'état, pour le mettre en lambeaux, il déploya contre eux un courage égal à la chaleur qu'il avait mise à plaider la cause du peuple. Il dénonça les anarchistes à l'opinion publique et les frappa des traits les plus sanglans. La *fraternité* de ces gens-là, disait-il, est celle d'*Étéocle* et de *Polynice*. Il traduisait ces mots, *fraternité ou la mort*, qui étaient alors inscrits sur tous les édifices, par ceux-ci : *sois mon frère ou je te tue*. *Chamfort* fut enfin victime de son dévouement : dénoncé à l'un des cent mille comités qui couvraient la France de deuil, il fut incarcéré. Ayant recouvré sa liberté par les soins de quelques amis, il jura de ne plus retomber vivant au pouvoir des bourreaux, et tint parole. Comme on venait pour l'arrêter une seconde fois, il passe dans son cabinet, s'y enferme, charge un pistolet, veut le tirer sur son front, se fracasse le haut du nez et s'enfonce l'œil droit. Étonné de vivre et résolu de mourir, il saisit un rasoir, essaie de se couper la gorge, et se porte plusieurs coups près du cœur : affaibli par la douleur, il se laisse tomber sur un siége. Le sang coule à flots sous la porte, on la jette en dedans. A ce spectacle, les sbires qui étaient venus pour le saisir, s'éloignèrent, et *Chamfort*, dont l'existence n'est

plus qu'une suite de douleurs affreuses, expire enfin de ses blessures, le 13 avril 1794.

Dubuisson. Il fit jouer une comédie, *le vieux Garçon*; et deux tragédies, ouvrages aujourd'hui totalement oubliés. *Dubuisson* quitta les lettres pour se jeter dans des intrigues politiques. Il passa en Belgique, se prononça contre *Vandernoot*, y fut incarcéré, relâché, revint en France, se rangea du bord de ce qu'il y avait de plus fougueux, et, accusé d'avoir voulu semer la désunion parmi les *frères et amis* de la société des jacobins de Paris, fut envoyé à la guillotine, avec *Hébert*, le 24 mars 1794.

Roucher est l'auteur du poëme des *Mois*, ouvrage où l'on trouve quelquefois de la verve; et d'une traduction de la *Richesse des nations* de *Smith*.

Linguet. Il fut l'émule de *Gerbier*. Auteur d'une quantité prodigieuse d'ouvrages presque tous inconnus, il mérite d'être cité comme orateur pour son mémoire dans l'affaire du comte de *Morangiez*.

Lavoisier (*Antoine Laurent*). Ce fut une calamité pour les sciences que l'assassinat de *Lavoisier*. Il cultivait avec un succès égal plusieurs parties de la physique et l'histoire naturelle, lorsqu'une circonstance, qui fait époque dans l'histoire des sciences, l'attacha exclusivement à la chimie. La découverte des *fluides élastiques* due aux travaux de *Black*, de *Cavendish* et de *Priestley*, venait de répandre une lumière nouvelle sur l'étude des phénomènes de la nature. *Lavoisier*, très-jeune encore, sentit, par cette sorte d'instinct qui caractérise le génie,

jusqu'où pouvait s'étendre la magnifique carrière qui s'ouvrait devant lui : il répéta les expériences, et les varia de mille manières. Opérant avec des instrumens qu'il inventait lui-même et qu'il faisait exécuter avec une perfection jusqu'alors inconnue, d'abord il confirma les résultats obtenus; bientôt il les étendit, en découvrit de nouveaux, et l'application qu'il en fit à la chimie opéra dans cette science une révolution complète. Les recherches et les découvertes que renferment les écrits de *Lavoisier*, a dit un savant, constituent un ensemble si bien lié, un enchaînement si naturel d'idées et de phénomènes, qu'il est impossible de ne pas y reconnaître une première conception du génie, le produit nécessaire d'une seule idée primitive, un ouvrage d'un seul jet qui n'a pu sortir que d'une tête forte et créatrice, telle que les fastes de l'esprit humain n'en montrent qu'à de longs intervalles. *Lavoisier* jouit de la gloire qui était due à ses rares talens, à ses longs travaux. Possédant à la fois une fortune considérable, des places éminentes et une réputation étendue, il ne se servait de tant d'avantages que pour soulager l'indigence, protéger le mérite obscur et hâter encore les progrès des sciences. Un crime atroce enleva à la France cet homme illustre au milieu de sa carrière. Parmi tant de monstres que recélait la Convention, il en était un qui, chargé de la direction des finances, demandait sans relâche les têtes des riches, disant que pour subvenir aux dépenses du gouvernement il fallait *battre monnaie sur la place de la révolution* (*). La Convention, pour battre monnaie, lança un acte d'accusation contre

(*) La place de Louis XV, où se faisaient les exécutions.

tous les anciens fermiers généraux ; *Lavoisier* était du nombre ; le tribunal révolutionnaire les envoya en *masse* à la guillotine ; et, le 6 avril 1794, *Lavoisier* périt avec tous ses confrères.

SUITE DE LA PRÉSENTE NOTE.

HONNEUR A LA CONVENTION NATIONALE.

La journée de thermidor n'eut pas plus tôt fait justice des chefs des scélérats pour qui c'était un besoin d'anéantir toutes les connaissances, que la Convention s'occupa sans relâche de réparer le dommage que ces barbares avaient causé.

Elle créa, elle fit plus, elle organisa dans Paris ces fameuses *écoles normales* dont le but était de répandre les sciences et les arts sur toute la surface de la république et de faire partager à la province les rayons d'un foyer de lumières jusqu'alors concentré dans la capitale.

Des élèves déjà initiés dans les sciences qu'ils se proposaient d'approfondir, des élèves choisis, défrayés par leurs concitoyens, affluèrent de tous les départemens, et reçurent pour professeurs ce qu'il y avait dans Paris de plus distingué, de plus illustre.

Faire connaître ces instituteurs, la partie qui leur était assignée, les jours de leurs travaux, c'est en quelque sorte tracer un monument historique : le voici. Pour le comprendre, il n'est pas inutile d'observer que, d'après le calendrier républicain, que l'on suivait alors, les anciennes dénominations des jours de la semaine n'existaient plus ; qu'on leur avait substitué les mots de *primidi*, *duodi*, *tridi*, *quartidi*, ainsi de suite, jusqu'à

décadi, lequel *décadi* remplaçait le dimanche, jour de repos, et n'arrivait plus qu'au bout de neuf jours de travail.

Les travaux des écoles normales furent distribués dans l'ordre suivant :

		MM.
Primidi et *Sextidi.*	Mathématiques.	*Lagrance* et *Laplace.*
	Physique.	*Haüy.*
	Géométrie descriptive.	*Monge.*
Duodi et *Septidi.*	Histoire naturelle	*Daubenton.*
	Chimie	*Bertholet.*
	Agriculture, ...	*Thouin.*
Tridi et *Octidi.*	Géographie.	*Buache* et *Mentelle.*
	Histoire	*Volnay.*
	Morale	*Bernardin St.-Pierre.*
Quartidi. et *Nonidi*	Grammaire.	*Sicard.*
	Analyse de l'entendement.	*Garat.*
	Littérature	*La Harpe.*

Les *quintidis*, les professeurs des écoles normales réunis, avaient, en présence des élèves, une conférence à laquelle étaient invités les savans, les gens de lettres et les artistes les plus distingués.

Ces conférences avaient principalement pour objet la lecture et la discussion des livres élémentaires à l'usage des écoles primaires de la république nouvellement instituées.

Les écoles normales vaquaient les *décadis*. Mais les élèves se répandaient dans les bibliothéques, les observatoires, les *muséums* d'histoire naturelle et des arts, les *conservatoires* d'arts et métiers, et dans tous les dépôts consacrés à l'instruction. Tous ces dépôts leur étaient

ouverts sur le vu d'une carte marquée au timbre du comité d'instruction publique.

Les leçons, les débats, les conférences qui avaient lieu dans les écoles normales, étaient recueillis dans un journal sténographique distribué aux professeurs, aux élèves et envoyé à toutes les administrations de la république.

L'ouverture des écoles normales se fit le 1er pluviôse de l'an 3 (20 janvier 1795), à l'amphitéâtre du *muséum* d'histoire naturelle, et fut présidée par deux commissaires tirés du sein de la Convention, les députés *Lakanal* et *De Leyre*, l'un et l'autre amis des sciences et des arts.

Chose remarquable, il ne fut point fait de discours d'ouverture. Le public put conclure de cette omission volontaire, que dans cette première des écoles il serait moins question de *mots* que de *choses*, et de verbiage académique que de démonstrations et de vérités.

On commença donc la séance par la lecture des décrets de la Convention relatifs à la création et formation des écoles normales. A l'annonce de cette loi, tous les élèves, tous les professeurs, tous les spectateurs se levèrent, se découvrirent d'un mouvement spontané et en écoutèrent la lecture dans un respectueux silence. La lecture finie, les professeurs de mathématiques, de physique et de géométrie descriptive, donnèrent leurs premières leçons.

Je citerai le commencement de celle du professeur de littérature parce qu'elle est empreinte des couleurs du jour, et qu'elle entre dans mon sujet.

« La littérature est proprement l'étude et la connaissance des belles-lettres, des lettres humaines, *humana-*

rum litterarum, comme les appelaient les anciens, qui avaient compris que l'homme sans instruction est au-dessous de son espèce; et n'a pas atteint le complément de la nature.

» Il y a loin de cettte incontestable vérité, à ces étranges paroles de *Jean-Jacques : l'homme quipense est un animal dépravé*. Si cela était vrai, qui aurait été plus dépravé que *Rousseau* lui-même? Que prouvent ces déplorables jeux de l'esprit et de l'imagination, si ce n'est ce qu'a dit *Cicéron*, qu'il n'y a rien de si absurde que quelque philosophe ne se soit amusé à soutenir?

» Une foule d'axiomes chez les Grecs et les Latins prouvent le prix qu'ils attachaient à l'instruction, et le profond mépris qu'ils avaient pour l'ignorance. L'école du portique la regardait même comme la source de tous les vices. Un poëte a dit :

Du vieux Zénon l'antique confrérie
Disait tout vice être issu d'ânerie.

Et cela est si vrai dans ce sens, que l'ignorance et l'erreur entrent nécessairement dans les principes généraux du mal moral. Ainsi, quoique l'orgueil soit le premier mobile de toutes les passions, et par conséquent de tous les crimes, il n'est pas moins certain que l'orgueil lui-même n'est qu'une estimation erronée de nos facultés, et que toutes les passions qui naissent de l'orgueil ne sont qu'une estimation erronée des moyens de bonheur : et l'adage de *Zénon* reste dans toute sa force.

» Objectera-t-on, pour la centième fois, l'abus qu'on a fait ou qu'on peut faire de la science, des arts, des talens? lieu commun de rhéteur, qui fait pitié au logicien! il

en résulte seulement qu'il est de l'homme d'abuser de tout, parce que l'imperfection est de l'homme. S'il fallait proscrire tout ce dont on abuse, il faudrait donc proscrire tout ce qui est bon en soi, car on n'abuse que de ce qui est bon ; il faudrait donc proscrire les lois, la liberté, toutes les vertus, toutes les vérités ; car quel abus n'en a-t-on pas fait? la conclusion est rigoureuse, inévitable : jugez de l'absurdité du principe.

» Les faits sont encore plus concluans, peut-être, que les raisonnemens ; ou plutôt les faits sont une espèce de raisonnement à la portée de tout le monde; et s'il restait encore des partisans de l'ignorance *autres que ceux qui en ont besoin comme un moyen d'oppression*, nous avons malheureusement acquis une preuve de fait plus frappante et plus terrible que toutes celles qui se présentaient auparavant. En effet, pourquoi la tyrannie de nos derniers oppresseurs a-t-elle passé de si loin tout ce que nous avions vu dans l'histoire des crimes? pourquoi ceux qui ont dans leur mémoire les siècles passés reconnaissent-ils en gémissant que l'époque dont nous sortons est celle d'une dégradation de la nature humaine qu'on n'aurait pas même crue possible? C'est que toute la politique de nos tyrans consistait à donner tout pouvoir de mal faire à cette espèce d'hommes qui sont la lie de toutes les grandes nations, à ceux qui n'ont rien, ne font rien et ne savent rien ; et de cet assemblage de dénûement, de fainéantise et d'ignorance, se compose ce qu'il y a de pis dans l'humanité : on en peut juger par ce qu'ils ont fait.

Mais remarquez en même temps que cette politique de nos tyrans, même indépendamment de l'extrême atrocité, était encore une extrême bétise, une *ineptie*, pour me

servir de l'expression du poëte que j'ai cité ; car qu'y a-t-il de plus sot que d'envahir tout sans pouvoir rien garder, et de dresser des échafauds pour finir inévitablement par y monter soi-même ? c'est ce qui était démontré, dès le premier jour, à tout homme de sens; et le plan qu'ont suivi les *monstres* sera regardé dans l'histoire, non-seulement comme un prodige de scélératesse, mais comme un prodige de stupidité.

» L'homme sans culture, s'il est né avec de mauvaises inclinations, est féroce, et ses services deviennent des crimes : s'il n'est pas mal né, il est toujours prêt, faute de lumières, à devenir l'instrument et la dupe de la méchanceté d'autrui : ce sont là de vieilles vérités : mais, après une éclipse de la raison, elles peuvent paraître toutes fraîches et toutes rajeunies, comme la lumière du jour semble nouvelle, quand le soleil a été éclipsé en plein midi.

» Nos législateurs l'ont bien senti ; et c'est avec des intentions aussi éclairées que bienfaisantes, qu'ils se sont hâtés d'édifier, quand jusqu'ici on n'avait su que détruire. Ils ont voulu allumer dans la capitale un foyer dont la chaleur et les rayons pussent se répandre dans toutes les parties de la république. Il était juste que de toute part on s'empressât de seconder leurs efforts ; et l'heureuse affluence qu'attirent les écoles qu'ils ont ouvertes est une preuve que l'amour du savoir est naturel en France, et que sa barbarie ne peut qu'y être étrangère. Les sciences et les lettres, nécessaires à la civilisation sous tous les rapports, ont encore pour nous, en ce moment, un nouveau prix et un avantage inestimable : C'est d'adoucir les mœurs qui, dans les révolutions, tendent plus ou moins

à la férocité ; de calmer et de diriger les esprits qu'une longue agitation tend à fatiguer et à égarer. »

Sans doute une si belle institution n'a pas été totalement infructueuse, et les leçons des professeurs ont été assez prolongées pour que les élèves reportassent dans leurs départemens tout ou partie de la récolte qu'ils avaient faite dans la capitale : mais des troubles politiques se succédant, et de nouveaux gouvernemens étant survenus, furent un obstacle à ce que les écoles normales atteignissent le but qu'on s'était proposé par leur création.

Page 246. — *Une nuée de solliciteurs et plus encore de solliciteuses, assiégent avec persévérance les cinq rois, leurs ministres, les bureaux, pour nouer des affaires de compte-à-demi.*

L'exception confirme la règle ; ce serait une grande injustice de ne pas dire que parmi les directeurs qui se sont succédés si rapidement, et parmi les ministres du directoire, il s'est trouvé des hommes d'une probité sévère et inaccessibles à toute espèce de vénalité : le nombre n'en n'a pas été considérable.

NOTES

ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE IV.

L'abbé Maury.

Lors de l'assemblée constituante, l'abbé Maury, insulté plusieurs fois par le peuple, à cause de ses opinions politiques, se distingua par son courage et la vivacité de ses reparties.

— Voilà l'abbé Maury, envoyons-le à tous les diables pour leur dire la messe. — *L'abbé, montrant deux pistolets :* Venez la servir, voilà les burettes.

— Mettons l'abbé Maury à la lanterne! — En verrez-vous plus clair?

Le trait suivant n'est pas aussi heureux, mais il sert à le faire connaître. Étant à la tribune, c'était, je crois, à l'occasion d'une discussion sur le comtat vénaissain, il lisait dans un gros livre un passage à l'appui de son opinion. « Montrez-moi ce passage, lui dit l'orateur adverse, je ne le connais pas. » — « Cherchez, dit l'abbé en fermant le livre. » On chercha, et la citation ne s'y trouva pas.

On venait de raconter de nouvelles atrocités récemment commises. Pourquoi, s'écria la vieille comtesse de Grouchet, Dieu n'envoie-t-il pas un nouveau déluge? » — « Parce que le premier ne lui a servi de rien.

« Comment se fait-il, lui disait-on, qu'étant né dans une classe obscure, vous haïssiez si fort la révolution? » — « Pour deux raisons : la première, et c'est la meilleure, c'est qu'elle m'enlève mes bénéfices; la seconde, c'est que depuis trente ans j'ai trouvé les hommes si méchans en particulier et pris un à un, que je n'attends rien de bon d'eux en public et pris collectivement. »

On demandait à un monsieur *Duresnel* pourquoi, après avoir fait arranger avec beaucoup de goût une campagne à Puteau, il n'y mettait jamais le pied. « C'est, répondit M. *Duresnel*, qu'il faut toujours avoir un endroit où l'on n'aille pas, et où l'on croie qu'on serait heureux si on y allait. » — « C'est juste, dit l'abbé, qui était présent; voilà ce qui fait la fortune du paradis. »

Tome II, page 53. — *Du reste, on aurait fait à Bonaparte des obsèques aussi magnifiques que celles qu'on a faites à Hoche.*

Ces paroles de *Carnot* donnent à entendre que les jours de *Hoche* furent abrégés, et même qu'ils le furent par ceux qu'il appelle les triumvirs, *Barras*, *Réveillère* et *Rewbel*, auteurs de la révolution de fructidor. Mais je répète qu'il ne faut pas perdre de vue que *Carnot*, une des victimes de cette révolution, fait passer dans sa plume le fiel de son cœur.

Toutefois, il est vrai de dire que la rumeur publique

accusa hautement le triumvirat d'avoir empoisonné *Hoche*, parce que ce général n'avait pas entièrement adopté ses idées sur la journée de fructidor et les proscriptions qui devaient en être la suite. Je fus, avec le tribunal de cassation dont j'étais membre, aux obsèques que le directoire fit faire au Champ-de-Mars au général *Hoche*, et, tout près des directeurs, à côté desquels notre place était assignée, on entendait dire hautement : *Voilà les assassins qui assistent aux funérailles de leur victime.*

Choses certaines, *Hoche* avait d'abord été mandé secrètement à Paris par le triumvirat, pour coopérer à la journée de fructidor ; c'est lui aussi qui fit approcher de Paris les troupes qui devaient appuyer et appuyèrent le mouvement ; mais ensuite le commandement de ces troupes lui fut ôté et donné à *Augereau* sur le dévouement duquel on comptait davantage, et qui, dans cette occasion, ne démentit point l'opinion que les triumvirs avaient de lui.

On lit dans le *Dictionnaire historique* de MM. *Chandon* et de *Landine*, que dans cette circonstance *Hoche* fut si affecté de la perte de son crédit auprès du directoire, que *le chagrin qu'il en eut le conduisit au tombeau.*

Hoche était non-seulement un grand guerrier, mais un homme de génie, et c'est bien mal le connaître que d'attribuer sa mort à une si petite cause ; cause transitoire assurément, car tout républicain qu'il était, *Hoche* avait trop de sagacité pour ne pas lire dans un avenir prochain, que les souvenirs de la terreur, l'incapacité des directeurs, l'inévitable divergence d'opinions entre cinq hommes revêtus du suprême pouvoir, la tendance

des esprits, et une violation manifeste de la constitution par un coup d'état, amèneraient incessamment un nouvel ordre de choses. Avant qu'on frappât le coup pour lequel on l'avait appelé à Paris, il s'était expliqué librement sur ces choses avec les membres influens du directoire, et c'est ce qui le perdit dans leur esprit.

Si quelque chose eût dû influer en mal sur la santé de *Hoche*, c'eût été sa captivité de plusieurs mois à la Conciergerie, d'où il ne sortit qu'après le 9 thermidor, et où il avait été jeté par ordre de *Robespierre* épouvanté du crédit militaire de cet homme, qui ne devait qu'à lui tout ce qu'il était, étant né à Versailles dans l'indigence, et y ayant été recueilli par une pauvre fruitière sa parente.

Je ne sais s'il est mort de poison, mais assez long-temps avant qu'il mourût, il me parut affecté d'une toux convulsive bien forte, bien terrible. Je montais en même temps que lui, et derrière lui, l'escalier du Luxembourg qui conduisait à la salle d'audience du directoire. A la moitié des degrés, il lui prit une quinte si violente qu'il fut obligé de s'appuyer sur la rampe, et que de deux militaires dont il était accompagné, l'un le soutenait par le corps, et l'autre lui serrait la tête comme on fait aux enfans qui ont la coqueluche. Cette crise, dont je restai spectateur, fut au moins de sept à huit minutes, et quand elle fut passée sa faiblesse fut si grande, qu'il ne monta le reste des degrés qu'à grand-peine et soutenu des deux militaires.

Si les hommes qui ont occupé de hauts emplois, et se sont disputé la puissance, écrivaient après leur chute ce qu'ils ont à se reprocher mutuellement, on ne serait

pas si embarrassé d'écrire l'histoire, et c'est alors qu'on pourrait, en grande partie du moins, connaître ce qu'on ignore presque toujours, je veux dire les causes des événemens. C'est ce qui rend le mémoire de *Carnot* si précieux, et fait regretter qu'il soit si peu étendu. Nous allons encore, à cause de sa rareté, en extraire quelques passages qui ont rapport à l'objet dont nous parlons.

« L'instant de la crise approchait (le 18 fructidor); » j'aurais pu en me jetant, soit dans l'une, soit dans » l'autre des factions, mettre des chances de mon côté. » J'ai préféré m'exposer à une perte presque certaine » par leur choc, et je ne saurais me repentir de ce que » j'ai fait.

» Lorsque les triumvirs firent cerner Paris avec une » colonne de l'armée de Sambre-et-Meuse, *Hoche* vint » me voir. J'avais sauvé la vie à *Hoche* avec beaucoup » de peine, du temps de *Robespierre*. Je l'avais fait » mettre en liberté immédiatement après le 9 thermidor, » et j'avais fait réunir les trois armées de l'Ouest en une » seule, pour lui en donner le commandement, parce » que je ne voyais que lui qui pût terminer la guerre » de la Vendée et des Chouans. Il savait cela, et il » paraissait se reprocher son injustice envers moi, et » sa faiblesse pour le parti dans lequel il se laissait » entraîner. Il me donna à entendre qu'il y était retenu » comme malgré lui par des femmes : il est certain » qu'elles ont joué un rôle très-actif dans la révolution » de fructidor. Je reprochai à *Hoche* cette marche de » troupes qui n'avait été approuvée en aucune manière » par le directoire. — Mais, me dit-il, je ne puis pas » faire l'expédition d'Irlande sans troupes. — Vous savez,

» lui dis-je, général, qu'il y a encore quarante-trois » mille hommes sur les côtes : et que signifie encore » cette quantité de troupes à cheval que vous amenez » avec vous? — Ce sont, me dit-il, des régimens que » j'ai formés moi-même, et qui me sont extrêmement » attachés.

» C'était un homme à grands moyens que *Hoche*, et » qui ne pouvait manquer d'être très-dangereux en » prenant un parti quelconque dans les affaires poli- » tiques. Je crois que sa haine ancienne contre *Pichegru* » aura pu contribuer à le décider. Il affectait un grand » mépris pour ce dernier, sous le rapport des talens » militaires. Leur rivalité avait commencé à la levée » du siège de Landau, où *Pichegru*, protégé par *Saint-* » *Just*, alors représentant du peuple près l'armée du » Rhin, avait pourtant cédé le commandement en chef » des armées réunies à *Hoche*, soutenu par *Lacoste* et » *Baudot*, représentans du peuple près l'armée de la » Moselle.

» Au commencement de la guerre, *Hoche* étant encore » peu connu, envoya au comité de salut public un » mémoire sur les moyens de pénétrer en Belgique. » Quand j'eus lu ce mémoire, je dis, par forme de » conversation, au comité : Voilà un sergent d'infan- » terie qui fera du chemin. Mes collègues me deman- » dèrent de qui je parlais : amusez-vous, leurs dis-je, » à parcourir ce mémoire; sans être militaires, il vous » intéressera. *Robespierre* le prit; quand il l'eut achevé, » il dit : Voilà un homme excessivement dangereux. Je » crois que c'est de ce moment qu'il résolut de le faire » périr.

» Quoiqu'en voyant Paris cerné par des troupes, la » terreur eût tellement saisi les représentans du peu- » ple, que beaucoup d'entre eux n'osassent plus cou- » cher dans leurs maisons, je n'ai cessé d'espérer pres- » que jusqu'au dernier moment. Je crus même qu'on » n'avait fait venir *Augereau* que comme un épouvan- » tail. Je me rappelais ce que m'avait dit *Rewbell* au » premier voyage de ce général, lorsqu'il apporta » soixante drapeaux enlevés aux ennemis par l'armée » d'Italie. *Il a bien l'air d'un factieux*, me dit *Rew-* » *bell; quel fier brigand !* Je convins sans peine au » moins de la première partie de sa remarque : son » extérieur était celui d'un Marius ; son faste aussi était » difficile à concilier avec la simplicité républicaine et » avec une rigoureuse probité. Mais on pouvait pré- » sumer qu'il représentait auprès du directoire, plu- » tôt comme ambassadeur, que comme un des géné- » raux de l'armée d'Italie.

» L'appareil qu'il déploya dans cette circonstance ne » m'aurait point paru blâmable, si, d'une part, il ne l'a- » vait pas poussé jusqu'au ridicule, et si, de l'autre, ses » vues ambitieuses n'eussent percé trop évidemment. » L'or et les diamans dont il était couvert semblaient » les dépouilles des vaincus ; et les anneaux qu'il portait » à tous ses doigts, ceux qu'*Annibal* enleva aux cheva- » liers romains.

» J'eus l'avantage de le voir en particulier chez moi. » Il me donna une très-haute idée de ses talens militai- » res. Il me dit que c'était lui seul qui avait dirigé les » affaires d'Italie ; que *Bonaparte* pourrait faire quelque » jour un bon général, mais qu'il manquait d'expé-

» rience ; qu'il l'avait même presque vu perdre la tête » dans des occasions délicates ; que c'était lui, *Augereau*, » qui lui avait rendu la confiance ; qu'il l'avait tiré de » bien des mauvais pas ; que c'était lui enfin qui avait » tout fait.

» En fructidor on fit espérer à *Augereau* une place » de membre du directoire pour prix de son zèle à faire » périr ceux dont on voulait se défaire, mais il fut en cela » dupe du directoire, ainsi que les représentans qui vou- » lurent en effet l'y porter. Les triumvirs le craignaient » trop ; c'eût été pour eux un collègue redoutable. Il eût » bientôt joui exclusivement de la faveur populaire par » ses exaltations révolutionnaires et ses propositions » désorganisatrice s. En général plus on est ignorant plus » on est factieux.

» Parmi les triumvirs, *Rewbell* est le seul qui ait un » plan suivi et des connaissances positives, mais il croit » la liberté impossible, et ne voit de gouvernement que » dans le despotisme le plus absolu : c'est ce qui règle sa » marche.

» *Barras* ne s'en fait point accroire ; il sait qu'il ne » peut marquer qu'en révolutionnant, et il est toujours » prêt à révolutionner, n'importe dans quel sens.

» *Réveillère*, tourmenté par le désir d'être fameux, et » se démenant de toute manière pour y parvenir, s'est » fait théophilanthrope, comme les vieilles femmes qui » ont été coquettes se font dévotes pour ne pas mourir au » monde.

» Je me rappellerai toute ma vie son sourire d'antro- » pophage au moment où, en qualité de président, il leva » la séance du directoire le 17 fructidor. Il savait que

» c'était ma dernière, il croyait que dans quelques heu-
» res il ne resterait plus de moi qu'un cadavre ensanglanté.
» Quel spectre hideux ! Je crus voir *Charles IX*, quand le
» tocsin de la Saint-Barthélemi va sonner, disant adieu
» à ceux qui vont être égorgés par ses ordres. Un poi-
» gnard semblait s'élancer de chacun des angles de sa fi-
» gure; sa tête était penchée sur son épaule; ses yeux
» devenus presque opaques, regardaient obliquement;
» le haut de ses joues était agité d'un mouvement con-
» vulsif; et ses lèvres s'entr'ouvraient et se portaient en
» avant comme à l'approche d'une coupe remplie du sang
» de sa victime.

» Les 17 et 18 fructidor répondent précisément aux
» massacres des 2 et 3 septembre. Beaucoup de représen-
» tans ne se sont pas aperçus du rôle infâme qu'on leur
» faisait jouer, le même précisément que celui auquel
» fut réduite la convention nationale, lorsque *Tallien*,
» au nom de la commune de Paris, vint lui annoncer
» qu'on allait délivrer la France de ses ennemis, et vi-
» der les prisons par un égorgement universel.

» La haine que me portaient plusieurs membres du
» directoire et *Barras* surtout prenait sa source dans des
» événemens bien antérieurs à sa formation. *Barras* était
» d'une faction que j'ai toujours eu en horreur; de cette
» faction qui voulut d'abord porter d'*Orléans* sur le
» trône; qui, n'ayant pu réussir, imagina de travailler
» pour son propre compte, et qui finit par se diviser elle-
» même en deux autres; l'une dantonienne, dominant
» aux cordéliers; l'autre robespierrienne, dominant aux
» jacobins et à la commune de Paris; de cette faction
» enfin qui, d'abord si contraire au système républi-

» cain, en porta ensuite les principes jusqu'à l'exalta-
» tion, lorsqu'elle vit qu'elle pouvait en profiter pour se
» mettre elle-même à la tête des affaires.

» J'étais également ennemi des cordéliers et des jaco-
» bins, et je n'ai jamais voulu mettre le pied ni dans
» l'un ni dans l'autre de ces repaires. J'avais la même
» aversion pour *Danton* et pour *Robespierre;* mais,
» comme membre du comité de salut public, on me
» supposait du parti de ce dernier, sans savoir peut-
» être que dans ce comité je ne cessais de lui repro-
» cher sa cruauté et sa tyrannie. *Barras* était de la fac-
» tion dantonienne, ainsi que la plupart de ceux qui se
» sont qualifiés de thermidoriens par excellence; mais
» qui, le 9 thermidor, indépendamment du danger qui
» les menaçait et auquel il leur était urgent de faire
» face, songeaient beaucoup moins à abattre un tyran
» qu'à en venger un autre, et à rétablir la tyrannie
» de celui-ci dans leurs propres mains. *Et quels étaient*
» *en effet ces prétendus vengeurs de l'humanité? c'é-*
» *taient, parmi les principaux, ces mêmes hommes*
» *qui avaient inondé de sang* PARIS, BORDEAUX *et* MAR-
» SEILLE.

» Mon grand crime à leurs yeux fut d'avoir signé
» l'arrestation de *Danton;* cependant une chose que peu
» de personnes savent, c'est que j'avais été au comité
» de salut public contre l'arrestation de *Danton;* non
» que je ne regardasse ce chef des septembriseurs
» comme un homme exécrable, mais je disais aux mem-
» bres du comité : Sans doute vous êtes assez puissans
» pour envoyer à la mort celui qu'il vous plaira de dési-
» gner, mais si vous frayez une fois le chemin de l'écha-

» faud aux représentans du peuple, nous passerons
» tous par le même chemin (*).

» La faction des cordeliers triomphant à la journée
» de thermidor, je ne dus donc mon salut qu'au courage
» de quelques hommes hors de toute suspicion, qui,
» osant prendre hautement ma défense, forcèrent ces
» brigands à lâcher prise, mais ne firent qu'ajourner
» la vengeance à un temps plus favorable. »

Laissant de côté les expressions haineuses, est-il rien de plus instructif que ces détails, donnés par un homme qui fut membre du comité de salut public et du directoire. On dit qu'il vient de mourir : s'il laisse des mémoires sur les actes intérieurs des comités de gouvernement et sur les brillantes opérations militaires qu'il dirigea exclusivement pendant le gouvernement révolutionnaire, et durant le temps qu'il fut au directoire, ces mémoires seront aussi intéressans que précieux pour l'histoire.

Rien de moins vraisemblable que l'accusation dirigée dans les temps contre *Carnot* par ses collègues, savoir qu'il conspirait au 18 fructidor avec *Pichegru*, membre du conseil des anciens, pour renverser la constitution de l'an III. *Pichegru* travaillait dans l'intérêt du prétendant, et n'avait accepté sa nomination au corps législatif, que pour le servir plus efficacement. *Carnot*, qui n'était point intrigant de sa nature, avait

---

(*) S'il est vrai que *Carnot*, lors de l'arrestation de *Danton* et consors, ait fait ces observations au comité de salut public, elles nous semblent bien tardives, puisque déjà vingt-deux députés avaient porté leurs têtes sur l'échafaud.

donné trop de gages à la république, pour ne lui être pas sincèrement attaché.

Sans être lié particulièrement avec lui, je le connaissais beaucoup. Ce qui dut donner de l'ombrage à *Barras*, *Rewbell* et *Réveillère*, c'est que les élections, et j'en faisais partie, qui précédèrent la journée du 18 brumaire, étaient presque toutes royalistes, et que les nouveaux élus, qui ne hantaient point les trois autres directeurs, se portaient en grand nombre chez *Barthélemi* et particulièrement chez *Carnot*.

J'allais le voir fréquemment pour des affaires qui concernaient des individus de la Haute-Marne; il me témoignait de l'amitié. La surveille du 18 fructidor, je lui dis, en me promenant avec lui dans son jardin, que je ne savais rien de positif sur ce qui se passait, mais qu'il circulait des bruits sinistres, et que s'il ne prenait les devans, comme semblait le désirer la saine partie de la nation, il était à craindre que ses ennemis ne le prévinssent.

Je ne puis savoir si c'est bien sa pensée qu'il me manifesta, mais il me répondit que sans doute il existait un schisme entre les directeurs, mais qu'il était impossible que cette division pût conduire à un coup d'état qui mutilât le directoire, attendu qu'il n'avait de consistance que dans le maintien de la constitution; et que si une fois cette constitution, à peine naissante, était violée, soit dans la représentation nationale, soit dans la représentation du pouvoir exécutif, elle croulerait incessamment. *Carnot* ajouta que ses collègues avaient trop de sens pour ne pas être, comme lui, pénétrés de cette vérité, et qu'il avait de fortes raisons de croire

que très-incessamment ils marcheraient tous les cinq sur la même ligne. Ces paroles me rassurèrent. En quittant *Carnot*, il m'invita à dîner pour le surlendemain, qui était précisément la veille du 18 fructidor.

Je m'y rendis, non pour dîner, mais pour lui faire une visite, environ à sept heures du soir. Il occupait le rez-de-chaussée du petit Luxembourg, à droite en entrant. Quand je fus sous le péristyle et que je voulus entrer, je trouvai un factionnaire qui m'arrêta et me demanda où j'allais. — Chez le citoyen *Carnot*. — Qui êtes-vous? — Juge au tribunal de cassation, et je lui montrai ma médaille. Car alors les membres des diverses autorités entraient chez les ministres et autres dignitaires, en présentant une médaille sur laquelle était gravé le nom du corps auquel on appartenait ou du poste que l'on remplissait. Le factionnaire prend ma médaille, la regarde, et, après m'avoir fixé un moment, me la rend en me disant: Retournez sur vos pas.

Ce que je rapporte semble être contredit par *Carnot* lui-même, qui donne à entendre dans sa réponse à *Bailleul*, qu'il ne fut averti que bien avant dans la nuit du danger qu'il courait. Il me semble, d'après le fait que je rapporte, et qui est de la dernière exactitude, qu'il dut être instruit beaucoup plus tôt.

Quoi qu'il en soit, j'étais si peu au fait du coup dont on était menacé, et je suis quelquefois si stupide, c'est le mot, que ce qui venait de m'arriver sous le péristyle de *Carnot* ne me donna aucun soupçon sur ce qui allait se passer : je n'en fus informé que deux ou trois heures plus tard, au théâtre Richelieu, par *Michaud*, qui, jouant dans une de mes pièces qu'on donnait ce

jour-là, vint me demander dans la coulisse de lui donner à coucher cette nuit ainsi qu'à sa femme. L'ayant emmené chez moi sa femme et lui, il s'ouvrit et me dit qu'à la pointe du jour on tirerait le canon d'alarme sur le Pont-Neuf, et qu'il y aurait une révolution : que les deux partis étaient en armes, et que, comme l'on ne pouvait savoir celui qui triompherait, ni prévoir les égorgemens particuliers qui pouvaient avoir lieu après l'action, il était prudent que lui *Michaud*, connu pour patriote, ne s'exposât point aux poignards des royalistes.

NOTES

ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE V.

Page 78. — *Bonaparte fut atteint de l'épidémie du jour. Il ne se contentait pas de faire de grandes choses, il faisait aussi de grands mots.*

Toutefois, dès que *Bonaparte* eut été nommé consul, et bien plus encore dès qu'il eut échangé les faisceaux consulaires contre l'aigle impérial, on vit disparaître insensiblement certaines locutions républicaines, et revivre certaines formules, certains mots qui avaient été retranchés de notre langue comme des pestiférés.

Sous le régime révolutionnaire, et par suite sous le directoire, on avait supprimé comme féodale la particule *de* qui précédait les noms propres, la qualification de *monsieur* comme aristocratique, et le *vous* comme antirépublicain. Par exemple, à moins de vous exposer à vous faire arrêter vous-même, vous ne pouviez pas dire : je *vous* dénonce *monsieur de* Vau ; il y avait dans ces six mots, dans cette façon de s'exprimer, et raillerie à part,

trois cas pendables ; il fallait dire, je *te* dénonce le *citoyen* Vau.

Tous les *trônes*, toutes les *dominations*, toutes les *puissances* du paradis, et le mot *saint* particulièrement, étaient en horreur. Vous ne demeuriez pas à Saint-Brice, à Saint-Gratien, mais à Brice, à Gratien ; et malheur à vous si la langue vous fourchait en nommant votre village ou votre rue. Aussi ai-je ri comme un bienheureux, quand le théâtre du Vaudeville, pouvant enfin s'emparer de nos ridicules, fit entendre ce couplet dont je ne me rappelle plus que la fin, que peut-être j'estropie encore :

On danse à *Ouen*, on danse à *Nis*,
On danse à *Cloud* près Paris.

Tout doucement, et durant la nuit, *Bonaparte* fit disparaître des murs du château des Tuileries, du côté du jardin, le mot *république* qui vous offusquait d'une lieue, et aussi ces mots *dix août* que, du côté du Carrousel, les patriotes par excellence avaient fait inscrire près de toutes les échancrures occasionées par les boulets de canon lors du siége de ce château.

Tout doucement on reprit le *de*, on revit des livrées, des armoiries ; on osa prononcer le mot *pape*, celui de *monsieur*, et au bas des lettres on supprima cette formule de rigueur *salut et fraternité*. Bref l'ancien régime revenant au galop, ce ne furent plus des *sabres*, des *trompettes*, des *grenades*, des *baguettes* d'HONNEUR que l'on distribua à nos guerriers qui s'étaient signalés dans les combats, mais bien l'*étoile* de la légion : institution précieuse pour son fondateur, qui, ayant pour but prin-

cipal de s'attacher le militaire par une distinction honorable, n'osa pas en priver le civil.

Mais cette institution ne fut pour *Bonaparte* qu'un acheminement aux abus. De la création de la Légion-d'Honneur on le vit, dans son intérêt, passer à la création de *chevaliers*, de *barons*, de *comtes*, de *ducs*, de *monseigneurs*, de *cordons* de toutes couleurs et de *princes* de toutes façons ; si bien que la restauration survenant avec ses *vicomtes* et ses *marquis*, voilà que pour dernier résultat d'une révolution démocratique, vous avez en France une noblesse double, et, au par-dessus, des *majorats*. Et puis faites des révolutions, vous qui les aimez.

Mais laissons ces fariboles et revenons à un sujet bien autrement intéressant, et que je n'ai fait qu'effleurer.

Nous n'avons pas tellement secoué nos allures républicaines que nous n'en soyons encore un peu entachés.

Avant la révolution, toute lettre qui n'était pas adressée à un parent, à un ami, à un grand ou à un serviteur, se terminait ainsi : *Je suis*, *Monsieur*, ou *J'ai l'honneur d'être*, *Monsieur*, *votre très-humble et obéissant serviteur*.

Sous la terreur : *Salut et fraternité*.

Sous le directoire et le consulat : *Recevez mes salutations....*, *Agréez mes civilités*.

Sous l'empire on vit reparaître *le respect*, surtout *la considération*.

A la restauration, le *j'ai l'honneur d'être*, *Monsieur*, *votre très-humble et très-obéissant*, etc., reparut dans toute sa *pristine* splendeur. Mais les partisans de cette locution ont fort à faire pour la conduire à bien, car il y

a nombre de gens qui ne veulent point placer là leur honneur et qui tiennent à la considération. Si bien qu'il y a dix-huit mois, messieurs les employés d'une division du ministère de l'intérieur me prirent pour juge d'une question agitée entre eux à ce sujet : voici ma réponse.

*A Monsieur Mo***,*

employé au ministère de l'intérieur.

On demande quel est le plus respectueux de ces deux protocoles :

« Agréez, Monsieur, l'assurance de la haute considé-
» ration avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très-
» humble et très-obéissant serviteur.... »

ou

« J'ai l'honneur d'être avec une haute considération,
» Monsieur, votre très-humble et très-obéissant ser-
» viteur. »

Je crois que sur cette question Dumarsais lui-même eût perdu son latin, car, au premier aperçu, c'est *jus vert* ou *vert jus*, et c'est, à peu de chose près, la répétition de la scène du Bourgeois gentilhomme : *Belle, vos beaux yeux me font mourir d'amour*, ou, *d'amour mourir me font, belle, vos beaux yeux.*

Cependant entre ces deux formules il est une nuance à saisir ; nuance fugitive pour qui n'est pas usager des niaiseries diplomatiques.

Observons d'abord en passant que cette formule avec laquelle on clôt toutes les lettres, *j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble serviteur*, est une vieille routine, tranchons le mot, une vieille bêtise, par la

raison qu'il n'y a pas du tout d'*honneur* à être le *serviteur* de qui que ce soit, et encore moins son *très-humble* serviteur.

Par la même raison, il n'y a pas non plus d'honneur pour *soi* à avoir de la *considération* pour *autrui*.

Autrefois dans le style diplomatique, où tout était aligné, pesé, compassé, on disait, suivant la personne ou le personnage à qui on écrivait :

Je suis avec considération.

Je suis avec une parfaite considération.

Je suis avec la plus haute considération.

Mais on se gardait bien d'ajouter : J'ai l'*honneur* d'être avec considération.

Ce n'est que depuis quelque temps que des gens irréfléchis, et croyant faire une trouvaille, ont ajouté le mot d'honneur à celui de considération.

Comme aussi, depuis quelque temps, des goujats croyant se distinguer, et empruntant le langage politique, vont à tort et à travers, vous offrant leur *haute* ou *parfaite* considération dont on se passerait à merveille.

Mais ce n'est pas là le point de la difficulté, et je me surprends dans une digression, parce que, vieux diplomate que je suis,

Un tendre engagement
Mène souvent
Plus loin que l'on ne pense.

Au fait, j'estime et je crois que cette locution : *Agréez, Monsieur, l'assurance de la haute considération*, etc., est

préférable de beaucoup à celle-ci : *J'ai l'honneur d'être avec une haute considération*, *Monsieur*, etc.

Et pourquoi ? D'abord parce que, dans ce dernier protocole, le mot de *monsieur* rejeté à la fin de la ligne st irrespectueux.

Par exemple, quand on écrit à un inférieur, on se sert de cette tournure : *Je crois devoir vous prévenir, Monsieur.*

Mais si c'est à un supérieur, l'usage veut que vous écriviez : *Monsieur, je crois devoir vous prévenir.*

Et si c'est à un homme auquel vous devez du respect, le mot *monsieur*, au lieu d'être placé en tête de la ligne, doit être mis en *vedette :*

Monsieur,

Je crois devoir vous prévenir.

Ensuite cette locution, *agréez*, Monsieur, l'assurance, a quelque chose de plus flatteur, de plus convenable que celle, j'ai l'honneur d'être ; parce que ce *j'ai l'honneur d'être* étant une formule banale, une selle à tous chevaux, est ici *impératif;* cela veut dire dans l'acception usitée, que vous en vouliez ou que vous n'en vouliez point, *recevez* ma considération.

Au lieu que ce mot, *agréez*, monsieur, l'assurance, n'est ici que *facultatif*, c'est une façon de parler elliptique qui sous-entend ces mots, *veuillez* agréer, ou *je vous prie* d'agréer, façon de s'exprimer qui rend ce dernier protocole plus agréable, plus insinuant, plus respectueux même, en ce qu'il renferme une prière au lieu d'un commandement.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer mes civilités.

Page 88. — *Quand on ne veut pas influencer des juges, on ne les convie pas à un festin avant ou après leur décision; on ne fait pas à l'accusateur public* Gérard *quinze mille francs de pension, récompense inouïe pour un magistrat de second ordre.*

On pourrait induire de ces paroles, que dans le procès de *Moreau*, M. *Gérard* s'est laissé influencer par les sollicitations de *Bonaparte* ou par l'appât d'une récompense : et l'auteur est loin d'avoir voulu donner une pareille idée de ce magistrat.

Quand un gouvernement est légalement établi, attenter à la vie de son chef est un crime de lèse-nation, punissable de mort : c'est le droit naturel, le droit politique, le code de l'univers.

Bonaparte était-il le chef du gouvernement quand *George* et *Pichegru* voulurent attenter à sa vie? Nul doute.

Moreau avait-il trempé dans la conjuration de *George* et *Pichegru*? Nul doute encore.

Gérard en concluant à la mort contre *Moreau* a donc fait son devoir, conclu d'après sa conscience.

Que *Gérard*, devenu aveugle, soit gratifié d'une pension de retraite de quinze mille francs, c'est trop sans doute; mais il n'est pas coupable de la recevoir, et le chef est criminel de la donner, en ce que c'est inviter les magistrats à abonder une autre fois dans son sens, soit qu'il ait tort, soit qu'il ait raison, et que là où la justice est influencée par l'autorité, il y a oppression, tyrannie.

Toujours revêtu de charges de magistrature depuis le principe de la révolution jusqu'au moment où son grand âge le priva de la vue, jamais, dans des temps corrompus, *Gérard* n'appela sur lui le plus léger soupçon d'indélicatesse, et il faut bien que sa probité ait été reconnue, puisqu'étant mort sans avoir laissé de fortune, le gouvernement du roi a cru devoir faire une pension à la veuve en récompense des longs services du mari.

Page 104. — *Qui ne connaîtrait* Louis-le-Grand *que par ses historiens, par* Voltaire *lui-même, qui a tracé son siècle, le Siècle de Louis XIV, n'aurait aucune idée de ce monarque.*

Bien louable est celui qui peut dire comme *Tacite*, *Mihi Galba*, *Otho*, *Vitellius*, *nec beneficio*, *nec injuriâ*, *cogniti*, et qui écrit en conséquence. *Voltaire* sans doute n'a point été payé pour écrire le siècle de *Louis XIV*, mais il l'eût été qu'il n'eût pas pris plus à tâche de pallier toutes les faiblesses de ce prince et les conséquences qu'elles eurent pour ses peuples.

Quant à son histoire de *Pierre-le-Grand*, il s'est efforcé à plaire à celle qui la lui avait demandée, et l'or fut la récompense de son obséquieuse partialité, pour ne rien dire de plus.

Chamfort s'exprime ainsi sur le premier de ces ouvrages (*). Nous verrons ensuite ce que *Duclos* dit sur le second.

(*) OEuvres de *Chamfort*, seconde édition, Paris, 1808, tome Ier., page 259.

« On a quelque peine à concevoir comment *Voltaire* » a pu composer son *siècle de Louis XIV*, dans un esprit » et sur des principes si peu favorables aux vrais intérêts » de l'humanité.

» Le grand nom de *Louis XIV* avait-il, malgré le » malheur de ses dernières années, subjugué l'imagina- » tion naissante du jeune poëte? et cette illusion se pro- » longea-t-elle jusque dans l'âge de la maturité ? Il est » plus probable qu'ayant déclaré la guerre au fanatisme » religieux, il crut avoir en lui un adversaire assez re- » doutable, et vit trop de danger à combattre en même » temps le despotisme politique. Peut-être pensa-t-il » aussi qu'en traitant dramatiquement le personnage de » *Louis XIV*, et faisant de lui, comme d'un héros de » théâtre, l'objet d'une admiration constante et d'un in- » térêt soutenu, cet intérêt tournerait au profit de son » ouvrage, et en accroîtrait encore le succès. Enfin le » mérite d'avoir protégé les beaux-arts était, pour *Vol-* » *taire*, le premier mérite, et couvrait à ses yeux une » partie des fautes du monarque : indulgence bien par- » donnable dans un homme aussi passionné pour les » arts, seul besoin de son âme, seul intérêt de sa vie, » seule source de ses plaisirs et de sa gloire.

» Ne voyons-nous pas en ce moment même (en 1792) » *d'excellens citoyens*, d'ailleurs zélés pour la révolu- » tion, mettre en balance avec l'intérêt qu'ils y prennent » l'intérêt des beaux-arts, et surtout de l'art dramatique » dont la ruine leur paraît inévitable? Ce sont des gens » disposés à se rappeler *Virgile* et *Racine* plutôt qu'*Ho-* » *mère*, *Sophocle* et *Ménandre*. Il serait bon de songer » à tout ; et d'ailleurs il faudrait considérer qu'acheter

» de belles tragédies, de bonnes comédies, au prix de
» tous les maux qui suivent l'esclavage civil et politi-
» que, c'est payer un peu cher sa place au spectacle. »

Et plus loin (*).

« Voltaire, qui avait quitté la place d'historiographe,
» sans doute pour exercer plus librement l'emploi d'his-
» torien, n'use point de ses droits dans son *Siècle de*
» *Louis XIV*, aussi librement que *Duclos* dans ses mé-
» moires. Il est aisé de sentir la raison de cette diffé-
» rence. Voltaire voulait faire jouir le public d'un ou-
» vrage utile, et jouir lui-même de sa gloire, sans
» compromettre sa tranquillité. *Duclos*, s'étant déter-
» miné à ne point imprimer ses mémoires de son vivant,
» ne se crut pas obligé à couvrir d'un voile, encore
» moins à rendre respectables *les faiblesses d'un grand*
» *roi*. Il le montre tel qu'il est, jouet de ses ministres et
» de ceux qui l'approchaient; aveuglé par sa seconde
» femme, esclave de son confesseur, croyant vouloir,
» et recevant d'autrui sa volonté; couvrant le royaume
» de ses espions, et ignorant des faits publics, des faits
» connus de tout le monde.

» On s'afflige, on gémit sur le sort des hommes, sur
» la fatalité qui préside aux choses humaines, lorsqu'on
» jette les yeux sur les trois portions du tableau que
» *Duclos* présente dans le premier livre de son ouvrage :
» la cour de France, celle d'Espagne, celle de Rome. »

Voilà pour ce qui concerne le *Siècle de Louis XIV*,

(*) Même volume, page 361.

par *Voltaire* : voici pour ce qui touche son *Histoire de Pierre-le-Grand*. C'est *Duclos* maintenant que nous allons citer.

« J'ai déjà donné quelques traits de son caractère (de » *Pierre Ier.*) à l'occasion de son voyage en France ; » mais je dois faire connaître un peu plus un homme si » extraordinaire, à qui l'on a donné le surnom de » *Grand*, et qui l'a mérité à plusieurs égards. Il est » d'autant plus à propos de s'y arrêter que les deux prin- » cipales histoires de ce prince ont altéré ou omis plu- » sieurs particularités importantes ou curieuses, *par* » *des motifs d'intérêt.*

» Les mémoires du baron de *Huissen*, donnés sous le » nom d'*Yvan Nestezuranoy*, sont l'ouvrage d'un Alle- » mand, payé par la cour de Russie, et qui écrivait sous » la dictée du duc de *Holstein.*

» Quant à *Voltaire*, chargé par la czarine d'écrire » l'histoire du czar, il reçut pour cinquante mille livres » de médailles d'or que lui envoya *Wan Schevalow*, et » qui furent apportées par le chevalier *Déon*, qui les » remit à Strasbourg aux banquiers *Hermani* et *Die-* » *trick*. Depuis, le comte *Pouschkin* fut encore chargé » pour *Voltaire* de quatre mille ducats.

» *Voltaire* a si bien senti ce qu'on lui objecterait sur » ses omissions dans la vie du czar, que dans sa pré- » face il s'élève fort contre les écrivains qui révèlent les » faiblesses des princes : c'est cependant ce qui les fait » mieux connaître. »

Et plus loin, *Duclos* observe très-bien que c'est uniquement pour plaire et faire sa cour à la czarine *Élisabeth* alors régnante, et qui lui avait demandé l'ou-

vrage en question, que *Voltaire*, dénaturant l'histoire, a prétendu, pour établir la légitimité d'*Élisabeth* née hors mariage, que *Pierre Ier.* avait épousé secrètement *Catherine* dès 1707, quoiqu'il ne l'eût épousée que bien postérieurement.

Après avoir mis la dernière main à un pareil ouvrage, *Voltaire* dut bien rire, s'il se rappela ce vers de sa façon :

Et voilà justement comme on écrit l'histoire.

Page 106. — *Mais dans l'intérêt de l'histoire on pourrait, ce me semble, entreprendre, dès aujourd'hui, un travail préparatoire.*

Que d'écrivains, sans compter *Rousseau*, ont dit trop tôt que la France *n'aurait jamais une histoire*. A travers notre monarchie, quelle histoire à faire que celle de la révolution ! et dans cette histoire, quel épisode que l'histoire de *Bonaparte !*

Si nous n'avons pas une histoire passable de la monarchie française, ce n'est pas faute de matériaux assurément; car, dès 1775 on comptait *quarante-huit mille deux cent vingt-trois* ouvrages sur l'histoire de la France ; chose incroyable si elle n'était prouvée par la *Bibliothéque historique de la France*, catalogue précieux, formant cinq gros volumes in-folio, que l'on doit aux recherches de *Fevret de Fontette*, magistrat intègre et travailleur infatigable.

Pourquoi, au milieu de cette abondance, et lorsque nous avons excellé dans tous les autres genres, n'avons-nous pas encore des annales dignes de la postérité ?

C'est que jusqu'ici nos historiens étaient à nos ministres ce qu'étaient les prophètes aux rois juifs : *Loquere nobis placentia*, dites-nous des choses qui nous soient agréables, ou vous serez jetés dans la fosse.

Pour avoir composé quelques lettres historiques, le vertueux *Comines* est enchaîné dans le château de Loches.

Pour pareille chose, *Daubigné*, l'ami d'Henri IV, après la mort de son bon maître, est forcé de s'expatrier.

Le fils de l'immortel de *Thou* porte sa tête sur l'échafaud, parce que son père a dit la vérité sur la famille du cardinal de *Richelieu*.

Pour avoir soutenu avec chaleur les libertés de l'église gallicane, *Aubéry* est jeté dans une prison, *Mainbourg* chassé de sa compagnie; et *Dupleix* meurt de douleur en voyant brûler ses écrits, condamnés aux flammes par le chancelier *Séguier*.

Levassor, auteur de l'histoire de Louis XIII, est obligé de se sauver à Londres aussitôt que son ouvrage paraît.

Racine est frappé de disgrâce parce qu'il a fait le tableau de la France malheureuse, à la sollicitation de la favorite. *Vauban*, à qui le roi doit une partie de sa gloire militaire, est banni de la cour pour avoir, dans la détresse du royaume, proposé un nouveau plan de finance; et son collaborateur, *Boisguilbert*, exilé au fond de l'Auvergne.

Mézerai démontre que la France ne doit à ses rois que des impôts librement consentis, et sa pension lui est aussitôt supprimée. Traité de visionnaire par *Louis XIV*, à cause de ses principes sur le gouvernement, *Fénélon* meurt dans l'exil; l'impression de son *Télémaque* est arrêtée, et ses manuscrits, trouvés chez le duc de Bour-

gogne, son élève, enlevés par le roi et brûlés de sa main.

Il n'est pas jusqu'au meilleur des hommes, jusqu'à cet abbé *de Saint-Pierre*, à qui la langue française doit le mot de *bienfaisance*, qu'il pratiquait si bien, qui n'ait été, sous la minorité, chassé de l'Académie française, pour n'avoir point approuvé, dans ses écrits, la manière despotique avec laquelle *Louis XIV* avait gouverné.

C'est au sujet de cette expulsion que, sans fiel et sans aigreur, il se permit un mot, une plaisanterie, qui n'est pas peut-être d'un très-bon goût, mais qui pourrait faire sourire le lecteur à la fin d'un article aussi peu récréatif que celui-ci, qui ne finirait pas si j'y insérais tous les écrivains qui furent martyrs de la vérité.

L'abbé *de Saint-Pierre*, qui avait écrit contre le célibat des prêtres, parce qu'il savait par lui-même combien il était difficile de le garder, avait coutume de dire : « J'ai observé très-exactement tous les préceptes du dé- » calogue, surtout le dernier; je n'ai jamais pris ni le » bœuf, ni l'âne, *ni la femme*, *ni la servante même de* » *mon prochain*. » Mais ce qu'il ne disait pas, et que tout le monde savait bien, c'est qu'il avait, de ses gouvernantes, beaucoup d'enfans, et particulièrement des garçons, et qu'à tous ces garçons il faisait apprendre le même métier, celui de *perruquier*. Comme on lui en demandait la raison : C'est, dit-il, qu'il faut, autant qu'on le peut, choisir un état qui fasse vivre son homme, et qu'en France on ne manquera jamais de *têtes à perruques*.

Qui ne sait que le projet de *paix perpétuelle* entre tous les monarques, qui fit tant de bruit quand il parut, et qu'on appela le rêve d'un homme de bien, est de

l'abbé *de Saint-Pierre ?* Il l'envoya au cardinal de Fleury avec *cinq articles préliminaires. Vous en avez encore oublié un*, lui répondit le ministre, *c'est d'envoyer une troupe de millionnaires pour disposer à cette paix le cœur des princes contractans.*

Un marchand répondit peut-être encore mieux en prenant pour enseigne un *cimetière*, avec ces mots : *à la Paix perpétuelle.* Il avait raison le marchand, ce n'est que là qu'est le repos, surtout pour les écrivains, qu'on ne loue après leur mort qu'afin de s'arroger le privilége de les déchirer de leur vivant.

Page 67. — *De la statue équestre de Louis XIV, place des Victoires.*

François d'Aubusson duc de *La Feuillade*, ayant acheté l'hôtel de Senneterre, le fit abattre, et sur ce terrain, appelé depuis place *des Victoires*, fit élever en 1686 une statue à *Louis XIV*. Cette statue *pédestre*, une autre statue *équestre* de *Louis XIV*, place de Vendôme, ainsi que celle de *Louis XIII*, place Royale, de *Louis XV*, sur la place de ce nom, et de *Henri IV*, sur le Pont-Neuf, furent renversées par le peuple après la journée du 10 août. Le surlendemain de cette journée, le 12 août 1792, un homme de lettres, mort victime d'une révolution qu'il avait appelée, écrivait comme il suit à un de ses amis. Cette lettre est un monument historique empreint des couleurs du temps : « Je contiuue de me bien porter ; » mais je ne néglige point mon régime. J'ai fait ce ma- » tin le tour de la statue renversée de *Louis XV*, de » *Louis XIV*, à la place Vendôme, à la place des Vic-

» toires. C'était mon jour de visite aux rois détrônés, et » les médecins philosophes disent que c'est un exercice » très-salutaire. Vous serez sûrement de leur avis. En » tout cas, j'ai pris cela sur moi.

» De la place Louis XV, j'ai poussé jusqu'au château » des Tuileries. C'est un spectacle dont on ne se fait » pas l'idée. Le peuple remplissait le jardin, comme il » eût fait celui du Prado à Vienne. La foule inondait les » appartemens teints du sang de ses frères et de ses amis, » et percés de coups de canon, renvoyés en réponse à » ceux qui les avaient massacrés la surveille. Les con- » versations étaient analogues à ces tristes objets. A la vé- » rité, je n'ai point entendu prononcer le nom du roi ni » celui de la reine; mais, en revanche, on y parlait » beaucoup de *Charles IX* et de *Catherine de Médicis*. » Une vieille femme y racontait plusieurs traits de l'his- » toire de France. Un homme en haillons citait l'anecdote » de *la jatte* et *des gants* de la duchesse de *Marlboroug*, » comme ayant été la cause d'une guerre avec l'Angle- » terre. Il se trompait, cette jatte et ces gants furent » cause qu'il y eut une campagne de moins. Mais je me » suis bien gardé de rétablir le texte; j'aurais été pris » pour un aristocrate : d'ailleurs la méprise était si lé- » gère, et l'intention du conteur était si bonne!

» Voulez-vous savoir de combien de siècles l'opinion » a cheminé depuis deux mois? rappelez-vous le symp- » tôme que je vous citais de la passion française pour la » royauté; ce que je vous prouvais par la facilité avec » laquelle les danseurs jacobins, sous mes fenêtres, » passaient de l'air *ça ira* à l'air de *vive Henri IV!* eh » bien, mon cher, cet air est proscrit; et, au moment

» où je vous parle, la statue de ce roi est par terre :
» non, rien ne m'a plus étonné dans ma vie.

» Je ne vous dirai plus que ceux qui veulent la répu-
» blique, trouveront *la Henriade* sur leur chemin, non
» cela n'est plus à craindre. Il ne fallait rien moins que
» la cour actuelle pour opérer un pareil miracle; mais
» enfin elle l'a fait : gloire lui en soit rendue. Je n'ai
» plus le moindre doute à cet égard depuis que j'ai en-
» tendu les discours très-peu badauds des Parisiens au-
» tour des statues royales qui ont eu ce matin ma
» visite.

» Pour moi, le peu de badauderie qui me reste m'a
» engagé à lire quelques mots écrits sous un pied du che-
» val de *Louis XIV*. Que croiriez-vous que j'y ai trouvé?
» le nom de *Girardon*, qui avait caché là son im-
» mortalité.

» A propos de roi, on m'a dit qu'on parlait de vous
» pour l'éducation du prince royal. Comment saurez-vous
» quel métier il faut faire apprendre à votre élève, en
» cas que le reste de la France ressemble à Paris.

» Vous êtes sûrement bien aise que *Grouvelle* soit se-
» crétaire du conseil. Il trouvera le métier bien plus
» doux, auprès de celui de président de section qu'il a
» fait pendant la terrible nuit d'avant-hier. Un président
» de section était, en ce moment, un composé de com-
» missaire de quartier, arbitre, juge de paix, lieutenant
» criminel et un peu *fossoyeur*, vu que les cadavres étaient
» là qui attendaient ses ordres, comme il arrive quand le
» pouvoir exécutif force la souveraineté à recourir au
» pouvoir révolutionnaire.

» Je suis aise aussi que *Lebrun* soit aux affaires étrangè-

« res, quoique je n'aie jamais pu, pendant deux mois, » obtenir de lui une épreuve de la *Gazette de France*, » tandis qu'il la faisait sous mon nom; je n'ai pas de » rancune.

» Adieu, mon cher ami, je vous aime tendrement. » Vous voyez que, sans être gai, je ne suis pas précisé- » ment triste. Ce n'est pas que le calme soit rétabli et que » le peuple n'ait encore cette nuit pourchassé les aris- » tocrates, entre autres les journalistes de leur bord; » mais il faut savoir prendre son parti sur des contre- » temps de cette espèce. C'est ce qui doit arriver chez un » peuple neuf qui n'a su organiser encore que l'insurrec- » tion. C'est peu de chose, il est vrai, mais cela vaut » mieux que rien. Adieu, encore une fois. »

Un an après avoir écrit cette lettre, l'auteur, qu'on venait arrêter, s'étant manqué d'un coup de pistolet, s'ouvrit les veines.

Tome II, livre V, chapitre V, page 106. — *On pouvait diviser ces matériaux en plusieurs parties : d'abord la partie militaire, si brillante, si* DÉSASTREUSE.

NOTE

SOUMISE A L'ÉDITEUR DU MÉMORIAL DE SAINTE-HÉLÈNE.

Serait-il permis de demander à Monsieur le comte de Las-Case, si Bonaparte a jamais abordé avec lui un reproche que Bonaparte ne pouvait pas ignorer lui avoir été fait, puisqu'il était scrupuleusement informé de tous les propos qu'on tenait à Paris sur son compte.

Ce reproche, s'il est faux, est une horrible calomnie ; s'il est vrai, il est effroyable.

On a dit, on a répété, et je l'ai entendu de la bouche d'officiers de santé employés aux armées que les hopitaux ambulans étaient mal pourvus *à dessein* ; que pour n'avoir pas d'innombrables invalides à nourrir, d'innombrables pensions à donner aux *amputés*, Bonaparte laissait périr faute de secours, sur les champs de batailles, une quantité prodigieuse de blessés. Si cela est, il y a là du monstre.

FIN DU SECOND VOLUME ET DERNIER.

BINDING SECT. OCT 17 1980

31

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

Collection des memoires relatifs
a la Revolution Française